






OEUVRES
D'ARCHI
TECTURE
de
SCAMOZZI
A PARIS
chez JOMBERT
rue Dauphine
1764.
Gr. Huret f.

ŒUVRES
D'ARCHITECTURE
DE
VINCENT SCAMOZZI,

ARCHITECTE DE LA RÉPUBLIQUE DE VENISE.

NOUVELLE ÉDITION.

Revue & corrigée exactement sur l'original Italien.



A PARIS, RUE DAUPHINE,
Chez JOMBERT, Libraire du Roi pour l'Artillerie
& le Génie, à l'Image Notre-Dame.

M. DCC. LXIV.

PREFACE.

PERSONNE n'ignore que le célebre *Scamozzi*, dont nous donnons ici la meilleure partie des Ouvrages, a toujours passé pour un Artiste d'un rare mérite & d'une grande habileté dans toutes les parties qui ont rapport à sa profession. Le rang distingué qu'il tient parmi les principaux Architectes qui ont établi des regles sur les cinq Ordres d'Architecture, l'a fait regarder à juste titre comme un des meilleurs Auteurs classiques sur cet Art, tant pour la correction de ses profils, que pour la régularité de ses proportions. Aussi le grand *Blondel*, dans son excellent Cours d'Architecture, en exposant la doctrine de *Scamozzi* sur les cinq Ordres, mise en parallele avec celle de *Vignole* & de *Palladio*, n'hésite-t-il pas de le placer au rang des plus habiles Architectes, & même il lui donne souvent la préférence sur les autres. L'illustre *D'Aviler* étoit du même sentiment, & ce n'est qu'en conséquence de l'estime particuliere qu'il avoit pour les productions de *Scamozzi*, qu'il s'est déterminé à traduire en françois & à faire imprimer son traité des cinq Ordres d'Architecture, en exhortant les personnes intelligentes à continuer ce travail en donnant au Public la traduction du reste de ce grand ouvrage.

La premiere édition des Œuvres de *Scamozzi*, écrites originairement en italien, fut imprimée à Venise, en 1615, sous les yeux de l'Auteur, qui a fait les desseins de toutes ses planches, & qui en a

gravé lui-même la plus grande partie. Ce Livre a pour titre, *L'idea della Architettura universale, di* Vicenzo Scamozzi, *Architetto Veneto, divisa in dieci Libri. In Venetia, 6 Agosto, 1615.* On ignore pour quelle raison des dix Livres annoncés sur ce titre, il ne s'en trouve réellement que six dans cette édition donnée par l'Auteur, ainsi que dans celles qui ont été imprimées depuis. Ce qui est certain, c'est qu'il divise tout son ouvrage en deux parties formant chacune un volume; la premiere contient les Livres I, II, & III, & la seconde partie les Livres VI, VII, & VIII. Le même ouvrage a été réimprimé en italien, l'an 1687, sans aucun changement, & fort mal exécuté, tant pour la gravure des planches, que pour l'impression. Cette édition contrefaite porte sur le titre, *in Piazzola, nelle luoco delle Vergini*, 1687. Il ne s'y trouve également que six Livres au lieu de dix promis sur le titre & à la fin de l'avant-propos du premier Volume. Voici ce que devoient contenir ces dix Livres, dont les IV, V, IX & X manquent entierement.

Livre I. De l'excellence de l'Architecture & des qualités nécessaires pour former un bon Architecte.

Livre II. Des climats, des pays, des diverses qualités des terreins ; de la figure des villes & des forteresses.

Livre III. Des édifices particuliers pour la commodité, & des maisons de plaisance. On y traite aussi de la nature & de la recherche des eaux, ainsi que des machines pour les élever.

* Livre IV. Des édifices publics de toute espece.

* Livre V. Des édifices sacrés & des autres monumens de pareille nature.

Livre VI. Des cinq Ordres d'Architecture & des ornemens qui leur conviennent.

Livre VII. Des différens matériaux qui entrent dans la fabrique d'un bâtiment.

Livre VIII. Des fondemens des édifices, de leur construction, & des machines nécessaires pour conduire & élever de grands fardeaux.

* Livre IX. De l'achevement des édifices.

* Livre X. Des reprises par sous œuvre, des réparations des édifices, & des divers moyens de bonifier un pays.

Inépendamment des quatre Livres marqués d'une étoile, qui manquent dans toutes les éditions des Œuvres de *Scamozzi*, lequel vraisemblablement s'en est tenu à l'intention qu'il avoit de les donner au Public, les six Livres qui restent sont encore assez considérables pour former deux volumes *in-folio* de 250 à 270 pages chacun, sans compter une Table des matieres extrêmement ample, qui se trouve à la fin de chaque partie. Il n'est pas douteux, comme le remarque fort bien M. *D'Aviler*, que s'il se rencontroit quelqu'un qui eût le courage d'entreprendre la traduction littérale & mot pour mot de tout cet ouvrage, tel que *Scamozzi* l'a écrit, il seroit difficile de trouver des Lecteurs qui eussent assez de patience & de loisir pour n'être pas rebutés des répétitions ennuyeuses, des digressions fréquentes & de toutes les autres choses superflues qui grossissent inutilement son Livre. Aussi M. *D'Aviler* a-t-il pris le parti de traduire seulement de cet Auteur ce qui regardoit directement son objet, s'appliquant principalement à rendre le plus clairement qu'il lui a été possible les préceptes de l'Auteur sur les cinq Ordres, sans s'embarrasser l'esprit de cette immensité de citations d'Auteurs de toute espece, de traits d'histoire & de géographie ancienne, & de tous les beaux raisonne-

mens de physique & de morale dont cet ouvrage se trouve continuellement embrouillé. On doit donc avoir beaucoup d'obligation à M. *D'Aviler*, d'avoir tiré de ce cahos d'idées confuses, ou plutôt de ce labyrinthe, ainsi que *Scamozzi* le dit lui-même en parlant de son propre ouvrage, (*e piaccia alla maestà d'Iddio che con verita si possi dire* Dædali opera) d'en avoir tiré, dis-je, tout ce qui étoit purement d'Architecture, & ce qui pouvoit convenir aux personnes qui s'occupent de cette noble profession. L'Ingénieur Hollandois, (M. *Samuel Du Ry*), à qui nous sommes redevables de la traduction du reste des Œuvres de *Scamozzi*, a suivi le même plan de *D'Aviler*, comme il le déclare dans sa Préface. « Nous n'avons » pas entrepris, dit-il, de traduire littéralement tous » les écrits de *Scamozzi*, pour les mêmes raisons que » M. *D'Aviler* allegue dans sa Préface ; mais on a » suivi son plan, & l'on ne s'est arrêté qu'à ceux qui » appartiennent à l'Architecture & qui sont nécessaires & utiles aux Architectes, Maçons, Ouvriers, » & autres qui s'appliquent à la connoissance de l'Ar» chitecture, à l'ordonnance des édifices, & à la dis» tribution des pieces qui les composent ».

Pour me mettre à portée d'examiner par moi-même les motifs qui avoient déterminé les Traducteurs de *Scamozzi* à retrancher ainsi une grande partie de ses Œuvres, j'ai eu recours à l'original italien, & après l'avoir comparé soigneusement avec les deux traductions dont je viens de parler, j'ai été convaincu par moi-même de la nécessité de ces retranchemens. Comme depuis 80 ans que la traduction de M. *D'Aviler* a paru, notre langue s'est beaucoup épurée, & que d'un autre côté M. *Samuel Du Ry*, qui étoit Hollandois, a fait la sienne dans une langue qui ne lui

lui étoit pas bien familiere, j'ai eu ſouvent beſoin de recourir à l'original pour ſubſtituer de nouvelles phraſes & des expreſſions mieux choiſies aux termes ſurannés & impropres de ces deux Auteurs, dont le ſtyle diffus & négligé avoit tellement défiguré le vrai ſens du texte de *Scamozzi*, qu'il en étoit devenu preſqu'inintelligible. Ainſi, outre quantité de fautes eſſentielles que cet examen m'a aidé à découvrir dans les deux éditions françoiſes, il m'a beaucoup ſervi à tirer cet homme célebre de l'obſcurité dont ces deux Traducteurs l'avoient enveloppé en bien des endroits.

La diviſion que l'on trouve ici des ouvrages de cet Auteur, m'a paru plus convenable que celle qu'a ſuivi M. *Samuel Du Ry*, lequel pour conſerver l'ordre de l'édition originale, a fait des Livres de deux ou trois pages, & d'autres qui tiennent plus des trois quarts du volume. J'ai donc diviſé le tout en quatre Livres, de groſſeur à peu près égale. Dans le premier je donne les obſervations générales de *Scamozzi* ſur les Ordres d'Architecture : c'eſt une eſpece de diſcours préliminaire ſervant de préparation au Traité des cinq Ordres qui fait l'objet du ſecond Livre. Le troiſieme regarde la maniere de tracer les profils, en général, avec quelques obſervations ſur les différentes parties d'un édifice. Enfin je donne dans le quatrieme Livre la deſcription des divers édifices de la compoſition de notre Auteur. Au reſte je puis proteſter, ainſi que l'a fait M. *D'Aviler*, que ce que je donne ici n'eſt pas ſimplement un extrait, ni d'autres diſcours qui rendent le ſens de *Scamozzi*, mais que ce ſont ſes propres expreſſions rendues en françois, & que ſi on en a retranché tout ce qui a paru étanger au ſujet, pour éviter la prolixité, on n'y a rien ſubſtitué que ce que cet Auteur a écrit lui-même,

de ſorte qu'on l'a toujours ſuivi exactement & mot pour mot quand il s'eſt agi d'expliquer ce qui regarde l'Architecture.

Je terminerai cette Préface par l'explication que donne M. *D'Aviler* de la maniere particuliere dont *Scamozzi* regle les ſubdiviſions des plus petites parties de ſes ordonnances, laquelle pour être trop ſavante n'eſt nullement commode dans la pratique. La méthode dont ſe ſert cet Auteur, dit *D'Aviler*, pour établir les proportions de chaque membre d'un Ordre d'Architecture, paroît d'abord obſcure; mais pour peu qu'on veuille y faire attention & s'y familiariſer, elle devient aſſez facile, d'ailleurs elle eſt fort propre à faire appercevoir l'harmonie qu'il obſerve dans ſes proportions. Cette méthode conſiſte en ce que pour les meſures générales d'un Ordre il ſe ſert, comme a fait *Palladio* & les autres, du diametre inférieur de la colonne, diviſé en 60 parties; mais lorſqu'il s'agit du détail des moulures, il ſe ſert d'un dénominateur commun, c'eſt-à-dire qu'il prend un membre dont la grandeur regle la hauteur de tous les autres, en multipliant cette même grandeur pour les plus grandes moulures, & en la diviſant pour les plus petites.

Pour avoir, par exemple, le détail des moulures de la baſe d'une colonne Corinthienne, après lui avoir donné pour meſure générale la hauteur d'un demi-diametre du bas de la colonne, il diviſe ce demi-diametre en 6 parties $\frac{1}{3}$, dont le tore ſupérieur ayant une de ces parties, devient par conſéquent le dénominateur des autres moulures. Le plinthe ayant deux de ces mêmes parties, eſt double du dénominateur: le tore inférieur en ayant 1 $\frac{1}{2}$, eſt ſeſqui-altere du même dénominateur. La hauteur des

autres membres naît de ce même dénominateur ſubdiviſé en $\frac{3}{4}$ pour la ſcotie, en $\frac{5}{12}$ pour l'aſtragale inférieur, en $\frac{1}{3}$ pour celui qui eſt ſous le tore inférieur, & en $\frac{1}{6}$ pour chacun des liſtels qui renferment la ſcotie: & ainſi du reſte. Par ce moyen, on a un détail fort exact de toutes ces moulures qui ſe trouvent bien proportionnées entr'elles & relativement à la hauteur totale de la baſe. Pour les ſaillies, il ſe ſert des mêmes parties, leſquelles, comme on voit, n'ont aucun rapport avec la diviſion du module en 60 minutes, ces parties étant différentes à chaque profil. A l'égard des proportions générales, elles conſervent toujours une relation exacte de la partie au tout, par une diviſion de parties égales; c'eſt ainſi que les entablemens qui couronnent les portes, ſont en rapport avec la largeur ou la hauteur de l'ouverture de leur baye; il en eſt de même des niches, comme on le verra expliqué plus au long dans le diſcours qui en traite. La Table qui ſuit, indiquera plus au long l'ordre des matieres renfermées dans ce Volume.



TABLE
DES CHAPITRES ET ARTICLES
contenus dans ce Volume.



Vie de VINCENT SCAMOZZI, *Architecte de la République de Venise, tirée de ses propres ouvrages.*

LE célebre *Vincent Scamozzi* naquit à Vicence, petite ville des Etats de Venise, vers l'an 1555. Son pere, *Marc-Jean-Dominique Scamozzi*, qui exerçoit honorablement la profession d'Architecte dans la même ville, étoit de plus habile Ingénieur & un des meilleurs Mathématiciens de son tems. Quoiqu'il ne soit point parvenu à ce degré d'excellence où il se seroit sans doute élevé par la pénétration de son génie, s'il s'étoit uniquement occupé de l'Architecture, il a laissé néanmoins des preuves non équivoques de sa grande capacité en cette partie, par les beaux édifices qu'il a fait bâtir, soit à Vicence, soit dans la campagne des environs. Parmi les chef-d'œuvres de *Dominique Scamozzi*, on peut citer entr'autres les maisons de ville & de campagne des Seigneurs *Testoni*; celle des *Pisoni* à *Porsampierra*, sur le Backillon; le palais du Cavalier *Hieronimo Feramosca* à *Barbano*, & plusieurs autres édifices remarquables que je passerai sous silence. Une autre preuve de ses talens supérieurs & de son caractere laborieux, c'est une Table des matieres fort méthodique & extrêmement ample qu'il a faite pour les Œuvres d'Architecture de *Sebastien Serlio*, Bolonois, dont il avoit dessein de donner au Public une nouvelle édition avec plusieurs augmentations & éclaircissemens, lorsque la mort le surprit au milieu de ses travaux. Peu de tems après, cette nouvelle édition des Œuvres de *Serlio*, projettée par *Dominique Scamozzi*, parut à Venise, l'an 1584, enrichie de sa Table des matieres, & fut mise au jour par les soins de *Lodovico Roncone*, Architecte, com-

patriote & ami de *Vincent Scamozzi*, qu'il n'hésite point d'appeller *le Vitruve de son siecle*.

Dominique Scamozzi ayant remarqué dans son fils, dès l'âge le plus tendre, une inclination naturelle pour l'étude & les plus heureuses dispositions pour les sciences & les Arts, n'épargna ni ses soins ni la dépense pour lui procurer une éducation convenable aux vues qu'il avoit sur lui. Pour cet effet, après lui avoir donné les Maîtres les plus capables de l'initier dans l'étude des Belles-Lettres, il lui fit apprendre les Mathématiques, les Arts libéraux, & le Dessein. *Vincent Scamozzi* répondit parfaitement aux espérances que son pere avoit conçues de lui, & réussit également bien dans toutes les sciences & les arts nécessaires pour former un bon Architecte. Il s'appliqua ensuite sérieusement à la théorie de l'Architecture, dont *Dominique* lui donna les premieres leçons. Il se forma pareillement dans la pratique de cet Art en suivant les travaux de plusieurs édifices considérables que son pere construisoit alors.

Le jeune *Scamozzi* se trouvant muni de toutes ces connoissances, son pere jugea qu'il étoit tems de l'envoyer à Rome pour le perfectionner dans le goût de la bonne Architecture, par la vue des monumens Antiques qui décorent cette capitale du monde. *Scamozzi* y alla en 1578, âgé d'environ 23 ans, & y passa une année & demie à suivre avec assiduité les leçons des Professeurs publics, & à examiner soigneusement les plus beaux morceaux de l'antiquité, ainsi que les édifices modernes qui avoient le plus de réputation. Il les dessinoit lui-même & en faisoit mesurer devant lui les principales parties pour en connoître plus exactement les proportions. Il continua les mêmes recherches & les mêmes études dans le royaume de Naples & dans les autres villes de l'Italie : il retourna à différentes fois dans tous ces endroits, pour augmenter de plus en plus la connoissance

qu'il avoit des chef-d'œuvres qu'ils renferment. Au moyen de cette étude presque continuelle, il fit plus de progrès dans l'Architecture en deux années, ainsi qu'il l'avoue lui-même, qu'il n'en avoit fait jusque-là en dix : quoique étant né dans la profession, cette science parut comme héréditaire dans sa famille. Il est vrai que ces différens voyages coûterent beaucoup alors au pere de *Scamozzi*, mais il fut bien dédommagé de ces dépenses par les lumieres & les grandes connoissances que son fils sçut en tirer. En effet, comme il faisoit continuellement des observations sur la construction de tous les travaux qu'il voyoit exécuter dans les divers endroits où il se trouvoit, il parvint enfin à joindre une pratique sûre à une théorie éclairée, & il se mit ainsi parfaitement au fait de l'Art qu'il se proposoit d'exercer.

Dès l'an 1569, *Scamozzi* étant encore fort jeune fut invité à faire des desseins & des projets pour une maison que les Comtes *Alexandre* & *Camille Godi* se proposoient de faire bâtir à Vicence; mais ces projets n'eurent pas alors leur exécution, pour les raisons qu'il rapporte dans son grand ouvrage. En 1574 le Comte *Leonardo Verlati*, ayant intention de restaurer & d'embellir sa maison de campagne située à *Villa-verla*, en demanda des desseins au jeune *Scamozzi*, qui fit à cette occasion ceux qu'on voit sur la planche 77 de ce Volume : ils ne furent cependant exécutés qu'en 1590. En 1576, *Victor Pisani* fit bâtir à *Rocca*, près de *Lonigo*, une maison de campagne sur les desseins de notre Architecte, rapportés sur la planche 70.

Pendant le voyage que *Scamozzi* fit dans le royaume de Naples en 1579, il ne s'occupa pas seulement de l'étude de l'Architecture, mais il sut appliquer utilement les connoissances qu'il avoit acquises dans la Physique, en faisant diverses observations sur les phénomenes surprenans du mont Vésuve, & de *la Solfatara*, ainsi que sur les propriétés sin-

gulieres qu'on attribue aux bains d'eaux chaudes de Pouzzol, lesquelles proviennent, selon lui, des mines de soufre & de bitume qui se trouvent dans les environs de ces fontaines.

Dans le premier voyage que *Scamozzi* fit à Rome, en 1578, il y fut consulté par le Pape *Grégoire XIII*, qui régnoit alors, sur différens ouvrages qu'il projettoit. Vers le même tems le Chevalier *Francesco Trissino*, célebre Jurisconsulte de Vicence, le fit prier de lui faire quelques desseins pour une maison qu'il vouloit bâtir dans cette ville où il faisoit sa résidence. *Scamozzi* les lui envoya de Rome avec des mémoires instructifs; mais cet édifice ayant été construit pendant son absence, on commit plusieurs fautes essentielles dans son exécution, les projets de *Scamozzi* n'ayant pas été suivis assez exactement, comme il s'en plaint lui-même dans son Livre.

En 1585, il eut occasion de faire un second voyage à Rome avec les Ambassadeurs que la République de Venise y envoyoit, & il s'arrêta quelques jours à Ancone pour dessiner l'arc de triomphe de cette Ville, lequel est entierement construit de marbre blanc. Cet arc a été élevé par l'Empereur *Adrien*, sur le môle qui est au devant du port d'Ancone, & il se trouve encore très-bien conservé. Etant arrivé à Rome, il y fut témoin des grands projets de *Sixte V*, qui venoit de succéder à *Grégoire XIII*, & vit les préparatifs des travaux immenses que ce souverain Pontife se proposoit alors de faire exécuter.

En 1588, étant de retour à Vicence, les Seigneurs *Pietro* & *Marco Badoeri*, voulant rendre leur maison plus réguliere & plus commode, firent jetter bas l'ancienne où ils demeuroient, & en firent construire une nouvelle sur les desseins de *Scamozzi*. La même année l'illustre *Giovanni Cornaro*, un de Procurateurs de saint *Marc*, fit restaurer & aggrandir par notre Architecte les maisons de campagne

qu'il poſſédoit par héritage à *Pozzuolo*, diſtant d'un mille de *Caſtel-Franco*. En 1590, le Seigneur *Geronimo Contarini*, projettant d'augmenter une fort petite maiſon qu'il avoit à *Loregia* dans le Padouan, *Scamozzi* lui en fit de nouveaux deſſeins, & en forma une des plus agréables maiſons de campagne de toute la contrée. En 1592, le Comte *Galeazzo Triſſino*, voulant faire ſon ſéjour à Vicence, y fit bâtir un palais magnifique dont la plus grande partie a été exécutée ſur les deſſeins & ſous la conduite du même Architecte.

Non-ſeulement *Scamozzi* avoit appris les fortifications dans ſa jeuneſſe, mais il avoit de plus acquis toutes les connoiſſances néceſſaires pour former un bon Ingénieur. Ces talens ne lui furent pas inutiles, car ſe trouvant à Parme, en Octobre 1593, comme on ſe propoſoit d'y conſtruire une citadelle, il en fit le plan & le traça lui-même ſur le terrein, en préſence des Officiers généraux d'une armée qui ſe trouvoit dans le voiſinage, marquant avec des piquets les angles & les alignemens des courtines, des baſtions & de toutes les parties de l'enceinte de cette fortereſſe.

En 1594 le Seigneur *Valerio Bardellini* fit bâtir, d'après les projets de *Scamozzi*, une maiſon de campagne à *Montefumo*, à trois milles en avant dans les montagnes d'*Aſolo*, château du Treviſan. C'eſt dans le même endroit que notre Architecte, qui avoit fait des études particulieres ſur la nature & le mouvement des eaux, entreprit en 1595, pour les Seigneurs *Zeni*, le nivellement & la conduite des eaux de la fontaine d'*Aſolo*, que perſonne encore n'avoit pu amener juſqu'au château, & il vint glorieuſement à bout de ſon entrepriſe.

En 1597, *Scamozzi* bâtit pour le Seigneur *Nicolas Molino*, une fort jolie maiſon de campagne dans un village appellé *la Mandria*, à deux milles de Padoue. L'année ſuivante, dans un troiſieme voyage qu'il fit à Rome, il fit

plusieurs observations sur la malignité de l'air qu'on y respire dans les grandes chaleurs de l'eté, laquelle est causée par l'infection des eaux du Tibre, & de celles des marais qui environnent cette grande ville. Au commencement de l'année 1599, il fit construire à *Montefumo*, dans le Trevisan plusieurs canaux & des lacs l'un au dessus de l'autre, pour recevoir les eaux des pluies & de quelques sources, & pour servir en même tems de pêcherie. Il observa à cette occasion que la plûpart des propriétés que *Pline* & les autres Naturalistes attribuent aux eaux du lac *Guardia*, de celui de Côme, & du lac Majeur, sont des faussetés ou de vaines subtilités.

Les voyages de *Scamozzi* ne se bornerent point à la seule Italie: toujours avide d'acquérir de nouvelles connoissances, il voulut aussi parcourir le reste de la plus belle partie de l'Europe, qui est au de-là des monts. Il vit l'Allemagne, la Hongrie, la Franconie, l'Autriche, les Pays-bas, le Brabant, & presque toute la France, sans parler des autres contrées qui se trouverent sur son passage. Il examina par-tout les usages, les différentes constructions, & les formes particulieres des bâtimens, selon la diversité des pays: il s'instruisit de l'espece & de la nature des matériaux qu'on y employe, & voulut juger par lui-même d'où provient la différence qu'on remarque entre toutes ces manieres de bâtir & celle de ses compatriotes. La description qu'il fait de l'Allemagne & de la France, annonce un génie observateur : il dépeint jusqu'au caractere de leurs habitans ; il examine avec soin les rivieres qui y coulent, telles que le Rhin, le Danube, & le Rhône ; remonte jusqu'aux sources qui les produisent, & passe en revue la situation avantageuse de la plûpart des villes situées le long de ces fleuves.

Il étoit en Hongrie en 1599, & se trouva dans la citadelle de *Giavarino*, dans le tems que les Turcs firent le siege

ſiege de cette place : il y fut témoin du deſordre général qu'y cauſa leur artillerie formidable, en abattant de fond en comble toutes les maiſons qui ſe trouverent expoſées à leur fureur, ainſi que l'égliſe cathédrale & la plus grande partie du château. Après ce ſiege, l'Ambaſſadeur de la République de Veniſe, qui étoit alors à la cour de Boheme, ayant été nommé Ambaſſadeur en France, *Scamozzi* profita de cette occaſion & vint avec lui à Paris, où il arriva en 1600. Il accompagna l'Ambaſſadeur dans les conférences particulieres qu'il eut avec le Prince *Charles Emmanuel*, Duc de Savoie & de Piémont, qui étoit alors logé au Louvre, & il en fut très-gracieuſement accueilli. Dans le ſéjour qu'il fit à Paris, il fit, ſelon ſa coutume, diverſes obſervations ſur les Palais qu'on y remarque, ainſi que ſur la diſpoſition & la ſtructure des principaux Hôtels qui décorent cette ville immenſe, qui n'a pas ſa pareille dans l'Univers.

Etant de retour de ce grand voyage, *Scamozzi* fut appellé à Florence par le Seigneur *Roberto Strozzi*, lequel voulant laiſſer à la poſtérité un monument digne de la grandeur & de la nobleſſe de ſa famille, eut recours à notre Architecte pour faire les deſſeins & le modele du magnifique palais qu'il ſe propoſoit de bâtir dans cette ville. *Scamozzi* s'étant donc tranſporté pour cet effet à Florence, & ayant été reçu fort honorablement par la famille des *Strozzi*, il y bâtit ce ſuperbe édifice qui fait un des plus beaux ornemens de la ville : on en peut voir les plans & les élevations ſur les planches 57, 58 & 59 de ce Volume. Ce palais fut achevé en 1602, & *Scamozzi* en grava lui-même alors les planches qu'on trouve dans l'édition originale.

Cette même année, en paſſant à Ferrare, il y remarqua avec admiration les variations du cours du Pô, qui trente ans auparavant étoit navigable devant cette ville & capable de porter de grands bâtimens. A l'occaſion des changemens

extraordinaires arrivés dans notre continent par le mouvement de la mer & de quelques fleuves qui se sont retirés d'un côté pour se rejetter de l'autre, *Scamozzi* raconte l'histoire fabuleuse d'un revenant (en italien *Urrcocola*) qui paroissoit toutes les nuits dans une maison, & dont on parvint enfin à se défaire par une opération des plus singulieres, dont on peut voir le détail dans son grand Ouvrage, Liv. II, à la fin du troisieme Chapitre. Exemple humiliant pour l'humanité, dans un grand homme tel que *Scamozzi*, qui avoit la foiblesse d'ajouter foi à des rêveries extravagantes, enfantées par l'ignorance & la superstition, & accréditées par la sotte crédulité des peuples de ce tems là.

En 1604, *Scamozzi* alla à Saltzbourg, où il avoit été appellé par l'Archevêque de cette ville, pour donner des desseins du dôme, ou de l'église cathédrale, qu'on devoit rebâtir à neuf, & pour divers aggrandissemens que ce Prélat se proposoit de faire à son palais archiépiscopal : le tout fut exécuté suivant les modeles qu'il en fit.

Nous l'avons déja dit, les connoissances de *Scamozzi* ne se bornoient pas simplement à l'Architecture ; il étoit en même tems bon Ingénieur & possédoit supérieurement la science des fortifications. Le Duc de *Sbaras*, grand Ecuyer du Roi de Pologne, se trouvant à Venise dans le tems que cet Architecte y étoit, eut occasion de connoître tout son mérite à cet égard, dans plusieurs conversations qu'il eut avec lui sur les fortifications. Il l'engagea à lui faire quelques desseins pour un château fortifié qu'il avoit intention de faire construire sur les frontieres de la Tartarie, pour arrêter les incursions des Barbares : en conséquence *Scamozzi* lui donna ceux qu'on voit sur les planches 60 & 61.

En 1607, *Nicolas Cornaro* voulant faire restaurer & embellir sa maison de plaisance dans le Trevisan, proche de *Castel-Franco*, il s'adressa à *Scamozzi* qui y ajouta de nou-

veaux plans de jardins, & qui en fit une habitation des plus délicieuſes & des plus agréables : nous en avons donné les deſſeins ſur la planche 75. En 1608, il fit des projets pour une autre maiſon de campagne ſituée ſur la Brente, entre *Stra* & *Dolo*, repréſentée ſur la planche 72. En 1609, le Comte *Domenico Trevisani* ayant réſolu d'aggrandir & de décorer une maiſon ſeigneuriale de ſon patrimoine, ſituée à *San-Dona di Piave*, *Scamozzi* lui en fit les deſſeins qui furent enſuite exécutés.

Ayant été appellé à Bergame en 1611, par le Seigneur *Jules Contarini*, Podeſtat de cette ville, pour faire les deſſeins du palais public qu'on vouloit bâtir ſur la grande place, & pour rebâtir l'égliſe du Dôme, qui étoient deux entrepriſes de la plus grande importance, il fut traité magnifiquement aux dépens de cette petite République pendant tout le tems qu'il y ſéjourna. Ce fut vers le même tems qu'il fit des deſſeins & divers projets pour un emplacement ſur lequel le Cavalier *Bertolomeo Fino* ſe propoſoit de faire bâtir, dans la même ville. Aprés avoir achevé à Bergame tous les deſſeins qu'on lui avoit demandés, au grand contentement du Gouvernement, qui lui accorda des gratifications conſidérables, il paſſa à Milan & de-là à Gênes. Pendant le peu de ſéjour qu'il fit dans cette derniere ville, le Seigneur *Ravaſchiera* lui demanda des deſſeins pour une maiſon qu'il vouloit y faire bâtir, & quelque tems après il lui envoya par l'entremiſe du Conſul de Veniſe les meſures qu'il avoit fait prendre de cet emplacement, avec de grandes inſtances pour l'engager à travailler aux projets de cette maiſon. En conſéquence *Scamozzi* lui envoya ſix deſſeins différens pour ce même terrein, leſquels furent bien reçus, & le bâtiment exécuté enſuite; mais notre Architecte en fut ſi peu récompenſé, qu'il ne put s'empêcher de s'en plaindre ouvertement dans ſon Livre, quoiqu'il y recommande lui-même le déſin-

tereſſement comme une des qualités les plus néceſſaires à un Architecte.

Le grand Ouvrage que *Scamozzi* nous a laiſſé ſur l'Architecture, eſt le réſultat & le fruit des obſervations continuelles qu'il a faites pendant tout le cours de ſa vie ſur les différentes parties de cette ſcience. On peut voir dans la Préface qui précede ce Diſcours les particularités qui concernent cet Ouvrage immenſe & preſque univerſel. Il le fit imprimer à Veniſe en 1615, âgé d'environ ſoixante ans. Sa qualité d'Architecte de la République l'obligeant à réſider dans cette fameuſe ville, il y a apparence qu'il y a paſſé tranquillement le reſte de ſes jours, jouiſſant du fruit de ſes travaux, honoré & eſtimé de ſes concitoyens & de tous les gens de mérite. Veniſe eſt remplie, ainſi que ſes environs, d'un grand nombre de beaux édifices conſtruits ſur les deſſeins & ſous la conduite de ce grand Architecte; mais le plus conſidérable de tous, & celui qui a le plus contribué à étendre ſa réputation, c'eſt ſans contredit le palais des Procurateurs, ſur la place de ſaint *Marc*, lequel offre une décoration des plus régulieres. Cet habile Artiſte y employa avec ſuccès ſon Ordre Ionique, avec le nouveau chapiteau de ſa compoſition. On compte encore parmi les chef-d'œuvres de *Scamozzi* le ſuperbe palais qu'il a bâti à Florence pour la famille des *Strozzi*, le palais *Cornaro*, ſur le grand canal, à Veniſe, le monaſtere des Celeſtins, dans la même ville, l'égliſe des Peres Théatins de Padoue, & pluſieurs autres dont nous avons déja parlé.

Comme tout ce que nous avons expoſé juſqu'ici eſt tiré des Ouvrages mêmes de *Scamozzi*, nous ſommes forcés d'en reſter à l'année 1615 que ſon Livre parut, n'ayant trouvé aucun Auteur qui faſſe mention de cet homme célebre: nous ignorons par conſéquent l'année de ſa mort, & combien de tems il a ſurvêcu à la publication de ſon

Ouvrage. *Scamozzi* eſt un des trois principaux Auteurs qu'on peut appeller *claſſiques*, relativement à l'Architecture. Quoi qu'on lui reproche en général une maniere trop ſeche dans ſes deſſeins, ce qui vient de ce qu'il traçoit géométriquement toutes ſes moulures, on ne peut néanmoins lui refuſer une place à côté de *Vignole* & de *Palladio*, pour la pureté & la correction de ſes profils. Il a même contribué plus qu'aucun autre à perfectionner le goût de la bonne Architecture, tant par ſes ſavantes recherches ſur la nature & l'origine des ornemens des Ordres & des diverſes parties qui les compoſent, que par ſes réflexions ſur les différens abus qui ſe ſont introduits dans l'Architecture, & ſur les moyens d'y remédier.



Fautes à corriger dans ce Volume.

PRÉFACE. Page vj, ligne 3, Vicenzo, *lisez*, Vincenzo.
Pag. 12, ligne derniere, indistinctement, *lisez*, indifféremment.
Pag. 15, lig. 19, l'art de broderie, *lisez*, l'art de broder.
Pag. 21, lig. 6, de chaque côté, *lisez*, en nombre égal de chaque côté.
Pag. 29, lig. 18 & 19, les uns au dessus des autres, parce que, *lisez*, les uns au dessus des autres. D'ailleurs.
Pag. 42, lig. antépenult. rampans, *lisez*, rampantes.
Pag. 68, lig. 7, celles de 2 modules, *lisez*, celle de 2 modules.
Ibid. lig. 9, la distancce, *lisez*, la distance.
Pag. 93, lig. 24, du larmier; dans le sofite, *lisez*, du larmier dans le sofite.
Pag. 109, Art. III. titre. *Des colonnes simples*, lisez, *Des colonnades simples.*
Pag. 112, Art. V. titre. *Des colonnes Ioniques*, lisez, *Des colonnades Ioniques.*
Pag. 126, Art. IV. titre. *Des arcades simples*, lisez, *Des colonnades simples.*
Pag. 127, lig. 4, des orillons, *lisez*, des oreillons.
Pag. 140, ligne 8, s'appelloit *Corinthe*, *lisez*, s'appelloit *Corinthus.*
Pag. 177, lig. 1, les deux planches suivantes, *lisez*, les deux planches vis-à-vis.
Pag. 181, lig. 11, par le mur, & de l'autre elles sont, *lisez*, par le mur; de l'autre côté elles sont.
Pag. 189, lig. 6, de 40 de nos pieds, *lisez*, de 40 pieds.
Pag. 196, lig. 19, A la gauche, *lisez*, à la droite.
Ibid. lig. 21, à la droite, *lisez*, à la gauche.
Pag. 199, lig. 16, de l'autre; le haut est distribué, *lisez*, de l'autre, le haut étant distribué.
Pag. 201, titre. *à Venise*, lisez, *à Florence.*
Pag. 206, lig. 16, au droit des piédroits, *lisez*, au dessous des piédestaux qui portent la balustrade des fenêtres.
Pag. 208, lig. 7, Sa gauche, *lisez*, Sa droite.

Pag. 208, lig. 8, à ſa droite, *liſez*, à ſa gauche.
Pag. 210, lig. 1, a été bâti en 1569; il eſt ſitué, *liſez* (qui ont été faits en 1569), eſt ſitué.
Pag. 212, lig. 14, de entre-ſols, *liſez*, des entre-ſols.
Pag. 214, lig. 1, dont on voit les plans & élevation, *liſez*, dont on voit le plan & l'élevation.
Ibid. lig. 21, circularire, *liſez*, circulaire.
Pag. 216, lig. 8, dont elle eſt couronnée, *liſez*, dont elle eſt environnée.
Pag. 217, lig. 6, plus large que long, *liſez*, plus large que profond.
Pag. 220, titre. Planche 72, *liſez*, Planches 72 & 73.
Pag. 232, lig. antépenult. devant chacune de ces écuries, *liſez*, devant chacune de ces entrées.
Pag. 233, lig. 13, un perron A, deux rampes, *liſez*, un perron A, ayant deux rampes.
Ibid. lig. 26, Il s'en trouve, *liſez*, il s'en trouve.
Pag. 240 & derniere, lig. 5, paticuliers, *liſez*, particuliers.

APPROBATION.

De M. COCHIN, *Cenſeur Royal, Secretaire perpétuel de l'Académie Royale de Peinture & Sculpture, Garde des Deſſeins du Cabinet du Roi, Deſſinateur & Graveur des menus plaiſirs de Sa Majeſté, Ecuyer, Chevalier de l'Ordre Royal de Saint Michel, &c.*

J'ai lu par ordre de Monſeigneur le Vice-Chancelier, la troiſieme Partie de la *Bibliotheque portative d'Architecture*, contenant les *Œuvres de Scamozzi*, & je crois que l'impreſſion en ſera très-utile aux Artiſtes. A Paris, ce 29 Mai 1764. Cochin.

Le Privilege ſe trouve à la page xv du premier Volume, qui contient les cinq Ordres d'Architecture de *Vignole*.

AVIS AU RELIEUR *pour placer les 82 Planches de ce Volume.*

Le frontispice doit regarder le titre.
Planche 1, page 5
Pl. 2, 3, 4, 5 & 6, 55
Pl. 7, 86
Pl. 8, 88
Pl. 9, 89
Pl. 10, 90
Pl. 11, 92
Pl. 12, 93
Pl. 13, 98
Pl. 14, 100
Pl. 15, 101
Pl. 16, 102
Pl. 17, 104
Pl. 18, 106
Pl. 19, 110
Pl. 20, 111
Pl. 21, 112
Pl. 22, 113
Pl. 23, 115
Pl. 24, 122
Pl. 25, 127
Pl. 26, 129
Pl. 27, 131
Pl. 28, 133
Pl. 29, 135
Pl. 30, 138
Pl. 31, 143
Pl. 32, 145
Pl. 33, 146
Pl. 34, 147
Pl. 35, 149
Pl. 36, 152
Pl. 37, 160
Pl. 38, 162
Pl. 39, 166
Pl. 40, page 168
Pl. 41, 169
Pl. 42, 172
Pl. 43, 176
Pl. 44, 177
Pl. 45, 46, 47 & 48, 184
Pl. 49 & 50, 194
Pl. 51 & 52, 196
Pl. 53, 197
Pl. 54, 198
Pl. 55 & 56, 200
Pl. 57, 201
Pl. 58, 202
Pl. 59, 203
Pl. 60, 204
Pl. 61, 205
Pl. 62, 206
Pl. 63, 209
Pl. 64, 210
Pl. 65, 211
Pl. 66, 212
Pl. 67, 213
Pl. 68, 214
Pl. 69, 215
Pl. 70, 217
Pl. 71, 219
Pl. 72, 220
Pl. 73, 221
Pl. 74, 223
Pl. 75, 225
Pl. 76, 228
Pl. 77, 230
Pl. 78, 232
Pl. 79, 234
Pl. 80, 236
Pl. 81, 238
Pl. 82, & derniere, 240



ŒUVRES D'ARCHITECTURE DE VINCENT SCAMOZZI.

LIVRE PREMIER.

OBSERVATIONS GÉNÉRALES SUR LES CINQ ORDRES D'ARCHITECTURE.

CHAPITRE PREMIER.

Des cinq Ordres en général.

Si les Anciens ſont dignes d'éloges en beaucoup de choſes, c'eſt particulierement pour avoir inventé & mis en uſage les cinq Ordres d'Architecture, ainſi que la proportion exacte qui ſe trouve entre tous les membres dont chaque Ordre eſt composé. Pour traiter avec méthode un ſujet auſſi important, nous parlerons d'abord du corps des Ordres en entier, enſuite nous détaillerons leurs différens membres ou parties.



ARTICLE PREMIER.

De la nature & de l'excellence des Ordres d'Architecture.

Le mot *Ordre*, pris en général, ne ſignifie autre choſe qu'arrangement ; mais en Architecture on l'employe pour exprimer le rapport & l'harmonie de diverſes parties proportionnées les unes aux autres, & relatives enſemble, comme les piédeſtaux avec les colonnes, & avec leurs entablemens, parce que toutes ces choſes réunies forment un corps dont les membres ont une ſtructure fondée ſur des regles & ſur des proportions.

Chacun ſait que le mot *corps* ſe prend pour tout ce qui peut ſe diviſer en pluſieurs parties, comme le piédeſtal, la colonne entiere, ou l'entablement, leſquels ſont partie d'un Ordre d'Architecture, & ſe ſubdiviſent eux-mêmes en d'autres membres, par exemple le piédeſtal, en baſe, dé & corniche ; la colonne, en baſe, fuſt & chapiteau : l'entablement, en architrave, friſe & corniche. Chacun de ces membres ſe ſubdiviſe encore en d'autres parties plus petites, qui ſont les moulures ; tous ces corps, membres & parties, peuvent être plus ou moins grands, plus ou moins ornés, ſelon la diverſité des Ordres.

Les Ordres & leurs ornemens peuvent être regardés comme un certain genre d'excellence qui augmente conſidérablement la décoration & la beauté d'un édifice, ſoit ſacré ou profane, & qui le rend plus apparent & plus magnifique. Ces Ordres peuvent être employés ou ajoutés, non-ſeulement à l'édifice entier, mais encore à quelques-unes de ſes

parties principales, ſuivant le jugement de l'Architecte, le genre & la qualité du bâtiment.

La différence d'un Ordre à un autre conſiſte dans la valeur & la propriété du module, qui aide à faire la juſte diſtribution des grandeurs & des ſaillies de chaque partie : car c'eſt la diverſe diſpoſition des membres qui fait paroître de la ſolidité dans un Ordre, & de la délicateſſe dans un autre. Ces différentes proportions doivent être réglées par l'exemple de la Nature, qui a donné à l'homme, né pour le travail, des membres forts & robuſtes, & qui a formé le corps de la femme avec une délicateſſe convenable à ſon ſexe. On doit donc conſidérer de même dans la décoration de toutes ſortes d'édifices, que les ornemens délicats & les petites parties ne conviennent pas à ceux où l'on doit avoir plus d'égard à la ſolidité qu'à la beauté ; c'eſt une attention eſſentielle à laquelle cependant la plûpart des Architectes ont manqué.

Pour prouver que les Ordres doivent avoir un rapport intime avec la nature de l'édifice, & qu'on ne doit y appliquer que les ornemens convenables, il ſuffit de faire remarquer que, lorſqu'ils ſe trouvent placés judicieuſement, il en réſulte une harmonie générale & un agrément qui entraîne le ſuffrage de ceux qui les examinent. Combien de fois n'a-t-on pas éprouvé, par exemple, que pour avoir retranché certains ornemens qui paroiſſoient déplacés, ou pour leur en avoir ſubſtitué d'autres qui étoient plus analogues au caractere de l'édifice, on l'a rendu incomparablement plus parfait ? Il eſt néceſſaire outre cela d'avoir égard aux moyens & à la qualité de celui qui fait bâtir, ainſi qu'aux matériaux dont on peut conſtruire, ſuivant les pays où l'on ſe trouve.

ARTICLE II.

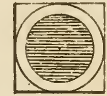
Des cinq différentes especes de colonnes.

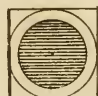
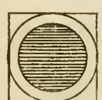
Il y a, selon tous les Auteurs, anciens & modernes, cinq Ordres ou cinq especes différentes de colonnes, savoir l'Ordre Toscan, le Dorique, l'Ionique, le Romain & le Corinthien. Quelques-uns, omettant le Romain, placent le Corinthien immédiatement après l'Ionique, & l'Ordre Composite après le Corinthien. Au reste ces deux derniers Ordres ont leurs proportions, modules, formes & mesures fort peu différentes l'une de l'autre, tant dans leurs piédestaux, que dans leurs colonnes & leurs entablemens. Les Grecs & les Romains ont orné & enrichis de ces différens Ordres leurs édifices, tant sacrés que profanes, employant tantôt l'un & tantôt l'autre, selon qu'ils jugeoient qu'ils y étoient plus convenables.

Premierement, le Toscan étant massif & solide dans son tout & dans ses parties, paroît propre à soutenir un grand poids, & tient pour ainsi dire de la nature du géant. Le Dorique présente une fermeté & une liaison dans ses triglyphes & ses métopes, qui le rendent semblable à un *Hercule*. Aussi les Anciens ont-ils toujours employés cet Ordre aux temples consacrés à cette Divinité, qu'ils estimoient le plus fort de tous les Dieux. L'Ionique, dans sa taille élégante & dans le choix de ses parties, joint à la forme de ses volutes & de ses modillons, a une certaine gravité qui tient quelque chose du genre féminin. L'Ordre Romain, que quelques-uns ont jusqu'à présent appellé *Ordre mixte ou composé*, pourroit également être appellé *héroïque*, relativement à la ma-

Les cinq Ordres de Colonnes

Toscan | Dorique | Ionique | Corinthien | Romain

jeſté de ſon chapiteau, de ſes volutes, de ſes feuilles de chêne, & de ſa corniche, qui eſt des plus ornées. Enfin l'Ordre Corinthien, le plus délicat & le plus léger de tous, dont le chapiteau eſt décoré de feuilles d'acanthe ou d'olivier, ſymbole de la paix & de la douceur, tient beaucoup de la grace & de la beauté d'une jeune fille bien proportionnée. Auſſi doit-on mettre toujours ce dernier Ordre au deſſus de tous les autres. On peut voir ſur la *planche premiere* le caractere & la différence de ces cinq eſpeces de colonnes réduites à une même grandeur de module, & repréſentées avec les baſes, les chapiteaux, & les entablemens qui conviennent à chacun de ces Ordres (1).

Il nous reſte à examiner l'opinion des perſonnes qui prétendent que les bandes & les ceintures ruſtiques qu'on applique aux bâtimens, peuvent former une eſpece d'Ordre particulier, ſans faire reflexion qu'on ne doit pas proprement donner le nom d'Ordre d'Architecture à une compoſition qui n'a ni colonne, ni piédeſtal, ni entablement particulier, tels que les autres Ordres en ont ; ces ſortes de bandes ruſtiques n'étant rien autre choſe qu'une maniere particuliere de travailler l'ouvrage pour le rendre groſſier, pauvre & ſimple.

Au reſte cette maniere de lier les pierres avec des bandes d'une certaine façon, peut également ſe pratiquer dans tous les Ordres, en conſervant toujours la proportion des membres & des parties de chaque Ordre, ſur-tout ſi ce travail ruſtique eſt

(1) On remarquera que le Graveur s'eſt trompé ſur cette planche dans la diſpoſition des cinq Ordres, ayant mis le nom & le chapiteau de l'Ordre Corinthien, à la quatrieme colonne, où devroit être placé l'Ordre Romain. Au contraire, il a donné le titre & le chapiteau de l'Ordre Romain, à la 5e colonne, dont le piédeſtal & le fuſt ſont Corinthiens.

tellement diſpoſé que les Ordres ſolides & ceux qui ſont plus délicats conſervent le caractere qui leur eſt propre, par le plus ou le moins de relief de ces boſſages ; laiſſant la pierrre comme brute & pointillée avec le marteau dans les uns, & la travaillant plus ou moins dans les autres, ſelon que l'Ordre plus ou moins délicat le requiert, comme nous pourrons l'expliquer plus au long ailleurs.

ARTICLE III.

Du module & de la diviſion de ſes parties.

Comme les édifices de conſéquence ſont rarement ſans colonnes, que l'on doit conſidérer comme la principale partie des Ordres, le module doit être tiré de leur diametre inférieur, & cette grandeur doit régler les meſures & les proportions, non-ſeulement des baſes & des chapiteaux des colonnes, mais encore des différentes parties de leurs piédeſtaux, ainſi que celles des entablemens qui ſe mettent au deſſus des colonnes. C'eſt ce que *Vitruve* nous apprend, lorſqu'il dit qu'il faut prendre une partie qui faſſe le module, & que ce module doit être égal à la groſſeur de la colonne par le bas. C'eſt encore du module qu'il entend parler, lorſqu'il ajoute que *l'ouvrage ſe connoît par la quantité des modules*, & que *le module ſert encore à en meſurer les parties.*

Au reſte le terme de *module* ne ſignifie rien autre choſe que *meſure. Vitruve* & ceux qui ont ſuivis cet Auteur s'en étant ſervis, ce mot eſt devenu propre à l'Architecture, non pas en qualité de meſure fixe & déterminée, comme ſeroit le pied, la braſſe, le palme, & les autres meſures ſemblables, ainſi que quel-

ques-uns le prétendent, mais comme une portion rationnelle de la chose déterminée, laquelle est tantôt plus grande ou tantôt plus petite, selon la volonté de l'Architecte.

Il faut faire attention que le module doit se régler sur la qualité de l'ouvrage & des moulures dont on veut faire la distribution, parce que ce module détermine non-seulement la grosseur & la hauteur des colonnes, mais encore celle des entablemens, & des piédestaux, suivant l'Ordre dont il s'agit, & qu'il regle également les entre-colonnes, l'ouverture des arcs, & toutes les parties extérieures & intérieures de l'édifice. Enfin, c'est le module qui marque la distribution de toutes les parties, quelques grandes qu'elles soient, ce qui donne une grande facilité pour l'exécution.

On peut diviser le module en plusieurs manieres, mais la meilleure est la division en 60 parties égales, parce que c'est un nombre rationnel qui est le produit de 6 & de 10 ; or ces deux nombres étant parfaits leurs composés le sont aussi. D'ailleurs le nombre 60 contient en lui 10 divisions d'entiers ; savoir celles de 2, de 3, de 4, de 5 & de 6, qui sont de petits nombres, ce qui revient à $\frac{1}{30}$, $\frac{1}{20}$, $\frac{1}{15}$, $\frac{1}{12}$, & $\frac{1}{10}$: & de plus celles de 10, 12, 15, 20 & 30, en nombres plus grands, qui désignent $\frac{1}{6}$, $\frac{1}{5}$, $\frac{1}{4}$, $\frac{1}{3}$, & $\frac{1}{2}$. Tous ces nombres sont autant de portions de module, lequel on pourroit encore diviser autrement, comme en $\frac{1}{}$, $\frac{1}{8}$, $\frac{1}{9}$ & autres parties semblables.

Vitruve, s'est encore servi de cette maniere de mesurer en traitant des membres des entablemens, mais ces sortes de divisions sont souvent difficiles à comprendre, en ce qu'il faut multiplier la plus petite partie pour déterminer la plus grande, comme si l'on

difoit deux fois 30 font 60, & ainfi des autres divifions.

Pour ne pas confondre les divifions ordinaires du module en 60 parties avec toutes les autres dont nous venons de parler, on nomme ces portions du module *minutes*, fuivant l'ufage des Géographes & des Aftronomes. On peut également divifer de cette maniere toute autre grandeur déterminée, comme feroit le pied, le palme, la braffe, &c, parce que chacune de ces mefures étant divifée en 12 autres, qu'on peut appeller *onces*, & chaque once en 5 minutes, toutes ces parties font également le nombre 60: mais alors il ne faudroit pas divifer l'once en 4 parties, comme quelques-uns le propofent, parce que cela ne feroit en ce cas que 48 parties en tout. Mais il eft tems de paffer à des matieres plus intéreffantes.

CHAPITRE II.

De l'origine de toutes les parties des Ordres d'Architecture.

LES colonnes & les ftatues font fans contredit un des plus beaux ornemens des édifices; auffi les Grecs & les Romains les ont-ils tellement prodigués dans tous les monumens qui nous reftent de leur magnificence, qu'on peut juger par la quantité qui en eft parvenue jufqu'à nous, que leur nombre étoit prefque infini. On fait que les colonnes ont été ainfi nommées, parce que leur premiere deftination étoit pour porter le comble, appellé *culmen* par les Latins.

ARTICLE

ARTICLE PREMIER.

De l'Origine des colonnes & des pilaſtres, de leurs baſes & de leurs chapiteaux.

Les colonnes n'ont d'abord été employées dans les temples & les autres édifices, comme nous venons de le dire, que pour porter le fardeau de tout le bâtiment & pour l'affermir ; c'eſt ce que *Vitruve* nous apprend, lorſqu'il dit qu'autrefois elles ne ſervoient point d'ornement, comme elles en ont ſervi dans ces derniers tems, où elles ont été employées dans les édifices, plutôt pour la magnificence que pour la néceſſité.

Les pilaſtres ont quelque rapport avec les colonnes, toute leur différence conſiſte en ce que leur plan eſt quarré, comme celui d'une piece de bois équarrie, qui ſeroit poſée debout. *Vitruve* les nomme *paraſtata*, ce qui ne ſignifie autre choſe qu'un corps élevé ſur ſon pied, propre à ſoutenir quelque fardeau peſant. Ainſi ce mot renferme non-ſeulement la connoiſſance de la forme de la choſe, mais auſſi celle de l'uſage auquel elle eſt propre.

Vitruve parle des baſes en divers endroits de ſon ouvrage, il les appelle *ſpiræ*, parce qu'elles imitent le tortillement des nœuds qu'on voit aux arbres : on les appelle baſes en notre langue, du grec *baſis*, ſoutien, appui, parce qu'elles ſont au bas de la colonne, & qu'elles la ſoutiennent. Cela ſuffit pour donner une idée générale de la baſe d'une colonne, laquelle doit avoir de hauteur la moitié de la largeur du diametre inférieur de la colonne qu'elle porte.

Pour avoir une connoiſſance plus particuliere des

parties de la baſe, on peut s'imaginer que le tore eſt fait à l'imitation du bord d'un couſſin ou d'un matelas, appellé en latin *torus*, lequel étant poſé ſous la colonne paroît comme écraſé ſous ſon fardeau. De même les liſtels, dérivés de l'italien *liſtello*, ceinture, reſſemblent à de petites courroies étroites, dont l'une étant miſe au deſſus, & l'autre au deſſous, & faiſant toutes deux ſaillie, la partie qui reſte entre deux ſe retire en dedans & forme un creux, ce qui lui a fait donner le nom de *ſcotie*, ou nacelle.

Il y a encore les baguettes, appellées *aſtragales*, qu'on met ſeules ou pluſieurs enſemble ſous les colonnes. Ces membres, ſelon le ſentiment de *Vitruve*, imitent certaines petites couvertures de lit, pliées & miſes entre les tores ou petits matelas. Ces moulures reſſemblent auſſi à des cordes qui entourent les baſes pour les lier & les affermir: auſſi voit-on que les Anciens y ont preſque toujours taillés des cordelettes torſes.

Outre ces membres, il y a d'autres ceintures ou liſtels qui ſe mettent ſeules au pied des colonnes. *Vitruve* rapporte que celles-ci ſont imitées des ourlets qu'on faiſoit au bas des jupes des femmes & des longs vêtemens: il les nomme *apophyges*. A toutes ces parties, qui ſont de forme ronde, il faut ajouter les tables quarrées qui les portent, & qui ſont ſouvent fort épaiſſes, que nous nommons plinthes, du grec *plinthia*, qui veut dire brique, par la reſſemblance que ces moulures ont avec cette pierre artificielle. Or, ſi l'on examine toutes ces choſes, on s'appercevra aiſément que non-ſeulement les membres des baſes, mais auſſi toutes les autres parties des Ordres n'ont point été imaginées au hazard, mais avec beaucoup de raiſon & de vraiſemblance,

pour imiter les productions de la nature, ou les ouvrages de l'art qui en ont fourni l'idée à leurs inventeurs.

Quant aux chapiteaux, ils ont beaucoup de rapport avec les bases, dans leurs proportions, en ce que ces parties supérieures ont de hauteur, ainsi que les bases, dans l'Ordre Toscan & dans le Dorique, le demi-diametre de la colonne : dans l'Ionique, on leur donne le tiers, & dans le Corinthien, selon *Vitruve*, le module entier. A tous les Ordres, la partie supérieure du chapiteau imite certaines petites tables quarrées que les Latins appelloient *abacus* ; nous la nommons abaque, qui est le terme propre dont nous nous servirons toujours pour cette partie. Il y a encore les oves & plusieurs autres moulures & ornemens imités des diverses parties des plantes & d'autres choses naturelles. Ces membres font partie de la colonne dans tous les Ordres, & s'appliquent diversement, tant à celles qui sont les plus massives & dont les chapiteaux sont les plus bas, qu'à celles qui sont plus alongées, dont on tient les chapiteaux plus hauts, afin de leur donner plus de grace & de légereté. Mais ceci suffit pour en donner une idée générale, devant parler par la suite plus amplement de toutes ces choses.

ARTICLE II.

De l'emploi des ornemens dans les édifices & dans les Ordres d'Architecture.

Ayant à traiter des ornemens dont on accompagne les colonnes, il est à propos de faire remarquer d'abord en général, que lorsque les parties d'un

édifice ſont belles & ſuffiſamment décorées, ſi on les enrichit encore d'ornemens qui ne leur ſoient pas propres, bien loin d'en augmenter la beauté, ils ne ſervent qu'à les rendre difformes. C'eſt pourquoi un Architecte intelligent doit bien examiner la nature de ſes ornemens & la maniere dont ils doivent être placés dans les divers endroits de ſon édifice où il convient d'en mettre. Par exemple, la face principale, à l'imitation du corps humain, doit être plus ornée que les côtés, & le derriere moins que tout le reſte : c'eſt une attention à laquelle les Anciens ont eu égard dans la diſpoſition de leurs édifices.

Lorſqu'on employe des Ordres d'Architecture dans quelque édifice ſacré, il eſt néceſſaire, ſuivant le ſentiment de *Vitruve*, de les rendre plus graves & plus maſſifs que dans d'autres bâtimens, ſoit publics ou particuliers. Cette regle a été obſervée dans la plûpart des Temples Antiques que l'on voit à Rome, ou ailleurs. A l'égard des amphithéatres, des théatres, des thermes, des arcs de triomphe, & des autres monumens publics, on peut en tenir les Ordres plus légers & plus élégans. En effet il ſemble, comme le remarque *Vitruve*, que la majeſté convient particulierement aux temples, & que ce qui peut donner de l'agrément & de la légereté eſt mieux placé dans les autres édifices, leſquels ſont ſuſceptibles de toutes ſortes d'ornemens ſuivant leur caractere, pourvu qu'ils ſoient ménagés & mis à propos, comme nous le ferons obſerver ailleurs.

Ainſi lorſqu'un Architecte ſe propoſe d'employer des ornemens dans quelque édifice que ce ſoit, il faut qu'il faſſe premierement la diſtinction du genre d'édifice qu'il s'agit de décorer, & qu'il ne les mêle point indiſtinctement & avec confuſion, mais qu'il

les diſpoſe relativement au genre du bâtiment & au beſoin qu'il a d'être plus ou moins orné. Car il eſt évident que comme les mêmes Ordres ne conviennent pas à toutes ſortes d'édifices, de même auſſi les mêmes ornemens ne doivent pas s'employer à tous les Ordres; parce qu'ils doivent être de différente nature dans les édifices ſacrés que dans les profanes, & dans les monumens publics que dans les maiſons des particuliers.

Il eſt également ridicule de repandre les ornemens avec trop de profuſion, ou de les ménager avec trop d'économie, mais ils feront un d'autant meilleur effet, qu'ils ſeront repartis avec plus de jugement & de diſcrétion, & ſur-tout avec une exacte ſymmétrie & proportion, tant dans leurs parties principales que dans leurs plus petits membres. En effet les ornemens dont on décore les édifices ſont comme les bijoux dont les Dames ſe parent, qu'il n'eſt pas à propos de placer ſur de certaines parties qui ſont aſſez ornées d'elles-mêmes, telles que le viſage & le ſein, où l'on ne met jamais de perles ni de pierreries.

On doit auſſi avoir égard à la matiere dont les édifices doivent être conſtruits, pour y proportionner ſes deſſeins & ſes profils, afin que lorſqu'il ſe trouve des pierres ou autres matériaux d'une nature groſſiere & moins délicate, on en faſſe les ornemens plus maſſifs & les membres plus ſimples & moins chargés de moulures: mais lorſque les pierres ſont belles & d'un grain fin, comme les beaux marbres, on doit y tailler des ornemens & des membres plus délicats. Enfin l'on obſervera, comme nous l'avons dit ailleurs, que le travail & l'emploi de la matiere réponde à la deſtination & à la dignité de l'édifice,

dont le principal mérite doit plutôt consister dans la disposition générale & dans la beauté des formes, que dans la richesse & la variété des ornemens.

ARTICLE III.

De l'origine des diverses parties de l'entablement.

Comme l'architrave, la frise & la corniche dont on couronne les Ordres d'Architecture sont placées dans l'endroit le plus avantageux d'un édifice, étant les parties d'un Ordre les plus exposées à la vue, & les plus ornées, on a donné à leur assemblage le nom général d'*ornemens* des Ordres : on les a aussi appellé *entablemens*, relativement à leur situation. Leurs membres doivent être ornés suivant leur espece, à proportion des colonnes & des chapiteaux qui les soutiennent : on pourroit aussi les appeller *couronnemens* des colonnes. Les entablemens sont donc composés, comme on vient de le dire, de trois parties principales, différentes par leur proportion & par la diversité de leurs membres, qui sont l'architrave, la frise, & la corniche; de même que les colonnes sont composées de bases, de fusts & de chapiteaux, & que les piédestaux se divisent en base, en dé & en corniche. Dans tous les édifices de conséquence décorés d'Ordres d'Architecture, on ne doit point omettre aucune de ces parties principales qui sont essentielles aux Ordres, & sans lesquelles le corps de l'édifice ne sauroit être parfait ni accompli.

L'architrave, comme son nom le désigne, représente cette grosse poutre toute simple, que nous nommons *poitrail*, qu'on couchoit en travers pour entretenir les autres pieces de bois qui étoient posées de-

pout (comme le ſont à préſent les colonnes), dans la conſtruction des premiers bâtimens en bois; c'eſt pourquoi ſon plafond, ou ſa largeur qui ſe voit en deſſous, ne doit jamais excéder celle du diametre ſupérieur du fuſt des colonnes qui le portent. Les différentes faſces de l'architrave ne ſont non plus autre choſe que pluſieurs de ces mêmes poutres qui ſe couchoient par retraites les unes ſur les autres, ainſi que leurs cymaiſes, aſtragales & autres membres qu'on y tailloit. L'architrave doit avoir beaucoup de ſolidité & peu de portée, afin qu'il puiſſe ſoutenir plus facilement tout le poids de l'édifice: la ſaillie de ſes membres doit être peu conſidérable, pour mieux laiſſer la facilité de découvrir les autres parties de l'entablement qui ſont au deſſus.

La friſe eſt ordinairement taillée d'ornemens fort riches: elle ſe poſe ſur l'architrave. Cette partie eſt ainſi appellée du nom des *Phrygiens*, peuples de l'Aſie mineure, qui ont inventé l'art de broderie & qui y ont excellé, par alluſion au genre d'ornemens qu'on taille ſur cette partie, leſquels imitent ſouvent la broderie. La friſe doit toujours être d'à plomb ſur l'extrêmité ſupérieure de la colonne, & répondre à la premiere faſce de l'architrave, ſur laquelle ſe mettent les ſolives qui forment les planchers. Les triglyphes & les métopes quarrés dont on orne la friſe Dorique, ne ſont qu'une imitation de ces ſolives, dont l'extrêmité qui paroiſſoit au dehors, ſi l'on en croit *Vitruve*, étoit couverte de poix & de cire, pour mieux conſerver le bois. On trouve plus de friſes ornées que de liſſes & unies, & rarement dans les monumens Antiques, tant à Rome qu'ailleurs, ſe rencontre-t-il des friſes, ſoit en pierre ou en marbre, qui ne ſoient taillées de rinceaux, de feuil-

lages, de feſtons, de maſcarons, jeux d'enfans, & diverſes autres figures qui les enrichiſſent conſidérablement.

Enfin ſur la friſe on place la corniche appellée *corona* par *Vitruve*, parce que ſon larmier, qui fait la principale partie de la corniche, couvre & ſert de couronnement aux autres parties de l'Ordre ou de l'édifice qui le porte, ainſi que l'égout d'un toit couvre le bâtiment qui eſt au deſſus. Il y a beaucoup d'apparence que la corniche eſt faite à l'imitation de la ſaillie de cette partie de la couverture, d'autant plus que ſes principales parties, telles que l'ove ou échine, la cymaiſe, la gueule droite, ainſi que les autres membres, vont toujours en s'avançant à meſure qu'elles s'élevent, comme on le remarque dans la conſtruction de la couverture d'une maiſon. Dans les corniches on taille quelquefois ſous le larmier des modillons, que *Vitruve* appelle *mutuli*, du verbe *mutilare*, à cauſe de leur peu de ſaillie. On y taille auſſi des denticules, pour repréſenter le bout des chevrons qui portent le toit, malgré l'autorité de *Vitruve*, qui aſſure que les Architectes Grecs avoient pour maxime de ne jamais tailler dans une même corniche des modillons & des denticules. Cette regle ſe trouve obſervée en effet au Panthéon, ſoit dans le dedans, ſoit au dehors de cet édifice, ainſi qu'à pluſieurs autres anciens monumens. Pour moi je ſuivrai toujours cet uſage dans tous mes profils, non pas tant par vénération pour l'Antiquité, que parce que je ſuis perſuadé que tant de coupures ne produiſent que de la confuſion dans une corniche, comme il eſt aiſé de le remarquer à l'arc des Orfevres, & dans quelques autres édifices de Rome.

ARTICLE

ARTICLE IV.

De l'origine des toits & des frontons.

Si l'on en croit *Vitruve*, les premiers hommes, pour ſe garantir de la pluie & des autres injures du tems, firent les couvertures de leurs maiſons inclinées & penchantes toutes d'un côté, en forme d'appentis, tournant le côté le plus élevé, où étoit l'entrée de la maiſon, vers le midi, afin que le devant étant plus expoſé aux rayons du ſoleil, il les reçût plus directement. Au moyen de cette conſtruction, les eaux du toit étoient toutes rejettées derriere la maiſon ; mais par la ſuite cette diſpoſition ne s'eſt plus pratiquée qu'à de médiocres édifices, car pour les bâtimens plus conſidérables, qui devoient ſervir d'habitation à pluſieurs perſonnes, on en a fait la couverture en forme de comble, c'eſt-à-dire que le faîte ſe trouvant au milieu, le toit penchoit également à droite & à gauche : enfin on l'a conſtruit avec des égouts aux quatre côtés de la maiſon. Les Anciens ont donnés plus ou moins de pente à leurs toits, ſelon la diverſité des pays, & par d'autres conſidérations, qui leur ont fait regarder cette élevation comme plus ou moins commode. Ce qu'il y a de certain, c'eſt qu'ils étoient autrement conſtruits dans les régions tempérées, comme en Italie, que dans les climats où les vents ſont impétueux, les pluies fréquentes, & où il tombe beaucoup de neige, comme dans une partie de l'Allemagne, & dans les régions ſeptentrionales qui s'étendent vers le pôle.

Pour donner plus de grace & de majeſté aux couvertures de leurs édifices, les Anciens y ont pratiqué

des frontons à la principale façade, ce qui convient fort aux temples, lorſqu'il y a un porche ou portique formé par des rangs de colonnes au devant & à l'entour, comme à la Rotonde à Rome, & à preſque tous les autres Temples Antiques, ainſi qu'on peut le connoître par les médailles & par les veſtiges qui en reſtent.

Les Architectes modernes, à l'imitation des Anciens, ont employé auſſi les frontons ſur les portiques, ſur les loges ou galeries, & aux façades des édifices publics. En effet il n'eſt pas douteux que les frontons contribuent à la beauté & à la décoration d'un bâtiment, ſur-tout lorſqu'ils ſont placés avantageuſement & bien proportionnés : car non-ſeulement ils ſervent à en annoncer la principale entrée, mais auſſi ils peuvent eux-mêmes être ornés de bas-reliefs, de trophées, de deviſes, d'armoiries, & d'autres choſes ſemblables, allégoriques au genre de l'édifice, ou aux qualités & à la condition de celui qui le fait bâtir. Ceci doit ſuffire maintenant pour donner une idée générale de ces ſortes d'ornemens.

ARTICLE V.

De l'origine des piédeſtaux & des ſoubaſſemens des édifices.

Nous parlerons préſentement des piédeſtaux que *Vitruve* appelle *ſtylobata;* ils ſervent à élever la colonne & à lui donner de la grace. Dans les deſſeins que *Vitruve* en donne, il les poſe ſur des petits murs d'appui, comme on le voit à la façade de la ſcene, & dans la ſalle des feſtins à la Corinthienne, diſtinguant ces murs d'appui d'avec ce qu'il appelle *ſtereo-*

bata, qui étoient des soubassemens continus. Quoi qu'il en soit, il y a beaucoup d'apparence que les piédestaux des colonnes tirent leur origine de ces gros tronçons d'arbres dont les Anciens se sont servis pour appuyer les piliers qui portoient la couverture de leurs cabanes, afin de les préserver plus longtems de la corruption & de l'humidité du terrein. On peut croire aussi que le socle qui est au dessous de la base des piédestaux dont parle *Vitruve*, ainsi que les cymaises qui terminent cette base par le haut, ne sont qu'une imitation de la saillie formée par les retraites qu'on pratique ordinairement au rez-de-chaussée d'un édifice. Au reste le terme *piédestal* ne signifie autre chose que *pied de colonne*, & tout piédestal doit être posé à-plomb sous la colonne, en toutes ses faces.

Les soubassemens appellés par *Vitruve*, *stereobata*, qui tournent à l'entour des édifices, ont été très-fréquemment mis en usage par les Anciens, comme on peut le remarquer encore ajourd'hui à la plûpart de leurs temples & à plusieurs autres édifices Antiques. Ces parties qui élevent le bâtiment hors de terre contribuent beaucoup à lui donner de la grace & de la solidité. Ils tiennent lieu de la forme naturelle du terrein élevé, sur lequel les premiers hommes placerent leurs habitations, dont les murs étoient construits de troncs d'arbres posés debout, & dont les intervalles étoient remplis de bois plians, entrelacés les uns dans les autres, soit osiers, cannes ou roseaux, le tout recouvert de boue, de terre, ou d'argile. Ces especes de cabanes ainsi élevées sur de petites éminences, étoient moins exposées à l'humidité de la terre & au réjaillissement des pluies, ce qui rendoit ces lieux plus sains & plus habitables, & leur

donnoit d'ailleurs une plus belle apparence. D'autres enfin, pour mieux affermir ce terrein, & pour l'assurer davantage contre les pluies & les torrens qu'elles pouvoient occasionner, l'élargirent à l'entour & le borderent d'un rang de pieux fichés debout, formant une espece de plate-forme. Or ce sont ces premieres manieres de bâtir qui ont donné l'idée à des gens plus éclairés de chercher par la suite de nouvelles inventions : c'est ainsi que peu à peu cet Art, qui n'a eu d'abord que de foibles commencemens, s'est élevé enfin au degré de perfection où nos prédécesseurs ont su le porter.

ARTICLE VI.

De l'origine des entre-colonnes.

Avant que de traiter de la proportion des colonnes, il n'est pas hors de propos de dire quelque chose sur leur distribution & sur leur espacement, puisque ces parties ont tant de rapport l'une avec l'autre, qu'elles semblent fondées sur une même raison. En effet, comme pour porter de pesans fardeaux on choisit des troncs d'arbres droits & forts, il faut aussi, dans les édifices, faire les colonnes droites & de matiere forte & durable, parce qu'elles sont destinées à soutenir tout le corps de l'édifice, tant par les encoignures que par les faces, de la même maniere que les jambes portent le corps des animaux, quelque grands qu'ils soient. C'est pour cette raison qu'il est nécessaire que dans les façades des bâtimens, les colonnes soient non-seulement en nombre pair, mais aussi qu'elles soient d'une grosseur proportionnée à leur usage. Cette disposition

de colonnes, en nombre pair, eſt la plus naturelle & la plus commode, en ce qu'elle permet de placer la principale entrée au milieu de la façade de l'édifice.

Comme lorſqu'il eſt queſtion de porter de peſans fardeaux, les hommes ſe mettent deux à deux, quatre à quatre, ou ſix à ſix, de chaque côté, de même les colonnes dans les façades, tant de devant que de derriere les loges & portiques, doivent être en nombre pair, ſoit de 2, de 4, de 6, de 8, ou de 10 colonnes, ainſi que l'enſeigne *Vitruve.* C'eſt pourquoi l'on n'approuve point les édifices qui ont pluſieurs côtés ou pans en nombre impair, comme de 5, 7, ou 9 côtés, parce que l'entrée de devant ne peut pas répondre à celle de derriere.

Le nombre des colonnes dépend de la quantité des entre-colonnes dont on a beſoin: par cette raiſon, *Vitruve* fait les façades des temples de 2, de 4, de 6, de 8, & quelquefois de 10 colonnes; on remarquera qu'il eſt d'uſage de faire toujours l'entre-colonne du milieu plus large que les autres, pour mieux découvrir la porte principale, qui doit être placée au milieu. Cette diſpoſition & cet eſpacement des colonnes ſemble avoir été priſe de la diſtance qu'on met ordinairement entre les arbres, qu'on a ſoin de planter par intervalles égaux, & qui font l'effet d'une colonnade lorſque, comme les pins & les ſapins, ils ont le fuſt droit & élevé, ſans nœuds & dégagé de branches.

Nous avons vu ci-devant de quelle maniere & avec combien d'induſtrie les premiers hommes ſe firent des habitations ſpacieuſes & commodes, pour pouvoir s'y retirer à l'ombre & à l'abri des injures du tems, liant & entrelaçant les bois, poſant des pieces en travers ſur celles qui étoient debout,

& recouvrant le tout d'un toit. Enſuite avec le ſecours de l'art & du raiſonnement ils trouverent le moyen, lorſqu'ils n'avoient pas d'arbres aſſez longs ou aſſez forts, de ſuppléer à leur défaut en mettant des pieces de bois les unes debout les autres en travers, pour former des planchers les uns au deſſus des autres, juſqu'à ce qu'ils fuſſent parvenus à la hauteur qu'ils vouloient donner à la couverture de leurs maiſons. Cette même méthode ſe pratique encore aujourd'hui dans quelques villages & même dans de petites villes où le bois eſt en abondance, dans leſquelles toutes les travées dans les entrevoux des planchers, ainſi que les murs des maiſons par le dehors, ſont remplies de torchis, ou de maçonnerie de terre. C'eſt ainſi que de ces ſimples & modiques commencemens on parvint enſuite à imaginer ces belles diſtributions de colonnes que nous admirons préſentement dans les loges & les galeries, ſoit qu'elles n'ayent qu'un ſeul étage, ſoit qu'elles comprennent pluſieurs Ordres élevés l'un au deſſus de l'autre.

La diſpoſition des colonnes eſt d'une très-grande importance dans un bâtiment. *Vitruve* prétend que, ſuivant qu'elles ſont placées à une plus grande ou à une moindre diſtance l'une de l'autre, elles paroiſſent ou plus grêles ou plus maſſives : c'eſt pourquoi il faut régler cet eſpace avec jugement, afin d'en rendre l'aſpect agréable & l'uſage commode, ayant égard ſur-tout à la ſolidité de l'ouvrage. En effet, lorſque les colonnes ſe trouvent trop ſerrées & qu'elles ſont élevées ſur des piédeſtaux, la ſaillie de la corniche de ces piédeſtaux empêche d'y paſſer librement, comme feroient des arbres qui ſeroient plantés trop près l'un de l'autre, ce qui en rend l'ordon-

nance peſante & chargée, & les dedans ſombres & triſtes. Au contraire, ſi les colonnes ſont trop éloignées l'une de l'autre & les intervalles trop conſidérables, elles auront de la peine à ſoutenir le poids qui eſt au deſſus, & l'architrave, ainſi que le reſte de l'entablement, ſera ſujet à ſe rompre facilement, s'il eſt conſtruit en pierre. D'ailleurs ces entre-colonnes trop larges & hors de proportion ſont deſagréables à la vue, les colonnes paroiſſant trop foibles pour le poids qu'elles ont à ſoutenir, & les dedans de l'édifice ſeront trop expoſés aux ardeurs du ſoleil, aux vents violens, à la pluie & aux tempêtes : or le moindre de ces inconvéniens ſuffit pour rendre un bâtiment diſgracieux & preſque inhabitable. On doit donc faire une grande attention à la diſtribution des colonnes, & la régler ſur une infinité de monumens Antiques qui exiſtent encore, ſoit en Italie, ſoit dans pluſieurs autres endroits de l'Europe.

ARTICLE VII.

De l'origine des différentes ouvertures des édifices.

Les arcades des principales portes d'un bâtiment n'ont point été faites au haſard, mais elles ſont une imitation naturelle des ouvertures & des entrées qu'on remarque aux cavernes que la nature a creuſée dans les montagnes & les rochers eſcarpés, dont pluſieurs paroiſſent quelquefois taillées avec art, les unes étant terminées par des lignes droites, les autres formant des arcades, & étant d'autres fois entourées d'eſpeces de boſſages ruſtiques, avec plus ou moins de relief; d'autres ſont toutes unies, comme ſi elles avoient été taillées au ciſeau & travaillées par les ouvriers les plus habiles.

Ces ouvertures des édifices peuvent avoir auſſi été faites ſur le modele de celles des premieres cabanes des paſteurs de l'Arcadie, pour l'entrée des hommes & des animaux, ou de toute autre choſe dont ils pouvoient avoir beſoin. Il y a même beaucoup d'apparence que ce n'eſt que par l'art & l'induſtrie des Architectes qu'elles ont reçu enſuite leur forme, leurs proportions & les différentes parties qu'on y a ajouté, pour leur donner plus de grace, telles que les bandeaux, les impoſtes, & les clefs, ainſi que les couronnemens qui les terminent, de maniere qu'elles ſont enfin parvenues à un tel degré de perfection qu'on n'a point fait difficulté de les employer aux temples, & dans les palais les plus ſomptueux & les plus magnifiques, ainſi que dans les divers bâtimens des particuliers.

A l'égard des fenêtres dont on fait uſage dans les édifices, elles peuvent tirer leur origine de ces ſoupiraux & de ces ouvertures qui donnent du jour & de l'air aux grottes & aux cavernes des montagnes, leſquelles furent faites d'abord groſſierement dans ces premieres habitations des hommes, & enſuite dans les cabanes qu'ils ſe firent avec des arbres, ſuivant les lieux où ils ſe trouverent.

Pour ce qui eſt des niches, elles reſſemblent en quelque façon à ces cavités peu enfoncées qui ſe creuſent naturellement ſur le penchant des montagnes, dont la plus grande partie conſerve la forme ronde. On les appelle niches, en italien *nicchie,* par le rapport qu'elles ont avec de certaines coquilles de mer qui portent ce même nom.

De tout ce qui précede il faut conclure, comme nous l'avons déja fait remarquer, que c'eſt la nature même qui a fourni les modeles & les exemples

de

toutes les parties des édifices, & que c'eſt ſur ces principes naturels que les hommes ont établi les regles fondamentales de l'art de bâtir, qu'ils ont enſuite perfectionné de plus en plus par l'étude, le travail & l'exercice.

ARTICLE VIII.

Jugement ſur Vitruve, *& ſur les Ordres en général.*

La diverſité d'opinions entre les Architectes qui ont traité des cinq Ordres, dont les deſſeins & les écrits ſont très-différens les uns des autres, a cauſé bien du deſordre & de l'embarras dans l'étude de l'Architecture. Nous ferons de courtes réflexions ſur ces divers ſentimens des Auteurs, pour en faire connoître les oppoſitions & les différences, pour ce qui appartient aux Ordres, tant dans les maſſes générales que dans leurs parties : ces recherches ſerviront de commentaire pour expliquer les endroits les plus difficiles de *Vitruve*, & des Architectes qui ont ſuivi ſa doctrine. Il nous paroît en général, que la plûpart de ceux qui ont donné des préceptes ſur l'Architecture ne les ont pas appuyés ſur de bonnes raiſons, ni ſur des autorités ſuffiſantes, & que leurs deſſeins ne ſont pas faits avec aſſez d'exactitude; ce qui donne lieu de croire qu'ils n'ont pas eu occaſion de mettre en œuvre leurs productions, ou bien qu'ils ont voulu pénétrer dans des ſujets qui paſſoient leurs connoiſſances.

Sans vouloir juger des choſes à la légere, ou par prévention, il eſt certain que *Vitruve* n'a point vu les ouvrages des anciens Grecs qu'il rapporte, comme il en convient lui-même, quoique ces mêmes

édifices exiſtaſſent encore en entier de ſon tems. Il n'a pu avoir aucune connoiſſance de ceux qui lui ſont poſtérieurs, & qui ſe voyent encore en Italie & ailleurs, malgré les ravages du tems & des Barbares. Il eſt facile de ſe convaincre de cette vérité, ſi l'on conſidere que dans les Ordres que *Vitruve* a décrits, on ne remarque point cette belle proportion qu'on admire dans les monumens Antiques, & que ces mêmes proportions de *Vitruve* n'ont été adoptées par aucun Architecte intelligent. Il faut cependant convenir que l'on a une grande obligation à cet Auteur, qui eſt le ſeul de tous les Anciens dont il nous reſte des préceptes & des principes ſur l'Architecture : en effet ſes écrits ſont d'une grande autorité pour aider à réſoudre les difficultés qui peuvent ſe rencontrer ſur les différentes proportions des Ordres, relativement aux opinions des Architectes modernes qui n'ont pas une auſſi grande réputation que lui.

Pour ce qui regarde les Ordres & leurs ornemens, tant en général qu'en particulier, il eſt vrai qu'il y a eu des Architectes parmi les Anciens, comme il peut y en avoir encore à préſent, qui affectoient la plus grande ſimplicité dans leurs bâtimens, perſuadés que les ornemens qu'on y ajoute, engagent dans des dépenſes entierement inutiles. Ils penſoient qu'il eſt plus à propos d'imiter la ſimple nature dans ſes productions; & que ces palais enchantés & délicieux, propres pour des hommes voluptueux & efféminés, ne ſervoient qu'à ruiner les peres de famille qui les faiſoient bâtir. Mais *Vitruve* fournit lui-même une réponſe ſuffiſante à cette objection, en faiſant entendre qu'entre les divers édifices il y en a de publics & de particuliers : que l'on ne doit conſidérer ceux-

ci que comme s'ils devoient être cachés, & qu'il eſt néceſſaire au contraire d'orner les autres, parce qu'ils doivent paroître avec magnificence & avec majeſté aux yeux de tout lemonde : de ce genre ſont les temples conſacrés à la Divinité.

Il y a eu, au contraire, d'autres perſonnes qui ſe ſont imaginés qu'il falloit inventer de nouveaux Ordres, ou ajouter quelque choſe à ceux qui ſont déja inventés, & qui ont mêlé confuſément les Ordres ſolides avec les plus délicats. Ils ont cru former des Ordres nouveaux, en changeant le piédeſtal ou la baſe, ou bien ils ont fait conſiſter l'eſſentiel d'un Ordre dans une nouvelle forme de chapiteau ; ce qui eſt abſolument ſans raiſon, comme de vouloir changer les modules & les proportions des Ordres. C'eſt la même choſe que ſi l'on prétendoit changer & réformer la langue & les habillemens d'une nation : car il eſt certain que les nouveautés ne ſont pas moins choquantes dans les Ordres, qu'elles le ſeroient dans toutes ces choſes.

Nous conclurons donc que les Ordres ne doivent ſouffrir aucun changement, mais qu'ils peuvent être ennoblis & portés à un plus haut point de perfection ; & quoiqu'ils ne ſoient qu'au nombre de cinq, toutefois ſelon les occaſions, les lieux, & la dépenſe, ils peuvent être diſpoſés différemment, avec plus ou moins d'ornemens & de membres, comme nous le ferons voir dans la ſuite de cet Ouvrage.



CHAPITRE III.

Des colonnes & de leurs parties.

ARTICLE PREMIER.

De la proportion des colonnes pour les différens Ordres.

POUR entrer en matiere, nous obſerverons que *Vitruve* donne 7 modules à la colonne d'Ordre Toſcan, y compris ſa baſe & ſon chapiteau, & autant à celle d'Ordre Dorique, avec le chapiteau (le fuſt étant ſans baſe); dans un autre endroit il lui en donne 7 & demi. La colonne Ionique, ſuivant le même Auteur, eſt de 8 modules & demi, avec ſa baſe & ſon chapiteau; pour cet Ordre, il va juſqu'à 9 modules, 9 $\frac{1}{2}$ & même 10 modules. A l'égard de la Corinthienne, il lui donne la même hauteur qu'à l'Ionique, faiſant ſa baſe & ſon fuſt pareils, & ne changeant dans les proportions de ces deux Ordres que celles du chapiteau Corinthien, qui eſt plus haut que celui de l'Ionique.

Les Modernes n'ont point adopté ces proportions; quelques-uns ont donné aux colonnes Toſcanes ſix modules, aux Doriques 7, aux Ioniques 8, aux Corinthiennes 9, & aux *Compoſites* (comme ils l'appellent), 10 modules. D'autres, tels que *Vignole* & *Palladio*, ont cherché des meſures différentes, comme celles de 7, 8, 9, 9 $\frac{1}{2}$ & 10 modules. Mais ni les uns ni les autres n'ont eu aucun égard à la hauteur des chapiteaux, leſquels ſont de différente grandeur, ſuivant la diverſité des Ordres, le Dorique étant

différent de l'Ionique, & le Romain autre que le Corinthien, de ſorte que, de quelque façon qu'on s'y prenne, les deux premiers Ordres paroiſſent toujours bas & écraſés.

En faiſant réflexion ſur ces Auteurs, on voit en général, que la plûpart ont ſuivis la doctrine de *Vitruve*, ou bien qu'ils s'en ſont fort peu écartés, de ſorte qu'on pourroit en inférer, ou qu'ils n'ont fait aucune attention aux proportions des monumens Antiques, ou que peut-être ils ne les ont ni examinés ni meſurés.

Pour revenir à la proportion des colonnes, celle de ſix modules, que la plûpart des Auteurs modernes donnent à l'Ordre Toſcan, n'eſt pas ſuffiſante, ni même celle de 7 modules que lui donne *Vitruve*, parce que les colonnes de cet Ordre, comparées aux autres, ſe trouvent trop baſſes, principalement lorſqu'elles ſont placées les unes au deſſus des autres, parce que dans ce premier Ordre le chapiteau n'augmente pas la hauteur de la colonne dans la même proportion qu'aux Ordres ſuivans. Il s'eſt auſſi trouvé quelques Modernes qui ont employé le fuſt des colonnes maſſives juſque dans les Ordres les plus délicats, tels que le Corinthien, ce qui eſt un défaut contre le bon goût.

Vitruve fait une faute auſſi conſidérable, lorſqu'il donne diverſes hauteurs à un même Ordre, comme il le pratique pour l'Ordre Ionique. Cette erreur a été ſuivie par quelques Architectes modernes, ainſi que celle de ne point mettre de baſe ſous la colonne Dorique, ce qui eſt contraire à la raiſon & aux monumens Antiques les plus approuvés.

Beaucoup d'autres, en faiſant des loges ou façades avec des colonnes ou des pilaſtres ſans piédeſtaux,

ou avec piédeſtaux, ont donné à un ſeul Ordre une telle hauteur qu'il embraſſe deux Ordres l'un ſur l'autre, ce qui ne peut produire qu'un mauvais effet, parce que ces colonnes ou pilaſtres paroiſſent alors giganteſques, & n'ont aucune proportion avec le reſte de l'ordonnance.

D'autres Architectes ſe ſont encore trompés en voulant ſuivre trop ſcrupuleuſement la doctrine de *Vitruve* dans les proportions qu'il donne de ſa place publique, de ſa baſilique, & de ſes ſalles à l'Egyptienne, où il fait entrer deux Ordres, dont le ſecond eſt d'un quart moins haut que le premier, & dans celles de la ſcêne de ſon théatre, où le troiſieme Ordre eſt d'un quart moins haut que le ſecond. Les Auteurs qui ont adoptés de pareilles regles n'ont pas fait attention à la diſproportion qu'elles cauſent; ils devoient penſer d'ailleurs que de tels principes n'étoient pas digne d'un Auteur auſſi célebre que *Vitruve*.

Ces proportions font trois mauvais effets, lorſque ces colonnes ſe trouvent proche l'une de l'autre, & ce défaut eſt encore plus conſidérable quand on éleve ces différens Ordres ſur des piédeſtaux. Le premier inconvénient eſt que les colonnes de l'étage ſupérieur, ainſi que leurs entablemens, paroiſſent trop petites, parce qu'elles ſont plus élevées que celles d'au deſſous. Le ſecond eſt que par ce moyen les entre-colonnes d'en haut ſe trouvent plus larges que ceux d'en bas, ce que la délicateſſe de ces mêmes colonnes ne doit pas permettre : le troiſieme, c'eſt que les appartemens ſont alors trop bas, tant pour les édifices publics, que pour ceux des particuliers, ce qui eſt contre toute raiſon & fait un effet deſagréable à la vue.

Dans un autre endroit, *Vitruve,* en parlant du portique de derriere la ſcene, veut que les colonnes Ioniques & Corinthiennes de l'intérieur ſoient plus hautes d'un cinquieme que les Doriques qui ſont au dehors de l'édifice, peut-être parce qu'elles n'ont pas de piédeſtaux, ou pour donner plus de hauteur aux planchers, ſans réfléchir ſur le mauvais effet que doivent faire dans un même bâtiment des Ordres de hauteur différente.

Pour ce qui eſt de l'Ordre que les Modernes ont nommé improprement *Compoſite*, & qu'ils ont placé au deſſus de tous les autres, nous ferons voir ailleurs qu'il doit être appellé *Ordre Romain*, & que par ſa forme, mais principalement par les volutes de ſon chapiteau, il tient de l'Ionique, ſur lequel on doit toujours le placer, & le Corinthien ſur ces deux ci.

A l'occaſion de la proportion des colonnes, *Vitruve*, en parlant des temples, prétend que les colonnes angulaires doivent être plus groſſes que les autres d'un cinquantieme, & qu'il faut les tenir à-plomb en dedans, parce qu'elles ſont pour ainſi dire diminuées par le grand air, ce qui fait un mauvais effet avec les architraves. Il dit encore ailleurs que les colonnes doivent être à-plomb du côté des murs des temples, pour de certaines raiſons qui ne ſont pas de grand poids. Pour nous, ſans trop nous arrêter à ſes préceptes, nous mettrons des pilaſtres quarrés à la place des colonnes dans les angles des portiques & aux autres endroits ſemblables, comme on le verra par la ſuite dans tous les deſſeins que nous donnerons de colonnades, à l'imitation de celles qui ſe voyent en dedans & au dehors de la Rotonde, à Rome. *Vitruve* veut auſſi que les colonnes ſous le portique ſoient plus menues d'un neuvieme ou d'un

dixieme que les autres, & qu'elles aient un plus grand nombre de canelures. Toutes ces maximes ſont autant d'abus contraires à ce qui a été pratiqué par les Anciens.

ARTICLE II.

De la diminution des colonnes.

Le fuſt des colonnes doit diminuer de bas en haut, comme les arbres, dont elles ne ſont qu'une imitation. Cette diminution a été faite de diverſe maniere, tant pour les proportions que pour la façon de diminuer les colonnes. *Vitruve* la détermine ſuivant la hauteur du fuſt des colonnes, comme dans l'Ionique, qu'il diminue d'autant moins qu'il a plus de hauteur. Cette regle a été ſuivie par pluſieurs Architectes, parmi leſquels il s'en eſt trouvé qui ont diminué un Ordre maſſif comme un délicat, à la réſerve cependant du Toſcan, lequel, ſelon *Vitruve*, doit être diminué du quart de ſon diametre inférieur.

A l'égard de la maniere de tracer cette diminution des colonnes, *Vitruve* n'en parle guere qu'à l'occaſion de l'Ordre Dorique & de l'Ionique, & il y a lieu de croire qu'il la rend peu ſenſible, comme il convient pour ces Ordres. Quelques Architectes ont formé le contour de leurs colonnes d'une ligne preſque droite de bas en haut, ce qui n'a jamais été l'intention de *Vitruve*. D'autres ont laiſſé le tiers du fuſt par en bas, d'à-plomb, diminuant les colonnes ſolides & les plus délicates de la même maniere; d'autres les ont fait renflées & fuſelées vers le tiers de leur hauteur.

Les uns & les autres font cette diminution à tâtons

&

& ſans art, par des moyens mécaniques & fort pénibles. Pour moi, il me ſemble, ſans m'arrêter à tout ce qui a été dit ci-devant, que la diminution d'une colonne doit plutôt dépendre du caractere de l'Ordre auquel elle appartient que de ſa hauteur, & que cette diminution eſt eſſentielle pour donner plus ou moins de grace au fuſt de la colonne. C'eſt pourquoi, ſans avoir égard à toutes ces méthodes peu aſſurées, telles que celle de ſe ſervir d'une regle courbe ou pliante, ou celle de ſuivre des points donnés à des diſtances égales, leſquelles ne ſont que des pratiques mécaniques qui ne conviennent qu'à des Maîtres ſimples & ignorans, incapables de rendre raiſon du nombre des points donnés, ou de celui des lignes qu'il faut tracer, j'enſeignerai la maniere dont on peut diminuer les colonnes par raiſonnement & avec des regles certaines, étant démontré qu'elles doivent réuſſir dans l'exécution, & qu'elles ſeront agréables à la vue.

ARTICLE III.

Des baſes des colonnes.

Puiſque nous en ſommes ſur le chapitre des colonnes en général, il eſt néceſſaire de dire auſſi quelque choſe de leurs baſes; nous parlerons de leurs chapiteaux dans l'article ſuivant.

La baſe Toſcane, ſelon *Vitruve*, doit avoir de hauteur, y compris la ceinture de ſon fuſt, le demi-diametre de la colonne, & ſon plinthe doit être arrondi: ce qui eſt ſans exemple dans l'Antique. On a lieu de s'étonner de ce que cet abus s'eſt introduit parmi quelques Architectes modernes, nonobſtant

les exemples que l'on a du contraire dans la baſe des colonnes *Trajane* & *Antonine*, dans leſquelles la ceinture fait partie du fuſt, comme elle doit le faire dans les autres Ordres, & où le plinthe eſt quarré. D'ailleurs ce plinthe arrondi ne paroît pas ſupportable, ſi ce n'eſt dans des endroits où les entre-colonnes ſe trouveroient trop étroits, la ſaillie de cette baſe étant d'un ſixieme du diametre inférieur de la colonne.

On voit auſſi dans *Vitruve* pluſieurs colonnes Doriques ſans baſe ni ceinture au fuſt, ce qui a été imité fort mal à propos par quelques Architectes modernes, fondés d'ailleurs ſur l'exemple du théatre de *Marcellus*, & des ſix colonnes qui ſont au devant de la priſon de *Tullius*; mais c'eſt un abus qui ne ſe remarque point au premier Ordre du Coliſée, qui eſt auſſi Dorique, ni au temple Antique qu'on voit proche ſaint *Adrien*, outre tant d'autres baſes de cet Ordre qui ont été déterrées & qui ſuffiſent pour prouver combien cet uſage eſt mal fondé.

Mais ſans me prévaloir de ces exemples & ſans me laiſſer entraîner par l'autorité de *Vitruve*, je ſoutiens qu'il n'eſt pas raiſonnable que toutes les autres colonnes, & même la Toſcane, ayant des baſes, celle d'Ordre Dorique ſoit la ſeule qui n'en ait point; car elle ne pourroit ſe ſoutenir ſans baſe en aucune maniere, quand même on l'éleveroit ſur un piédeſtal, comme quelques-uns le font au devant des arcades. D'où je conclus qu'il faut néceſſairement mettre une baſe aux colonnes de cet Ordre, comme aux autres.

La baſe Attique décrite par *Vitruve*, eſt ſimple & différente des autres baſes plus ornées qui ont été employées aux autres Ordres, parce qu'il s'agit ſeu-

lement de l'Ordre Ionique en cet endroit. Pour ce qui eſt de ſa hauteur, il n'y a rien à y reprendre, mais les liſtels de la ſcotie ſont trop hauts, & la ſaillie qu'il lui donne, d'un quart de module, eſt trop grande, & par conſéquent défectueuſe. Il y a auſſi des colonnes Attiques ; ce ſont des eſpeces de pilaſtres quarrés qui ont été inventés par les peuples de l'Attique.

La baſe Ionique de *Vitruve*, qui a été imitée par *Vignole*, eſt ſans exemple dans l'Antique ; le gros tore qu'on y met ſur deux petites ſcoties & ſur deux petits aſtragales, rend ſon profil deſagréable & contraire à la ſolidité.

ARTICLE IV.

Du chapiteau des colonnes.

Vitruve donne au chapiteau Toſcan un demi-module de hauteur & un module de largeur à chaque face de ſon abaque, parce qu'il diminue le fuſt de la colonne du quart de ſon diametre inférieur ; ainſi la ſaillie du chapiteau eſt d'un huitieme de module de chaque côté, ce qui feroit aſſez bien ſi l'ove n'étoit pas trop haut & le gorgerin trop bas, ce qui rend ce chapiteau diſproportionné.

Suivant les conjectures de *Vitruve*, les volutes du chapiteau Ionique ne ſont qu'une imitation de la friſure & des boucles de cheveux des femmes Grecques, telles qu'on les voit repréſentées ſur les médailles & par les ſtatues Antiques. Pour moi, cette opinion ne me paroît guere vraiſemblable, n'y ayant rien dans ces volutes qui ait rapport à des cheveux, ni aucune partie du chapiteau Ionique qui reſſemble à un viſage.

Vitruve parle assez succinctement du chapiteau Corinthien. Il donne à la ligne diagonale de l'abaque deux diametres de la colonne, & il prétend que cela doit faire un bon effet pour ses quatre faces. Il veut encore que le tambour de ce chapiteau soit par le bas de la même largeur que le diametre supérieur de la colonne, sans y comprendre l'épaisseur des feuilles. A l'égard de la hauteur du chapiteau suivant la méthode de cet Auteur, qui a été adoptée par *Leon Baptiste Alberti*, il ne lui donne en tout que le diametre du bas de la colonne, dont l'abaque prend la septieme partie; ensuite il faut diviser le restant en trois parties, dont on donne une au premier rang de feuilles, une autre au second rang, & la derniere aux volutes & aux hélices qui s'assemblent par devant, & à celles qui viennent se rencontrer sous les angles de l'abaque. La largeur des fleurs est égale à la hauteur de l'abaque. Voilà tout ce que *Vitruve* enseigne sur les proportions du chapiteau Corinthien.

Si l'on compare ce chapiteau de *Vitruve* aux chapiteaux Corinthiens Antiques, dont la plûpart sont d'un sixieme plus hauts, il paroîtra bas & écrasé, son abaque sera trop large, & ses fleurs trop petites: d'ailleurs il n'en détermine point les saillies. Enfin il y a lieu de s'étonner que des Maîtres de l'Art aient profilé des chapiteaux de si mauvais goût, avec des feuilles de chêne, contre l'usage des Anciens, tandis qu'ils font tant de cas de ceux d'une proportion toute différente, tels qu'on en voit à la Rotonde, aux trois Colonnes du marché Romain, & en plusieurs autres endroits de l'Italie, dont nous ferons mention dans le Livre suivant, en décrivant ce chapiteau.

CHAPITRE IV.

Des différentes parties des Ordres qui servent à la décoration des édifices.

ARTICLE PREMIER.

Des entablemens & des ornemens qui leur conviennent.

POUR nous occuper présentement de sujets plus importans, plusieurs Architectes ont pensé qu'il falloit faire les entablemens d'une grande hauteur, ensorte qu'il s'en est trouvé qui leur ont donné le quart de la colonne, d'autres le tiers, & d'autres la moitié. Dans leurs compositions ils n'ont pas même distingué l'Ordre Dorique d'avec les autres plus délicats, par la hauteur qu'on doit donner à ses triglyphes & aux métopes qui les séparent, ce qui rend la corniche de cet Ordre plus basse qu'elle ne doit l'être, d'où il résulte un défaut essentiel dans son ordonnance.

Un des principaux inconvéniens de ces sortes d'entablemens mal proportionnés, c'est que cela rend l'ouvrage trop pesant, & les colonnes trop foibles pour en porter la charge, sur-tout lorsque les corniches ont une trop grande saillie, ce qui les fait paroître en danger de se rompre & de tomber. De plus elles empêchent de voir dans les dehors les parties qui sont au dessus, & elles ôtent une partie de la lumiere aux appartemens qui sont au dessous : sans parler du surcroît de dépense que leur masse énorme occasionne mal à propos.

La difficulté de faire la juſte diviſion des triglyphes & des métopes, dans l'Ordre Dorique, & de diſtribuer exactement les modillons dans les autres Ordres, a occaſionné pluſieurs défauts eſſentiels. Car il arrive de-là que ces parties ne tombent pas d'à-plomb ſur l'axe des colonnes, ou que les roſes des plafonds ne ſont pas renfermées dans des caiſſes quarrées, comme elles le ſont à la plûpart des édifices Antiques. C'eſt ce qui a obligé quelques Architectes modernes, qui ſe ſont piqués d'une exactitude réguliere, de mettre des piédroits aux angles de retour, comme on en voit aux Ordres Dorique & Ionique de la Bibliotheque de ſaint *Marc*, à Veniſe. J'ai moi-même été contraint de pratiquer la même choſe à la *Procuracie* neuve que j'ai bâtie ſur la grande place, dans la même ville.

Quelques Architectes anciens, & même *Vitruve*, ont tenu leurs entablemens fort bas & les friſes étroites, ainſi qu'on le voit à l'arc d'Ancone, dont l'entablement n'eſt que d'un ſixieme de la colonne, ce qui eſt meſquin & de petite maniere. De plus, ni les uns ni les autres n'ont pu s'accorder ſur l'eſpace qu'il faut laiſſer entre chaque modillon, leſquels ſouvent ne tombent pas d'à-plomb ſur l'axe des colonnes, ni faire enſorte que leurs arcades & leurs colonnades formaſſent des ordonnances régulieres. Il arrive auſſi que les entablemens trop bas ſont contraires à la ſolidité, leur architrave n'ayant pas aſſez de force pour ſoutenir ce qui eſt au deſſus, ce qui produit un fort mauvais effet.

Avant que d'approfondir cette matiere, il eſt bon d'obſerver que les Anciens ont traité les ornemens de bien des manieres différentes, tantôt avec peu de ſaillie, tantôt avec beaucoup de relief, d'où il eſt

arrivé que les Architectes modernes ſe ſont jettés inconſidérément dans l'une ou dans l'autre de ces deux extrêmités, ſans réfléchir ſur la différence des Ordres, ni ſur celle des édifices où ils ſont employés. Cela vient auſſi du peu de connoiſſances que la plûpart ont eu pour diſtinguer ce qui eſt réellement beau d'avec ce qui ne l'eſt point, & de ce qu'ils ont manqué de jugement néceſſaire pour en faire un bon choix. Pluſieurs même d'entr'eux ont cru que ces ornemens n'avoient pas été faits pour les ouvrages où ils les voyoient, mais qu'ils y avoient été rapportés après coup, ou de la Grece, ou d'autres lieux, & par conſéquent qu'ils n'avoient aucune analogie avec les édifices où ils ſe trouvoient employés. Ce qu'on remarque aſſez ſouvent parmi les fragmens qui nous reſtent de l'Antiquité.

ARTICLE II.

Proportions des trois parties principales de l'entablement.

Vitruve donne de hauteur à l'architrave la moitié du diametre inférieur de la colonne, qu'il établit pour module. Cette proportion eſt trop petite quand l'architrave n'a qu'une ſeule faſce, & il ſe trouve alors trop foible. Auſſi n'a-t-elle point été ſuivie par les Anciens qui ont tenu leur architrave plus haut, comme on le voit au théatre de *Marcellus*, au Coliſée, & aux autres monumens Antiques qu'on a trouvé enſévelis ſous des ruines. A l'égard de la friſe, la hauteur d'un module & demi que ce même Auteur lui donne, eſt néceſſaire pour rendre le métope quarré, mais le demi-métope ſur l'angle ne peut pas

être entier, par rapport à la diminution de la colonne, qui eſt d'un cinquieme de ſa groſſeur, de ſorte que ce demi-métope ne peut avoir alors que le tiers de la largeur entiere du métope.

Ceux qui ont eu plus d'égard à l'autorité de *Vitruve* qu'aux raiſons pour leſquelles les choſes ſont faites, ont ſuivi cette erreur, & ont donné auſſi trop de hauteur à la friſe, comme on peut le remarquer non-ſeulement dans les écrits de ces Architectes modernes, mais encore dans les ouvrages publics qu'ils ont bâtis, dont ils ont fait les principaux arcs trop bas, ainſi qu'il ſe voit à la Bibliotheque de Veniſe, & au palais de Vicence, qui ſont cependant des ouvrages de grande conſidération.

Pour revenir à *Vitruve*, dans l'Ordre Dorique, il met ſur la friſe une bandelette au chapiteau des triglyphes; il ne forme ſa corniche que de trois membres, quand elle eſt entierement de niveau, & ne lui donne qu'un module de hauteur. Mais lorſqu'il s'y trouve un fronton, il y ajoute une gorge & un filet, ce qui forme une corniche chétive & compoſée de trop peu de membres pour un Ordre Dorique. Ce qu'il y a de ſupportable dans ſes proportions, c'eſt qu'il donne à cet entablement le quart de la colonne, laquelle eſt de 7 modules, ſans baſe ni ceinture.

Quant à l'Ordre Ionique, pour les colonnes depuis 12 pieds juſqu'à 30, *Vitruve* donne aux plus petits architraves un module, & aux plus grands un douzieme de la hauteur totale de la colonne: ce qui rend les premiers trop foibles, & les derniers trop hauts & trop maſſifs: outre que leurs parties n'ont aucun rapport les unes aux autres. D'ailleurs cette petite cymaiſe avec ces trois faſces, l'une de 3, l'autre de 4, & la troiſieme de 5 parties, ſont des propor-

tions

tions ſans raiſon & totalement contraires aux monumens Antiques. Pour la friſe, lorſqu'elle eſt liſſe & ſimple, *Vitruve* la fait moindre en hauteur que l'architrave, du quart de ſa hauteur, & lorſqu'elle eſt ornée de ſculptures, il la fait de ce même quart plus haute que l'architrave. Mais au moyen de cette regle, la friſe liſſe & unie ſe trouve trop baſſe : il eſt vrai que les autres ſont mieux proportionnées, par rapport à la ſaillie de l'architrave qui diminue une partie de leur hauteur.

Pour donc tirer quelque utilité des préceptes de *Vitruve*, ſi l'on conſidere les proportions qu'il établit entre les plus petites & les plus grandes colonnes, la corniche Ionique ſur une colonne de 20 pieds (laquelle aura 8 diametres de hauteur, y compris ſa baſe & ſon chapiteau), ne ſera guere plus haute que l'architrave, avec ſa grande ſaillie, ainſi ces membres ſeront diſproportionnés, & le denticule ſera trop haut relativement aux autres parties : cette corniche ſera chetive & de mauvais goût, par conſéquent elle ſera fort éloignée des proportions de celles qu'on voit aux édifices Antiques.

Ce qu'il y a de remarquable dans les proportions de *Vitruve*, c'eſt qu'il donne à ſes entablemens, ſur différentes hauteurs d'Ordres, le cinquieme de la colonne, ce qui fait une méthode en effet fort bonne à ſuivre, mais qui n'a pas été bien entendue de ſes Commentateurs ni des autres Architectes. On obſervera qu'il prétend que tous les membres des entablemens doivent ſaillir en dehors, ou s'incliner en dedans, de la douzieme partie de leur hauteur, afin, ajoute-t-il, qu'ils ne paroiſſent pas raccourcis, comme il arriveroit s'ils étoient à-plomb. C'eſt une ſubtilité de perſpective qui eſt plus ſpéculative que pra-

ticable ; auſſi n'a-t-elle été miſe en uſage par aucun Architecte ancien, étant contraire à la ſolidité, en ce que toutes ces parties ſemblent alors porter à faux, outre que cela eſt deſagréable à la vue. En effet, ſi le tympan du grand fronton du Panthéon, par exemple, étoit incliné en dedans du douzieme de ſa hauteur, il ſeroit reculé de deux pieds vers la pointe, & la corniche du ſommet porteroit à faux de toute cette quantité ; ce qui eſt abſurde.

ARTICLE III.

De la proportion des toits & des frontons.

Pour dire quelque choſe à préſent ſur les toits & ſur les frontons, *Vitruve* fait la hauteur du tympan (qui eſt cet eſpace triangulaire compris entre la corniche horiſontale & les deux rampantes qui ſe joignent au ſommet), ſeulement d'un neuvieme de la baſe du fronton : cette proportion le rend trop bas & trop écraſé, quoiqu'il ſe trouve que celui du temple d'*Aurelien* en a encore moins. Peut-être *Vitruve* a-t-il entendu donner ſeulement cette hauteur à la pente des toits ou des combles, leſquels étoient ordinairement couverts de tables de bronze, alors cette proportion ſeroit ſupportable, mais autrement ſon texte ſeroit alteré en cet endroit, car il faudroit plutôt entendre les deux neuviemes, qui eſt une fort belle proportion pour un fronton. De même, lorſque peu après, il parle des acroteres (ce ſont de petits piédeſtaux que l'on poſe ſur les extrêmités des corniches rampanes, & au ſommet du fronton), il donne aux deux d'en bas la moitié de la hauteur du tympan, & à celui d'en haut un huitieme de plus : ce qui

paroît contraire à la raiſon & à ce qu'ont pratiqué les Anciens.

A l'égard de la hauteur qu'on doit donner aux frontons, elle eſt aſſez incertaine, parce qu'elle dépend du nombre de colonnes dont eſt compoſée la façade du corps d'Architecture que couronne ce fronton : cette façade pouvant être formée de 4, 6, ou 8 colonnes. Quand même la proportion des frontons ſeroit égale pour des baſes de différente grandeur, celle des acroteres ſeroit toujours différente, ſuivant la regle de *Vitruve*, & ils ſeroient par conſéquent mal proportionnés.

ARTICLE IV.

Sur les diverſes ſortes de piédeſtaux & de ſoubaſſemens.

De tous les Auteurs qui ont écrit ſur les proportions des cinq Ordres, il y en a peu qui aient bien réglé les meſures des piédeſtaux. Quelques-uns les ont faits ronds, ou à pans : d'autres les ont tenu fort bas, en forme de ſocles, ou trop haut & trop étroits : d'autres enfin en ont tiré les proportions du vuide des arcades, ou du quarré formé par la diagonale du tronc de ces mêmes piédeſtaux. Toutes ces méthodes ſont peu relatives à la grace que doivent avoir ces piédeſtaux, puiſqu'elles ne conduiſent à donner à ceux de l'Ordre Corinthien que le quart de la hauteur des colonnes, de maniere qu'ils ſe trouvent alors plus bas que ceux des colonnes Ioniques ; d'ailleurs ces Auteurs n'ont établi aucune regle certaine, ſoit pour les baſes, ſoit pour les corniches de ces piédeſtaux. Enfin, comme ils n'augmentent point en hauteur à proportion de la grandeur des entablemens,

l'ordonnance n'en reçoit point la légereté ni la délicateſſe qu'elle devroit avoir.

Il y a d'autres Architectes qui ont donné une hauteur ſi exceſſive à leurs piédeſtaux, qu'outre qu'ils ſont contraires à la ſolidité, le Toſcan ſe trouve alors peu différent du Corinthien. Il eſt vrai que parmi les monumens Antiques, on voit des piédeſtaux, tels que ceux de l'arc de *Conſtantin*, leſquels ont les deux cinquiemes de toute la hauteur des colonnes, mais ils n'en ſont pas moins diſproportionnés & contraires à l'uſage ordinaire. Car, outre que cette trop grande hauteur eſt deſagréable, elle eſt de plus incommode, lorſque dans une loge ou un portique, elle ne permet pas qu'on puiſſe s'y accouder pour regarder, & parce que les grandes ſaillies de leurs corniches empêchent le coup d'œil général.

Lorſque *Vitruve*, dans la deſcription qu'il fait des temples Antiques, parle des ſoubaſſemens qui regnent de trois côtés, parce que les degrés ſont au devant, il ajoute, qu'à ces piédeſtaux les baſes & les corniches doivent former des ſaillies au droit des colonnes, *par eſcabeaux impairs*, mais que l'appui doit régner de niveau; ces eſcabeaux impairs ont partagé les opinions de ſes Commentateurs, leſquels ont interpreté ſi diverſement ces termes obſcurs, qu'il ſe trouve à ce ſujet des conjectures tout à fait ridicules.

ARTICLE V.

Sur les entre-colonnes.

A l'égard des entre-colonnes, les uns les ont fait trop larges, & les autres trop étroits: ces deux excès ſont également vicieux. D'autres ſe ſont arrêtés aux

inq manieres de *Vitruve*, qui ſont le picnoſtyle, l'un diametre & demi; le ſiſtyle, de deux diametres; 'euſtyle, de deux & un quart; le diaſtyle, de trois; & l'aréoſtyle, de quatre modules; ce qui fait un eſpace trop large pour un entablement de pierre. Cet Auteur ajoute qu'il eſt néceſſaire de donner à l'entre-colonne du milieu du porche, plus de largeur qu'aux autres, pour faciliter l'entrée de l'édifice, ce que les Modernes ont négligé, les ayant faits tous égaux. Quoique *Vitruve* faſſe de longues diſſertations ſur le trop peu de largeur qu'on donnoit ordinairement à ces entre-colonnes du milieu, nos Architectes n'y ont eu aucun égard, les proportionnant aux Ordres, ſans conſidérer que *Vitruve* poſe ſes colonnes ſur le rez-de-chauſſée, au lieu que ceux-ci les élevent preſque toujours ſur des piédeſtaux, & comme ils ne déterminent point des meſures particulieres pour les entre-colonnes du milieu du porche, vis-à-vis la principale porte d'entrée de l'édifice, il en réſulte des inconvéniens conſidérables dans leurs compoſitions.

Un de ces principaux inconvéniens, c'eſt que ces entre-colonnes ne ſont pas proportionnés les uns aux autres, quoique leur diſpoſition doive être relative aux eſpaces des triglyphes, des métopes, & des modillons, ainſi qu'à la largeur des alettes angulaires, quand même les colonnes occuperoient les deux premiers étages, ſuivant l'uſage moderne, lequel eſt bien différent de ce qui ſe pratiquoit dans les veſtibules & les periſtyles des Anciens, dont les diſpoſitions étoient beaucoup plus avantageuſes pour la ſolidité de l'édifice. C'eſt pourquoi, ſans s'arrêter ni aux monumens ni aux écrits qui nous reſtent, il faut examiner ſoigneuſement les raiſons, leſquelles doivent être fondées ſur les tems, ſur les lieux, ſur les uſages, & ſur l'eſpece de bâtiment que l'on conſtruit.

ARTICLE VI.

Sur les portiques & les arcades.

Vitruve parle des portiques en divers endroits: pour les temples, il les fait ou ſimples ou doubles: à l'égard de ceux de la baſilique, il leur donne toute la hauteur de la colonne, ainſi que pour les doubles portiques de derriere la ſcene. Il donne les mêmes proportions aux portiques intérieurs de la *Paleſtre* (qui eſt le lieu où les lutteurs s'exerçoient), ainſi qu'aux portiques que l'on pratiquoit à l'entour du *Xiſte*, & à ceux des trois côtés du periſtyle de la maiſon à la maniere des Grecs. Les premiers de ces portiques ſont étroits, pour pouvoir conſtruire leurs plafonds en pierre, ainſi qu'ils le ſont à la plûpart des temples; à l'égard des autres portiques, comme ils ſont trop larges & par conſéquent fort bas, ils ne peuvent s'exécuter qu'en bois, ou par le moyen des voûtes.

Vitruve n'a point fait mention des principaux arcs des portiques ornés de colonnes avec des piédeſtaux; auſſi les Architectes modernes les ont-ils faits ou trop haut ou trop bas, tant dans leur vuide, que dans les autres parties, & aucun n'a déterminé la groſſeur qu'il faut donner aux piédroits ou jambages entre les arcades. Toutes ces parties doivent avoir cependant des proportions relatives à l'Ordre où elles ſe trouvent appliquées, & à la charge de l'édifice, ainſi qu'on l'a pratiqué au théatre de *Marcellus*, au Coliſée, & à divers arcs de triomphe.

Quelques Architectes ont fait les alettes, ou côtés des piédroits, tantôt d'un d'un quart, tantôt de la

noitié, & tantôt des deux tiers d'un module, indifféremment pour les Ordres maſſifs comme pour les lus délicats, ſans faire attention que ces alettes deviennent trop foibles dans les Ordres maſſifs, & trop peſantes dans les délicats. D'ailleurs, comme ces proportions ne s'accordent point avec la juſte diſtribution des modillons, elles occaſionnent des défauts inévitables dans la diſpoſition des jambages & des piliers angulaires.

Les Auteurs qui ont écrit ſur l'Architecture, n'ont établi aucune regle certaine ſur les dimenſions des impoſtes, quoique cependant elles doivent être proportionnées à la largeur des arcades & à celle des alettes. D'autres ont fait poſer leurs arcs à nud ſur les chapiteaux, ce qui eſt un abus, ainſi que l'uſage de former les moulures de ces mêmes impoſtes avec les membres du chapiteau Dorique; ce qui ne s'accorde point avec les ornemens d'une porte. Les mêmes Architectes ont auſſi négligé de déterminer la juſte meſure des archivoltes ou bandeaux des arcs, leſquels cependant ſont des parties eſſentielles dans la compoſition de l'ordonnance d'un édifice. Toutes ces fautes proviennent des licences qu'on a priſes contre les regles fondamentales de l'art, & pour n'avoir pas fait aſſez d'attention à la diſtance qu'on doit laiſſer du centre d'une colonne à celui de la colonne qui eſt de l'autre côté de l'arc.

ARTICLE VII.

Des portes, de leurs ornemens, & de leurs venteaux.

Les Architectes modernes n'ont rien déterminé ſur la proportion des portes principales, ils n'ont pas

même entendu ce que dit *Vitruve*, au sujet des porte Dorique & Ionique, comme il paroît dans les commentaires qu'ils ont faits sur cet Auteur, y ayant beaucoup d'apparence qu'ils se sont trompés dans l'interprétation qu'ils nous ont donnée de son texte, prenant souvent la hauteur de la porte pour sa largeur, comme il seroit facile de le prouver. Une des principales causes de ces erreurs est l'incertitude où l'on est aujourd'hui sur la proportion qu'on donnoit autrefois aux colonnes Doriques & Ioniques, leurs entrecolonnes, ainsi que les hauteurs & largeurs de ces portes, & l'exhaussement du plafond du portique n'étant point déterminés ; ce qui fait qu'on n'a pu juger jusqu'où pouvoient s'élever les ornemens du dessus des portes. Or, parmi ces plafonds, il y en a qui se font par renfoncemens & qui sont ornés de moulures ; on en voit beaucoup d'exemples qui réussissent très-bien, dans les bâtimens Antiques.

L'ornement, ou entablement, de la porte Dorique, dont parle *Vitruve*, a été encore mal entendu de ses Traducteurs, y en ayant plusieurs qui ont imaginé que cette haute corniche dont il fait mention, étoit une table propre à recevoir une inscription, & que la corniche qui lui sert de couronnement devoit être de la hauteur des chapiteaux Doriques du portique. En cela même ils se sont grossierement trompés, parce qu'ils ont pris le terme *plana*, pour la forme de la corniche, au lieu que ce mot ne signifie autre chose que la surface plate où elle doit être située, c'est-à dire le dessus de la porte. D'autres se sont imaginés que cet ornement, ou entablement du dessus de la porte, devoit avoir en hauteur la moitié de celle de la porte. De-là il est arrivé qu'ils ont fait les chapiteaux Doriques de cette même hauteur, ce

qui

qui les a rendus pesans & sans aucune proportion avec les portes. Quant au retrécissement que *Vitruve* donne aux portes, par le haut, ainsi qu'à leurs chambranles, il y a beaucoup d'apparence que cette méthode n'a pas été bien entendue, ne pouvant s'appuyer sur aucune raison valable : si cet usage pouvoit se supporter, ce ne pourroit être tout au plus que pour la porte de quelque forteresse, mais jamais pour celle d'un temple ou d'un palais.

Pour entrer dans le détail des ornemens que *Vitruve* donne à ces portes, il me semble qu'il fait leur chambranle trop pauvre & trop mesquin, ne mettant qu'une seule fasce & un talon à la porte Ionique. D'ailleurs il y a apparence que les colonnes des portiques étoient élevées sur des piédestaux, ou que le texte de *Vitruve* a été altéré dans l'endroit où il dit, que toute la hauteur de la porte étant divisée en deux parties & demie, on donne d'ouverture au bas de la porte une & demie de ces parties. En effet, suivant cette regle, cette porte seroit plus large & plus basse que la porte Dorique, & par conséquent moins convenable pour l'Ordre Ionique, ce qui est fort éloigné des proportions qu'on remarque aux plus belles portes Antiques, lesquelles ont presque toutes en hauteur le double de leur largeur. Ou bien, si le texte est correct, il faut entendre que toute la hauteur de la colonne étant divisée en 3 parties & demie, jusque sous le sofite, comme il l'enseigne pour la porte Dorique, on en prend 2 pour la hauteur de la porte, & une & demie pour sa largeur : car ajoutant à cette hauteur celle du piédestal qui est au dessous de la colonne, aux portiques Ioniques, la porte deviendra assez bien proportionnée, ayant de hauteur un peu plus du double de sa largeur.

A l'égard des portes mobiles, *Vitruve* en dit peu de chose; il remarque seulement qu'outre les portes simples, il y en avoit qui s'ouvroient à quatre venteaux, deux en bas & deux en haut, ces portes étant ainsi coupées, sans doute, par rapport au poids excessif qu'elles auroient eu si on les avoit laissé de toute leur hauteur. Il ajoute qu'il y en avoit d'autres qui s'ouvroient à deux & à quatre venteaux, ce qui formoit des portes brisées, comme il étoit nécessaire, la plûpart de ces portes étant ordinairement de bronze. Les portes de la Rotonde à Rome, sont les plus belles de celles qui nous restent de l'Antiquité. Nous aurons occasion de parler du compartiment de ces portes mobiles, dans le dernier chapitre de ce Livre, *Article VI.* Quant à leurs ornemens, les plus éclairés n'ont pas pu comprendre l'intention de *Vitruve* à ce sujet, ainsi nous n'en avons point de connoissance, quoiqu'il nous reste encore quelque chose de ces ornemens dans les monumens Antiques.

ARTICLE VIII.

Des fenêtres & des niches.

Les Architectes ne se sont pas expliqués assez clairement sur la proportion des fenêtres, des niches, & des cheminées, n'ayant fait, pour ainsi dire, qu'ébaucher cette matiere, laquelle étant obscure pour les personnes les plus intelligentes, l'est encore plus pour les esprits médiocres. La plûpart ont tracé leurs profils de pratique & sans mesures, à la maniere des Peintres; mais en les examinant avec attention, on y remarque beaucoup de défauts qui ne s'y rencontreroient pas s'ils avoient réfléchi davantage sur ces

différentes parties des édifices. D'ailleurs les diverses manieres dont ils ont divisé leur module, ont embarrassé ceux qui avoient le plus d'envie de les comprendre. *Philibert de Lorme* a fait ses divisions en palmes, en minutes & en onces. *Vignole* divise son module en 12 parties pour le Toscan & le Dorique, & en 18 pour les trois autres Ordres : d'autres, comme *Palladio*, l'ont divisé en 60 parties, ce qui est la meilleure maniere, en ce qu'elle donne plus de facilité pour le détail des différens membres, quoique tant de divisions deviennent incommodes. Ce qu'il y a de plus singulier, c'est que de toutes ces manieres on ne peut tirer aucun avantage pour parvenir à la véritable connoissance de la théorie de l'Architecture ; c'est ce qui m'a engagé à rechercher avec beaucoup de soin & d'étude un autre chemin plus court & plus facile, que je ferai connoître dans le Livre suivant.

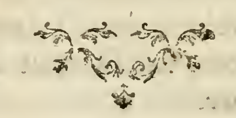
On peut conclure de tout ce qui a été dit jusqu'ici, que les plus excellens Artistes qui ont écrit sur l'Architecture, ont obmis les parties les plus essentielles, & qu'ils ont rendu encore plus obscures celles qu'ils n'ont fait qu'effleurer. De plus leur doctrine n'est aucunement conforme aux regles de l'Antiquité, & la plûpart de leurs opinions ne sont pas soutenables, ainsi elles ne doivent pas prévaloir sur des principes fondés sur des raisons solides : ce que je dis est sans passion, & j'appuyerai les regles que je prescrirai dans la suite, sur la nature même & sur l'Architecture Antique. Ainsi, moyennant les corrections que je ferai à la division du module, je pense que les desseins & les proportions des Ordres que je donnerai étant bien exécutés, faciliteront les progrès de la bonne Architecture.

CHAPITRE V.

Considérations générales sur les cinq Ordres d'Architecture.

Il n'eſt point douteux que les édifices ſacrés ſont le plus noble ſujet de l'Architecture, & que c'eſt à leur occaſion que les Ordres ont été mis d'abord en exécution. C'eſt ce dont il eſt facile de juger par les excellentes inventions dont les Anciens les ont décorés, & par l'exactitude avec laquelle ils ont ſuivi dans leurs ornemens les regles fondamentales de la nature & de l'art. Les monumens divers qui nous ont été conſervés, ſoit dans la Grece, ſoit dans pluſieurs endroits de l'Italie, ſont autant de preuves de l'excellence des Architectes qui les ont élevés; & le témoignage des Ecrivains de l'Antiquité nous prouve combien on récompenſoit alors ceux qui, par des productions extraordinaires, ſe ſont diſtingués dans cette noble profeſſion.

Les beautés réelles & effectives des Ordres d'Architecture, qui ſont le fruit du genie admirable de leurs inventeurs, & le fréquent uſage que les Anciens en ont fait, doivent nous confirmer dans l'eſtime due à ces chef-d'œuvres de l'art, & nous empêcher de donner dans des inventions capricieuſes & chimériques qui n'auroient pas ſans doute une approbation auſſi générale.



ARTICLE PREMIER.

Proportions générales des principales parties des cinq Ordres.

Pour faire l'application des maximes précédentes à des regles qui fixent dans tous les Ordres la hauteur de la colonne (les proportions des autres parties d'un Ordre dépendant de cette hauteur), nous observerons que dans les édifices Antiques les plus approuvés, il ne se trouve point de colonne qui ait excédé en hauteur le nombre de 10 modules, y compris sa base & son chapiteau. Il est vrai que celles de saint *Etienne-le-Rond*, en ont 11 de hauteur, mais aussi cet édifice n'est-il nullement comparable à ceux qui tiennent le premier rang. On pourroit même penser qu'il est aussi défectueux à une colonne de surpasser cette quantité de modules, qu'à un homme d'avoir plus de mesures de têtes qu'il ne doit en avoir, pour être bien proportionné.

Quant à la moindre hauteur qu'on puisse donner aux colonnes les plus basses, comme les Toscanes, lesquelles doivent être solides & proportionnées au poids qu'elles doivent porter, je pense que le nombre de 7 modules est le plus supportable, quoiqu'il s'en trouve aussi qui n'ont que 6 modules, mais cette proportion est celle des hommes nains; aussi ces dernieres sont-elles sans grace, & leurs parties n'ont-elles aucune relation entr'elles. Il est même certain que la proportion de 8 modules seroit encore préférable à celle de 7, puisque les colonnes *Trajane* & *Antonine*, en ont jusqu'à 8, & qu'elles sont toutes deux d'Ordre Toscan. La regle de donner dans cet

Ordre à l'entablement le quart de la hauteur de la colonne, me paroît fort judicieuſe, parce que la grande hauteur que cette proportion laiſſe pour la friſe eſt en quelque façon diminuée par l'interruption occaſionnée par les parties ſaillantes qui repréſentent les têtes des poutres poſées ſur l'architrave. Il eſt à propos de donner pareillement le quart de la colonne à la hauteur du piédeſtal, y compris le ſocle qui lui ſert d'embaſement. On remarquera ici que l'autorité de *Vitruve*, jointe aux exemples des colonnes *Trajane* & *Antonine*, leſquelles ſont d'Ordre Toſcan, & qui ont toutes deux des piédeſtaux, détruit l'opinion de ceux qui ont voulu priver cet Ordre d'un ornement auſſi néceſſaire.

La colonne Dorique doit être forte & tenir de la nature d'un *Hercule* : c'eſt pourquoi elle ſera bien proportionnée en lui donnant 8 modules de hauteur. *Vitruve* applique à cet Ordre, avec beaucoup de raiſon, l'entre-colonne qu'il appelle *diaſtyle* ; il fait l'entablement du quart de la colonne, & le piédeſtal des quatre treiziemes de la même colonne. Ces meſures rendent toutes les parties de cet Ordre bien proportionnées : nous les avons tirées des plus célebres monumens de l'Antiquité.

L'Ordre Ionique eſt, comme nous avons dit, un Ordre féminin, ainſi ſa colonne ſera fort agréable en lui donnant 8 modules trois quarts, y compris ſa baſe & ſon chapiteau : cette dimenſion étant une moyenne proportionnelle entre les plus grandes colonnes & les plus petites dont *Vitruve* a déterminé les hauteurs. De plus ces meſures approchent beaucoup de celles de l'Ordre Ionique qui étoit au temple de *Diane*, à Epheſe. Dans cet Ordre, l'entablement doit avoir un cinquieme de la hauteur

totale de la colonne, & le piédeſtal deux ſeptiemes de cette même hauteur.

A l'égard de l'Ordre Romain, que les Modernes ont appellé mal à propos *Ordre Composite*, & qu'ils mettent ſans aucune raiſon à la place du Corinthien, nous jugeons que ſon rang doit être entre l'Ionique & le Corinthien, étant plus lourd & plus ſolide que ce dernier. Sa proportion ſera de 9 modules trois quarts, avec ſa baſe & ſon chapiteau. L'entablement doit être du cinquieme de toute la colonne, & ſon piédeſtal doit avoir une partie de 3 & un quart, ou $\frac{4}{13}$ de la hauteur totale de cette même colonne.

Enfin l'Ordre Corinthien eſt le plus délicat de tous, ſa proportion étant comparable à celle du corps d'une jeune fille : auſſi doit-il être placé au deſſus des autres pour ſa légereté. On donne à ſa colonne, y compris la baſe & le chapiteau, 10 modules de hauteur : l'entablement eſt du cinquieme de la colonne, & le piédeſtal eſt du tiers ; ce piédeſtal eſt le plus grand de tous ceux qui ſont bien proportionnés.

Pour mieux juger de l'effet de ces cinq Ordres proportionnés conformément aux meſures que nous venons d'établir pour chacun de ces Ordres, nous en avons rapporté les profils ſur les cinq planches ſuivantes (planches 2, 3, 4, 5 & 6), avec les dimenſions de leurs arcades, pour faire voir la hauteur & la largeur du vuide de l'arc pour chaque Ordre, celle de leurs alettes & de leurs jambages & piédroits, la hauteur de la colonne, celle de ſon piédeſtal, de ſon entablement, &c, comme il ſera facile d'en juger par l'inſpection de ces cinq planches. Nous paſſerons préſentement à l'explication particuliere de leurs différentes parties.

ARTICLE II.

De la forme & de la diſpoſition des colonnes & des pilaſtres.

Les colonnes doivent être d'une forme agréable & relative à l'uſage pour lequel elles ſont inventées. La ronde eſt la plus parfaite, étant une imitation plus naturelle des arbres, d'où les colonnes tirent leur origine. On doit éviter d'en faire de triangulaires, à pans, ou torſes en maniere de vis, comme on en voit à pluſieurs édifices.

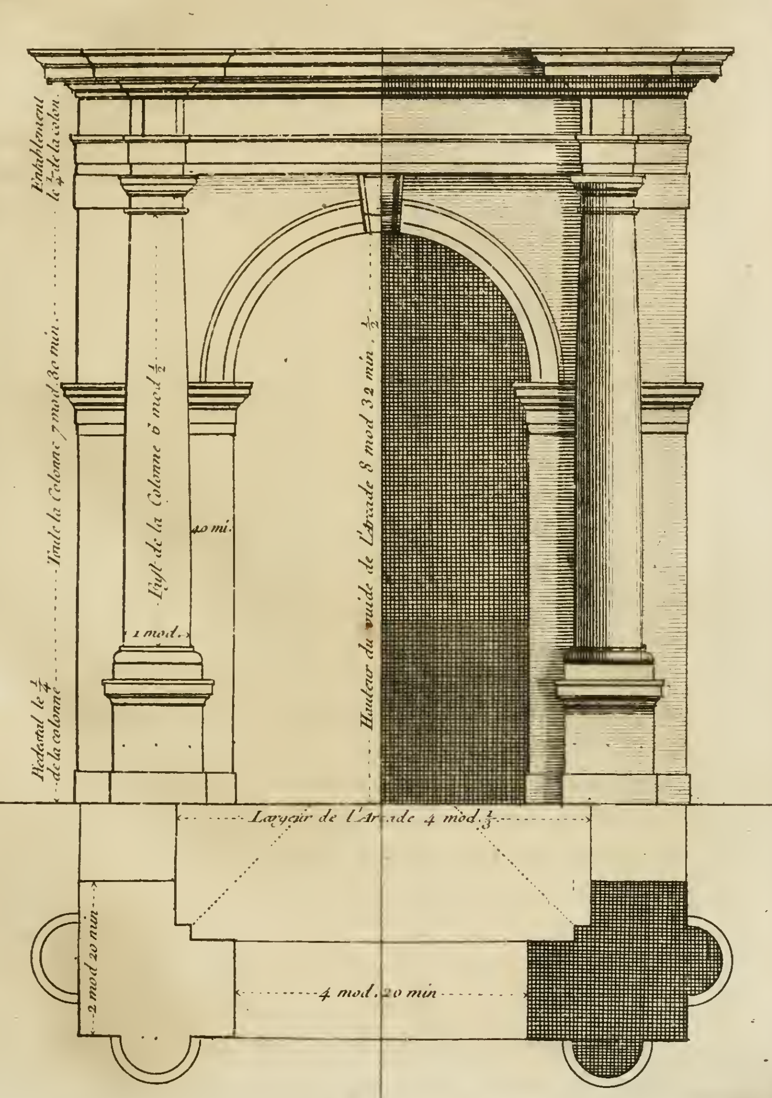
Quant à leur diſpoſition, elles peuvent être ſeules, comme lorſqu'on les fait ſervir de monumens conſacrés à la gloire des grands hommes, telles que les colonnes *Trajane* & *Antonine*. On peut les faire iſolées & diſpoſées par nombres pairs, comme de 2, 4, 6, 8, 10, ainſi qu'elles ſont employées aux frontiſpices des temples ; ou iſolées avec des pilaſtres derriere, comme on le voit aux arcs de *Septime Severe* & de *Conſtantin :* ou ſimplement poſées contre les murs, ſans pilaſtre derriere, comme au temple de la paix : ou enfoncées dans des niches creuſées derriere ces colonnes, pour les faire paroître dans leur entier ; ou enfin engagées en effet dans le mur d'un tiers, ou de la moitié de leur diametre, comme aux amphithéatres de Rome, & à l'arc de *Titus*.

Quoique les colonnes rondes ſoient le plus bel ornement des édifices, on peut néanmoins ſe ſervir auſſi de colonnes quarrées aux angles des façades, comme *Vitruve* en a placé aux aîles des temples, & à l'entrée de la maiſon particuliere des Grecs.

Les pilaſtres ont beaucoup de grace & enrichiſſent

conſidérablement

Arcade d'Ordre Toscan



Arcade d'Ordre Dorique

Entablement le ¼ de la col.

Toute la colonne avec la base et le chapiteau 8 mod ½

Fust de la Colonne 7 mod 30 min

37 ½.

Hauteur de l'Arcade 9 mod 56 min

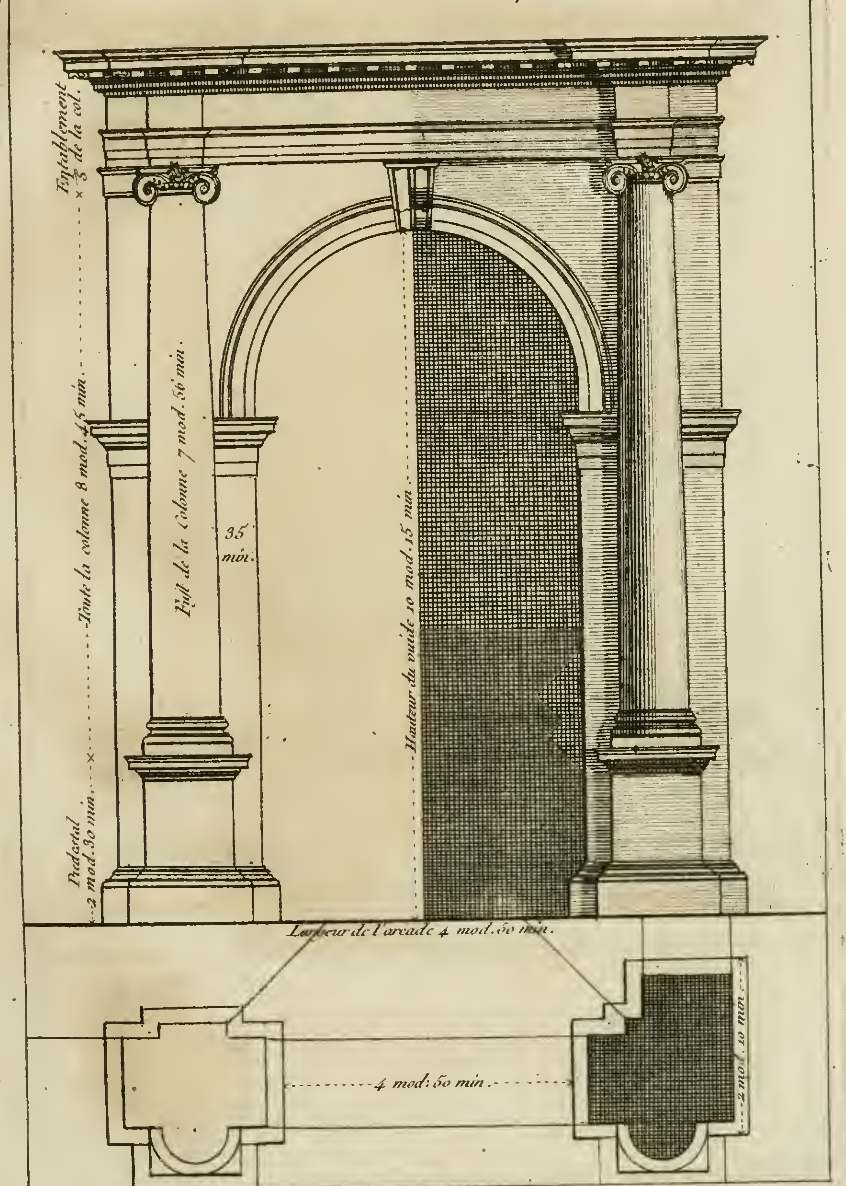
Piedestal 2 mod 15 min

Largeur de l'Arcade 5 mod 15 min

2 mod. 15 min.

5 mod. ¼

Arcade d'Ordre Ionique.



Arcade d'Ordre Romain

Entablement $\frac{4}{21}$ de la col.

Toute la Colonne 9 mod, 45 min.

Fust de la Colonne 8 mod, 5 min.

$37\frac{1}{2}$

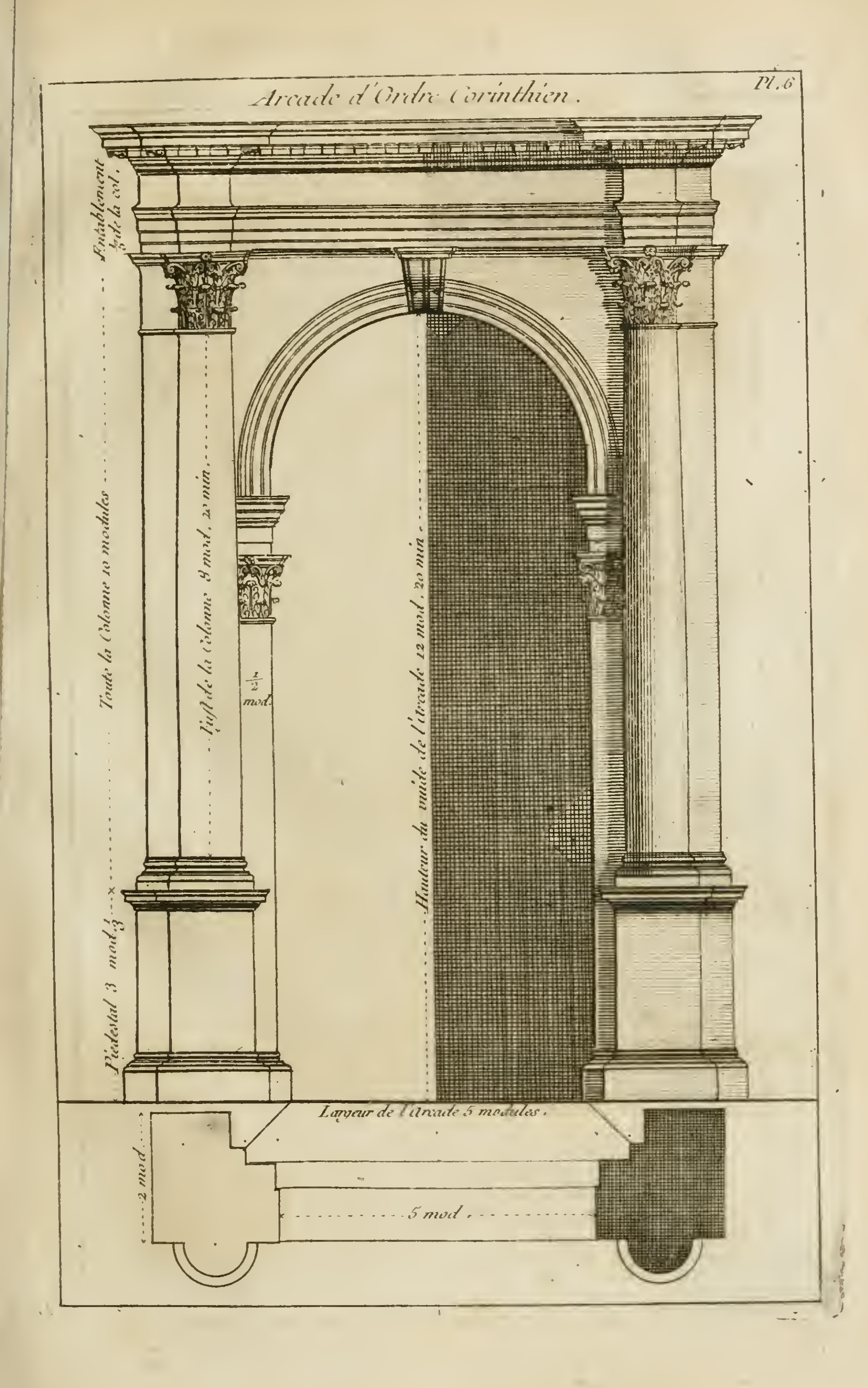
Hauteur de l'Arcade 11 mod, 45 min.

Piedestal 3 mod.

Largeur de l'Arcade 5 mod. 30 min.

2 mod. 5 min.

5 mod. 30 min.


Arcade d'Ordre Corinthien.
Pl. 6
Entablement ¼ de la col.
Toute la Colonne 10 modules
Fust de la Colonne 8 mod, 20 min
½ mod.
Hauteur du vuide de l'Arcade 12 mod, 20 min
Piedestal 3 mod ⅓
Largeur de l'Arcade 5 modules.
2 mod
5 mod

confidérablement un édifice, lorfqu'on en décore les principales portes, les fenêtres & les niches. Lorfqu'ils font efpacés régulierement aux loges ou portiques, en dedans & au dehors, ainfi que j'en ai employé aux trois Ordres, dans les cours qui font derriere le palais des Procurateurs de faint *Marc*, à Venife, & que l'entablement regne fur le nud de leur face, l'édifice en reçoit plus de beauté & de folidité, outre que la dépenfe qu'ils occafionnent eft bien moindre que celle des colonnes.

C'eft une regle générale que les pilaftres ne doivent jamais faillir de plus que le quart de leur largeur, parce que cela fuffit pour recevoir la faillie des impoftes, & les autres ornemens des portes, des fenêtres, & des niches, ce que les Anciens ont obfervé très-foigneufement. Mais lorfqu'il n'y a point de parties faillantes qui viennent fe terminer fur les côtés des pilaftres, il fuffit de leur donner d'épaiffeur le huitieme de leur largeur. Cependant s'il fe trouvoit dans une même façade, des colonnes & des pilaftres fur une même ligne, alors il faudroit faire faillir ceux-ci autant que les colonnes, lefquelles doivent fortir du mur d'un peu plus que la moitié de leur diametre. Or on ne doit point s'écarter de ces regles générales, à moins que quelque néceffité indifpenfable n'oblige de faire autrement.

ARTICLE III.

Des Ordres de colonnes élevées les unes au deffus des autres, & de leur diminution.

Pour ce qui eft des Ordres de colonnes mifes les unes fur les autres, il fe trouve des édifices où ces

Ordres ne ſont point placés ſuivant le rang qu'ils doivent tenir, ainſi qu'on le voit au temple de *Minerve*, dans l'Elide, où il y a un Corinthien ſur un Dorique. Mais il eſt plus à-propos de ſe conformer aux exemples du théatre de *Marcellus*, & du Coliſée, où les Ordres ſont poſés de ſuite dans le rang qui leur convient. Quant à la proportion qu'un Ordre ſupérieur doit avoir relativement à celui qui eſt au deſſous, *Vitruve* veut que le diametre de l'Ordre de deſſus ſoit large d'un quart moins que celui de deſſous, quoique l'on remarque le contraire au théatre de *Marcellus*, où il y a deux Ordres, au ſeptizone de *Severe*, où il y en a trois, & au Coliſée, où il y en a juſqu'à quatre l'un au deſſus de l'autre. Pour moi je penſe qu'il eſt à propos de faire le diametre inférieur des colonnes de deſſus égal au diametre ſupérieur de celles qui ſont au deſſous, & toujours de ſuite dans cette proportion. En effet pluſieurs colonnes miſes ainſi les unes ſur les autres, doivent être conſidérées comme la ſuite d'un grand arbre dont la tige ſeroit interrompue par les entablemens qui ſéparent les étages des Ordres: ces meſures s'accordent également bien avec la raiſon & avec la ſolidité de l'édifice.

La proportion & le caractere d'un Ordre doit autant ſe connoître par la forme & la longueur du fuſt de la colonne que par celle de ſa baſe & de ſon chapiteau. D'après ce principe, les plus maſſives doivent être plus courtes que les plus délicates, de même que le tronc d'un chêne eſt plus gros & plus raccourci que celui d'un pin ou d'un cyprès, dont les colonnes doivent auſſi imiter la diminution. Or cette diminution des colonnes n'a pas été faite avec aſſez de ſoin par nos Architectes modernes, n'ayant eu aucun égard au caractere des Ordres, ſur lequel il eſt ce-

pendant néceſſaire de ſe régler, les Ordres maſſifs demandant une diminution plus forte que ceux qui ſont plus délicats. Par conſéquent la colonne Toſcane doit diminuer par le haut du quart de ſon diametre inférieur, & il eſt néceſſaire que cette diminution commence au quart de la hauteur de ſon fuſt. La colonne Dorique doit diminuer d'un cinquieme : l'Ionique, d'un ſixieme ; l'une & l'autre commençant entre le quart & le tiers de la hauteur du fuſt. L'Ordre Romain doit diminuer d'un ſeptieme, & le Corinthien, d'un huitieme ; leur diminution commençant au tiers du fuſt de la colonne. Enfin on doit avoir pour regle, que plus les colonnes ſont hautes, moins on doit leur donner de diminution, ainſi qu'on l'a pratiqué à celles du porche de la Rotonde, leſquelles ne diminuent que d'un dixieme, parce qu'elles ont 40 pieds de hauteur, & qu'en s'élevant beaucoup, leur éloignement les fait paroître diminuer à la vue : cet effet étant naturel à tous les corps qui s'élevent à une grande hauteur.

ARTICLE IV.

Des canelures qu'on pratique aux colonnes & aux pilaſtres.

Il eſt néceſſaire d'orner les colonnes à proportion de la ſolidité ou de la délicateſſe de l'Ordre, & ſuivant la matiere dont elles ſont formées : c'eſt pour cette raiſon que les canelures, qui ſont un des principaux ornemens de leurs fuſts, ne conviennent point aux Ordres maſſifs ; les colonnes délicates doivent être canelées depuis le bas juſqu'au haut. Ces canelures doivent être droites, & non pas tortillées, ni

tournées en maniere de vis, ni avec des feuillages, comme celles qu'on voit au petit temple de *Terni* : parce que de ſemblables ornemens diminuent la ſolidité & la majeſté que doivent avoir des colonnes, leſquelles ſont des corps ſolides deſtinés à en porter d'autres.

Le nombre des canelures ne peut être moindre que de 20, ni plus grand que de 28 : celui de 24 eſt le meilleur, ſelon *Vitruve* (quoiqu'il aille lui-même juſqu'à 32), parce que dans ce nombre elles ne ſe trouvent ni trop larges ni trop reſſerrées : auſſi le nombre de 24 eſt-il le plus fréquent dans les colonnes Antiques. Les colonnes Doriques (rarement met-on des canelures aux Toſcanes) doivent avoir moins de canelures que celles des autres Ordres ; on réſerve le plus grand nombre pour les Corinthiennes. Pour trouver exactement la profondeur que l'on doit donner aux canelures, il faut qu'en poſant une équerre dans ſon creux, l'angle de l'équerre touche au fond en même tems que ſes branches touchent aux deux côtés.

Les côtes des canelures ne doivent pas être moindres que du quart de leur largeur, ni plus larges que le tiers de cette même largeur. Il n'eſt pas à propos de faire des canelures à vive arrête aux colonnes de l'Ordre Dorique, quoique *Vitruve* le recommande, & qu'il ſe trouve pluſieurs fuſts Antiques de cette maniere, parce que ces arrêtes ſont trop ſujettes à s'émouſſer. On fait auſſi des colonnes rudentées, lorſque leurs canelures ſont remplies depuis leur baſe juſqu'au tiers, de maniere cependant que les côtes paroiſſent dans toute leur longueur. On les remplit ainſi quelquefois depuis le bas juſqu'au haut de la colonne, comme celles du grand autel de la Rotonde,

A l'égard des colonnes qui ont une baguette ou roſeau taillé dans leurs canelures, il faut qu'elles ſoient de pierre très-dure, ou de marbre : celles de ſainte *Agnès*, hors les murs de Rome, ſont ainſi ajuſtées.

Lorſqu'on canele les pilaſtres, le nombre de leurs canelures doit être en rapport avec celui des colonnes & être impair, afin qu'il s'en trouve toujours une dans le milieu du pilaſtre. Leurs angles peuvent être ornés d'un aſtragale, mais il ne doit point y avoir de canelures ſur les côtés du pilaſtre, à cauſe des impoſtes & des autres corps qui peuvent venir s'y terminer.

ARTICLE V.

Des baſes & des chapiteaux des colonnes.

Les baſes des colonnes ne doivent point avoir en hauteur plus que leur demi-diametre, ſans la ceinture du fuſt de la colonne. Il y a deux eſpeces de baſes, ſavoir de ſimples & de doubles : les ſimples n'ont qu'une ſcotie entre deux tores, ou même on leur fait encore moins de moulures, comme à la baſe Toſcane. Les doubles ont deux ſcoties, deux tores, & un ou deux aſtragales. Ces dernieres ne s'emploient qu'aux édifices dont les colonnes ſont les plus grandes & les plus ornées.

Les chapiteaux ſont de diverſe eſpece en hauteur, ſuivant l'Ordre auquel ils appartiennent. La regle générale eſt de donner aux chapiteaux Toſcans & aux Doriques un demi-diametre de la colonne, ou un demi-module de hauteur. Aux Ioniques, trois douziemes & un tiers de module ; mais la chûte des volutes les augmente de plus d'un demi-module. Aux

chapiteaux Romains & aux Corinthiens, un module & un ſixieme : ce ſixieme de plus eſt pour l'abaque ou tailloir du chapiteau. Ces meſures ſont priſes ſur les plus belles proportions qui ſe trouvent dans les chapiteaux Antiques, malgré le ſentiment de *Vitruve*, qui ne donne qu'un diametre de la colonne à tout le chapiteau Corinthien, ce qui a été imité mal à propos par une partie des Architectes qui ont ſuivi ſa doctrine : il y a apparence que ſon texte eſt alteré en cet endroit.

ARTICLE VI.

De la proportion des entablemens.

Après avoir traité des colonnes & de leurs parties, il nous reſte à dire quelque choſe ſur les entablemens, qui ſont un de leurs principaux ornemens. Il doit ſe trouver dans l'architrave la ſolidité ; dans la friſe, la grace ; & dans la corniche, la légereté. Nous donnons à tout l'entablement Toſcan, ainſi qu'au Dorique, le quart de la hauteur de leur colonne, qui eſt de 7 diametres & demi, dans l'Ordre Toſcan, y compris la baſe & le chapiteau, de maniere que la hauteur de cet entablement revient à 1 module $\frac{7}{8}$ pour l'Ordre Toſcan, & à 2 modules $\frac{1}{8}$ pour l'Ordre Dorique. Toute cette hauteur étant diviſée en 18 parties & un tiers, on en donnera 5 à l'architrave, & 6 à la corniche ; les 7 autres parties & un tiers, qui reſtent, ſeront pour la friſe. Nous prendrons pour modele de notre entablement Dorique, celui du théatre de *Marcellus*, à Rome, lequel a deux diametres & un huitieme de hauteur, toute la colonne en ayant 8 & demi. Cette hauteur de deux

diametres $\frac{1}{8}$ étant diviſée en 18 parties & un $\frac{1}{6}$, on en donnera 5 à l'architrave, 6 à la corniche, & les 7 $\frac{1}{6}$ qui reſtent, à la friſe.

Dans les Ordres Ioniques, Romain & Corinthien, l'entablement a un cinquieme de la hauteur totale de la colonne. Ainſi l'Ionique ayant 8 modules $\frac{3}{4}$, l'entablement aura un module $\frac{3}{4}$: le Romain ayant 9 modules $\frac{3}{4}$, l'entablement en aura un & $\frac{19}{20}$. Enfin le Corinthien ayant 10 modules, ſon entablement en aura 2. Or il faut diviſer chacun de ces entablemens en 15 parties, dont on donnera 5 à l'architrave, 4 à la friſe, & 6 à la corniche. Ordinairement à ces trois Ordres on ajoute des modillons, leſquels peuvent d'autant moins en être retranchés, qu'ils contribuent beaucoup à l'embelliſſement de leurs corniches.

La hauteur de l'entablement priſe d'un cinquieme de celle de toute la colonne pour ces trois derniers Ordres, réuſſit d'autant mieux qu'elle eſt une moyenne proportionnelle entre le quart qui eſt un peu peſant, & le ſixieme qui paroît trop foible, comme on le peut voir à l'arc de *Trajan*, ſur le port d'Ancone. L'autorité de *Vitruve*, jointe à l'exemple du Coliſée, confirme cette regle. Il faut cependant remarquer que lorſque la friſe eſt ornée, comme elle l'eſt aſſez communément à ces trois Ordres, on peut lui donner un peu plus de hauteur, ce qui dépend du jugement de l'Architecte.

Pour expliquer plus en détail les parties principales qui compoſent l'entablement, relativement à nos meſures, l'architrave dans chaque Ordre aura un quatorzieme de la hauteur du fuſt de la colonne ; les friſes liſſes & ſans ornemens de ſculpture, dans les Ordres Ionique, Romain & Corinthien, auront un

dixhuitieme $\frac{3}{4}$ du fuſt de leur colonne. A l'égard de la hauteur de la friſe dans le Toſcan & le Dorique, elle ſe trouve déterminée par celle des têtes des poutres, ainſi que par les métopes & les triglyphes. Les corniches, dans tous les Ordres, ont un douzieme $\frac{1}{2}$ de la hauteur du fuſt des colonnes. Cette même proportion peut également ſervir pour les corniches qui regnent dans l'intérieur des appartemens, ou pour celles qui tiennent lieu d'impoſtes à des arcs ou des voûtes, quoiqu'elles ne ſoient portées par aucun Ordre de colonnes ou de pilaſtres.

Quant à la ſaillie des corniches, elle eſt déterminée par la différence des Ordres. Elles contribuent beaucoup à varier l'aſpect d'une façade; mais on doit obſerver, ſur-tout lorſqu'il y a plus d'un Ordre, que la premiere corniche ſoit continue & ſans reſſauts; il n'y a que celles des Ordres ſupérieurs auxquelles on peut pratiquer des reſſauts au droit des corps qu'elles couronnent, comme nous l'avons exécuté avec ſuccès dans les cours du palais des Procurateurs de ſaint *Marc*, à Veniſe.

ARTICLE VII.

Des frontons & des acroteres.

Les frontons augmentent beaucoup la beauté des façades lorſqu'ils ſont placés à propos, comme au milieu d'un portique ou du frontiſpice d'un temple. Le corps qui en eſt couronné doit toujours former quelque ſaillie, pour ſe diſtinguer & ſe détacher plus facilement des autres parties continues de l'édifice. La proportion des frontons eſt que la corniche de niveau ſans la cymaiſe (qui ne s'y trouve jamais lorſqu'il

lorſqu'il y a un fronton), doit être diviſée en 9 parties, deſquelles on donne 2 à la hauteur du fronton, juſqu'au ſommet, cette proportion étant plus agréable à la vue que celle de deux dixiemes de ſa hauteur, plus commode pour faciliter l'écoulement des eaux des pluies, & plus conforme aux meſures du fronton qui couronne le porche de la Rotonde. Enfin tout le fronton forme alors un triangle dont la baſe étant diviſée en 18 parties, les deux côtés en ont chacun 10 moins un huitieme. La perpendiculaire élevée ſur la baſe a quatre de ces parties, & l'angle ſupérieur, ou du ſommet de ce triangle, eſt à peu près ſemblable à un des angles d'un octogone régulier.

Outre les grands frontons des façades principales, on peut encore en mettre de petits ſur les fenêtres, ſur les portes, & ſur les niches. Lorſqu'il s'en trouve pluſieurs de ſuite, il eſt bon de les faire alternativement les uns ceintrés & les autres triangulaires, ainſi qu'on l'a pratiqué à la Rotonde, & aux bains de *Titus*. Leur tympan peut être orné de bas-reliefs, tel que celui du temple de *Caſtor & Pollux*, à Naples, & comme on aſſure qu'étoit celui de la Rotonde, à Rome, dans lequel on voit effectivement les trous où devoient être ſcellés les crampons qui retenoient les bas-relief de bronze qu'on en a arraché. Comme ces ornemens doivent être relatifs à l'uſage des lieux où ils ſont appliqués, ou aux perſonnes pour leſquelles ces édifices ſont élevés, on peut y tailler des armoiries, des chiffres, des deviſes, & autres choſes ſemblables.

Au deſſus des frontons on ajoute ordinairement des acroteres, qui ſont de petits piédeſtaux. La hauteur de ceux des côtés du fronton, avec leur corniche, doit être égale à la ſaillie de la corniche,

I

prise du centre de la colonne, ou du pilaſtre angulaire, ſur leſquels ils doivent répondre à-plomb. L'acrotere du milieu doit être un peu plus grand. Cette proportion, qui ſera celle de la diagonale d'un quarré avec ſes côtés, fera qu'étant à une diſtance de l'édifice égale à ſa hauteur, le rayon viſuel ira ſe terminer au plinthe des ſtatues, ou des vaſes qu'on met ſur ces piédeſtaux, ſans qu'aucune partie en ſoit cachée.

ARTICLE VIII.

De la proportion des piédeſtaux & des embaſemens.

Après avoir traité des colonnes, de leurs entablemens, & des frontons dont on termine les frontiſpices des édifices, il reſte à parler des piédeſtaux, leſquels, pour être bien proportionnés, ne doivent jamais exceder le tiers de la colonne, ni avoir moins que le quart de ſa hauteur, comme on le remarque à l'arc d'*Auguſte*, à Suſe, en Piémont, & à l'arc de Pole, en Dalmatie. Suivant cette regle, les piédeſtaux Toſcans auront le quart de la hauteur totale de leur colonne. Pour l'Ordre Dorique, ayant diviſé la colonne entiere en 3 parties $\frac{3}{4}$, on en donnera une au piédeſtal, comme à l'arc d'Ancone, & à celui de Pole en Iſtrie. Les piédeſtaux Ioniques auront une de 3 parties $\frac{1}{2}$ de la hauteur de la colonne, comme au marché de *Nerva*. A l'égard des piédeſtaux de l'Ordre Romain, ayant diviſé toute la colonne en 3 parties $\frac{1}{4}$, on leur donnera une de ces parties, comme on le voit au temple d'*Antonin* & de *Fauſtine*. Enfin ceux de l'Ordre Corinthien auront le tiers de la hauteur de la colonne, à l'imitation de ceux du temple de Nîmes, & de l'arc du vieux château, à Verone. On remar-

quera que lorſque les piédeſtaux ſont d'une hauteur exceſſive, comme ceux des arcs de *Titus* & de *Septime Severe*, ils reſſemblent plutôt à un demi-Ordre, dans le goût des Attiques que les Anciens mettoient au deſſus de l'entablement du premier Ordre, à leurs arcs de triomphe, comme il y en a au temple de *Sisi*, & à l'arc de Bénevent.

Comme il eſt néceſſaire que la hauteur d'appui de l'intérieur d'un édifice ſoit commode, s'il arrivoit que la proportion qu'on doit donner au piédeſtal demandât qu'il fût beaucoup plus haut qu'à l'ordinaire, en ce cas il faudroit faire répondre le niveau du plancher à la hauteur de la baſe du piédeſtal, comme on l'a pratiqué à la Procuracie de ſaint *Marc*, à Veniſe, & au palais de Bergame. Les corniches des piédeſtaux doivent avoir de hauteur les trois huitiemes du diametre de la colonne, leurs proportions étant les mêmes pour tous les Ordres; leur baſe, ou ſocle, aura trois quarts de module, dont on donnera deux parties au ſocle & la troiſieme aux moulures de la baſe. La largeur du tronc, ou du dé du piédeſtal, eſt déterminée par celle du plinthe de la colonne.

Outre les piédeſtaux des colonnes, on fait auſſi des embaſemens aux édifices: ce ſont des eſpeces de piédeſtaux continus ſous la maſſe du bâtiment, à moins qu'ils ne faſſent ſaillie ſous les avant-corps. Leur hauteur doit marquer le niveau du plancher du rez-de-chauſſée, & leur ſtructure doit être ſimple & ſans aucune moulure.



CHAPITRE VI.

Des proportions de diverſes parties relatives aux Ordres d'Architecture.

ARTICLE PREMIER.

De l'eſpacement des entre-colonnes.

LA diſtribution des colonnes eſt d'une grande conſéquence, tant pour la ſolidité que pour la décoration des édifices, auſſi avons-nous apporté tout le ſoin poſſible pour en fixer les proportions. Dans cette intention, nous établirons pour regle générale de donner la diſtance de 3 modules aux colonnes Toſcanes, celles de 2 modules $\frac{3}{4}$ pour les Doriques, de 2 $\frac{1}{2}$ pour les Ioniques, de 2 $\frac{1}{4}$ pour les Romaines, & enfin la diſtancce de 2 modules pour les colonnes Corinthiennes : obſervant que plus les Ordres ſont maſſifs, plus les entre-colonnes doivent être larges, ayant d'ailleurs égard à la charge qui ſe trouve au deſſus. C'eſt pourquoi, ſans nous aſſujettir aux 5 eſpacemens propoſés par *Vitruve*, la méthode que nous donnons a cet avantage, qu'il ne s'y trouve point de ces entre-colonnes trop étroits d'un module & demi, ni de ceux qu'il fait trop larges, en leur donnant 4 modules, comme à ceux de la baſilique de *Fano:* nos entre-colonnes diminuant ſeulement d'un quart de module à meſure que les Ordres montent. Cependant comme il eſt néceſſaire que l'entre-colonne du milieu ſoit plus large que les autres, pour les raiſons que nous avons expliquées ci-devant, cette augmen-

ation, dans les Ordres délicats, ſera d'un modillon & de l'eſpace qui eſt entre deux; dans le Dorique, elle ſera d'un triglyphe & d'un métope, & à proportion pour l'Ordre Toſcan.

ARTICLE II.

De l'ouverture des arcades.

Comme on eſt obligé de pratiquer des ouvertures aux édifices, tant pour ſervir de paſſage que pour donner du jour aux appartemens, il eſt néceſſaire que les arcades d'en bas ſoient plus larges que celles d'en haut, ce que les Anciens ont exactement obſervé, comme on peut le remarquer aux amphithéatres de Verone & de Pole, & à celui du Coliſée, lequel a des fenêtres juſqu'au quatrieme Ordre. Nous avons ſuivi la même regle aux portiques de la place ſaint *Marc*, à Veniſe, où le troiſieme Ordre a des fenêtres dont les appuis ſont abattus, le premier & le ſecond ayant des arcades dont celles du deſſus ſont plus étroites que celles qui ſe trouvent au deſſous.

Quant à la proportion des arcs & à la groſſeur de leurs jambages, elle doit varier ſuivant les Ordres. Ainſi, que les colonnes ſoient poſées ſur le plan de terre, ou qu'on les éleve ſur des piédeſtaux, les arcades Toſcanes auront de hauteur un peu moins du double de leur largeur; cette hauteur doit aller toujours en augmentant juſqu'aux arcades Corinthiennes, leſquelles auront de hauteur ſous clef, deux fois & demi leur largeur. Dans l'Ordre Dorique, la proportion des arcades eſt déterminée par les triglyphes & les métopes, & dans les autres Ordres, par les modillons.

ARTICLE III.

Des impoſtes & des jambages des arcades.

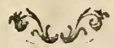
La hauteur des impoſtes, où les arcs prennent naiſſance, doit être proportionnée aux alettes, leſquelles le ſont elles-mêmes aux Ordres, devant être de différente largeur ſuivant chaque Ordre, ainſi que les bandeaux des arcs, appellés *archivoltes*, & leurs clefs. Il arrive ſouvent qu'on éleve des arcades ſans colonnes ni pilaſtres, comme dans les cloîtres, alors il faut toujours que leurs jambages ayent, s'il ſe peut, la même proportion que s'il y avoit quelque Ordre, & qu'on puiſſe croire qu'ils n'ont été retranchés que pour éviter la dépenſe. Enfin les jambages ou piliers ne doivent point exceder en largeur la moitié de l'arcade, ni être plus étroits que le tiers de cette arcade : obſervant en outre de faire les bayes plus grandes pour les Ordres maſſifs, & plus petites pour les délicats, ce qui réuſſira toujours lorſqu'il y aura pluſieurs rangs d'arcades les unes au deſſus des autres.

Lorſqu'on ſera obligé de mettre des piédeſtaux aux colonnes entre des arcades, on donnera aux jambages de l'Ordre Toſcan, au plus deux tiers de module chacun, & à ceux de l'Ordre Corinthien, au moins un demi-module. Les jambages des Ordres Dorique, Ionique & Romain, garderont une proportion moyenne entre ces deux meſures, faiſant toujours la diſtinction néceſſaire entre les colonnes poſées ſur la terre & celles qui ſont élevées ſur des piédeſtaux. On donnera indifféremment à tous les arcs la largeur de leur alette, pour l'épaiſſeur du maſſif de leurs jambages ; la colonne ſaillant du mur des trois quarts

e ſa groſſeur, l'autre quart ſera pour le contre-pilaſtre qui eſt en dedans, comme je l'ai pratiqué aux portiques de la Procuracie de ſaint *Marc*. Cette méthode réuſſit également bien pour les ornemens des voûtes, & pour les angles intérieurs en retour.

Pour augmenter la richeſſe & la ſolidité de l'édifice, ſi l'on vouloit mettre un pilaſtre angulaire avec une colonne de front, & une autre de côté, alors il faudroit ajouter entre le pilaſtre & la colonne, aux Ordres Toſcan & Dorique, la largeur d'un triglyphe & d'un métope de plus : & pour les autres Ordres, trois modillons avec leurs eſpaces, entre les perpendiculaires, ſur les centres du pilaſtre & de la colonne, pour que les baſes des colonnes & les abaques de leurs chapiteaux ne ſe confondiſſent pas enſemble ; mais en ce cas il ſeroit néceſſaire de donner plus d'épaiſſeur aux jambages, afin que les arcades puſſent ſe rencontrer au milieu de la longueur du portique.

Les impoſtes des grands arcs dont les colonnes ne portent que ſur des ſocles ſans piédeſtaux, doivent avoir de hauteur un treizieme & demi de l'eſpace qui ſe trouve depuis le plan de terre juſque ſur les mêmes impoſtes. Si l'on faiſoit des portes quarrées au deſſous de ces impoſtes, il faudroit les diſpoſer de maniere qu'elles euſſent de hauteur quatre ſeptiemes de l'eſpace qu'il y auroit depuis le même plan de terre juſque ſous l'architrave. Aux arcs dont les colonnes ont des piédeſtaux, l'impoſte doit régner de la hauteur & du profil de la même friſe & corniche, ce qui eſt d'un grand ornement ; d'ailleurs ces portes ont à peu près les mêmes dimenſions que celles ci-deſſus.

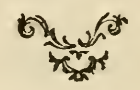


ARTICLE IV.

Des archivoltes & des clefs des arcades.

Les bandeaux des arcs, appellés *archivoltes*, ne doivent point avoir, dans l'Ordre Toſcan, plus de largeur que la neuvieme partie de celle de l'arcade, & la dixieme partie de cette même largeur, pour l'Ordre Corinthien : les autres Ordres auront une largeur proportionnelle entre ces deux extrêmes. On pourroit trouver d'autres moyens pour déterminer la largeur du bandeau des arcs, comme de la faire de la largeur de l'alette, ou de la hauteur des impoſtes; mais en les faiſant d'une partie relative à la largeur de l'arcade, la méthode en eſt plus exacte & plus aſſurée.

Le boſſage de la clef, qui excede le bandeau de l'arc, aura de hauteur au moins deux tiers de module; on lui en donne quelquefois les $\frac{5}{6}$, mais jamais plus que le module entier. Aux Ordres les plus ſimples on donne moins de hauteur à cette clef, & on l'augmente à proportion pour les Ordres délicats. Leur largeur par le bas doit être égale à celle du bandeau de l'arc, lequel s'étend par deux lignes tirées du centre de l'arc. Ces ſortes de boſſages peuvent recevoir des ornemens relatifs à l'uſage du bâtiment, comme des conſoles, des têtes d'hommes & d'animaux, des maſcarons, des caſques, des armoiries, & autres attributs ſemblables.



ARTICLE V.

Des portes & de leurs entablemens.

Nous traiterons à préfent des portes, de leurs ornemens, & de leurs diverfes fermetures, foit en bois, en bronze, ou en fer. On remarquera qu'il paroît, tant par les écrits de *Vitruve*, que par les monumens qui nous reftent de l'Antiquité, qu'on les faifoit alors ordinairement plutôt quarrées que ceintrées par le haut. Leur proportion doit être telle que divifant toute la hauteur, depuis le plan de terre jufque fous le plafond du portique, en trois parties & demie, elles en ayent deux de hauteur, ou les $\frac{4}{7}$, ce qui eft la même chofe. Suivant cette regle, cet efpace étant de 28 pieds de hauteur, la porte en aura 16 : c'eft la moindre hauteur que leur donne *Vitruve*.

A l'égard de la largeur des portes, dans l'Ordre Tofcan, où elles doivent être les plus baffes, on leur donne la moitié de leur hauteur ; dans l'Ordre Corinthien, on ajoute à cette moitié la hauteur du linteau de plus. Les trois Ordres intermédiaires ont des proportions moyennes entre ces deux-ci. On s'étonnera peut-être des mefures que je prefcris pour les portes, d'autant plus que leur retréciffement par le haut doit les faire paroître plus alongées, mais la porte du Panthéon a de hauteur un peu plus que deux fois fa largeur : d'ailleurs fa proportion ne fe rapporte point à celles que je donne, lorfqu'on la tire de la divifion de toute la hauteur depuis le pavé jufque fous le plafond du portique, celle du Panthéon étant beaucoup plus haute.

La proportion des *ornemens*, c'eft-à-dire, de l'entablement dont on couronne les portes, doit être du

quart de la hauteur du vuide de la porte, pour l'Ordre Toſcan, & du cinquieme pour le Corinthien; obſervant pour les trois autres Ordres des moyennes proportionnelles entre ces deux dimenſions. Ce qui doit ſe faire à l'imitation des entablemens qu'on met au deſſus des colonnes, leſquels gardent auſſi les mêmes proportions. J'ajouterai que les meſures que je donne ici ſont les mêmes que celles de la porte du Panthéon.

La hauteur des entablemens des portes doit ſe diviſer en 15 parties, dont on donnera 5 à l'architrave, 4 à la friſe, & les 6 autres à la corniche qui les termine. Le détail des autres moulures ſe trouvera dans les explications des différentes parties des Ordres que nous donnerons dans le Livre ſuivant. La largeur des piédroits, ou des montans du chambranle, avec ſes moulures, doit être la même que celle du linteau qui eſt au deſſus de la porte, dont le profil eſt ordinairement pareil à celui d'un architrave. A l'égard de la largeur du tableau & de l'embraſement de la porte, elle eſt toujours réglée par l'épaiſſeur des murs.

Pour faciliter l'intelligence de ces proportions, j'en ai formé la table ſuivante, où l'on pourra les voir d'un ſeul coup d'œil raſſemblées vis-à-vis l'une de l'autre.

ORDRES	Hauteur des portes	Largeur des portes	Augmentation sur la hauteur	Ornemens des portes
TOSCAN	12 parties	6 parties	0	$\frac{3}{12}$ ou $\frac{1}{4}$
DORIQUE	12 $\frac{3}{4}$	6 $\frac{1}{4}$	$\frac{1}{31}$	$\frac{3}{12}$ $\frac{3}{4}$ $\frac{1}{4}$ $\frac{4}{17}$
IONIQUE	13 $\frac{1}{2}$	6 $\frac{1}{2}$	$\frac{1}{21}$	$\frac{3}{13}$ $\frac{1}{4}$ $\frac{2}{9}$
ROMAIN	14 $\frac{1}{4}$	6 $\frac{3}{4}$	$\frac{1}{19}$	$\frac{3}{14}$ $\frac{1}{4}$ $\frac{4}{19}$
CORINTHIEN	15	7	$\frac{1}{15}$	$\frac{3}{15}$ $\frac{1}{5}$

On peut conclure de tout ce que nous venons d'expoſer, qu'il eſt néceſſaire de ſuivre la doctrine de *Vitruve* pour les proportions des portes & le retréciſſement qu'elles doivent avoir par le haut, ſelon la grandeur de l'édifice où elles ſont placées, c'eſt-à-dire qu'on doit leur donner en hauteur plus de deux fois leur largeur. Selon les proportions que j'ai trouvé dans cet Auteur, il donne à l'entablement de la porte Dorique le quart de la hauteur de cette porte, & le cinquieme à celui de la porte Ionique : les piédroits de la porte Dorique ont de largeur un douzieme de la hauteur de la porte, & ceux de l'Ionique un quatorzieme. Comme la porte Dorique n'a qu'une ſeule platebande, ſon chambranle doit être plus ſimple que celui de l'Attique, qui en a deux, & que l'Ionique, qui en a trois, avec quelques aſtragales. *Vitruve* donne à l'architrave le quart de la hauteur de l'entablement; la friſe & la corniche ſont de la même hauteur, à l'exception de la cymaiſe de deſſus la friſe, qui augmente la corniche & qui n'eſt pas compriſe dans ces meſures.

ARTICLE VI.

Du compartiment des portes mobiles.

Par le peu de portes Antiques qui ont été conſervées juſqu'à notre tems, il paroît que les Anciens avoient coutume de faire de bronze, les portes mobiles de leurs temples. A l'égard de leurs compartimens & de leurs cadres, ſuppoſant que la baye de la porte ſoit de 12 pieds, ou de 12 parties, de haut, ſur 6 de large, & que ſa fermeture ſoit partagée en deux venteaux, s'ouvrant de chaque côté, il y aura à chaque demi-porte deux panneaux l'un ſur l'autre, larges chacun d'une partie & trois quarts. Les montans de chaque côté auront une demi-partie, & leur gorge, ou orle, un ſixieme auſſi de chaque côté : la friſe qui reſte aura un tiers. Les montans de part & d'autre qui ont quelques moulures ſeront larges d'un quart, pour achever les trois parties entieres : ce qui répond aux ſix parties que la porte a de largeur, ou aux cinq parties & demie, ſelon *Vitruve*, en rabattant un quart de part & d'autre pour ce qui eſt caché dans chaque feuillure. Les pivots de bronze, qui entrent dans des crapaudines de fer, auront une partie & demie de longueur. Pour avoir la hauteur de ces compartimens, il faut les diviſer de maniere que les panneaux d'en haut ayent 4 parties, & ceux d'en bas ſix. Les trois traverſes, ornées de leur gorge & d'un orle, avec les moulures d'en haut & d'en bas, auront chacune une demi-partie. Cette diviſion donne des meſures fort approchantes de celles des portes de la Rotonde, des Egliſes de ſaint *Adrien*, de ſaint *Côme*, & de ſainte *Agnès*, hors les murs de Rome, leſquelles ſont les ſeules qui nous reſtent de l'Antiquité.

ARTICLE VII.

Des fenêtres & des niches.

Il eſt à propos de dire quelque choſe des fenêtres & des niches, leſquelles, ainſi que les portes, doivent être proportionnées à la grandeur de l'édifice. Les plus grandes fenêtres ſeront à l'étage du rez-de-chauſſée : les autres, placées au deſſus, doivent diminuer de hauteur à proportion de l'étage où elles ſe trouvent, mais elles ſeront toutes de même largeur, obſervant qu'elles répondent exactement les unes ſur les autres. Les plus grandes ne doivent pas excéder en hauteur le double & demi de leur largeur, & les plus petites ne doivent pas être au deſſous du double. Je ne comprens point dans ces meſures les fenêtres bâtardes ou *mezzanines*, leſquelles ont des proportions particulieres. Les ornemens, ou entablemens des fenêtres, conſervent les mêmes meſures que ceux des portes.

Les niches & les renfoncemens que l'on pratique dans les murs vis-à-vis des entre-colonnes, tant au dedans qu'au dehors des édifices, ont auſſi leurs proportions : aux Ordres maſſifs, elles doivent avoir deux fois & un quart leur largeur, & aux Ordres délicats, deux fois & trois quarts. La profondeur des niches doit être de la moitié de leur largeur, ſoit que leur plan ſoit un demi-cercle ou un quarré. Le bas des niches doit répondre au moins à la hauteur d'appui des fenêtres : au reſte on peut les faire ſimples, ou ornées de corniches, & même de colonnes ou de pilaſtres.

Lorſqu'entre les pilaſtres ou les colonnes d'une façade, il ſe trouve des portes, des fenêtres, ou des niches accompagnées de petites colonnes, il faut,

pour les diſtinguer de celles du grand Ordre, les faire d'un autre plus délicat. Lorſque les parties de ces petits Ordres ajoutés régneront & iront ſe terminer contre les grands pilaſtres, ſaillans d'un huitieme, ou d'un quart, alors il faudra tailler moins de moulures à leurs corniches, & les mutiler, ou les réduire à de ſimples faſces ou bandeaux, avec quelque petite table refouillée, ou en ſaillie, comme on a fait à celles qui ſe voyent entre les pilaſtres du portique du Panthéon.

ARTICLE VIII.

Méthode pour trouver la proportion des moulures.

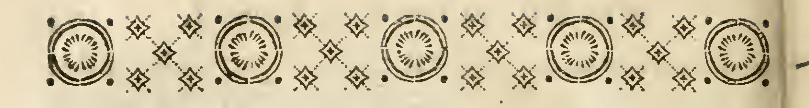
Il y a toujours dans les principales parties des Ordres, comme baſes, chapiteaux, architraves, corniches, &c, de certains membres qui dominent ſur les plus petits, c'eſt de ce rapport exact que réſulte une certaine harmonie qui plaît & qui mérite notre approbation quand elle eſt régulierement obſervée. Pour terminer ce Livre, je vais enſeigner le moyen de trouver le rapport de ces différentes moulures.

Lorſqu'il s'agira de déterminer les meſures des principales parties des Ordres, on ſe ſervira du module; mais quand il faudra faire la répartition de leurs différentes moulures, alors on prendra une des plus conſidérables moulures de quelque partie de l'Ordre, comme de la baſe; & d'après la grandeur de cette moulure, on réglera les proportions de toutes les autres par une même ouverture de compas. Par cette invention, on eſt aſſuré du bon choix des moulures, & de la juſteſſe de leur emplacement; on a d'ailleurs une grande facilité pour re-

tenir cette pratique, qui eſt claire & peu embrouillée de nombres, & l'on peut aiſément par ſon moyen faire la réduction des différens profils de petit en grand, ou de grand en petit. Enfin il y a lieu de croire que cette méthode eſt la véritable, puiſque *Vitruve* s'en eſt ſervi dans la deſcription & les meſures qu'il donne du chapiteau Ionique: ainſi c'eſt la meilleure qu'on puiſſe mettre en uſage.

Fin du premier Livre.





ŒUVRES
D'ARCHITECTURE
DE
VINCENT SCAMOZZI.

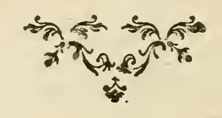
LIVRE SECOND.

DES CINQ ORDRES D'ARCHITECTURE.

CHAPITRE PREMIER.

De l'Ordre Toſcan.

APRÈS avoir traité des cinq Ordres en général, dans le Livre précédent, il reſte maintenant à les expliquer chacun en particulier, en faiſant mention de leurs Inventeurs & des édifices les plus conſidérables où ils ont été mis en œuvre. Nous commencerons par le Toſcan, qui eſt le plus ſimple & le plus maſſif de tous.



ARTICLE

ARTICLE PREMIER.

De l'origine des Peuples Toſcans.

L'Ordre Toſcan a été inventé dans la Toſcane, cette belle partie de l'Italie qui eſt ſoumiſe à l'obéiſſance du Grand-Duc ; Florence en eſt la capitale. Ces Peuples ont eu différens noms, ſelon les Princes qui les ont gouverné, & les diverſes villes où ils ont fait leur réſidence, & ſelon les divers uſages & coutumes qu'ils ont ſuivis. On prétend que le nom *Toſcan* vient d'un certain *Teſco* ou *Taſco*, fils d'*Hercule Liber*, ou Egyptien. Ces Peuples, toujours jaloux de leur liberté, ayant ſoutenu de longues guerres contre les Romains, & ne voulant rien recevoir des inventions des Grecs, leurs ennemis irréconciliables, imaginerent un Ordre d'Architecture différent de ceux de cette nation. Les plus conſidérables édifices qu'ils bâtirent, ſuivant ce genre particulier, furent des temples, dont le premier fut conſacré à *Janus*, leur premier Roi, & les autres enſuite à *Hercule*, à *Lucine*, &c. On voit dans pluſieurs endroits de la Toſcane des veſtiges qui font connoître combien cette nation s'étoit adonnée à l'Architecture, comme à Lucques, où il reſte la plus grande partie d'un temple Antique, dédié à *Hercule :* mais particulierement à Florence, où l'on voit le temple de *Mars*, qui eſt aujourd'hui l'Egliſe du baptiſtere de ſaint *Jean*, dont les portes de bronze ſont un ouvrage conſidérable de *Laurent Gilbert*. Outre ces monumens, on voit encore à *Piombino* un amphithéatre, & un autre à l'endroit où étoit l'ancienne Vetulie.

ARTICLE II.

De la maniere de bâtir particuliere aux Toſcans.

Les Toſcans ont toujours eu une maniere de bâtir ſimple & ſolide, que les Romains ont imitée en des genres particuliers d'édifices où elle étoit convenable, comme aux ponts Antiques de Rome, à la ſépulture d'*Adrien*, à préſent le château ſaint *Ange*, aux côtés du temple d'*Antonin* & de *Fauſtine*, à la porte majeure, à celle de ſaint *Laurent*, hors des murs, & à pluſieurs autres édifices, tant hors de Rome que dans différentes villes, tels que le pont de *Rimini*, ſur le Rubicon, & les deux ponts de Vicence, ſur les fleuves *Rerone* & *Bacchiglione*, outre le grand amphithéatre de *Reſtone*, & pluſieurs autres.

Les Toſcans modernes ont retenu cette maniere de bâtir à la ruſtique, & l'on en voit pluſieurs édifices à Florence, où elle réuſſit très-bien, par rapport aux différentes couleurs de la pierre, leſquelles ſervent à diſtinguer, non-ſeulement par la forme, mais auſſi par la matiere, les fuſts des colonnes d'avec leurs baſes, ainſi que les chapiteaux & les friſes d'avec les architraves & les corniches. De plus, les boſſages en relief, qui ſont taillés à ces édifices, font connoître la ſolidité qui convient à de certains bâtimens, tels que les priſons, les portes de villes, les forteresses, les ponts, les moles, les ſépultures, les grottes, &c.

Avant que de parler des proportions des colonnes, dont nous enſeignerons la théorie par nos deſſeins, nous ferons remarquer que dans tous les Ordres nous n'avons pas mis ces deſſeins en perſpective, non par ignorance de cette ſcience, ni pour éviter le

travail que cela nous auroit occaſionné, mais ſeulement parce qu'il eſt certain que les repréſentations géométrales ſont plus propres à rendre compte des moindres parties; ce qu'il eſt néceſſaire de bien connoître, pour pouvoir s'en ſervir dans l'exécution des ouvrages.

ARTICLE III.

Proportions générales de l'Ordre Toſcan.

Il ſemble que l'Ordre Toſcan ſoit le plus ancien de tous, par cette ſimplicité qui s'apperçoit ordinairement dans les principes de toutes choſes : auſſi eſt-il le plus ſolide, & très-propre à ſoutenir un grand poids. *Vitruve*, en s'expliquant ſur cet Ordre & ſur les temples bâtis à la Toſcane, fait entendre que ſes colonnes, avec leurs baſes & leurs chapiteaux, doivent avoir 7 modules & demi, & même qu'elles peuvent aller juſqu'à 8; la baſe ayant un demi-module, le chapiteau autant, le fuſt 6 modules & demi, ou même 7, y compris ſa ceinture par en bas & ſon aſtragale par le haut. La diminution de la colonne par le haut doit être du quart de ſon diametre inférieur. Le plinthe doit être quarré, & non pas rond comme l'a fait *Vitruve*.

On donne à l'entablement Toſcan le quart de la hauteur totale de la colonne : ſi la friſe avoit un cinquieme de moins que l'architrave, alors tout l'entablement auroit le cinquieme de la colonne, comme aux Ordres délicats, & ſeroit haut d'un module & demi; au lieu qu'en le faiſant du quart, il a un module $\frac{7}{8}$, ou deux modules au plus. Toute cette hauteur de l'entablement ſe diviſe en 17 parties & un tiers,

dont l'architrave a 5 parties, la friſe 6 & un tiers, & la corniche les 6 autres parties. Suivant cette diviſion, l'architrave eſt haut d'un demi-module & $\frac{1}{2}$; la friſe de deux tiers de module & un peu plus, avec ſon liſtel : la corniche, d'un peu moins de deux tiers de module.

Lorſqu'on éleve la colonne Toſcane ſur un piédeſtal, comme les colonnes *Trajane* & *Antonine* le ſont, on doit donner à ce piédeſtal deux modules moins $\frac{1}{3}$, ce qui fait le quart de la colonne. Ayant diviſé toute cette hauteur en 5 parties, on en donne une à la corniche, 2 $\frac{2}{3}$ au dé, & une partie & $\frac{1}{3}$ au ſocle qui eſt au deſſous : ce qui remplit les cinq parties. Nous détaillerons ci-après les autres parties.

ARTICLE IV.

Des colonnades ſimples d'Ordre Toſcan, ſans piédeſtaux. Planche 7.

On peut faire des colonnades ſimples ſans piédeſtaux, comme auſſi avec des piédeſtaux, pour des *loges* ou portiques dont *Vitruve* décrit quatre manieres, mais il s'attache particulierement ici à ceux qu'il appelle *Aréoſtyles*, dont les entre-colonnes ſont de 4 modules.

Voulant donc élever un portique avec quatre colonnes de front, notre maniere eſt de mettre aux angles des pilaſtres quarrés (1), ſans avoir égard aux

(1) Les deux colonnes angulaires A & B de ce frontiſpice (planche 7), doivent être des pilaſtres quarrés, comme on le voit ſur le plan qui eſt au deſſous, & non pas des colonnes : c'eſt une faute d'attention de la part du Graveur, à laquelle il eſt aiſé de ſuppléer.

ſaillies des baſes, prenant toujours nos meſures du vif des pilaſtres au vif des colonnes. Ceci établi, il faut diviſer la largeur qu'on veut donner au portique en 11 parties & $\frac{2}{3}$; une de ces parties ſervira de module. Il faut d'abord rabattre 4 modules pour les deux colonnes & les deux pilaſtres, enſuite on donnera 2 modules $\frac{1}{3}$ à chacun des petits entre-colonnes qui ſont à droite & à gauche, & 3 modules à l'entre-colonne du milieu, lequel ſe trouvera plus large que les autres d'un peu plus du quart.

On peut faire les architraves en pierre & en brique, & lorſqu'on voudra augmenter la largeur du portique, juſqu'à pouvoir y placer ſix ou huit colonnes de front, il ne faudra qu'augmenter le nombre des petits entre-colonnes : de ſorte que la largeur du portique de ſix colonnes ſera de 18 modules $\frac{1}{3}$; celle du portique de 8 colonnes ſera de 25 modules, & ainſi des autres. Si l'on veut mettre des mutules dans la corniche, il y en aura cinq ſur les petits entre-colonnes, & ſix ſur le grand du milieu.

Lorſqu'il n'y a point de piédeſtal, on peut élever de terre les colonnes ſur un petit ſocle de la hauteur d'un demi-module, pour donner plus de majeſté à l'ouvrage, & pour l'empêcher d'être gâté par les pluies.

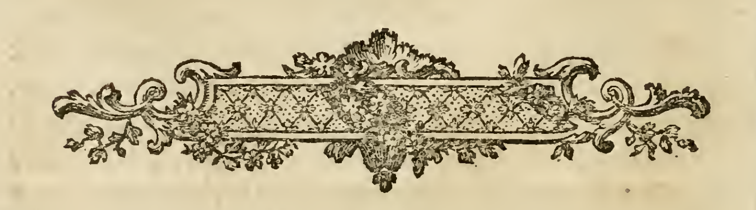
Les meſures de la porte principale qui doit ſe trouver à la face du devant n'ont point été déterminées par *Vitruve*, ni par aucun Architecte moderne, c'eſt pourquoi il eſt néceſſaire d'en donner ici les regles. Il faut pour cet effet diviſer toute la hauteur qui ſe trouve depuis le pavé juſqu'au plafond, c'eſt-à-dire juſqu'aux premieres moulures de la corniche, en 7 parties, dont on donnera 4 à la hauteur de la porte

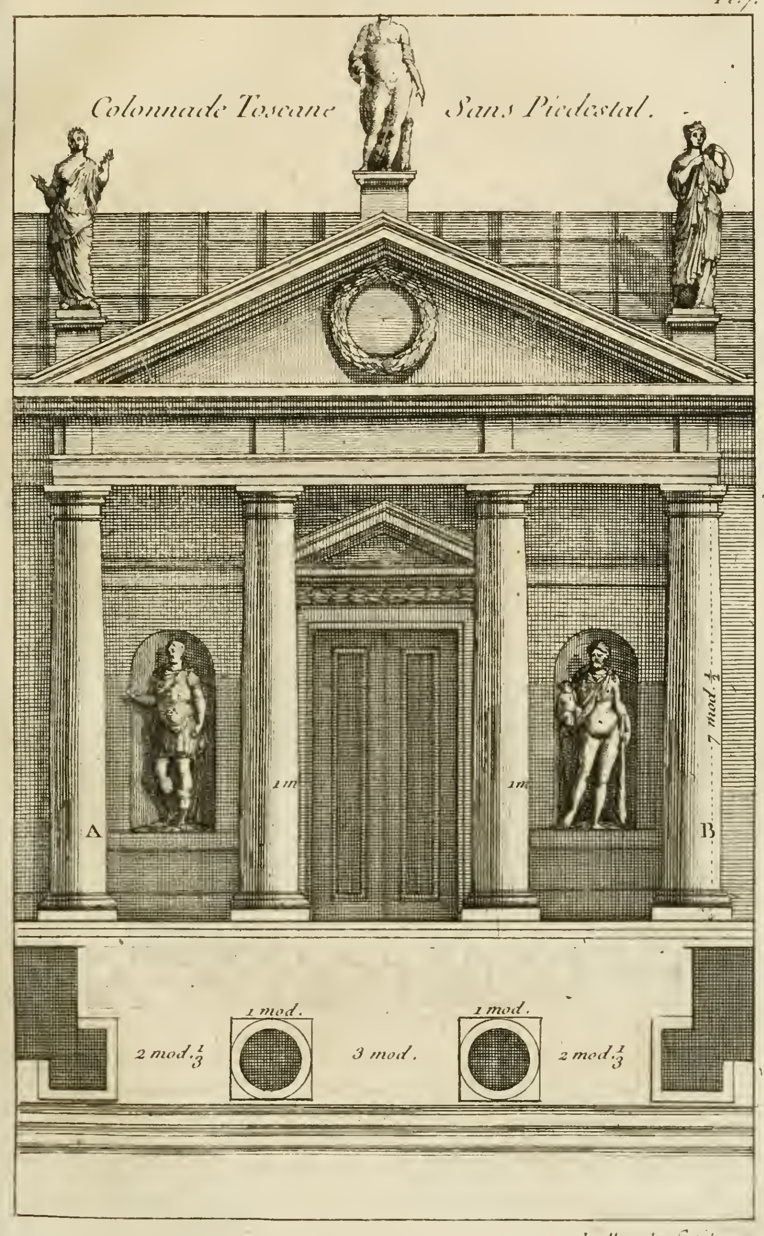
& 2 à ſa largeur : ainſi cette porte ſera haute de deux fois ſa largeur.

L'ornement ou entablement de deſſus la porte doit avoir le quart de la hauteur de la baye. Ayant diviſé cette hauteur en trois parties, on en donnera 1 au linteau qui ſert d'architrave, & qui regne de pareille largeur aux deux côtés de la porte, pour former les montans du chambranle. On donnera à la friſe $\frac{4}{5}$ & à la corniche 1 partie $\frac{1}{5}$. Lorſque la porte ne ſera point couronnée d'un fronton, il faudra ajouter à ces moulures la cymaiſe qui n'eſt pas compriſe dans cette diviſion.

Si l'on veut faire des fenêtres dans les petits entre-colonnes, il faut qu'elles ſoient quarrées. A l'égard des niches, elles doivent être ceintrées & élevées ſur le plan du portique d'un cinquieme de la hauteur de la colonne. Cette élevation peut former une retraite, ou piédeſtal continu, dont le ſocle ſera de même hauteur que la baſe de la colonne : on fera régner la corniche de la porte avec ſes moulures en retraite, dans les petits entre-colonnes.

La planche 7, que l'on voit vis-à-vis, offre le deſſein d'une colonnade Toſcane, avec ſes principales meſures cottées ; nous en ferons autant pour les planches ſuivantes, où il en ſera beſoin.





I. Marot fecit

ARTICLE V.

Des arcades Toſcanes ſans piédeſtaux. Planche 8.

La diſtribution des arcades ſimples, ſans piédeſtal, doit être faite de telle maniere qu'il y ait 6 modules de centre en centre d'une colonne à l'autre. Les colonnes doivent excéder le nud du mur d'un peu plus que leur demi-diametre, ce qui détermine la ſaillie de l'architrave au de-là du corps du mur. Le jambage ou pilier, qui embraſſe la colonne & les deux alettes, a de largeur 2 modules 8 minutes ; ce qui excede d'un cinquieme la moitié de la largeur de la baye. Les alettes ont chacune, de front, 34 minutes, ce qui fait un peu moins de $\frac{7}{12}$ de module.

Dans les ouvrages conſidérables, les impoſtes doivent être d'une ſeule piece, & les arcs doivent avoir d'épaiſſeur la largeur d'une alette, jointe aux trois quarts du diametre de la colonne : l'autre quart qui reſte, eſt pour la ſaillie du contre-pilaſtre, en dedans. Il eſt bon d'élever l'ordonnance de quelques degrés au deſſus du plan de terre ; l'avant-corps du milieu doit ordinairement être orné d'un fronton, qui paroît ſaillir & ſe détacher par le retour de l'entablement de part & d'autre.

Au moyen de cette diſtribution la largeur de l'arcade ſera de 3 modules & près de $\frac{7}{8}$ de module : l'arc aura près de $\frac{5}{12}$ de module de moins que ſes deux quarrés ; il reſtera encore $\frac{2}{3}$ de module à prendre du deſſous de la clef juſque ſous l'architrave, ce qui formera enſemble les 8 modules. On donne à l'impoſte $\frac{1}{12}$ de la hauteur qu'il y a depuis le pavé du portique juſqu'au deſſus de cette impoſte ; par ce moyen elle ſe trouve proportionnée au corps qu'elle couronne,

comme la corniche d'un Ordre l'eſt à ſa colonne. Le bandeau de l'arc doit avoir $\frac{1}{9}$ de la largeur de l'arc même; on donne une pareille largeur au bas de la clef, laquelle s'élargit par des lignes tirées d'un centre qui doit être d'un huitieme de module plus haut que l'impoſte, afin que la ſaillie de ce même impoſte n'en altere point la perfection.

Lorſqu'on veut faire une porte quarrée dans la principale arcade, la corniche au deſſus de la porte doit être au niveau de l'impoſte, ainſi elle a une friſe & un architrave qui lui ſervent d'ornement. La proportion de cette porte eſt de $\frac{4}{7}$ de toute la hauteur depuis le pavé juſqu'au deſſous du grand architrave du portique. Le haut ſera ceintré & l'on y fera régner les moulures d'un double arc. L'ouverture de la porte ſe fera au droit du deſſous de l'impoſte, & le vuide du demi-cercle, qui eſt au deſſus, ſera dormant, avec jalouſie pour avoir du jour, ou à panneaux qui répondront à ceux des venteaux de la porte mobile d'au deſſous. On élevera les niches au deſſus du pavé, au moyen d'un piédeſtal continu de la hauteur du quart de la colonne.

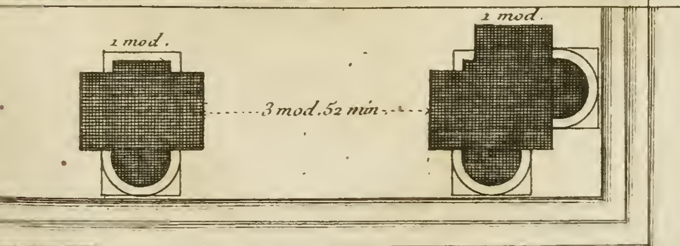
La planche 8, vis-à-vis, repréſente un arc ſimple d'Ordre Toſcan.



ARTICLE

Arcade Toscane sans Piedestal

8 mod



Colonnade Toscane avec Piedestal



LA FORME DES COLOMNES TOSCANNES
AVEC LEURS PIEDESTAUX.

3 mod. 3 mod. $\frac{2}{3}$ 3 mod.

ARTICLE VI.

Des colonnades d'Ordre Toſcan avec piédeſtaux. Pl. 9.

Outre les colonnades ſimples, on peut auſſi en faire avec des piédeſtaux, comme *Vitrùve* le propoſe, lorſqu'il traite des Temples ronds, à la maniere Toſcane. On en fait ainſi la diſtribution : ſuppoſant un portique formé de deux colonnes & de deux pilaſtres angulaires, de front, on tire une ligne de l'extrêmité des deux pilaſtres, que l'on diviſe en 13 parties & $\frac{2}{3}$: on donne une de ces parties, qui fait le diametre de la colonne, à la largeur de chaque pilaſtre, & autant à chaque colonne, 3 à chaque petit entre-colonne, & 3 $\frac{2}{3}$ à celui du milieu, ce qui fait les 13 parties $\frac{2}{3}$. L'entre-colonne du milieu ſera alors d'un peu plus du quart plus large que ceux des côtés, ainſi les architraves pourront être de pierre. Les colonnades de ſix colonnes auront 21 modules $\frac{2}{3}$, & celles de 8, en auront 30 moins $\frac{1}{3}$. Toute l'ordonnance ſera élevée de terre comme nous l'avons dit ci-devant.

La porte aura de hauteur $\frac{4}{7}$ de la diſtance qu'il y a depuis le pavé juſque ſous le plafond de la corniche, comme aux colonnades ſimples, ou les $\frac{4}{6}$ de la hauteur depuis le pavé juſque ſous l'architrave. La largeur de la porte ſera exactement de la moitié de ſa hauteur : le reſte comme il eſt dit ci-devant. Le haut des niches répondra au haut de la porte, & le bas ſera au niveau du deſſus des baſes des colonnes. Lorſqu'au lieu de niches, on voudra faire des fenêtres, qui doivent plutôt être quarrées que rondes, on les fera tomber juſque ſur la corniche des piédeſtaux, laquelle déterminera la hauteur de leurs appuis.

La planche 9, vis-à-vis, fait voir une colonnade Toſcane élevée ſur des piédeſtaux.

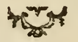
ARTICLE VII.

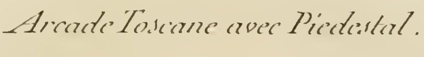
Des arcades Toſcanes avec des piédeſtaux. Pl. 10.

Quoiqu'il ne ſe trouve dans l'Antiquité aucun exemple d'arcade Toſcane, avec des colonnes & des piédeſtaux, nous ne laiſſerons pas, pour ſuivre la pratique des Modernes, d'en donner les meſures. Pour cet effet, on diviſera l'eſpace qui eſt entre les deux centres des colonnes en *6* parties $\frac{2}{3}$: les colonnes auront chacune un module, & ſortiront du mur d'un peu plus que le demi-diametre, juſqu'à la ſaillie des impoſtes. Les jambages ou piliers auront 2 modules $\frac{1}{3}$ de face, ce qui ſera un peu plus que la moitié du vuide de l'arc, dans la proportion de 7 à 13. L'épaiſſeur de l'arc ſera de la largeur d'une alette jointe aux trois quarts du diametre de la colonne : le quart reſtant ſera pour le contre-pilaſtre du dedans. Les alettes des deux côtés de la colonne auront chacune $\frac{2}{3}$ de module.

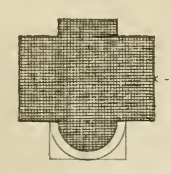
La largeur des arcades ſera de 4 modules $\frac{1}{3}$, & leur hauteur ſera de $\frac{7}{8}$ de module moins que le double de leur largeur. Du deſſous de la clef de l'arc juſque ſous l'architrave, il y aura $\frac{5}{6}$ de module, ce qui fait en tout, depuis le pavé du portique juſque ſous l'architrave, *9* modules $\frac{5}{8}$. L'arc eſt en plein ceintre, & ſurmonte l'impoſte d'un ſixieme, à cauſe de ſa ſaillie: L'ornement de la porte répond à l'impoſte : le bandeau de l'arc eſt comme aux arcs ſimples ci-devant décrits. Pour avoir les proportions de la porte, il faut diviſer en cinq parties égales tout l'eſpace qui ſe trouve depuis le pavé du portique juſqu'au deſſus de l'impoſte, & en donner 4 à la hauteur de la porte, la cinquieme étant pour les ornemens. Au moyen de cette diviſion, elle aura de hauteur les $\frac{4}{7}$ de celle depuis le pavé juſqu'au deſſous de l'architrave. La largeur de la porte eſt de la moitié de ſa hauteur. Nous avons donné ci-devant les proportions de ſes ornemens. La hauteur des niches ſera pareille à celle de la porte, & le bas répondra au deſſus des baſes des colonnes: le reſte eſt comme à la colonnade avec piédeſtaux.

La planche 10, vis-à-vis, repréſente les arcades Toſcanes avec des piédeſtaux.

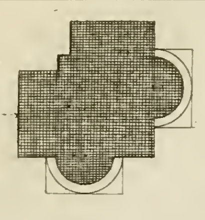




7 mod. ½



4 mod. 20 min.



ARTICLE VIII.

Des proportions du piédeſtal & de la baſe de la colonne, des impoſtes, & des ornemens de la porte, pour l'Ordre Toſcan. Planche 11.

Le fuſt de la colonne Toſcane doit être fort ſimple & ſans canelures; le plinthe de ſa baſe a 1 module $\frac{1}{3}$ de largeur. La baſe n'eſt compoſée que de ce plinthe & du tore qui eſt au deſſus, lequel eſt de la même largeur que le plinthe.

Le piédeſtal a 2 modules moins $\frac{1}{8}$ de hauteur: il eſt formé de trois parties, ſavoir du ſocle qui lui tient lieu de baſe; du dé ou tronc, & de la corniche. Le ſocle a 1 demi-module de hauteur. Le dé, 1 module entier; & la corniche, $\frac{3}{8}$ de hauteur. La ſaillie de cette corniche eſt de $\frac{1}{10}$ de module de chaque côté, au de-là du dé, lequel répond au plinthe de la baſe. La ſaillie du ſocle au de-là du dé, eſt de $\frac{1}{20}$ de module de chaque côté.

Les alettes ont de chaque côté $\frac{2}{3}$ de module. Les impoſtes, ainſi que le bandeau de l'arc, ſont aſſez ſimples. La petite impoſte a 27 minutes & demie, ou $\frac{9}{20}$ de module de hauteur. Pour faire la répartition de ſes membres, on diviſe cette hauteur en 8 parties & $\frac{1}{4}$, dont on donne 2 parties $\frac{1}{2}$ au collarin, $\frac{1}{3}$ à ſon filet, 2 parties $\frac{1}{2}$ à la gueule droite, $\frac{1}{3}$ au filet, 1 partie $\frac{1}{2}$ à la face, $\frac{1}{3}$ à ſon filet, & $\frac{3}{4}$ à l'orle ſupérieur. L'aſtragale du bas de l'impoſte, ainſi que le filet qui eſt au deſſous de l'aſtragale, ne ſont pas compris dans la hauteur de cette impoſte, dont la ſaillie eſt preſque d'un ſixieme de module. L'archivolte ou bandeau de l'arc a de largeur $\frac{13}{30}$, qui font $\frac{1}{3}$ & $\frac{1}{10}$ de module: il eſt compoſé de 4 membres, qui ſont l'orle,

le liſtel, & les deux faſces, dont celle d'en haut eſt de la moitié plus grande que l'inférieure.

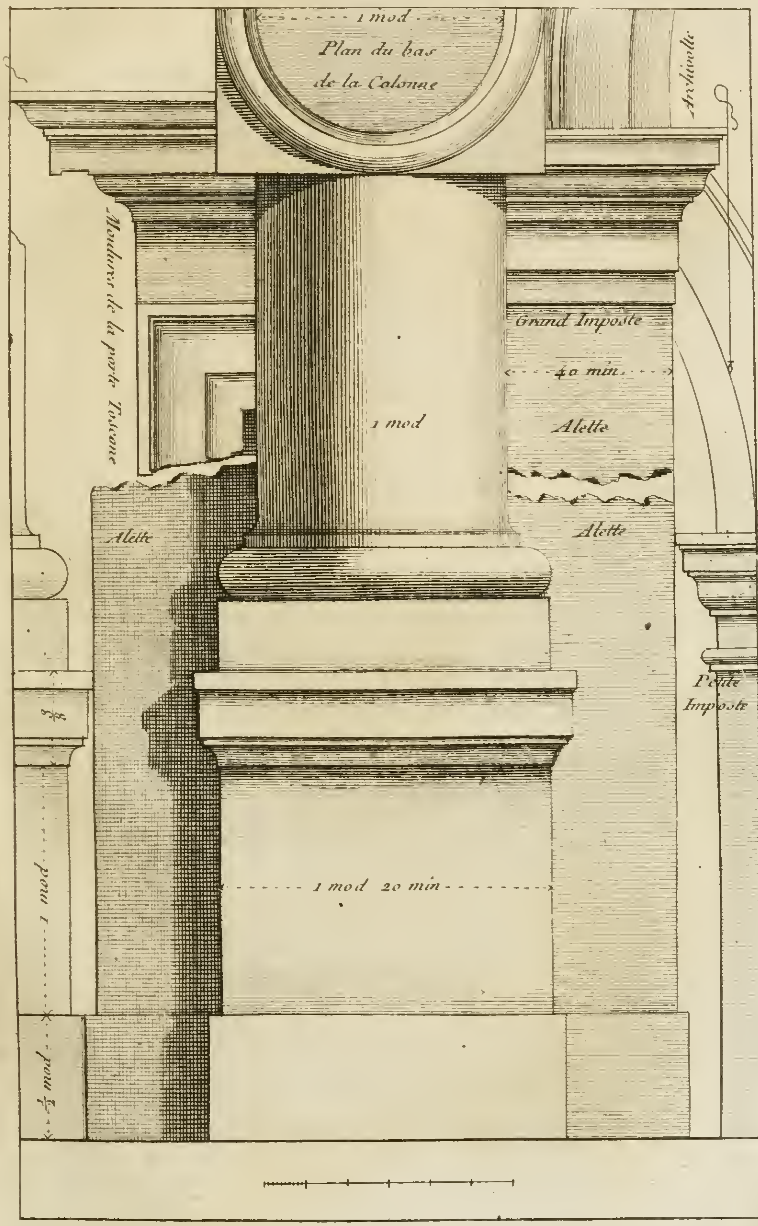
La grande impoſte a près de 42 minutes, ou un peu plus de $\frac{2}{3}$ de module de hauteur, & ſe diviſe en 6 parties $\frac{1}{4}$, dont on donne 1 partie $\frac{1}{3}$ à la premiere faſce, 1 partie $\frac{5}{6}$ à la ſeconde, $\frac{2}{3}$ à la ſcotie ou cavet, $\frac{1}{6}$ au filet qui eſt au deſſus, $\frac{7}{8}$ à la gueule droite, $\frac{1}{6}$ au filet, $\frac{5}{6}$ à la faſce, $\frac{1}{6}$ au filet qui la couronne, & $\frac{1}{3}$ à l'orle ſupérieur. Le bandeau de ſon arc a preſque un demi-module de largeur & ſe diviſe en 9 parties moins $\frac{1}{8}$: ſes membres ſont ſemblables à ceux de l'archivolte de la petite impoſte.

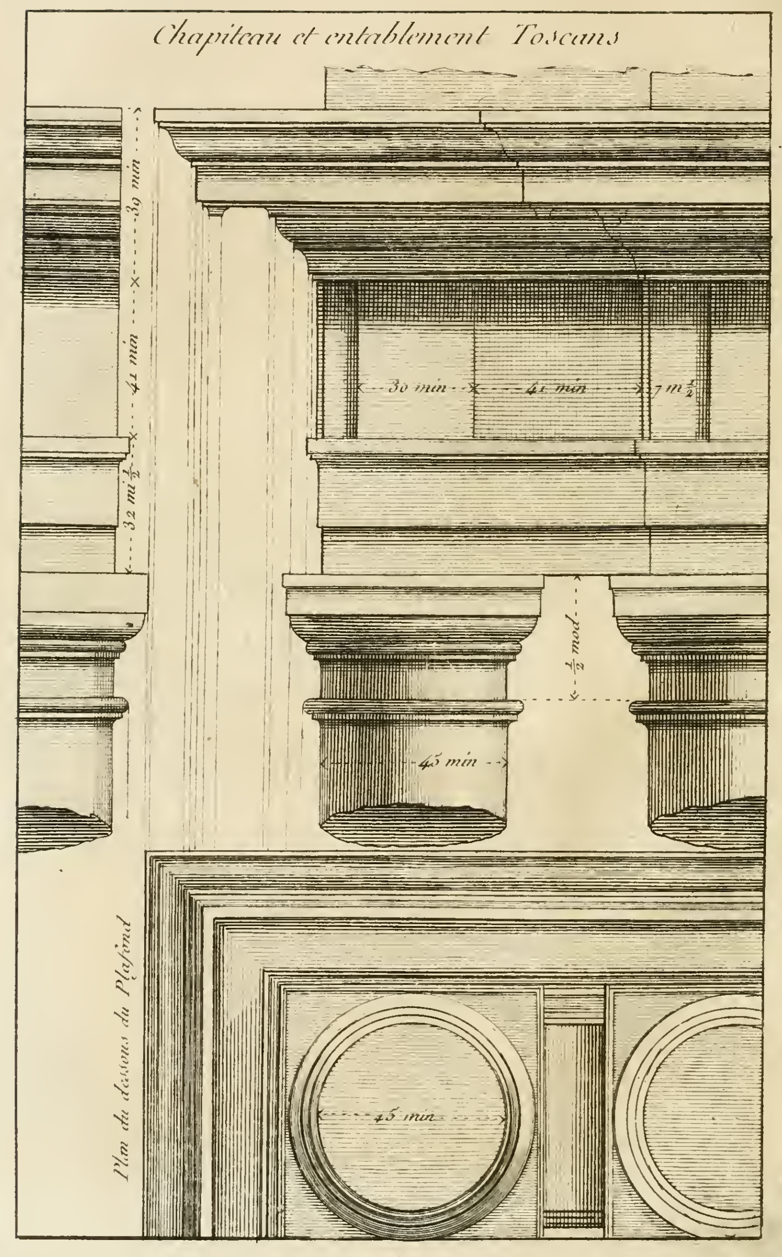
On donne à l'entablement de la porte Toſcane, le quart de la hauteur de la baye, qui eſt d'un module & plus d'un quart; cette hauteur ſe diviſe en 15 parties, dont 5 ſont pour l'architrave, 4 pour la friſe, & 6 pour la corniche, laquelle a un peu plus d'un demi-module de hauteur; elle eſt compoſée de huit membres; ſavoir l'orle ſupérieur, la gueule droite, l'orle inférieur, le liſtel, le larmier, l'ove, le liſtel, & le cavet qui eſt au deſſous. La ſaillie de la corniche eſt égale à ſa hauteur. La friſe eſt ſimple, elle a de hauteur les $\frac{2}{3}$ de la corniche, c'eſt-à-dire un peu plus qu'un tiers de module. L'architrave a de hauteur $\frac{5}{12}$ de module. Cette hauteur ſe diviſe en 9 parties moins $\frac{1}{8}$, que l'on repartit à ſes quatre membres, ſavoir 3 parties à la premiere faſce, 4 parties $\frac{5}{8}$ à la ſeconde, $\frac{3}{8}$ au filet, & $\frac{7}{8}$ à l'orle qui eſt au deſſus.

La planche 11, qui eſt vis-à-vis, raſſemble les profils du piédeſtal, de la baſe de la colonne, de la grande & de la petite impoſte, & des ornemens de la porte Toſcane.



Base, Piedestal et Imposte Toscans.





Chapiteau et entablement Toscans
39 min
41 min
32 mi ½
30 min
41 min
7 m ½
½ mod
45 min
Plan du dessous du Plafond
45 min

ARTICLE IX.

Des proportions & des mesures particulieres du chapiteau & de l'entablement Toscans. Planche 12.

Le plan du chapiteau Toscan est quarré : l'abaque a un module de largeur, la colonne ayant $\frac{3}{4}$ de module de diametre par le haut. La hauteur de ce chapiteau est d'un demi-module; il se divise en gorgerin, listel, ove, & abaque, au dessus duquel nous avons ajouté un orle ou reglet pour en augmenter un peu la saillie.

L'entablement de l'Ordre Toscan a de hauteur le quart de la colonne, c'est-à-dire 2 modules moins $\frac{1}{8}$. Pour repartir les membres de l'architrave, de la frise, & de la corniche, on divise toute la hauteur de cet entablement en 17 parties $\frac{1}{3}$, qui se distribuent comme on l'a vu ci-devant, Art. III. L'architrave a sous son plafond $\frac{3}{4}$ de module : il a de hauteur un demi-module & $\frac{1}{12}$ du demi-module, ce qui fait 32 minutes $\frac{1}{2}$: ses membres sont un orle, un listel, & deux fasces, dont la supérieure est de moitié plus grande que celle qui est au dessous. La frise, avec le listel qui la couronne, a un peu plus de deux tiers de modules, ou 41 minutes : elle répond sur la premiere fasce de l'architrave. On met dans cette frise des panneaux à plomb sur chaque colonne, pour représenter les têtes des poutres, ainsi que *Vitruve* le recommande. La corniche a un peu moins de $\frac{2}{3}$ de module, ou 39 minutes de hauteur : elle a neuf membres, savoir, l'orle supérieur, le listel, la gueule droite & son listel, le larmier, un autre listel qui borde le refouillement du larmier ; dans le sofite, l'ove avec son listel, & le cavet appellé aussi scotie. La saillie de la corniche est égale à sa hauteur. Tout l'entablement a un module & $\frac{1}{3}$ de saillie ; on remarquera que ses moulures ne doivent recevoir aucun ornement.

La planche 12, qui est vis-à-vis, offre le profil du chapiteau, de l'architrave, de la frise & de la corniche de l'Ordre Toscan.

CHAPITRE II.

De l'Ordre Dorique.

ARTICLE PREMIER.

De l'origine des Peuples Doriens, & des premiers édifices bâtis ſuivant l'Ordre Dorique.

LES Architectes modernes, ni même *Vitruve*, ne ſont point d'accord ſur l'origine des Doriens, qu'ils diſent être ſortis de la Carie, province de l'Aſie mineure, ou de l'Achaïe, dans le Péloponeſe. Ce qui eſt de certain, c'eſt qu'ils deſcendent de *Dorus*, Roi d'une partie de la Macédoine, qui de-là vint habiter l'Achaïe majeure, dont les Peuples jouiſſant de quelque repos, s'adonnerent aux Beaux-Arts, où ils excellerent à un tel point qu'ils ſurpaſſerent le reſte de la Grece, & ſe firent une maniere particuliere de bâtir qui a ſervi enſuite de modele à pluſieurs autres provinces de cette contrée. Les édifices les plus conſidérables que les Doriens bâtirent ſuivant l'Ordre qu'ils avoient inventés, furent les temples de *Junon*, dans Argos, & dans l'Elide, & un autre de *Minerve*, fait par *Scopas* de *Paros*, qui avoit intérieurement des colonnes Corinthiennes ſur des Doriques : ce qui eſt d'une grande autorité pour notre uſage. Le temple de *Jupiter Olympien* fut auſſi bâti à *Olympia*, par les mêmes Peuples ; celui d'*Apollon*, dans l'iſle de *Delos* ; un autre à *Jupiter*, dans Salamine de l'iſle de Chypre, ainſi que pluſieurs autres dont les Hiſtoriens font mention. Les Romains

ême n'ont point méprisé les Ordres Grecs, quoiu'ils ne fissent cas que de ce qu'ils inventoient, uisqu'ils bâtirent à *Quirinus* un temple de cet Orre, qui avoit 64 colonnes & quatre pilastres aux ngles des aîles ; d'ailleurs le théatre de *Marcellus*, 'amphithéatre du Colisée, & les restes de plusieurs utres édifices font juger de la quantité de ceux qu'ils ont bâtis suivant cet Ordre. *Vitruve* ajoute que quelques Auteurs ont trouvé des difficultés dans l'Ordre Dorique, par rapport à la distribution des métopes & des triglyphes de sa frise & des mutules de sa corniche, ce qui fait connoître que la plus grande beauté de cet Ordre consiste dans l'exactitude de son exécution. Cet Ordre étant d'un caractere massif, ainsi que le Toscan, peut être employé aux édifices qui demandent de la solidité, mais qui sont en même tems susceptibles de quelque richesse. Il peut facilement porter les trois Ordres, si la magnificence du bâtiment le requiert.

ARTICLE II.

Des proportions générales de l'Ordre Dorique.

Les colonnes Doriques ont 8 modules & demi, avec leurs bases & leurs chapiteaux : c'est un abus que de les priver de leur base, ainsi que les Anciens l'ont pratiqué. Cette base doit avoir un demi-module de hauteur, de même que le chapiteau : ainsi leur fust, y compris la ceinture du bas & l'astragale du haut, aura 7 modules $\frac{1}{2}$: sa diminution est d'un cinquieme de son diametre inférieur.

On donne à l'entablement le quart de la hauteur de la colonne : pour faire la répartition de ses mem-

bres, il faut diviſer ſa hauteur totale en 18 parties $\frac{1}{6}$, dont on donnera 5 parties à l'architrave, 6 $\frac{1}{2}$ à la friſe, $\frac{2}{3}$ de parties à la bandelette qui ſert de chapiteau aux triglyphes, & les 6 autres parties à la corniche. Si l'on faiſoit la friſe moindre d'un cinquieme que l'architrave, comme nous le remarquerons dans les Ordres ſuivans, l'entablement auroit un peu plus du cinquieme de la colonne.

Lorſqu'on mettra des piédeſtaux ſous les colonnes, on leur donnera de hauteur 3 parties $\frac{3}{4}$ des 8 $\frac{1}{2}$ qu'on a donné à toute la colonne. Cette hauteur du piédeſtal ſe diviſe en 6 parties, dont la corniche du piédeſtal prend 1, le dé ou tronc 3, & la baſe 2; les moulures de cette baſe doivent avoir $\frac{2}{3}$ de parties, & le ſocle 1 partie $\frac{1}{3}$. Les parties de la baſe du piédeſtal ſe trouvent alors proportionnées à celles de la colonne, parce que le ſocle & l'embaſement ont un demi-module, les moulures $\frac{1}{4}$ de module, le dé ou tronc 1 module & un peu plus d'un ſeptieme de module, & la corniche $\frac{3}{8}$ de module, de maniere que ces membres font tous enſemble 2 modules & un peu plus d'un quart de module.

ARTICLE III.

Des colonnades d'Ordre Dorique ſans piédeſtal. Pl. 13.

Nous parlerons préſentement des colonnades ſimples de cet Ordre, leſquelles ſont de 4, 6, ou 8 colonnes, comme on le voit dans *Vitruve*, & dans les veſtiges des anciens édifices, & même, ainſi que nous l'avons pratiqué à pluſieurs bâtimens exécutés ſur nos deſſeins & ſous notre conduite, tels que ceux de la Procuracie, ſur la place ſaint *Marc*, tant au dehors qu'en

qu'en dedans, & à plusieurs autres palais que nous avons bâtis pour des Nobles de cette République. Si la colonnade est formée de 4 colonnes de front, dont les angulaires doivent être des pilastres, il faut diviser la largeur qu'ils doivent occuper de l'angle extérieur d'un pilastre à l'autre, en 9 parties $\frac{3}{4}$, dont une servira de module. On prendra 4 de ces parties pour le diametre des 4 colonnes ou pilastres, 2 parties $\frac{3}{4}$ pour l'entre-colonne du milieu, & 1 $\frac{1}{2}$ pour chaque petit entre-colonne La proportion de ces petits entre-colonnes aux grands est comme de 6 à 11. On pourra augmenter dans la même proportion le nombre des petits entre-colonnes, lorsqu'on mettra 6 ou 8 colonnes de front. Si le portique étoit continu, il faudroit toujours faire les entre-colonnes au moins de la largeur du grand, & élever l'ordonnance sur quelque socle ou sur des degrés. De cette maniere les triglyphes & les métopes qui les séparent, se trouveront bien distribués : à une colonnade de 4 colonnes, il se trouve 8 triglyphes, y compris les 4 qui sont au droit des colonnes & des pilastres, & ainsi à proportion, quand on veut donner plus d'étendue aux portiques. Les ornemens des métopes étoient, chez les Anciens, des vases & des bassins pour les sacrifices, des têtes de bœuf seches, & autres choses appartenant à la religion. Présentement il faut y mettre, dans les édifices publics, des casques & des trophées, ou les armes & devises de la République, ou du Prince régnant ; aux églises, on décorera les métopes avec des attributs de la Religion chrétienne, comme des calices, des burettes, des encensoirs, des livres, des crosses, des mitres, &c.

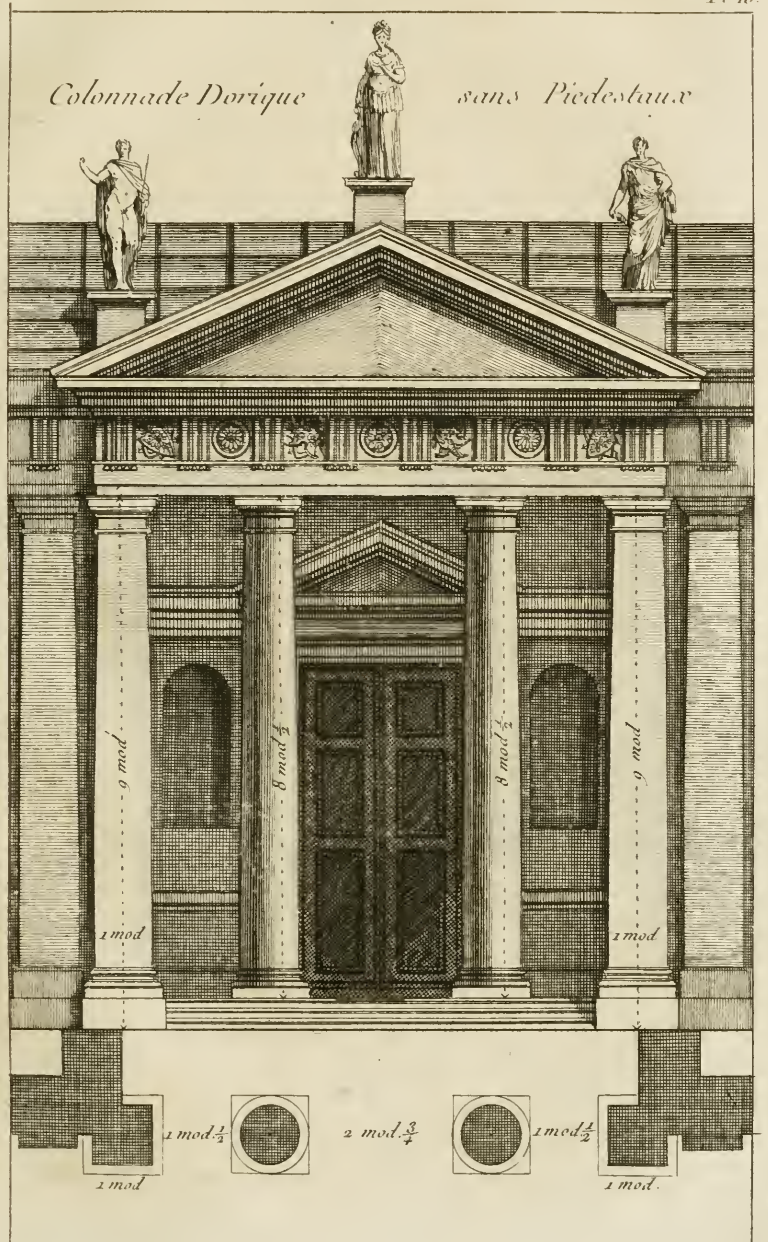
Pour donner une belle proportion à la porte Dorique, suivant *Vitruve*, il faut la mesurer par de pe-

N

tites parties, que j'appelle *pieds*, & diviſer la hauteur qui ſe trouve depuis le bas du portique juſque ſous le plafond de l'architrave, en 28 pieds ou parties, dont on donnera 16 à la hauteur de la baye de la porte: ce qui revient au même que ſi ayant diviſé toute cette hauteur en 3 parties $\frac{1}{2}$ on en donnoit deux à la hauteur de la porte. Pour avoir ſa largeur par le bas, on diviſera la hauteur de la baye en 12 parties, dont on prendra 5 $\frac{1}{2}$ pour cette largeur. Les montans du chambranle auront chacun 1 partie $\frac{1}{3}$: en les diminuant par le haut d'un quatorzieme, ils reſteroient d'une partie $\frac{1}{4}$. *Vitruve* & pluſieurs autres Architectes veulent que la baye de la porte ſoit plus étroite par le haut que par le bas, d'un tiers de la largeur de ſon chambranle.

Quant à l'entablement qui eſt au deſſus de la porte, le linteau qui lui ſert d'architrave eſt égal à la largeur des montans du chambranle par le haut. L'architrave aura la même hauteur, compris l'aſtragale & la cymaiſe d'au deſſus: & la corniche auſſi la même hauteur, ſans compter ſa cymaiſe & l'orle qui eſt au deſſus, leſquels régnant ſur les deux corniches rampantes du fronton, ſont ſupprimées à la corniche horiſontale, & ne paſſent pas la hauteur de l'aſtragale du fuſt de la colonne. Lorſque tout cet entablement regne de niveau ſans fronton au deſſus, il a 3 parties $\frac{3}{4}$, à quoi ajoutant la cymaiſe & l'orle, il aura près du quart de la hauteur de la baye de la porte; ce ſont les proportions que *Vitruve* donne à la porte Dorique, leſquelles ne s'éloignent guere de celles que les Anciens ont obſervées.

Pour trouver plus facilement la diſtribution de cette porte, il faut diviſer toute la hauteur qui ſe trouve depuis le bas juſqu'au ſofite, ou plafond du


Colonnade Dorique sans Piedestaux
9 mod
8 mod 1/2
8 mod 1/2
9 mod
1 mod
1 mod
1 mod. 1/2
2 mod. 3/4
1 mod 1/2
1 mod
1 mod.

portique, c'eſt-à-dire au deſſus des triglyphes & des métopes, en 7 parties égales, dont on prendra 4 pour la hauteur de la porte. On diviſera enſuite cette hauteur en 12 parties $\frac{3}{4}$, dont on prendra 6 $\frac{1}{4}$ pour la largeur de la porte. Ainſi elle aura alors 2 fois ſa largeur & de plus le quart de ſon linteau, ou architrave. L'ornement de deſſus la porte aura la quatrieme partie & $\frac{1}{4}$ de la hauteur de la baye, & l'on diviſera cette hauteur en 3 parties pour les 3 membres qui compoſent cet entablement.

La hauteur des niches doit être telle que leur ſommet ne paſſe pas le deſſous du linteau de la porte, & que toute leur hauteur ſoit de la moitié de celle de la porte.

On voit ſur la planche 13, vis-à-vis, la colonnade ſimple de l'Ordre Dorique, ſans piédeſtal.



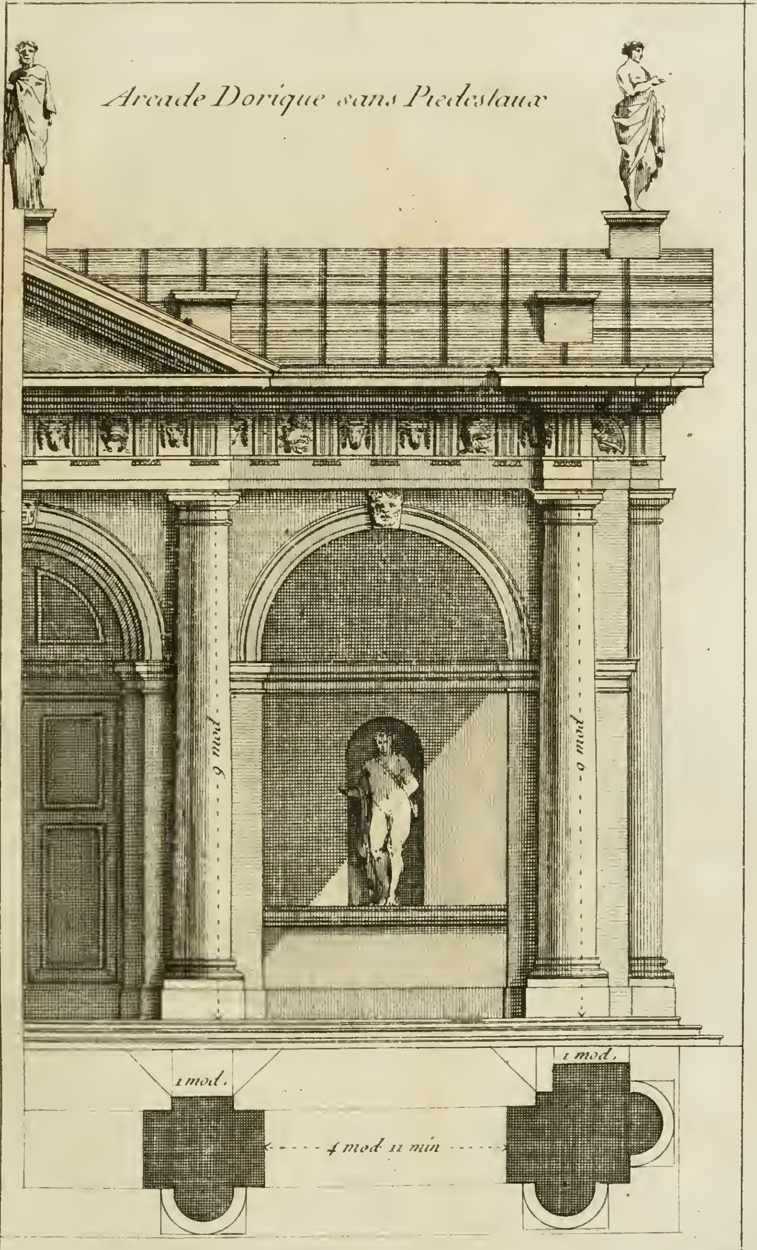
ARTICLE IV.

Des arcades d'Ordre Dorique sans piédestal. Pl. 14.

Comme on peut pratiquer à cet Ordre des arcades entre les colonnes, ainsi qu'on en voit au théatre de *Marcellus*, & au Colisée, à Rome, ce que nous avons pareillement exécuté aux portiques de la place S. *Marc*, à Venise : si l'on veut bâtir de cette maniere, il faut élever de terre toute l'ordonnance de l'édifice, d'un demi-module. On donnera 6 modules $\frac{1}{4}$ d'intervalle de centre en centre des colonnes, observant qu'elles doivent sortir du jambage d'un peu plus qu'un demi-module, & que la largeur de ce jambage doit être un peu moindre que la moitié de celle de l'arcade. L'épaisseur du même jambage sera de la largeur d'une alette, & de plus les $\frac{3}{4}$ du diametre de la colonne : l'autre quart qui reste sera pour le contre-pilastre du dedans. Les alettes auront chacune un peu plus d'un demi-module. De cette maniere la largeur de l'arcade sera de 4 modules & un peu moins d'un cinquieme, & sa hauteur ne sera pas tout-à-fait du double de sa largeur. Il restera du dessous de la clef au dessous de l'architrave, $\frac{2}{3}$ de module, & l'arc en plein ceintre sera surmonté d'un sixieme de module, qui est la saillie de l'imposte. La hauteur de l'imposte sera de la treizieme partie de l'espace depuis le plan de terre jusqu'au dessus de cette imposte : elle doit régner en dedans & au dehors du portique. L'archivolte, ou bandeau de l'arc, aura la neuvieme partie de son ouverture : la clef aura la même largeur par le bas. On peut faire une porte quarrée, laquelle aura de hauteur les $\frac{4}{7}$ de la distance qu'il y a du plan de terre jusque sous l'architrave : les autres divisions se feront comme à l'Ordre Toscan.

La planche 14, vis-à-vis, représente des arcades simples d'Ordre Dorique, sans piédestal.




Arcade Dorique sans Piedestaux
9 mod
9 mod
1 mod.
1 mod.
4 mod 11 min

Colonnade Dorique avec des Piedestaux

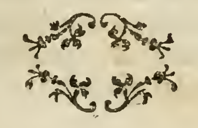
ARTICLE V.

Des colonnades d'Ordre Dorique avec des piédeſtaux. Planche 15.

Puiſque *Vitruve* donne des piédeſtaux à l'Ordre Dorique qu'il place aux portiques de derriere la ſcene du théatre, nous pouvons en mettre auſſi à une colonnade compoſée de deux colonnes & de deux pilaſtres, ainſi que nous l'avons fait ci-devant. Pour cet effet, on diviſera cette largeur, ſelon la méthode ordinaire, en 13 parties $\frac{1}{2}$, dont une ſervira de module. On prendra 4 de ces parties pour le diametre des deux colonnes & des deux pilaſtres, 4 pour l'entre-colonne du milieu, & 2 $\frac{3}{4}$ pour chacun des petits entre-colonnes; toutes les autres parties ſeront proportionnées comme on l'a vu ci-devant.

La porte ſera haute des $\frac{4}{7}$ de l'eſpace compris depuis le pavé juſque ſous le plafond de la corniche, ou des $\frac{4}{6}$ de ſa hauteur depuis ce même pavé juſque ſous le plafond de l'architrave, ce qui revient au même, à peu près. Les autres parties ſeront comme aux colonnades ſimples. On élevera les niches au niveau des baſes des colonnes, & leur hauteur répondra à celle de la porte. La ſaillie des piédeſtaux doit régner dans le fond du portique, pour en augmenter la décoration.

On voit ſur la planche 15, vis-à-vis, une colonnade Dorique élevée ſur des piédeſtaux.



ARTICLE VI.

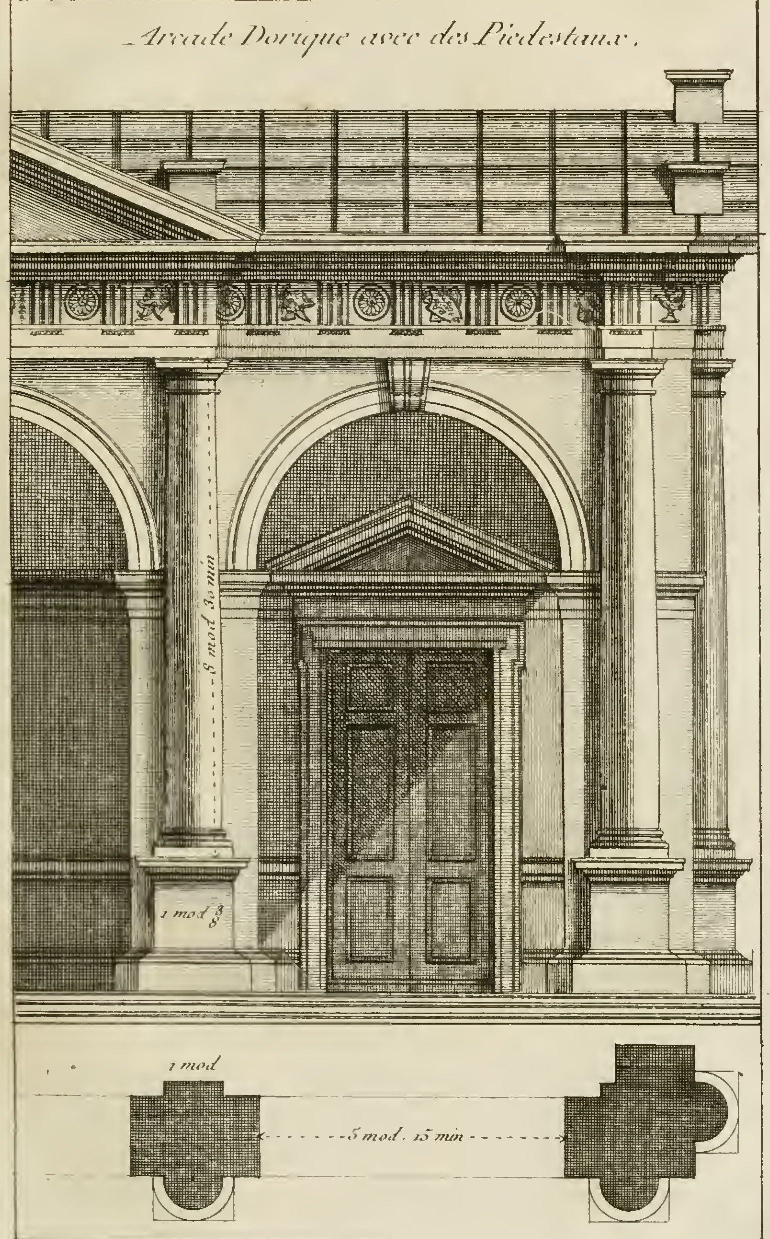
Des arcades Doriques avec des piédeſtaux. Pl. 16.

La diſtribution des arcades, avec piédeſtaux, ſe fait de cette maniere. Il faut donner 7 modules $\frac{1}{2}$ à l'eſpace qui eſt entre le centre d'une colonne & celui de l'autre, lequel eſpace doit contenir 6 triglyphes qui répondent à autant de mutules, s'il y en a. On donne de largeur au jambage ou pilier, $\frac{3}{7}$ de la largeur de l'arc: ſon épaiſſeur eſt égale à la largeur d'une alette plus les $\frac{3}{4}$ de la colonne, l'autre quart reſtant pour le contre-pilaſtre. Les alettes aux deux côtés de la colonne ſont égales, de même que le contre-pilaſtre angulaire, au dedans du portique ſur l'angle de retour, c'eſt-à-dire qu'elles ont de largeur chacune $\frac{7}{12}$ de module. La largeur de l'arcade eſt de 5 modules $\frac{1}{4}$, & ſa proportion eſt au jambage comme de 7 à 3. Il s'en faut de près d'un tiers de module que la hauteur de l'arcade ne ſoit de deux fois ſa largeur. Il reſte $\frac{5}{6}$ de module depuis le deſſous de la clef juſqu'au deſſous de l'architrave; ainſi toute la hauteur de la colonne, avec le piédeſtal, eſt de près de 10 modules $\frac{3}{4}$.

Les arcs ſont ſurmontés d'un cinquieme de module, à cauſe de la ſaillie de l'impoſte, qui eſt auſſi haute que la friſe & la corniche de la porte: le bandeau de l'arc a $\frac{1}{9}$ de ſa largeur, le bas de la clef en a autant. Les métopes & les triglyphes peuvent facilement être eſpacés au moyen de ces meſures, parce que chaque triglyphe a un demi-module, & chaque métope $\frac{3}{4}$ de module.

Pour avoir les proportions de la porte, il faut diviſer toute la hauteur, depuis le pavé juſqu'au deſſus de l'impoſte, en 15 parties $\frac{3}{4}$, dont on donnera 3 à l'entablement, & le reſte à la porte. Cette proportion répondra aux $\frac{4}{7}$ de l'eſpace depuis le pavé juſque ſous l'architrave. La largeur du bas de la porte ſera de 6 parties $\frac{1}{4}$, ainſi la hauteur ſera du double & le quart du linteau de plus. Les niches commenceront du deſſus des piédeſtaux, juſqu'au haut de la porte. Les parties ſaillantes des piédeſtaux, étant mutilées, régneront au deſſus des niches & des fenêtres.

On voit ſur la planche 16, vis-à-vis, des arcades Doriques avec les colonnes ſur des piédeſtaux.


Arcade Dorique avec des Piedestaux.
8 mod 30 min
1 mod $\frac{3}{8}$
1 mod
5 mod. 15 min

ARTICLE VII.

Des proportions du piédeſtal & de la baſe de la colonne Dorique, des impoſtes & des ornemens de la porte. Planche 17.

La colonne Dorique doit avoir 24 canelures, dont la côte eſt du tiers de la largeur de chaque canelure. La baſe de la colonne a de largeur, par ſon plinthe, 1 module $\frac{3}{8}$, & de hauteur $\frac{1}{2}$ module. La ceinture par le bas appartient au fuſt. La hauteur de la baſe ſe diviſe en 5 parties $\frac{2}{3}$: elle eſt compoſée de ſix membres, le plinthe, le gros tore, le liſtel, le cavet ou la ſcotie, l'autre liſtel, & le petit tore. Ses ſaillies des deux côtés ſont de $\frac{3}{8}$ de module, c'eſt la même ſaillie que *Vitruve* donne à la baſe Ionique.

La hauteur du piédeſtal eſt de deux modules & un peu plus d'un quart, ce qui revient aux $\frac{4}{15}$ de toute la colonne. Cette hauteur ſe diviſe en 6 parties, dont on donne 1 à la corniche, 3 au tronc, & 2 à l'embaſement. La corniche du piédeſtal a $\frac{3}{8}$ de module ; cette hauteur ſe diviſe en 9 parties $\frac{9}{12}$ & demi, pour la répartition de ſes moulures, leſquelles ſont au nombre de 6, dont le larmier eſt refouillé. Sa ſaillie eſt d'un peu plus d'un quart de module ; le dé eſt de même largeur que le plinthe de la baſe de la colonne, ſous lequel il ſe trouve d'à-plomb : il a un module $\frac{1}{8}$ de hauteur. L'embaſement a $\frac{3}{4}$ de module de hauteur. Le premier quart, que l'on prend pour les moulures, ſe diviſe en 3 parties $\frac{3}{4}$, dont on forme 5 membres : les deux autres quarts ſont pour le ſocle, qui eſt haut par conſéquent d'un demi-module. Sa ſaillie a un peu moins d'un quart de module de chaque côté. L'alette a 37 minutes $\frac{1}{2}$, ou $\frac{5}{8}$ de module vis-à-vis le haut de la colonne, & 35 minutes, ou $\frac{7}{12}$ au droit du diametre inférieur de la colonne.

La petite impoſte eſt haute de $\frac{5}{12}$ & $\frac{1}{2}$ de module, ou de 27 minutes $\frac{1}{2}$: cette hauteur ſe diviſe en 8 parties $\frac{5}{6}$, qui ſe répartiſſent entre ſes 7 membres : elle a de ſaillie un peu plus d'un ſixieme de module. Le bandeau de l'arc ſe diviſe en 6 parties $\frac{2}{3}$: il a quatre membres, ſavoir 2 faſcès, un cavet & un reglet : ſa grande faſce eſt plus grande de moitié que la petite.

L'ornement de la principale porte doit avoir de hauteur les $\frac{4}{17}$ de la hauteur de cette porte : ce qui revient à 1 module & un peu moins de $\frac{1}{12}$. On diviſe tout cet entablement en 15 parties, dont on donne 5 à l'architrave, 4 à la friſe, & 6 à la corniche. Celle-ci a $\frac{5}{9}$ de module de hauteur ; ſa ſaillie lui eſt égale. Elle ſe diviſe en 4 parties $\frac{3}{4}$, & eſt compoſée de 9 membres. La friſe eſt liſſe, elle a preſque $\frac{3}{8}$ de module : l'architrave en a $\frac{7}{15}$ qui ſe ſubdiviſent en 6 parties $\frac{2}{3}$ pour les 4 membres dont elle eſt formée.

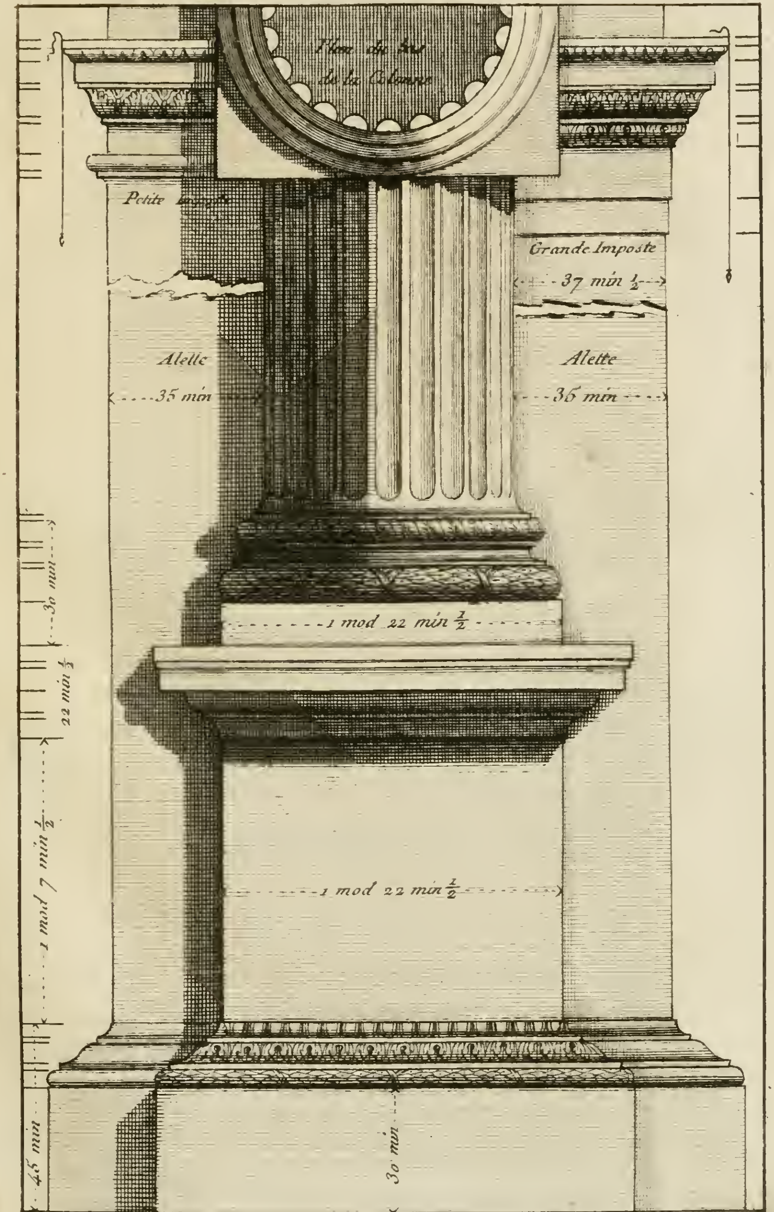
On a donné ſur la même planche le profil de la grande impoſte, & du bandeau de ſon arc. Cette impoſte eſt auſſi haute que la friſe & la corniche de l'entablement de la porte, excepté la cymaiſe. Les membres de cette impoſte ont beaucoup de rapport avec ceux de la corniche. Le bandeau de l'arc a près de $\frac{7}{12}$ de module. Il eſt diviſé en 6 parties $\frac{2}{3}$, & il eſt compoſé de 4 membres.

On voit ſur la planche 17, vis-à-vis, les profils du piédeſtal, de la baſe, & des deux impoſtes pour l'Ordre Dorique.



ARTICLE

Piedestal, base et Imposte Dorique



ARTICLE VIII.

Des proportions du chapiteau & de l'entablement Doriques, ainsi que du plafond de sa corniche. Pl. 18.

La colonne Dorique diminue par le haut d'un cinquieme de sa grosseur : l'astragale du haut fait partie de son fust. Quoiqu'il se voye diverses especes de chapiteaux de cet Ordre, dans l'Antique, les Modernes n'en ont fait que d'une sorte, ce qui ne nous empêchera point d'en donner ici trois desseins différens, dont les profils sont fort beaux. Le premier est le chapiteau de *Vitruve*, lequel n'a pas été suivi, pour n'avoir point été bien entendu : il lui donne un demi-module de hauteur, dont l'abaque avec son filet & son talon, occupent le tiers, l'ove & les trois annelets en prennent un autre tiers, & le gorgerin l'autre tiers. Or l'orle & le talon doivent avoir ensemble les $\frac{2}{3}$ du plinthe de l'abaque, l'orle les $\frac{2}{3}$ du talon, & les annelets la moitié de l'ove. *Vitruve* donne à l'abaque 2 modules $\frac{1}{6}$ de largeur, de sorte qu'en diminuant la colonne d'un cinquieme, il reste $\frac{1}{8}$ de chaque côté, pour la saillie. Mais nous réglons autrement ces dimensions, & les Architectes qui diminuent la colonne d'un sixieme, ou d'un septieme $\frac{1}{2}$, se trompent.

Nous avons tiré la seconde espece de chapiteau Dorique du théatre de *Marcellus*, à Rome. On y voit deux anneaux sous l'ove, mais il a beaucoup plus de grace avec le listel au dessous, d'ailleurs cela donne plus de saillie à ses membres.

Le troisieme est le chapiteau du Colisée, c'est le plus beau & le plus orné de tous : son abaque a un module $\frac{1}{6}$ de largeur : ainsi après avoir formé un demi-cercle du diametre supérieur de la colonne, il reste $\frac{3}{8}$ de module pour sa saillie, de part & d'autre. Il a aussi $\frac{1}{2}$ module de hauteur, laquelle se divise en 11 parties $\frac{7}{12}$ pour les 7 membres qui le composent, lesquels ont de saillie entre $\frac{1}{5}$ & $\frac{1}{6}$ de module, de chaque côté.

L'entablement Dorique a le quart de la hauteur de la colonne, ce qui fait 2 modules $\frac{1}{8}$: il se divise en 18 parties $\frac{1}{6}$, dont on donne 5 à l'architrave, 6 $\frac{1}{2}$ à la frise, $\frac{2}{3}$ de partie à

la bandelette qui ſert de chapiteau aux triglyphes, & 6 parties à la corniche. Le plafond de l'architrave eſt large de $\frac{4}{5}$ de module : ſa hauteur ſe diviſe en 7 parties $\frac{2}{3}$: ſes membres ſont au nombre de 5 : la faſce ſupérieure eſt plus large de moitié que l'inférieure. La friſe eſt haute de $\frac{3}{4}$ de module : ſes métopes doivent être quarrés, & l'on donne aux trygliphes $\frac{1}{2}$ module de largeur : leur hauteur eſt égale à celle de la friſe. Ces triglyphes ſont ornés de deux canaux entiers, & de deux demi-canaux aux côtés. Les côtes, ou cuiſſes qui les ſéparent, ont $\frac{1}{12}$ de module, leur largeur étant égale à celle des canaux entiers.

La corniche a $\frac{7}{10}$ de module. Elle ſe diviſe en 6 parties $\frac{1}{4}$, & eſt compoſée de 12 membres. Sa ſaillie eſt d'un peu plus de $\frac{5}{6}$ de module, & eſt un peu plus grande que ſa hauteur, à cauſe du compartiment des gouttes qui ſont dans le plafond du larmier. Lorſque l'entablement fait reſſaut ſur la colonne, on lui donne un module $\frac{1}{4}$ de ſaillie, afin que le chapiteau de la colonne ne ſe confonde pas avec celui du pilaſtre qui eſt derriere. Au bas de cette planche 18, eſt le deſſein du plafond de la corniche : on obſervera que les membres qui ſont ornés ſur ces figures le peuvent être ſans confuſion.

La planche 18, vis-à-vis, repréſente les profils du chapiteau & de l'entablement Doriques, qu'on vient de décrire, ainſi que le deſſous du plafond de ſa corniche.



Chapiteau et Entablement Doriques

2 mod. 7 min. ½

47 min. ½

45 min.

35 min.

Pilastre Dorique

Plafond ou plan du dessous de la Corniche

CHAPITRE III.

De l'Ordre Ionique.

ARTICLE PREMIER.

De l'origine des peuples Ioniens, & des édifices qu'ils ont bâtis.

QUELQUES peuples de la Grece, après une réponse de l'Oracle, & du consentement des Athéniens, sortirent de leurs pays & passerent dans l'Asie mineure, sous la conduite d'*Yon*, leur Capitaine, lequel donna le nom d'Ionie à la province qu'ils habiterent. Voilà l'opinion la plus commune, & celle de *Vitruve* sur l'origine des Ioniens. Les bâtimens les plus considérables qu'ils éleverent, furent des Temples, dont les plus remarquables sont, le temple de *Minerve* d'Elée, fait par l'Architecte *Scopas ;* ils en ornerent les colonnes d'une maniere différente de celle des Doriens : le temple de *Diane* d'Ephese, dont la réputation est si grande dans l'histoire ; il fut bâti par *Ctesiphon :* le temple d'*Apollon*, dans la même ville, & un autre temple bâti à *Teo*, une des douze colonies fondées par *Yon :* & enfin un temple de *Bacchus*, bâti par *Hermogene.* A Rome, outre le théatre de *Marcellus*, & le Colisée, on voit encore le temple de la Fortune virile, celui de la Concorde, & celui de l'Eglise appellée saint *Etienne* le rond. Par la quantité de chapiteaux Ioniques différens, qu'on voit dans l'église de sainte *Marie*, au de-là du Tibre, on peut juger combien les Romains ont élevés d'édifices de cet Ordre.

ARTICLE II.

Du caractere & des proportions générales de l'Ordre Ionique.

L'ordre Ionique participe de la ſolidité & de la délicateſſe, & il peut être orné dans beaucoup de ſes membres. On prétend qu'il repréſente la taille d'une Dame grave & modeſte. Les Anciens l'ont employé principalement dans les cours des maiſons particulieres, quoiqu'il ſe trouve auſſi à des temples.

Les colonnes Ioniques, avec leur baſe & leur chapiteau, ont de hauteur 8 modules $\frac{3}{4}$; la baſe a un demi-module; le chapiteau, ſans compter l'aſtragale du haut de la colonne, a de hauteur quatre douziemes $\frac{1}{2}$. Ainſi le fuſt, y compris la ceinture du bas & l'aſtragale du haut, ſe trouve avoir $\frac{7}{8}$: il diminue par le haut d'un ſixieme de ſon diametre inférieur.

L'entablement Ionique a de hauteur le cinquieme de la colonne, ſelon les Anciens : ſuivant *Vitruve*, qui le met à la façade de la ſcene, cela fait un module $\frac{3}{4}$. Cette hauteur étant diviſée en 15 parties, on en donne 5 à l'architrave, 4 à la friſe, & 6 à la corniche. Dans les grands ouvrages, on peut tailler à cette corniche des modillons avec des denticules au deſſous. Les proportions de l'entablement ſont telles que l'architrave a une partie, la friſe $\frac{4}{5}$ de partie, & la corniche 1 partie $\frac{1}{5}$: de ſorte que celle-ci a de hauteur la moitié plus que la friſe.

Le piédeſtal doit avoir 3 parties $\frac{1}{2}$ de toute la hauteur de la colonne, ce qui fait 2 modules $\frac{1}{2}$. Cette hauteur ſe diviſe en 6 parties $\frac{2}{3}$, dont on donne une partie à la corniche, 3 $\frac{2}{3}$ au dé, & les 2 autres pour la baſe du piédeſtal, dont les moulures occupent $\frac{2}{3}$

e parties, & le ſocle en a 1 partie $\frac{1}{3}$. Ainſi ce ſocle un demi-module de hauteur, les moulures en ont un quart, le dé un module $\frac{3}{8}$, & la corniche $\frac{3}{8}$ de module, ce qui fait enſemble 2 modules $\frac{1}{2}$.

ARTICLE III.

Des colonnes ſimples d'Ordre Ionique, ſans piédeſtal. Planche 19.

Les Anciens ont fait beaucoup de colonnades ſimples de cet Ordre, dont un des principaux exemples eſt celui du temple de la Concorde, derriere & au pied du mont *Capitolin.* C'eſt ce qui nous a porté à les imiter en pluſieurs ouvrages, tant publics que particuliers, que nous avons fait conſtruire.

Pour cet effet, il faut diviſer toute la colonnade, ſi elle eſt de deux colonnes & de deux pilaſtres angulaires, ſans avoir égard à la ſaillie des baſes, comme ci-devant, en 10 parties $\frac{1}{2}$, dont une ſera le module. On en prendra 4 pour les 4 diametres. On donnera 1 module $\frac{5}{6}$ à chacun des petits entre-colonnes, & 2 modules $\frac{1}{2}$ à celui du milieu, qui eſt l'entre-colonne que *Vitruve* donne à ſa baſilique. Si l'on vouloit aggrandir le portique, on augmenteroit à proportion le nombre des colonnes, ſoit pour ſix, ſoit pour huit colonnes de front, comme nous l'avons enſeigné ci-devant. On peut élever ces colonnes ſur un ſocle ou ſur des degrés d'un demi-module de hauteur. Suivant ces proportions les modillons ſe trouveront bien diſtribués, & il y en aura toujours un ſur l'entre-colonne du milieu.

Nous donnerons ci-après les meſures de la porte Ionique, dans le IV[e] Chapitre du Livre ſuivant, en

parlant des portes & des fenêtres : ainſi nous y renvoyons le Lecteur.

La planche 19, vis-à-vis, repréſente les colonnades ſimples de cet Ordre, ſans piédeſtal.

ARTICLE IV.

Des arcs ſimples d'Ordre Ionique, ſans piédeſtal. Planche 20.

Si l'on veut faire les arcades de cet Ordre avec des colonnes, ainſi qu'il y en a au Coliſée & au théatre de *Marcellus*, il faut eſpacer les colonnes de maniere qu'il y ait 6 modules $\frac{5}{6}$ du centre d'une colonne à l'autre. Elles doivent ſaillir au de-là du jambage d'un douzieme de module de plus que leur demi-diametre : ce douzieme eſt pour la portée de l'architrave le long du mur, lorſqu'il y a des reſſauts à l'entablement. Le jambage, avec les alettes, a deux modules de largeur : il eſt plus large d'un douzieme de module que la moitié du vuide de la porte. Son épaiſſeur eſt de $\frac{3}{4}$ de module : l'autre quart eſt pour le contre-pilaſtre. Il faut élever toute l'ordonnance ſur quelques degrés.

La largeur des arcades ſera de 4 modules moins $\frac{1}{6}$: leur hauteur ſera du double de leur largeur & $\frac{1}{4}$ de module de plus. Du deſſous de la clef juſque ſous l'architrave, il y aura $\frac{5}{6}$ de module. L'arc ſera ſurmonté d'un cinquieme de module, à cauſe de la ſaillie de l'impoſte. Cette impoſte doit avoir la treizieme partie de la hauteur qui ſe trouve depuis le pavé juſqu'au deſſus de la partie qui la termine. Elle doit régner autour des jambages & le long des murs. Le bandeau de l'arc aura la neuvieme partie de ſon

Colonnade simple d'Ordre Ionique sans Piedestal. Pl.19.



Arcade Ionique sans Piedestal.

30 mod. 50 min.

uverture ; la clef par le bas ſera de la même largeur. l doit ſe trouver 9 modillons dans l'entre-colonne, ans ceux qui ſont à-plomb ſur l'axe des colonnes.

La porte doit être de forme ronde à ces portiques : i on vouloit la faire quarrée, on lui donneroit de hauteur environ 4 parties des 7 compriſes dans toute la hauteur, depuis le pavé juſque ſous l'architrave. Les niches ſeront élevées de terre des $\frac{2}{9}$ de toute la colonne : cette hauteur eſt la même que celle des piédeſtaux.

La planche 20, vis-à-vis, repréſente les arcs ſimples de l'Ordre Ionique, ſans piédeſtaux.



ARTICLE V.

Des colonnes Ioniques avec des piédeſtaux. Pl. 21.

Lorſqu'on voudra élever les colonnades de cet Ordre ſur des piédeſtaux, comme nous avons fait à la place ſaint *Marc*, à Veniſe, il faudra diviſer tout l'eſpace des quatre colonne de front avec leurs entre-colonnes, en 12 parties $\frac{2}{3}$: une de ces parties ſervira de module, & l'on en prendra 4 pour le diametre des quatre colonnes ou pilaſtres. Les petits entre-colonnes auront chacun 2 modules $\frac{1}{2}$, celui du milieu en aura 3 & $\frac{2}{3}$; on pourra ſe ſervir de la même proportion, ſi l'on veut augmenter l'étendue des façades. Il y aura 7 modillons à l'entre-colonne du milieu, & 5 à chacun des petits côtés, ſans compter ceux qui répondent ſur l'axe des colonnes. La ſaillie des piédeſtaux doit régner également dans le fond du portique.

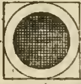
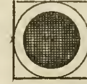
On donnera de hauteur à la porte 4 parties des 7 compriſes depuis le pavé juſque ſous les modillons de la corniche: ſa largeur ſera de 6 parties $\frac{1}{2}$ des 13 $\frac{1}{2}$ de ſa hauteur: ainſi elle ſera plus haute que large du double, plus la moitié de la hauteur du linteau. Le reſte ſera comme à la porte des entre-colonnes ſimples, dont nous parlerons dans le Livre III. Le bas des niches doit être de niveau avec le deſſus des baſes des colonnes: leur hauteur doit répondre à celle de la porte.

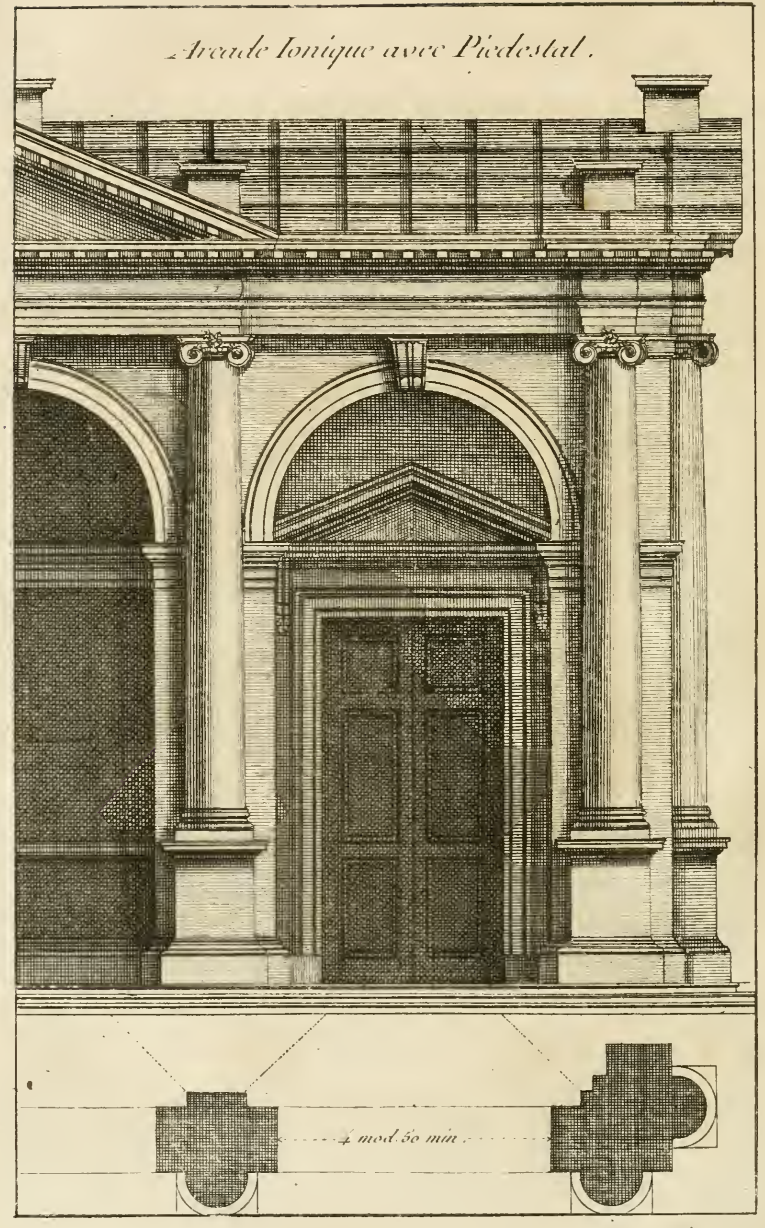
On voit ſur la planche 21, vis-à-vis, le deſſein d'une colonnade Ionique élevée ſur des piédeſtaux.



ARTICLE

Colonnade Ionique avec Piedestal.


2 mod. 30 min.

3 mod. 40 min.

2 mod $\frac{1}{2}$



Arcade Ionique avec Piedestal.
4 mod. 30 min.

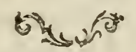
ARTICLE VI.

Des arcades d'Ordre Ionique avec des piédeſtaux. Planche 22.

Pour faire les arcades Ioniques avec des piédeſtaux ſous les colonnes, il faut compter 8 modules du centre d'une colonne à l'autre : la largeur du jambage ſera de 2 modules $\frac{1}{6}$: ſon épaiſſeur ſera de la largeur d'une alette, plus les trois quarts du diametre de la colonne, l'autre quart étant pour le contre-pilaſtre. Chaque alette aura de largeur $\frac{7}{12}$ de module : la diſtance d'un modillon à l'autre ſera de $\frac{1}{5}$ de module.

Les arcades auront 4 modules $\frac{1}{6}$ de largeur ; elles ſeront plus hautes que le double de leur largeur, de $\frac{7}{12}$ de module. Comme il reſtera 1 module du deſſous de la clef juſqu'à l'architrave, il doit y avoir 11 modules $\frac{1}{4}$ depuis le pavé juſqu'au deſſous de ce même architrave. Les arcs ſeront ſurmontés d'un quart de module, pour ne pas perdre ce qui en eſt diminué par la ſaillie de l'impoſte, lequel doit avoir la même hauteur que la friſe & la corniche de la porte : le bandeau de l'arc aura $\frac{1}{9}$ de l'ouverture de l'arcade. En obſervant exactement ces meſures, les modillons ne ſe confondront point dans les angles rentrans.

Nous donnerons ci-après les meſures de la porte Ionique & de ſon entablement, Livre III, Chapitre IV. La planche 22, vis-à-vis, repréſente des arcades Ioniques, dont les colonnes ſont élevées ſur des piédeſtaux.



ARTICLE VII.

Des proportions du piédestal, de la base, & des impostes Ioniques. Planche 23.

Dans cet Ordre, l'astragale & la ceinture sont partie du fust de la colonne, laquelle doit avoir 24 canelures, dont la côte a de largeur le tiers de chaque canelure. La largeur de la base est d'un module $\frac{}{12}$, & sa hauteur, d'un demi-module. Le plinthe de la base s'adoucit en portion de cercle, jusqu'à l'extrêmité de la corniche du piédestal.

Le piédestal a de hauteur $\frac{2}{7}$ de toute la colonne: cette hauteur se divise en 6 parties $\frac{2}{3}$, dont on donne 1 à la corniche, 3 $\frac{2}{3}$ au dé, & les 2 autres à sa base. La corniche a $\frac{3}{8}$ de module de hauteur: on divise cette grandeur en 6 parties $\frac{5}{8}$ que l'on repartit aux sept membres qui la composent. Le dé a un module $\frac{3}{8}$ de hauteur, sa largeur répond à celle du haut du plinthe qui joint la base de la colonne avec la corniche du piédestal: la saillie de cette corniche est d'un peu plus d'un quart de module. L'embasement a de hauteur $\frac{3}{4}$ de module: le tiers de sa hauteur est occupé par les six moulures de cette base, les deux autres tiers sont pour le socle, qui est d'un demi-module. La saillie de cette base est d'un peu plus qu'un quart de module de chaque côté.

Aux deux côtés de la colonne on a représenté les deux alettes, lesquelles ont de largeur $\frac{7}{12}$ de module, ou 35 minutes. Au bas du piédestal, à gauche, est la petite imposte, qui a de hauteur $\frac{18}{41}$ de module, ce qui fait près d'un demi-module. Cette grandeur se divise en 9 parties $\frac{1}{2}$. La saillie de cette imposte est

Archivolte
Grande Imposte
Alette
35 min
Alette
35 min
Ornemens de la porte
Archivolte
1 mod 22 min 1/2
Petite Imposte
30 min
Hauteur totale du Piedestal 2 mod. 30 min

d'un peu plus qu'un dixieme de module. Le bandeau de l'arc a un peu plus que $\frac{2}{5}$ de module : il ſe diviſe en 7 parties $\frac{1}{2}$: la petite faſce de cet archivolte eſt moindre d'un tiers que la plus grande.

A côté du fuſt de la colonne, à gauche, eſt la grande impoſte : ſa hauteur eſt pareille à celle de la corniche de la porte, dont les ornemens ſont repréſentés de l'autre côté du fuſt de la même colonne. Cette impoſte a deux faſces, ainſi que l'architrave de la porte. Le grand bandeau de l'arc, appellé auſſi *archivolte*, a plus d'un demi-module : il eſt orné des mêmes membres que celui de la petite impoſte.

La planche 23, vis-à-vis, contient les profils du piédeſtal, de la baſe & des impoſtes & archivoltes pour l'Ordre Ionique, avec les ornemens de la porte, que l'on trouvera deſſinés plus en grand ſur les planches 40 & 41.



ARTICLE VIII.

Du chapiteau Ionique Antique. Planche 24.

Le fust de la colonne Ionique doit diminuer d'un sixieme de son diametre inférieur : il est terminé à sa partie inférieure, par un filet & par un astragale. On trouve dans l'Antique quantité de chapiteaux différens de cet Ordre. Celui que *Vitruve* décrit avec assez d'exactitude, a beaucoup de rapport avec les plus beaux de ceux qu'on voit à l'église de sainte *Marie*, au de-là du Tibre : c'est pourquoi nous allons le détailler avec soin.

La largeur de l'abaque est égale à celle du bas de la colonne, plus une dix-huitieme partie. Avec ces 19 parties, on divise toutes celles qui forment la hauteur du chapiteau avec ses volutes, dont la hauteur totale est de 9 $\frac{1}{2}$ de ces mêmes parties. Pour former le chapiteau Ionique, on fait deux différentes retraites pour tracer les cathetes : mais cet endroit du texte de *Vitruve* a été mal entendu par ses Traducteurs, lesquels n'ont point compris son intention. La premiere retraite est d'une partie & $\frac{1}{4}$ de chaque côté, ce qui fait en tout 2 parties $\frac{1}{2}$. Ces parties se subdivisent en 19 autres pour les petits chapiteaux, & en 20 pour les grands. Elles servent à déterminer la largeur de la face du chapiteau, par la saillie de l'abaque & des volutes devant & derriere, lesquelles sont distantes de 16 parties $\frac{1}{2}$, & qui répondent des 4 côtés à la saillie de l'abaque. Les cathetes sont quatre lignes perpendiculaires aux angles de l'abaque, auquel on donne 1 partie $\frac{1}{2}$ de hauteur, de maniere qu'il en reste 8 pour la hauteur des volutes.

La ſeconde retraite ſe fait à droite & à gauche ſur la face des volutes, de $\frac{3}{4}$ de partie, allant des angles de l'abaque en dedans, ce qui fait en tout 1 partie $\frac{1}{2}$: ainſi entre ces deux points, il reſte 17 parties $\frac{1}{2}$. Sur les perpendiculaires abaiſſées de ces deux points, on fait le centre de l'œil de chaque volute, à 4 parties $\frac{1}{2}$ du deſſous de l'abaque, de ſorte qu'il reſte encore 3 parties $\frac{1}{2}$ juſqu'au bas, ce qui fait les 8 parties dont il eſt parlé ci-deſſus. L'œil de la volute a une partie: ſes diametres à-plomb & de niveau, ſe diviſent chacun en 4 parties égales : la volute diminue de la moitié de la largeur de ſon œil, à chaque quart de révolution : de ſorte qu'au premier tour elle eſt diminuée de 2 parties : voilà tout ce qu'on trouve dans *Vitruve* au ſujet du chapiteau Ionique.

La hauteur de ce chapiteau ſe diviſe en cette maniere. Il doit reſter 3 parties depuis l'œil juſqu'au bas de la volute : l'aſtragale eſt de même hauteur que l'œil, dont la ceinture occupe la moitié. L'ove a 2 parties de hauteur, depuis l'aſtragale juſqu'à l'endroit où ſe termine le premier tour de la volute ; il eſt orné de trois œufs à chaque face. Le canal avec ſon liſtel a de hauteur les 2 parties que la révolution du premier tour de la volute a réduites à 1 $\frac{1}{2}$. Le tailloir, compoſé d'un talon avec ſon filet, a une partie $\frac{1}{2}$. L'ove ſaille en dehors d'une partie au de-là de l'extrêmité de l'abaque.

Les ceintures qui vont par les côtés d'une volute à l'autre, & qui ſont faites comme de petits oreillers, tournés exactement ſur la ſaillie de l'ove, ont 2 parties de largeur. L'axe, c'eſt-à-dire l'épaiſſeur de la volute vers l'extrêmité extérieure, a pareillement une partie. Les volutes, au commencement de leur révolution, ſont plus profondes que le nud de leur

liſtel, de $\frac{2}{3}$ de partie, ce qui fait $\frac{1}{12}$ de leur largeur: cette profondeur diminue inſenſiblement juſqu'à l'œil de la volute.

Voilà, ſelon notre opinion, les proportions que donne *Vitruve* aux chapiteaux des petites colonnes. A l'égard des chapiteaux des grandes, il leur donne 20 parties des 18 de la largeur du bas de la colonne, ſans doute afin que les volutes ſoient aſſez éloignées pour que l'aſtragale puiſſe entrer ſans toucher à ces volutes. La diminution de la colonne par le haut, d'un ſixieme du diametre inférieur, eſt bien proportionnée pour donner plus de liberté aux volutes, & plus de grace au fuſt de cette colonne.

ARTICLE IX.

Deſcription du chapiteau Ionique moderne. même Planche.

Il faut à préſent expliquer un autre chapiteau Ionique de notre invention, imité de l'Antique & de *Vitruve* en partie, lequel eſt différent de tous ceux qui ont été exécutés juſqu'à préſent, en ce que l'abaque eſt dégagé par le deſſous, que les volutes ſont angulaires, & que les quatre faces en ſont égales, ayant beaucoup de rapport avec la partie ſupérieure du chapiteau Romain. Il eſt ſi régulier en toutes ſes parties & ſe préſente avec tant de grace, qu'il a été exécuté avec ſuccès à la plûpart des bâtimens que nous avons conſtruits.

Son plan quarré a un module $\frac{1}{3}$ à chaque face; il faut y tracer des lignes diametrales & d'autres diagonales qui s'entre-croiſent, & qui diviſent ce plan en 8 parties égales. De ſon centre on décrit la cir-

conférence du diametre ſupérieur, celle du liſtel, & celle de l'aſtragale. Enſuite, ſur chaque diagonale, il faut tracer à l'équerre une ligne diſtante du centre d'un module moins $\frac{1}{8}$, de ſorte que les diagonales reſtent, en tout, longues d'un module $\frac{3}{4}$. Cette ligne tracée ainſi à chaque extrêmité des diagonales, forme les cornes de l'abaque, leſquelles ont 2 parties $\frac{3}{4}$ de largeur. Les 8 angles de ces cornes touchent les 4 côtés du quarré. Sur un côté, d'un des points qui le touchent, il faut prendre la baſe d'un triangle équilatéral, & de ſon ſommet tracer la courbure que forme la face de l'abaque. La profondeur de cette courbure ſera de $\frac{4}{25}$ de module, de ſorte que d'une courbure à l'autre il doit y avoir un module $\frac{1}{12}$, comme nous l'avons dit ci-devant, ce qui peut encore ſervir pour faire l'abaque quarré.

Au milieu de chaque face de l'abaque, on taillera une fleur large d'un cinquieme de module, ou de 3 parties $\frac{2}{5}$ des 18. Depuis l'extrêmité de l'aſtragale juſqu'à celle de la corne de l'abaque, il doit y avoir 7 parties de largeur. Le deſſous des volutes eſt de 2 parties $\frac{3}{4}$ vers le devant : elles s'élargiſſent en dedans, s'éloignent de l'ove & entrent deſſous l'abaque. Sous les fleurs regne l'ove, lequel ſaille à chaque face d'une demi-partie au de-là de la courbure de l'abaque. Tout ceci regarde le plan du chapiteau, planche 24.

La hauteur de ce chapiteau, avec ſes volutes, eſt de 9 parties $\frac{5}{8}$ des 18 du bas de la colonne : ces mêmes meſures nous ſerviront pour faire la diviſion des membres, & pour fixer la hauteur de chaque partie. L'abaque a de front 1 module $\frac{1}{3}$: ſa hauteur eſt d'une partie $\frac{5}{8}$, y compris le talon & ſon filet, ſa ſaillie eſt égale à ſa hauteur. Sous l'abaque, le liſtel & la vo-

lute ont une demi-partie ; le membre creusé de la volute, qui pose sur l'ove, a une partie & demie. L'ove a deux parties de ce membre creusé qui est à la volute, & il finit sur l'astragale qui termine le haut du fust de la colonne. Cet ove a un module $\frac{1}{9}$ de diametre. L'astragale a une partie de hauteur, & répond à l'œil de la volute : le listel au dessous a $\frac{2}{5}$ de cette partie. Ces membres doivent toujours être dégagés des volutes, qui pendent plus bas que le listel, de 2 parties $\frac{3}{5}$.

Les volutes depuis le dessous de l'abaque ont 8 parties de hauteur, sur 7 de large : leur épaisseur sous la corne de l'abaque est de 2 parties $\frac{3}{4}$: elles commencent à côté de la fleur au dessus de l'ove, & vont se courber sous la corne de l'abaque. L'œil de la volute, qui est d'une partie, doit se trouver de niveau avec l'astragale. Dans le milieu de cet œil on fait un quarré de moitié plus petit que le diametre, & parallele aux lignes qui se croisent. Les diagonales de ce quarré se divisent en 6 parties égales, faisant en tout 12 centres, pour les 3 révolutions de la volute. Il faut prendre garde que les centres angulaires doivent être éloignés entr'eux d'une demi-partie, ceux des lignes du quarré d'un tiers de partie, & ceux du dedans d'un sixieme de partie : de cette maniere la volute diminue également dans les 12 quarts que forment ses trois révolutions.

Il y a 4 parties $\frac{1}{2}$ depuis le centre de l'œil jusque sous l'abaque, & 4 parties depuis ce centre jusqu'au dehors de la volute, qui est à-plomb sous la face de la corne de l'abaque : il y en a 3 $\frac{1}{2}$ de ce même centre jusqu'au bas de la volute. Ainsi elle diminue de 2 parties dans le premier tour, c'est-à-dire d'une demi-partie à chaque quart de révolution. Dans le dernier

dernier tour, elle diminue de $\frac{2}{3}$ de partie, c'eſt-à-dire d'un ſixieme pour chaque quart : de ſorte que cela fait 4 parties pour les trois tours compris dans l'eſpace depuis le deſſous de l'abaque juſque ſur l'œil de la volute.

La volute de *Vitruve* ſe diviſe également en 4 quarts, à chaque tour, dont les premiers ſe forment ſur les lignes des côtés & des angles du petit quarré de l'œil. Si l'on veut tourner la volute avec le compas, il faut mettre ſa pointe fixe ſur le premier centre, ou angle intérieur du premier quart, & de l'autre pointe tracer le contour : & ainſi de ſuite de l'un à l'autre. Comme les 12 centres changent de ſituation, les 12 quarts changent pareillement, quoiqu'ils ſe trouvent toujours ſur les lignes paralleles aux diametres, tant perpendiculaire qu'horiſontal : cette méthode de tracer la volute Antique, n'a pas été expliquée clairement par les Architectes modernes. Or, parce que dans le premier tour la volute diminue de 2 parties, & que ſa groſſeur eſt d'une demi-partie, quand on veut tourner de face cette groſſeur, il faut reporter les centres d'un quart plus en dedans de l'eſpace des 12 premiers, ſur les mêmes diagonales du quarré : car, par ce moyen, elle diminuera inſenſiblement & viendra finir juſqu'à l'œil.

ARTICLE X.

De l'entablement de l'Ordre Ionique. même Planche.

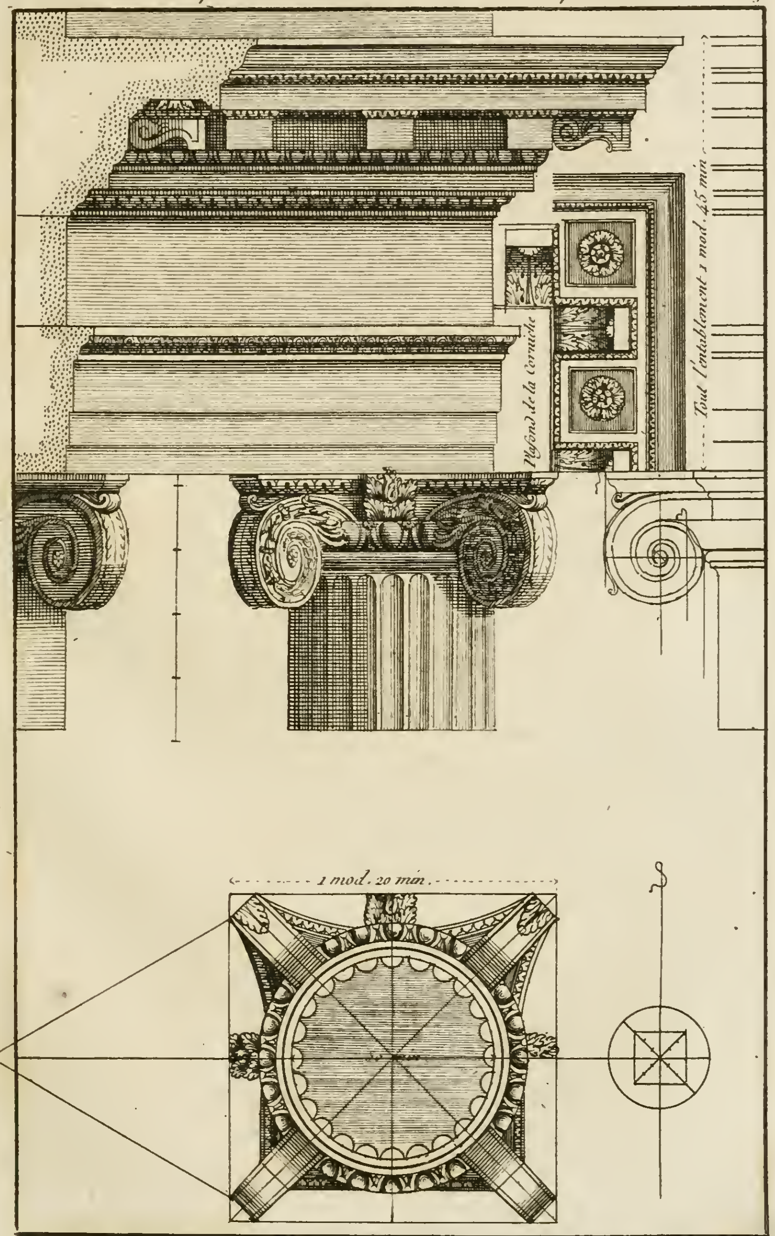
On donne à l'entablement Ionique la cinquieme partie de la hauteur totale de la colonne, ce qui fait 1 module $\frac{3}{4}$. Il ſe diviſe en 15 parties, dont 5 ſont pour l'architrave, 4 pour la friſe, & les 6 autres pour

la corniche. L'architrave a de hauteur $\frac{7}{12}$ de module, ou 35 parties ; il contient ſix membres : ſes trois faſces ſont plus grandes l'une que l'autre d'un tiers. La friſe eſt à-plomb ſur la premiere faſce de l'architrave. Elle eſt droite, parce que la courbure dans cette partie eſt une marque de peu de ſolidité. Sa hauteur eſt de $\frac{7}{15}$ de module, ou de 28 parties : elle eſt couronnée d'un liſtel qui y eſt joint par un adouciſſement.

Dans les ouvrages les plus conſidérables, la hauteur de l'entablement eſt entre le quart & le cinquieme de la colonne ; cette hauteur ſe diviſe alors en 16 parties $\frac{2}{3}$, dont on donne 5 $\frac{2}{3}$ à la friſe ; le reſte, comme ci-devant. Dans ce cas on peut y tailler des ornemens, ainſi que nous l'avons pratiqué aux portiques de la place ſaint *Marc*.

La corniche a de hauteur $\frac{7}{10}$ de module, ou 42 parties ; on diviſe cette hauteur en 7 parties $\frac{5}{12}$ & demi, que l'on repartit aux douze membres qui la compoſent. Elle a de ſaillie $\frac{1}{12}$ de plus que ſa hauteur.

Les entablemens qui forment avant-corps ſur les colonnes, doivent être égaux, en leur architrave & leur friſe, au diametre ſupérieur de la colonne ; ils ont 2 eſpaces & 3 modillons de front, & 2 eſpaces & 2 modillons, ſur le côté : leur ſaillie en dehors eſt d'un module $\frac{3}{4}$. Par ces meſures il eſt facile de connoître la juſte diſtribution des modillons & des eſpaces quarrés qui les ſéparent. A côté de l'entablement, on voit le plan du plafond de la corniche de cet Ordre. Les figures de cette planche 24 indiquent les membres qui peuvent être ornés : elles repréſentent le chapiteau & l'entablement Ioniques, avec les plans & profils du chapiteau moderne de notre invention.


Plafond de la Corniche
Tout l'entablement 1 mod. 45 min.
1 mod. 20 min.

CHAPITRE IV.

De l'Ordre Romain.

ARTICLE PREMIER.

De l'origine & des différens noms de l'Ordre Romain.

PUISQUE, ſuivant l'ordre que nous nous ſommes preſcrits pour diſpoſer les cinq Ordres de colonnes chacun en leur rang, nous avons réſolu de mettre celui qu'on appelle *Compoſite* le quatrieme; il eſt néceſſaire de rendre raiſon de cette tranſpoſition, & de faire voir qu'il eſt ici placé dans un rang convenable à ſon caractere. Le nom de *Compoſite*, ou *compoſé*, que lui ont donnés la plûpart des Architectes modernes, n'eſt pas aſſez particulier à cet Ordre, puiſque ſes ornemens ſont réglés & qu'il a ſes proportions particulieres, ainſi que le plus parfait. Celui d'Ordre *Italique*, ou *Latin*, ne lui convient pas non plus, parce qu'il ne déſigne que la province, ſans nommer la ville où il a été inventé: c'eſt la même choſe que ſi l'on nommoit l'Ordre Dorique, *Ordre Grec*: ce qui ne le diſtingueroit en aucune maniere de l'Ionique & du Corinthien, qui ſont Grecs pareillement. D'ailleurs le Toſcan portant déja le nom d'une province de l'Italie, celui d'*Ordre Romain* eſt plus convenable à celui-ci, parce que c'eſt dans Rome qu'il a été le premier mis en œuvre, & qu'il ne s'en trouve ni en Grece ni en Italie qui ayent été faits avant ceux des arcs de triomphe. Ceux qui ont placé cet Ordre au deſſus de tous les

... res ont prétendu lui donner le même rang que ... oient les Romains entre les autres nations, parce qu'il présente le comble de la richesse en Architecture, sans faire attention qu'étant plus pesant & devant être, par conséquent, moins orné que le Corinthien, il est plus capable que ce dernier de soutenir le fardeau de quelque édifice que ce soit.

ARTICLE II.

De l'origine des Romains & des premiers édifices qui ont été construits suivant cet Ordre.

Ayant rapporté ci-devant l'origine des peuples qui ont inventé les trois premiers Ordres, il est à propos de dire quelque chose de celle des Romains, qui sont si recommendables dans l'Histoire. Peu de personnes ignorent que *Romulus* fut le fondateur de la fameuse ville de Rome: que par la valeur de ses peuples, la république Romaine se rendit maîtresse de l'Univers; & que les Romains ayant rapporté des pays qu'ils avoient conquis les monumens les plus précieux, ainsi que les différentes manieres de bâtir que des ouvriers, leurs esclaves, leur apprirent, il est arrivé ensuite que, de même qu'ils furent les premiers dans l'art de la guerre, ils excellerent aussi dans les autres arts, avec tant de succès que les moindres vestiges de leur magnificence ont servi depuis de modele à ce que les autres nations ont exécuté de plus beau.

Les plus considérables édifices que les Romains ayent construit de cet Ordre sont les arcs de Triomphe: l'arc de *Titus* est le premier où il ait paru, avec celui de *Septime Severe*, où cet Ordre est assez régulier. Il se voit encore de beaux restes de l'Ordre

Romain dans les thermes de *Dioclétien*, ſans parler de pluſieurs autres édifices qui ne ſont pas de la beauté ni de la régularité de ceux-ci.

ARTICLE III.

Des proportions générales de l'Ordre Romain.

Les meſures générales de cet Ordre ſont, que la colonne doit avoir 9 modules $\frac{3}{4}$ avec ſa baſe & ſon chapiteau. La baſe a un demi-module : le chapiteau a un module, & un ſixieme, qui ſe donne à l'abaque : ainſi le fuſt de la colonne reſte de 8 modules $\frac{1}{12}$. Il diminue par le haut du ſeptieme de ſa groſſeur. L'entablement a le cinquieme de la hauteur de la colonne, ce qui fait 2 modules moins $\frac{1}{20}$ de module. Il ſe diviſe en 15 parties, dont on donne 5 à l'architrave, 4 à la friſe, & 6 à la corniche. Ainſi la friſe eſt moins haute d'un tiers que la corniche ; lorſqu'on voudra y tailler des ornemens, il faudra lui donner les mêmes proportions qu'à l'Ordre Ionique.

Les piédeſtaux doivent avoir de hauteur les $\frac{4}{12}$ de celle de la colonne, c'eſt-à-dire 3 modules, qu'il faut diviſer en 8 parties, dont on donne 1 à la corniche, & 5 au dé ou piédeſtal. L'embaſement aura les deux autres parties, dont on donne deux tiers de parties aux moulures de la baſe, & 1 partie $\frac{1}{3}$ au ſocle, lequel a par conſéquent $\frac{1}{2}$ module ; les moulures ont $\frac{1}{4}$ de module, le tronc 1 module $\frac{7}{8}$, & la corniche $\frac{3}{8}$ de module : ce qui fait en tout 3 modules.

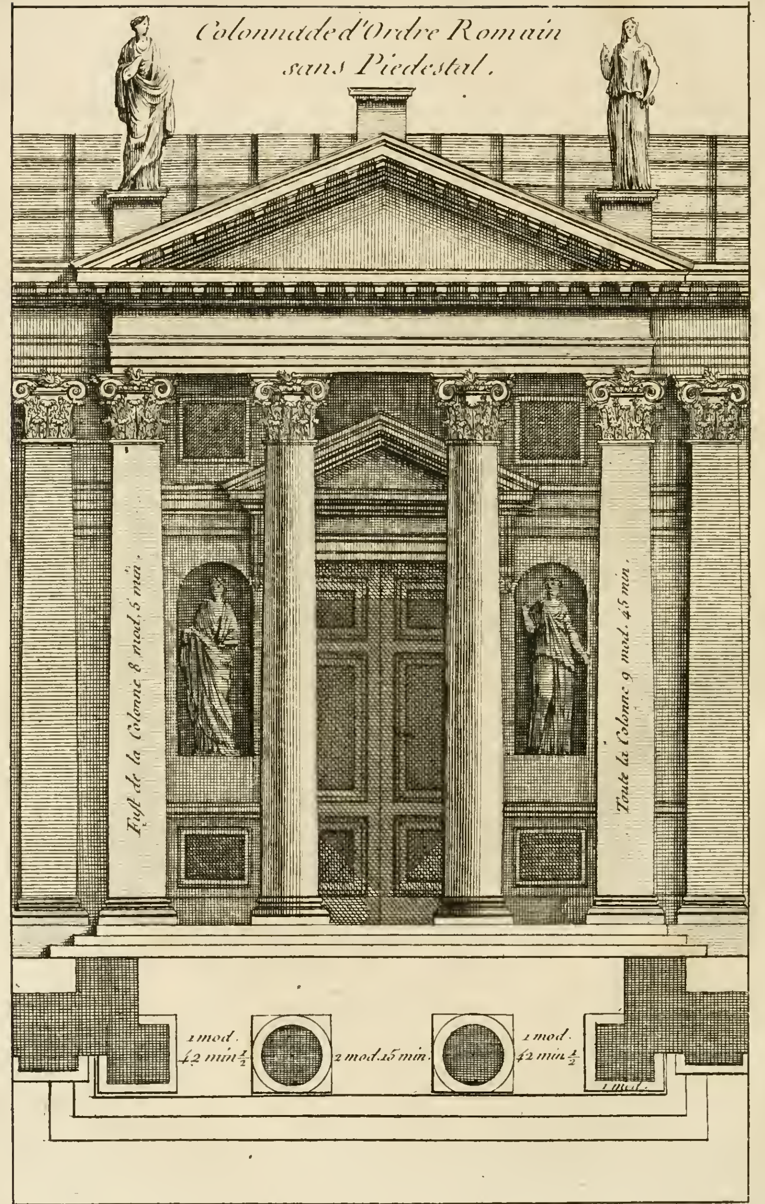


ARTICLE IV.

Des arcades ſimples d'Ordre Romain, ſans piédeſtal. Planche 25.

La largeur d'une colonnade de trois entre-colonnes, à prendre de l'angle d'un pilaſtre à celui de l'autre, ſans compter les ſaillies des baſes, doit être diviſée en 9 parties $\frac{2}{3}$, dont une ſervira de module. On en rabat 4, à l'ordinaire, pour le diametre des deux colonnes & des deux pilaſtres. Ainſi le grand entre-colonne du milieu aura 2 modules $\frac{1}{4}$, les deux petits des côtés, chacun 1 module & un peu plus de $\frac{2}{3}$; de cette maniere l'entre-colonne du milieu a près d'un tiers de plus que ceux des côtés. Si la colonnade avoit ſix colonnes de front, ſa largeur ſeroit de 15 modules $\frac{1}{2}$: ſi elle en avoit huit, l'ordonnance auroit 20 modules $\frac{1}{2}$ de largeur. Il eſt néceſſaire d'élever les colonnes ſur quelque ſocle. En ſuivant cette diſtribution, les modillons ſe trouveront bien eſpacés, les petits entre-colonnes en auront 4, & les grands 5, ſans compter les modillons qui ſont à-plomb ſur l'axe des colonnes.

La porte, dans cet Ordre, aura de hauteur 4 parties des 7 qui ſont depuis le pavé du portique juſque ſous le plafond des modillons, ou bien elle aura 4 parties des 6 qui ſont juſque ſous l'architrave. Ces 4 parties étant diviſées en 6 $\frac{1}{2}$, on donne à la largeur de la porte par en bas 3 $\frac{1}{12}$ de ces parties : elle doit être un peu plus étroite par le haut, enſorte que les montans du chambranle ſoient paralleles avec le contour extérieur des colonnes qui ſont vis-à-vis. La proportion de cette porte eſt que ſa hauteur ſoit du double de ſa largeur, plus le tiers de celle du linteau. On donne de hauteur à ſon entablement 3 parties des 14


Colonnade d'Ordre Romain
sans Piedestal.
Fust de la Colonne 8 mod. 5 min.
Toute la Colonne 9 mod. 45 min.
1 mod.
42 min ½
2 mod. 15 min.
1 mod.
42 min ½
1 mod.

, ou $\frac{12}{57}$ de celle que doit avoir la porte. L'architrave prend 1 de ces parties, la frise en a 1 autre moins $\frac{1}{5}$; & la corniche en a 1 plus $\frac{1}{5}$, sans sa cymaise. Les consoles à côté des orillons du chambranle ont de largeur la moitié de la hauteur de la corniche ; elles pendent de dessous le larmier jusqu'à la hauteur de la baye de la porte.

Ce qui appartient au retrécissement des portes par le haut de leur ouverture, ainsi qu'aux montans de leurs chambranles, ne convient pas également à toutes sortes de colonnades. Car lorsque les montans du chambranle excedent la ligne d'à-plomb du milieu de la colonne, ils doivent être paralleles au contour extérieur de la colonne. C'est ce dont *Vitruve* entend parler, lorsqu'il dit que les deux especes d'entre-colonnes qui sont serrés ôtent la vue des ornemens de la porte, & qu'il faut moins retrécir les portes qui sont plus hautes, telles que les Corinthiennes. La porte de la Rotonde, qui a 33 pieds de hauteur sur 16 $\frac{1}{2}$ de largeur, & qui est un peu retrécie par le haut, paroît d'une grande autorité pour la pratique de ce retrécissement. La porte de sainte *Sabine*, est encore disposée de même, ainsi que la porte & les fenêtres de l'église de saint *Etienne* le rond, & celles du petit temple de *Tivoli*. Mais il ne faut jamais retrécir celles qui se trouvent dans des arcades.

Le haut des niches doit répondre à celui de la porte, & elles doivent être élevées du pavé des $\frac{4}{15}$ de toute la hauteur de la colonne. La frise & la corniche de l'entablement de la porte doivent régner le long du portique : on met au dessus de cette corniche des tables pour y placer des inscriptions, ou bien des bas-reliefs. La planche 25, vis-à-vis, représente une colonnade d'Ordre Romain, sans piédestal.

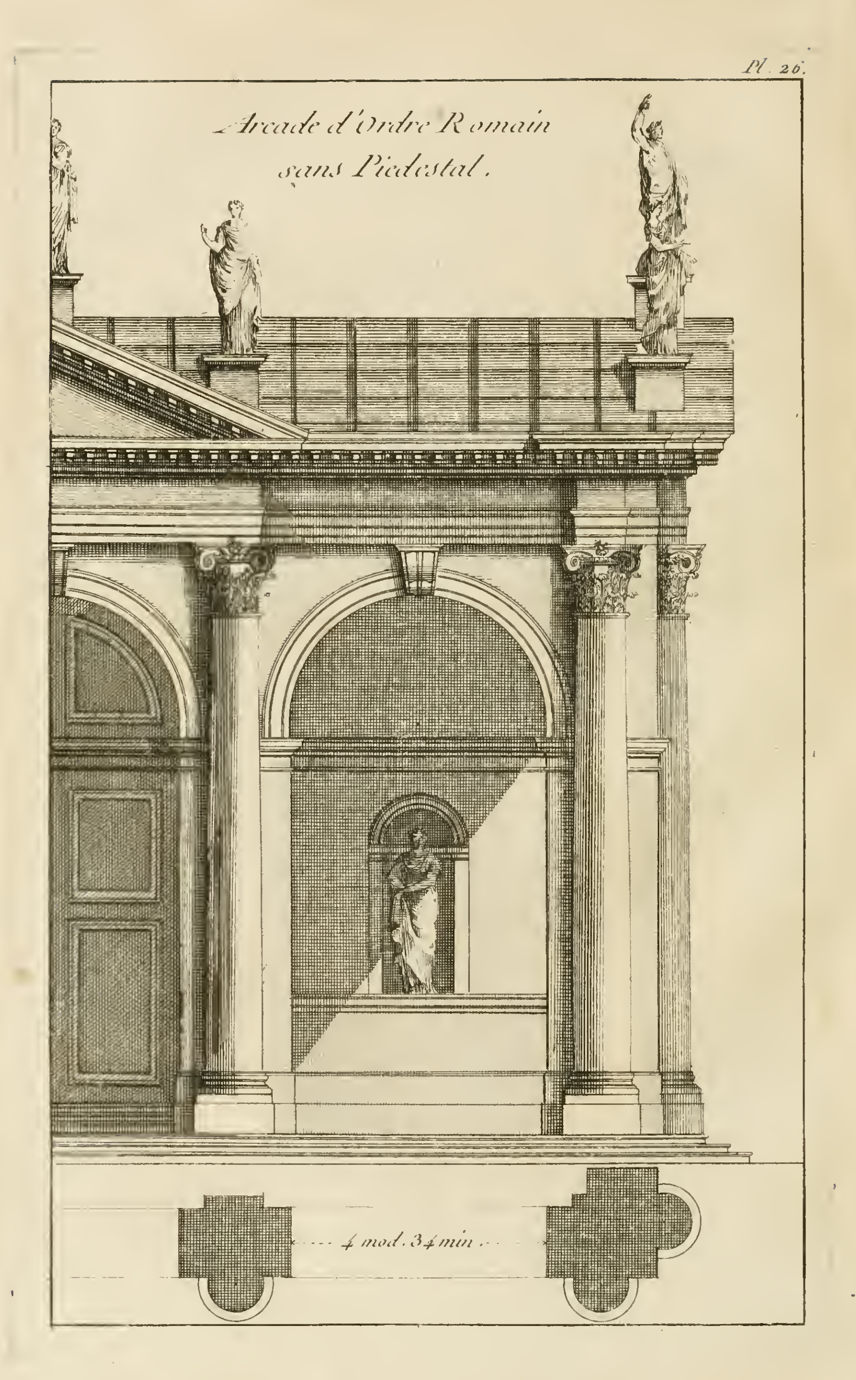
ARTICLE V.

Des arcades ſimples d'Ordre Romain, ſans piédeſtal. Planche 26.

Quoiqu'il n'y ait point d'exemple Antique de cet Ordre ſans piédeſtal, toutefois la pratique en peut être bonne, lorſqu'il eſt bien proportionné. Il faut pour cet effet élever toute l'ordonnance ſur un ſocle d'un demi-module de hauteur, & faire le reſte comme il eſt dit ci-devant. La diſtribution des entre-colonnes doit laiſſer ſix modules $\frac{1}{2}$ de diſtance du centre d'une colonne à celui de l'autre : les colonnes auront aſſez de ſaillie au de-là du mur, pour que la fleur du chapiteau ſoit entiere ſur les côtés. Les jambages doivent avoir de largeur les $\frac{3}{7}$ de celle de l'arcade ; leur épaiſſeur doit être de la largeur d'une alette & $\frac{3}{4}$ de module, l'autre quart étant pour le contre-pilaſtre du dedans. Les alettes ont de largeur chacune un peu plus de $\frac{5}{12}$ de module.

Les arcades auront 4 modules & près de $\frac{7}{12}$ de largeur : leur hauteur eſt double de leur largeur, plus $\frac{3}{12}$ de module. Du deſſous de la clef juſque ſous le plafond, il y a $\frac{5}{6}$ de module : cette hauteur de l'arcade comprend le ſocle qui eſt ſous la baſe de la colonne. L'arc en plein ceintre ſera ſurmonté d'un quart de module. On donne à l'impoſte $\frac{1}{13}$ de l'eſpace compris depuis le pavé juſqu'au deſſus de ce même impoſte. Le bandeau de l'arc & la clef par le bas, ſeront chacun de la neuvieme partie de la largeur de l'arcade : de cette maniere les modillons doivent ſe trouver bien eſpacés. Il faut faire ſaillir l'entablement lorſqu'on veut y ajouter un fronton.

On


Arcade d'Ordre Romain
sans Piedestal.
4 mod. 34 min.

On donnera à la hauteur de la porte, au deſſous de l'impoſte, 4 parties des 7 qui ſont depuis le pavé juſque ſous l'architrave : la partie dormante au deſſus de l'impoſte ſe fera ceintrée par le haut, & de menuiſerie, comme la porte mobile. L'ouverture de la porte ſera plus étroite que l'arc, d'un quart de module de chaque côté, pour avoir un autre bandeau d'arc. On peut élever le ſeuil de cette porte ſur des degrés juſqu'à la hauteur du ſocle qui eſt ſous les baſes des colonnes.

Les niches ſeront élevées du pavé des $\frac{4}{11}$ de la hauteur qui ſe trouve depuis le pavé juſque ſous l'architrave. Les moulures ſur leſquelles elles ſont poſées régneront le long du portique : leur hauteur ſera au deſſous de l'impoſte, quoi qu'elles ſoient ornées de bandeaux d'arcs & d'impoſtes.

On voit ſur la planche 26, vis-à-vis, des arcs ſimples d'Ordre Romain, ſans piédeſtal.



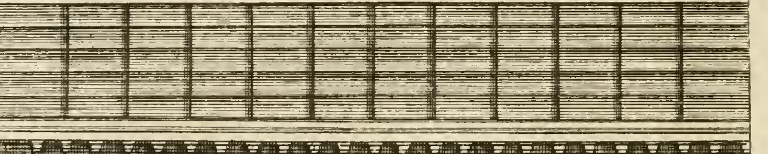
ARTICLE VI.

Des colonnades d'Ordre Romain, élevées ſur des piédeſtaux. Planche 27.

Il ſe trouve quelques édifices Antiques où les colonnes de cet Ordre ont des piédeſtaux dont les proportions ne ſont pas bien réglées. C'eſt pourquoi ayant donné aux piédeſtaux la hauteur que nous avons déterminé ci-devant, il faut diviſer tout l'eſpace qui ſe trouve de l'angle d'un pilaſtre à celui de l'autre, en 12 parties moins $\frac{1}{6}$, leſquelles parties ſeront autant de modules, dont il faut rabattre 4 pour les deux colonnes & les deux pilaſtres. L'entre-colonne du milieu aura 3 modules $\frac{1}{3}$, & chacun des petits, qui ſont aux côtés, doit avoir 2 modules $\frac{1}{4}$, qui eſt l'eſpace le plus approuvé par *Vitruve*, pour la diſtance d'une colonne à une autre. L'entre-colonne du milieu eſt plus grand d'un peu moins de la moitié que ceux des côtés, leur proportion étant comme celle de 40 à 27. La colonnade de ſix colonnes aura 18 modules $\frac{1}{3}$ de largeur, & celle de huit colonnes en aura 25 moins $\frac{1}{6}$. Les petits entre-colonnes auront 5 modillons, & le grand en aura 7, dont celui du milieu ſe trouve à propos pour répondre à la pointe du fronton. Lorſque le piédeſtal régnera le long du portique, pour le fermer avec des baluſtres, ſes moulures rentreront en dedans, enſorte que les baluſtres répondent à la ligne qui paſſe du centre d'une colonne à l'autre.

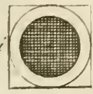
La porte doit avoir de hauteur 4 parties des 7 qu'il y a depuis le pavé juſque ſous le plafond des modillons. On diviſe ces 4 parties en 14 $\frac{1}{4}$, dont

Colonnade d'Ordre Romain avec des Piedestaux.

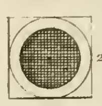




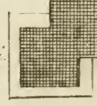
2 mod 15 mi



3 mod. 20 min.



2 mod. 15 mi.



on donne 6 $\frac{3}{4}$ à ſa largeur par le bas : comme la porte va en retréciſſant par le haut, ſes côtés ſont paralleles aux colonnes antérieures, ainſi cette porte a de hauteur le double de ſa largeur, plus les trois quarts de la largeur du linteau. L'ornement qui eſt au deſſus a trois parties des 14 $\frac{1}{4}$ ci-deſſus : le reſte ſe diſtribue comme à la porte de la colonnade ſimple. On peut faire ouvrir de leur hauteur les deux venteaux de la porte mobile, ou bien l'on mettra un dormant ſous le linteau, comme ont fait les Anciens. La hauteur du bandeau de l'arc des niches doit être égale à celle de la porte, & elles doivent être élevées par le bas au deſſus des baſes des colonnes de plus d'un demi-module.

La planche 27, vis-à-vis, offre le deſſein d'une colonnade d'Ordre Romain, élevée ſur des piédeſtaux.

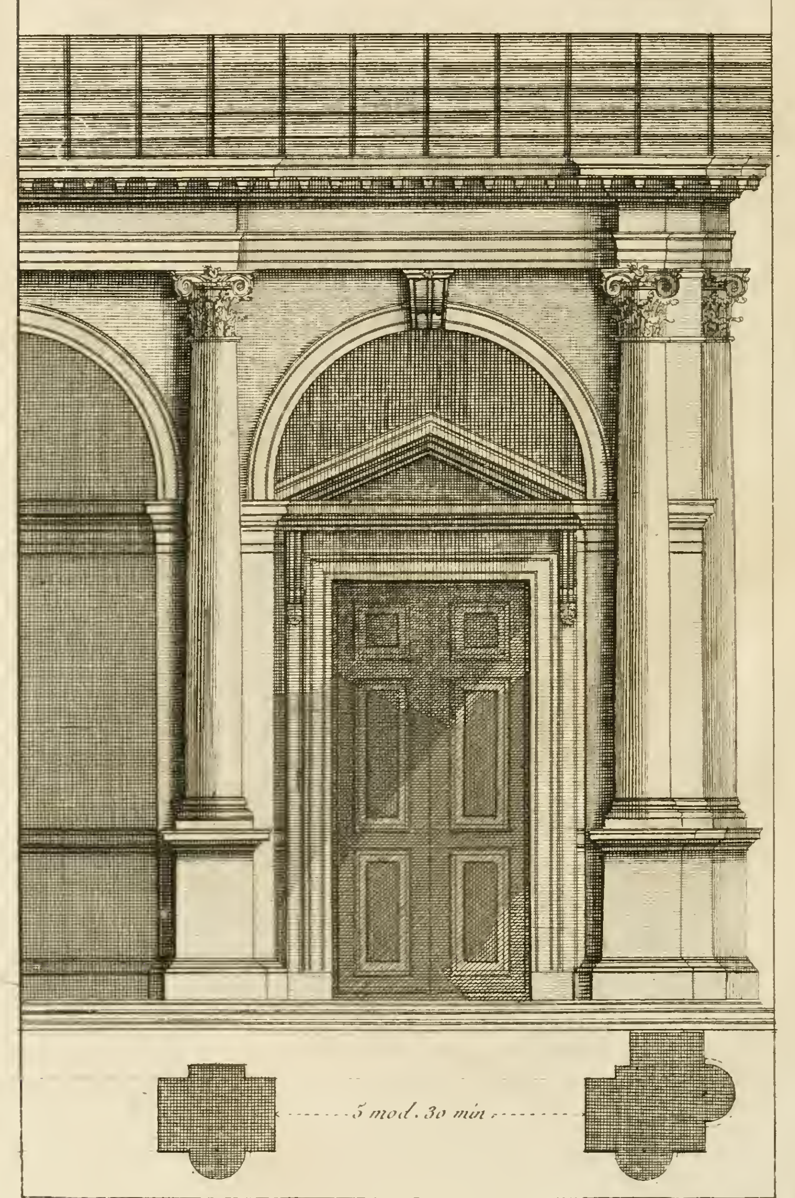


ARTICLE VII.

Des arcades d'Ordre Romain, élevées ſur des piédeſtaux. Planche 28.

Il y a beaucoup d'exemples de l'Ordre Romain avec des arcades & des piédeſtaux ſous les colonnes : les plus conſidérables ſont l'arc de *Titus*, & celui de *Septime Severe.* Il faut premierement élever toute l'ordonnance ſur quelques degrés, comme on l'a dit ci-deſſus, & diviſer l'eſpace qui ſe trouve du centre d'une colonne à celui de l'autre, en 7 modules $\frac{7}{12}$. Les colonnes ſortiront du mur de maniere que la fleur du chapiteau paroiſſe entiere. Le jambage aura $\frac{3}{7}$ de la largeur de l'arcade : ſon épaiſſeur ſera de la largeur d'une alette, plus $\frac{3}{4}$ de module, l'autre quart étant pour le contre-pilaſtre du dedans du portique. Les alettes auront chacune $\frac{7}{12}$ & demi de module : cette largeur eſt égale à l'eſpace qu'il y a du milieu d'un modillon à celui de l'autre. Les alettes, ſur les retours d'angles, doivent diminuer par le haut, comme les colonnes.

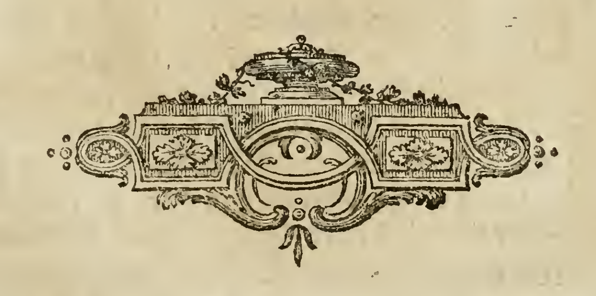
On donnera de hauteur aux arcades deux fois leur largeur, plus $\frac{3}{4}$ de module : il doit reſter 1 module du deſſous de la clef juſque ſous l'architrave. L'arc en plein ceintre ſera ſurmonté de $\frac{3}{12}$ & demi de module, à cauſe de la ſaillie de l'impoſte, laquelle a de hauteur celle de la friſe & de la corniche de la porte, ſans la cymaiſe. Le bandeau de l'arc a de largeur $\frac{1}{9}$ de celle de l'arcade : au moyen de ces proportions, les modillons ſe trouvent bien eſpacés dans cette corniche, tant pour élever un fronton au milieu, que pour les retours d'angles, ou pour ceux des alettes diminuées par le haut, enſorte qu'ils ne ſe con-


Arcade d'Ordre Romain avec des Piedestaux.
5 mod. 30 min

fondent point. On peut auſſi, aux alettes, faire régner le piédeſtal & la baſe de la colonne, ainſi que le chapiteau en boſſage ſaillant, avec un aſtragale couronné du tailloir.

La proportion de la porte ſe prend en diviſant la hauteur qui ſe trouve depuis le pavé juſque ſous l'impoſte, en 17 parties $\frac{1}{4}$, y compris la cymaiſe, dont on donne 14 $\frac{1}{4}$ à la hauteur de la porte, ce qui revient exactement aux $\frac{4}{7}$ de la diſtance qui ſe trouve depuis le pavé juſque ſous l'architrave. Dans l'Ordre Romain, la porte doit avoir 6 parties $\frac{3}{4}$ de largeur par le ſeuil & par le linteau, parce qu'elle ne diminue point : ainſi elle a les $\frac{3}{4}$ de l'épaiſſeur du linteau de plus que la moitié de ſa hauteur. L'entablement de cette porte étant diviſé en 3 parties, on en donne 1 à l'architrave, $\frac{4}{5}$ à la friſe, & $\frac{1}{5}$ à la corniche, comme il eſt dit ci-deſſus, où l'on doit prendre auſſi les meſures des niches & des parties de la porte mobile.

On voit ſur la planche 28, vis-à-vis, le deſſein des arcades d'Ordre Romain, avec les colonnes élevées ſur des piédeſtaux.



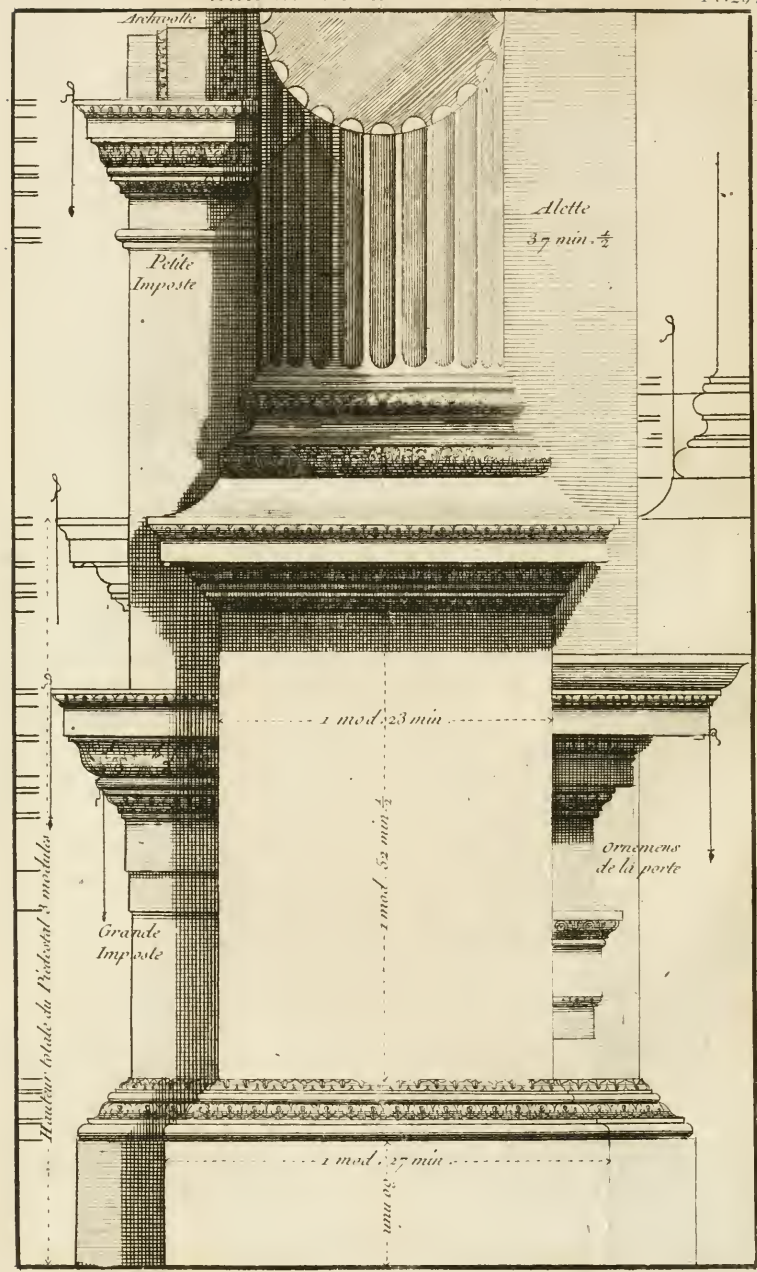
ARTICLE VIII.

Des proportions particulieres du piédeſtal, de la baſe, & des impoſtes de l'Ordre Romain. Planche 29.

Le fuſt de cette colonne a par le bas un aſtragale & une ceinture : ſes canelures ſont au nombre de 24, dont les côtes ont $\frac{3}{11}$ de leur largeur, & dont la profondeur eſt de la moitié de cette même largeur. La baſe de la colonne a de largeur 1 module & un peu plus de $\frac{3}{8}$, pour les ſaillies de ſes moulures de part & d'autre : elle a un demi-module de hauteur, laquelle ſe diviſe en 6 parties qui ſe diſtribuent à ſes 6 membres. On met un aſtragale couronné de ſon filet entre le grand tore & la ſcotie. Le plinthe de cette baſe s'unit avec l'extrêmité de la corniche du piédeſtal, par un adouciſſement en portion de cercle.

On donne au piédeſtal les $\frac{4}{13}$ de la hauteur de la colonne, ce qui revient à 3 modules, qui ſe diviſent en 8 parties, dont on donne 1 à la corniche, 5 au dé, & 2 à la baſe. La corniche du piédeſtal a de hauteur $\frac{3}{8}$ de module : elle ſe diviſe en 6 parties, & $\frac{11}{12}$ & demi, qui ſe repartiſſent entre ſes 8 membres. Sa ſaillie eſt d'un peu moins de $\frac{3}{12}$ de module. La hauteur du tronc du piédeſtal eſt d'un module $\frac{7}{8}$: ſa largeur répond à celle de la baſe de la colonne, qui eſt d'un module & un peu plus de $\frac{3}{8}$, comme on l'a dit ci-deſſus. Les moulures de la baſe du piédeſtal ſont au nombre de 6 : elle a $\frac{1}{4}$ de module de hauteur, & ſe diviſe en 4 parties $\frac{1}{6}$. Le ſocle a $\frac{1}{2}$ module de hauteur, & 1 module $\frac{9}{20}$ de largeur. On voit à côté de la colonne, à droite, une des alettes dont la largeur eſt de $\frac{7}{12}$ & demi de module.

On a repréſenté ſur cette même planche, à gauche du piédeſtal, le profil de la grande impoſte, laquelle


Archivolte
Petite Imposte
Alette
37 min. ½
1 mod. 23 min
1 mod. 52 min. ½
Ornemens de la porte
Grande Imposte
Hauteur totale du Piedestal 3 modules
1 mod. 27 min
20 min

eſt auſſi haute que la corniche & la friſe de la porte, dont on a donné l'entablement de l'autre côté du piédeſtal. Le bandeau de l'arc a $\frac{8}{15}$ & demi de module : il eſt diviſé en 6 membres : ſa moindre faſce eſt plus petite que l'autre d'un tiers.

La petite impoſte, qu'on voit au deſſus de la grande, du même côté, a de hauteur près de $\frac{10}{20}$ & demi de module, & $\frac{2}{9}$ de ſaillie Elle ſe diviſe en 11 parties & $\frac{1}{12}$, leſquelles ſe diſtribuent à 10 membres. Le bandeau de l'arc a $\frac{7}{15}$ de module, & ſe diviſe en 7 parties $\frac{1}{3}$ pour ſes ſix membres, qui gardent la même proportion que ceux de la grande impoſte.

A droite du piédeſtal eſt l'entablement de la porte, lequel a de hauteur 1 partie des 4 $\frac{3}{4}$ que doit avoir la porte, ce qui fait un module, & un peu moins de $\frac{7}{12}$: il ſe diviſe en 15 parties, dont on donne 5 à l'architrave, 4 à la friſe, & 6 à la corniche, laquelle a de hauteur $\frac{7}{12}$ & demi de module : ſa ſaillie eſt égale à ſa hauteur. La corniche ſe diviſe en 6 parties $\frac{1}{12}$ pour les 11 membres qui la compoſent. La friſe a un peu plus que $\frac{5}{12}$ de module, & s'unit à l'architrave par un adouciſſement : le liſtel d'en haut fait partie de la friſe. L'architrave a $\frac{7}{12}$ & demi de module, & ſe diviſe en 7 parties $\frac{2}{3}$ pour ſes ſix membres : ſa petite faſce eſt moindre d'un tiers que la plus grande.

La planche 29, vis-à-vis, offre les profils du piédeſtal, de la baſe de la colonnne, de la grande & de la petite impoſte, & de la porte avec ſes ornemens.



ARTICLE IX.

Des proportions du chapiteau de l'Ordre Romain. Planche 30.

Le fuſt de la colonne, dans cet Ordre, diminue par le haut d'un ſeptieme de ſa groſſeur, de ſorte que ſon diametre ſupérieur reſte de $\frac{6}{7}$ de module : il a par en haut un filet & un aſtragale comme par le bas.

Pour bien proportionner ſon chapiteau, il eſt néceſſaire d'en tracer le plan & l'élevation. Pour cet effet on forme un quarré d'un module $\frac{1}{2}$ de largeur, & l'on tire des lignes diagonales & des diametrales qui ſe croiſent & qui diviſent tout le quarré en 8 parties égales. Du centre vers les angles, à la diſtance d'un module, il faut tirer à l'équerre des lignes de la longueur d'un huitieme de module, pour les cornes de l'abaque, de maniere que ces lignes touchent le quarré du plan par 8 angles ; ſur deux de ces angles, à une des faces, il faut former un triangle équilatéral dont le ſommet ſoit le centre de la courbure de l'abaque, au milieu de laquelle ſont placées les fleurs, qui ſont larges d'un quart de module.

Ayant tracé deux cercles ſur ce plan, l'un de la largeur du diametre ſupérieur de la colonne, & l'autre plus petit, enſorte qu'il touche au fond des canelures, l'eſpace qui ſe trouve entre ces deux cercles eſt celui que doit occuper l'épaiſſeur des feuilles. Les huit petites feuilles ſe placent devant chaque huitieme partie : leur plus grande ſaillie eſt égale à celle de l'ove & à la profondeur de la courbure de l'abaque, laquelle a de diametre 1 module $\frac{1}{6}$, qui eſt la hauteur de tout le chapiteau. Les huit grandes feuilles ſont

au

au devant des quatre faces & des quatre diagonales: leur plus grande ſaillie répond au milieu de la fleur. Le diametre du cercle qui les renferme a plus d'un module $\frac{1}{3}$. L'épaiſſeur des volutes ſous la corne de l'abaque eſt au moins d'un huitieme de module, comme la corne, & elles doivent s'élargir avec grace ſous l'abaque. Voilà pour ce qui concerne le plan du chapiteau Romain.

Par l'élevation & le profil du chapiteau, on connoît ſa hauteur, qui eſt d'un diametre & un ſixieme pour l'abaque, lequel eſt composé d'un petit quart de rond, d'un liſtel, & d'une faſce un peu inclinée. Le reſte ſe diviſe depuis l'abaque juſqu'à l'aſtragale du haut de la colonne, en 3 parties égales, dont une eſt pour les premieres feuilles, l'autre pour le ſecond rang de feuilles, & la derniere pour les volutes qui entrent encore dans la faſce de l'abaque. Le corps du chapiteau eſt de forme ronde; il a 1 module de hauteur.

Les volutes du chapiteau Romain ſont hautes de 8 parties & larges de 7. Elles ſe forment de la même maniere & avec les mêmes centres que les volutes Ioniques, mais leurs parties ſont d'un vingtieme de module, au lieu que celles de l'Ionique ne ſont que d'un dix-huitieme. La ſaillie des premieres & des ſecondes feuilles eſt déterminée par une ligne qui part de la ſaillie de l'aſtragale du bas de la colonne, & qui va toucher à l'extrêmité de la circonférence d'un cercle, tracé au deſſus de l'abaque, dont le diametre a un module $\frac{3}{4}$. Cette circonférence eſt d'un huitieme plus en dedans que celle que décrivent quelques Architectes, qui la font aller d'un huitieme plus en dehors que d'autres, leſquels ont tiré cette circonférence juſqu'au fleuron de la corne de

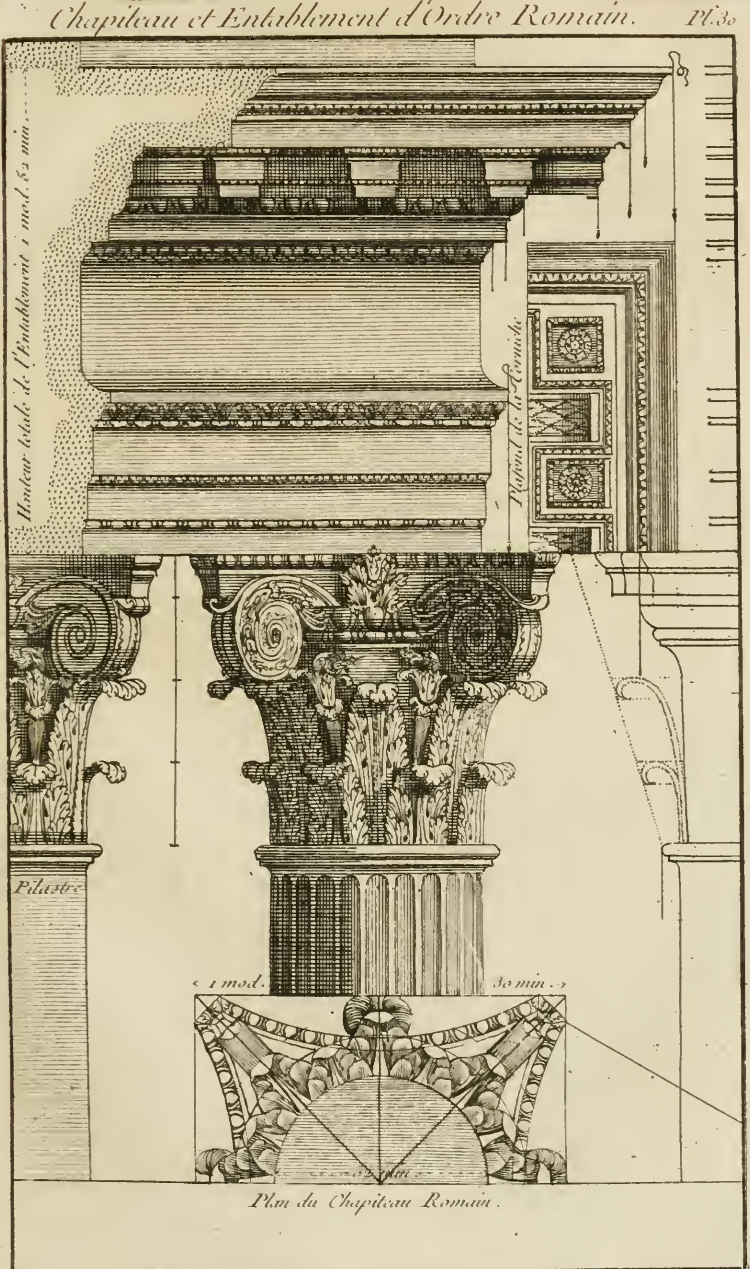
S

l'abaque. L'une & l'autre ſaillie eſt défectueuſe par ſon excès.

La perpendiculaire qui prend du deſſous des cornes de l'abaque & qui paſſe par le centre de l'œil de la volute, tombe ſur l'extrêmité des ſecondes feuilles diagonales, leſquelles ſe replient ſous la volute. La perpendiculaire du creux de l'abaque tombe ſur l'extrêmité des premieres feuilles & de l'ove, duquel les volutes s'approchent par le dedans. Entre l'abaque & l'ove, il doit reſter un eſpace de $\frac{1}{3}$ de parties, ce qui fait que les volutes & la fleur ſemblent naître du corps du chapiteau : cette fleur va depuis le deſſus de l'ove juſque ſur l'abaque. L'ove a deux parties, dont l'aſtragale en prend une, & ne paſſe pas le premier tour de la volute.

Le contour du vaſe ou tambour du chapiteau, qui commence depuis ſon orle, & qui deſcend juſque ſur le fond des canelures du fuſt, eſt un trait conduit à la main, comme on le peut voir par le profil qui n'eſt deſſiné qu'au trait. Au deſſous de l'élevation du chapiteau, eſt le plan de l'abaque, lequel a un module $\frac{1}{2}$ de largeur, y compris ſa fleur, d'où naiſſent les volutes de part & d'autre. Derriere les premieres feuilles ſortent des tiges de fleurs, leſquelles ſe contournent en rinceaux avec grace ſous l'orle de l'abaque, & qui augmentent la richeſſe de ce chapiteau, ainſi que les fleurons dont on peut orner le canal creuſé entre les liſtels qui marquent le contour de la volute.

Le revers des feuilles eſt d'un quart de leur hauteur, ou d'un douzieme de module ; étant plus larges par le bas, elles imitent la nature, & la belle maniere de l'Antique. On peut tailler à ce chapiteau des feuilles de chêne, pour faire voir que les co-


Chapiteau et Entablement d'Ordre Romain.
Pl. 30
Hauteur totale de l'Entablement 1 mod. 52 min.
Plafond de la Corniche
Pilastre
1 mod.
30 min.
Plan du Chapiteau Romain.

lonnes de cet Ordre doivent avoir plus de force & de ſolidité que les Corinthiennes.

Comme dans cet Ordre l'entablement a le cinquieme de toute la colonne, ſa hauteur eſt de 2 modules moins $\frac{1}{5}$. Cette hauteur ſe diviſe en 15 parties, dont on donne 5 à l'architrave, 4 à la friſe, & 6 à la corniche. Le plafond de l'architrave a $\frac{6}{7}$ de module, de même que le haut du fuſt de la colonne. La hauteur de cet architrave eſt de près de $\frac{2}{3}$ de module: elle ſe diviſe en 9 parties qui ſe partagent entre les 8 membres dont elle eſt compoſée : ſa petite faſce eſt moindre d'un tiers que la plus grande.

La friſe de l'entablement a un peu moins de $\frac{6}{12}$ & demi de module, étant liſſe, mais lorſqu'on veut y tailler de la ſculpture, on lui donne 5 parties $\frac{2}{3}$ de hauteur, comme dans l'Ordre Ionique. La corniche a un peu moins de $\frac{4}{5}$ de module de hauteur : ſa ſaillie eſt égale à ſa hauteur, laquelle ſe diviſe en huit parties moins $\frac{1}{12}$, qui ſe diſtribuent aux 16 membres dont elle eſt formée.

Suivant ces meſures, les entablemens en avant-corps ont leur friſe & la premiere faſce de leur architrave large de $\frac{7}{8}$ de module, ainſi que le diametre ſupérieur de la colonne: ils ont 3 modillons de front & 2 de côté. Cet entablement ſaille d'un module $\frac{5}{8}$. A côté de l'entablement, on a repréſenté une partie du plafond de la corniche, comme elle ſe voit en deſſous, avec la diſtribution des modillons & des eſpaces qui les ſéparent. Les caiſſes quarrées, taillées dans ces eſpaces, ſe rempliſſent par des roſes, & l'on enrichit quelques moulures, comme il eſt marqué ſur ce deſſein.

La planche 30, vis-à-vis, repréſente les plans & profils du chapiteau Romain, ſon entablement, & le plafond de ſa corniche.

CHAPITRE V.

De l'Ordre Corinthien.

ARTICLE PREMIER.

De l'origine des peuples Corinthiens, & des premiers édifices qui furent décorés de cet Ordre.

VITRUVE parle aſſez amplement de l'Ordre Corinthien ; il fut inventé par un Sculpteur Athénien nommé *Callimachus*, qui demeuroit à Corinthe, une des plus conſidérables villes de la Grece, ſituée près de l'iſtme qui joint le Péloponneſe à la terre ferme. L'origine des Corinthiens eſt très-ancienne : leur nom vient de celui du fondateur de cette ville, lequel s'appelloit *Corinthe*, & étoit fils de *Marathon*. Cette fameuſe ville fut ruinée & ſaccagée dans ſa plus grande ſplendeur, par *Lucius Mummius*, Conſul, qui commandoit une armée pour la république Romaine. Ses dépouilles enrichirent non-ſeulement la ville de Rome, mais encore beaucoup d'autres d'une infinité de richeſſes & de raretés que ces peuples ſi éclairés avoient amaſſés depuis mille ans que leur République ſubſiſtoit. Dans l'incendie de Corinthe, l'or & l'argent s'étant trouvés fondus & incorporés avec le cuivre dont cette ville abondoit, il s'en forma un métal compoſé très-eſtimé, qu'on nomme encore aujourd'hui *cuivre Corinthien*, dont on conſerve quantité de médailles Antiques.

Entre pluſieurs édifices conſidérables qui ont été élevés ſuivant l'Ordre Corinthien, les plus remar-

quables ſont le temple de *Jupiter Olympien*, à Athenes, un autre bâti dans l'iſle de Chypre, & dédié à *Venus*, & celui de *Minerve* & *Elée*, en Arcadie. Mais pour juger combien les Romains ont eſtimé cet Ordre, par préférence aux autres, il ne faut que conſidérer les reſtes admirables des édifices Antiques qui en ſont ornés, dont le premier & le plus entier eſt le *Pantheon*, aujourd'hui l'égliſe de ſainte *Marie* de la Rotonde, le temple de la Paix, celui du Soleil près le Tibre, la baſilique d'*Antonin*, les trois colonnes qui reſtent du temple de *Jupiter tonnant*, à *Campo vaccino*, les deux Ordres ſupérieurs du Coliſée, l'arc de *Conſtantin*, & tant d'autres monumens qui ſe voyent non-ſeulement en Italie, mais auſſi dans le Languedoc & dans les autres provinces où les Romains ont eu des colonies.



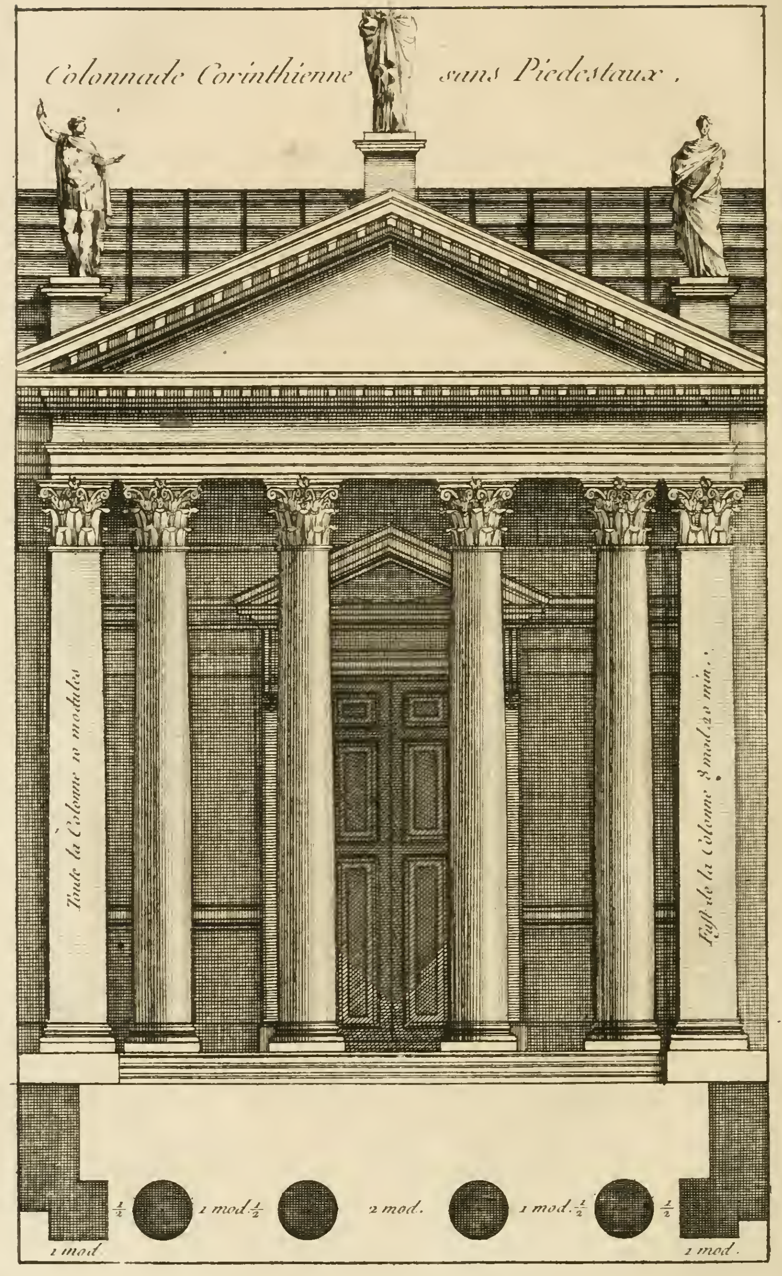
ARTICLE II.

Des mesures & des proportions générales de l'Ordre Corinthien.

Les mesures que nous donnons pour cet Ordre sont conformes aux plus beaux morceaux de l'Antiquité, & à ceux qui sont le plus généralement approuvés. Les colonnes Corinthiennes doivent avoir 10 modules de hauteur, y compris la base & le chapiteau, qui est la plus grande proportion qu'on puisse donner à des colonnes. La base a un demi-module : la hauteur du chapiteau est d'un module, plus un sixieme, pour l'abaque : ainsi le fust reste de 8 modules $\frac{1}{3}$: la diminution des colonnes par le haut est d'un huitieme de leur diametre inférieur.

L'entablement a de hauteur le cinquieme de toute la colonne, ce qui fait 2 modules. Il se divise en 15 parties, dont on donne 5 à l'architrave, 4 à la frise, & 6 à la corniche. Selon ces proportions, la frise est d'un tiers moins haute que la corniche, mais lorsqu'on voudra y tailler de la sculpture, on en usera comme à l'Ordre Ionique.

Le piédestal a de hauteur le tiers de la colonne, ce qui fait 3 modules $\frac{1}{3}$. Ayant divisé cette hauteur en 9 parties moins $\frac{1}{8}$, la partie d'en haut est pour la corniche, les 6 parties moins $\frac{1}{8}$ qui suivent sont pour le dé, ou tronc, & les 2 autres sont pour la base, dont on donne $\frac{2}{3}$ de partie aux moulures, & 1 partie $\frac{1}{3}$ au socle. La corniche du piédestal a $\frac{3}{8}$ de module, le dé 2 modules $\frac{1}{5}$, & les moulures du bas du piédestal $\frac{1}{4}$ de module. Le socle a $\frac{1}{2}$ module, ainsi qu'aux autres Ordres.


Colonnade Corinthienne sans Piedestaux,
Toute la Colonne 10 modules
Fust de la Colonne 8 mod. 20 min.
1/2
1 mod. 1/2
2 mod.
1 mod. 1/2
1/2
1 mod.
1 mod.

ARTICLE III.

Des colonnades ſimples d'Ordre Corinth. ſans piédeſtal. Pl. 31.

On trouve parmi les édifices Antiques beaucoup de colonnades ſimples d'Ordre Corinthien : tel eſt le portique de la Rotonde, lequel a 8 colonnes de front; le portique de *Nerva*, qui a ſix colonnes, de même que celui du temple d'*Antonin* & de *Fauſtine*; le portique de l'arc de *Septime Severe*, avec des pilaſtres angulaires (ce qui eſt digne d'être imité), & celui du temple du Soleil, de l'Empereur *Aurelien*. Il y avoit auſſi de ces mêmes pilaſtres angulaires à Naples à un autre temple du Soleil, avec un portique de 6 colonnes, ainſi qu'à Nîmes, à la maiſon quarrée, qui eſt pareillement de 6 colonnes. Nous avons pratiqué la même choſe à pluſieurs édifices que nous avons élevés pour divers Seigneurs de notre République.

Lorſque la colonnade eſt compoſée de 2 colonnes & de 2 pilaſtres, il faut diviſer le tout en 9 parties égales, depuis l'angle d'un pilaſtre juſqu'à l'autre; ces parties formeront autant de modules dont on donnera 4 au diametre des 4 colonnes & pilaſtres, 2 à l'entre-colonne du milieu, & $\frac{1}{2}$ à chacun de ceux des côtés : au reſte on élevera toute l'ordonnance ſur quelques degrés, comme il a été dit ci-devant. La colonnade de 6 colonnes de front aura 14 modules de largeur, & celle de 8 en aura 19. De cette maniere il y a un modillon au milieu du grand entre-colonne, & les eſpaces ſe trouvent juſtes pour les autres, les modillons étant perpendiculaires ſur l'axe des colonnes : le reſte eſt comme on a vu ci-devant.

Nous parlerons dans le Livre ſuivant, Chap. IV, des proportions de la porte Corinthienne, dont nous donnerons un deſſein particulier ſur la planche 42.

La planche 31, vis-à-vis, offre le deſſein d'une colonnade ſimple de cet Ordre, ſans piédeſtal.

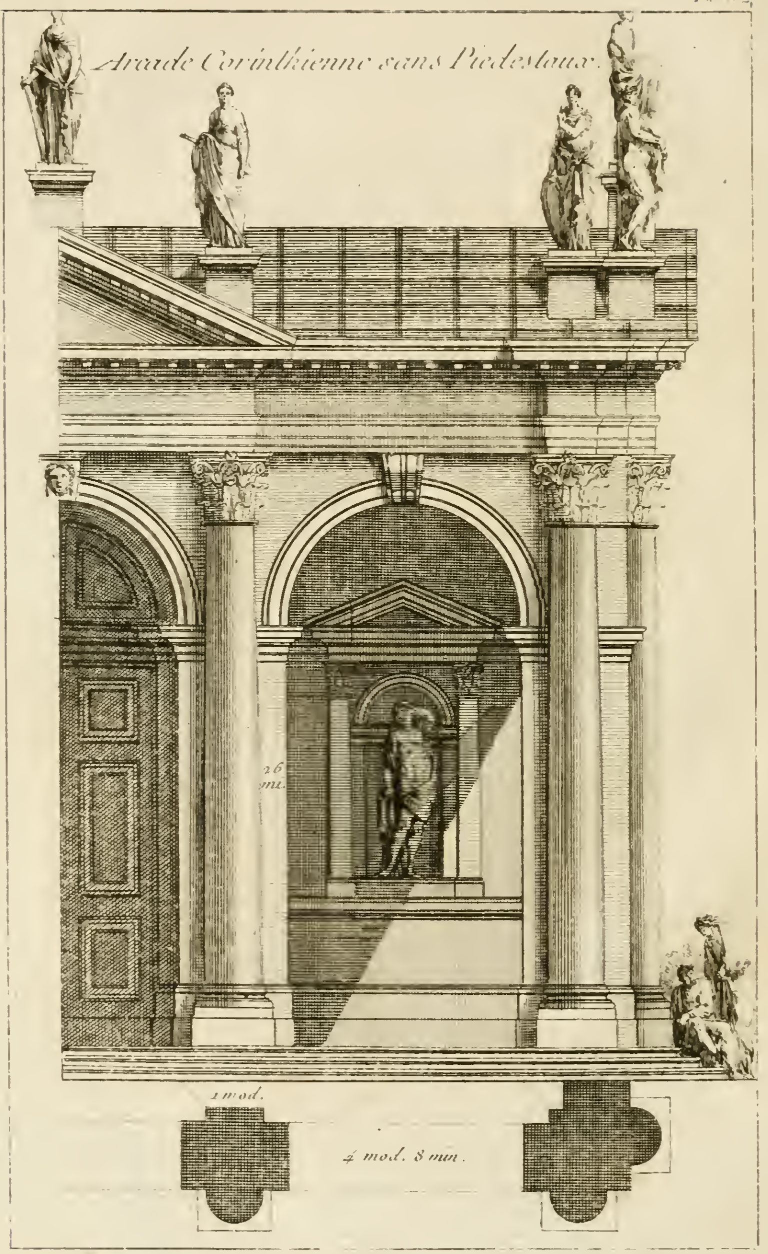
ARTICLE IV.

Des arcades d'Ordre Corinthien, ſans piédeſtal. Pl. 32.

Les deux derniers Ordres du Coliſée & le premier de l'amphithéatre de Pôle, ſont des exemples des arcades avec des colonnes Corinthiennes. Lorſqu'on n'y met point de piédeſtaux, il faut, après avoir élevé toute l'ordonnance de quelques degrés, mettre encore ſous la baſe de la colonne un ſocle d'un demi-module de hauteur. On donne 6 modules du centre d'une colonne à celui de l'autre. La colonne doit être tellement engagée dans le mur, qu'on voye en entier la fleur qui eſt au côté du chapiteau, & que la canelure qui ſe trouve à-plomb ſous cette fleur ſoit dégagée du mur avec ſa côte; cette ſaillie, au de-là du demi-diametre de la colonne, eſt pour l'architrave qui doit régner entre deux entablemens recoupés.

Les jambages auront de largeur $\frac{1}{5}$ de module moins que la moitié de celle de l'arcade: leur épaiſſeur ſera de la largeur d'une alette, plus les $\frac{3}{4}$ du diametre de la colonne: l'autre quart eſt pour le contre-pilaſtre. La largeur des alettes eſt d'un peu plus que $\frac{5}{12}$ de module. Les arcades ſeront larges de 4 modules & un peu moins qu'un ſeptieme de module: ainſi elles auront de hauteur le double de leur largeur, plus $\frac{2}{5}$ de cette largeur. Ajoutant à cette hauteur $\frac{5}{6}$ de module pour la clef juſque ſous l'architrave, la hauteur totale de l'arcade, avec la clef, ſera égale à celle de la colonne avec ſa baſe & ſon chapiteau, y compris le ſocle ſur lequel elle eſt élevée. Les arcs en plein ceintre doivent être ſurmontés d'un quart de module, par rapport à la ſaillie de l'impoſte.

La hauteur depuis le pavé juſque ſous l'impoſte étant

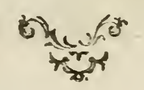

Arcade Corinthienne sans Piedestaux.
26 mi.
1 mod.
4 mod. 8 min.

étant diviſée en 13 parties $\frac{1}{2}$, on donnera une de ces parties à l'impoſte, laquelle doit régner autour du jambage ou pilier. Le bandeau de l'arc aura un dixieme de la largeur de l'arcade : cette proportion correſpond avec celle des colonnes : on donnera la même largeur à la clef par le bas. Cette clef doit être ornée de moulures dans l'Ordre Corinthien. Au moyen de cette diſtribution, les modillons ſe trouvent bien eſpacés ; il y en a un au deſſus du milieu de l'arcade, ainſi qu'aux autres où il ne ſe trouve point de frontons. Dans les ouvrages délicats, il eſt difficile de faire régner l'entablement ſans reſſauts.

La grande porte principale peut être quarrée, ſa largeur ſera moindre d'un cinquieme que celle de l'arcade, ce qui fait un dixieme de chaque côté : elle aura ſon bandeau d'arc de la même largeur. Il eſt néceſſaire de pratiquer quelques degrés pour y monter, afin d'élever les appartemens & de les préſerver de l'humidité. A l'égard des portes mobiles & du dormant ceintré au deſſus de la porte, elles ſeront proportionnées comme nous l'enſeignerons dans le Livre ſuivant, Chapitre IV.

On peut faire auſſi des niches ornées de pilaſtres & de frontons, dont l'impoſte ſervira d'entablement, comme on le voit ſur cette planche 32. Leur hauteur ſera du double de leur largeur, plus les deux tiers de cette même largeur : on les élevera ſur un piédeſtal continu, dont la hauteur doit être du quart de la colonne.

La planche 32, vis-à-vis, repréſente des arcades Corinthiennes décorées de colonnes ſans piédeſtal.



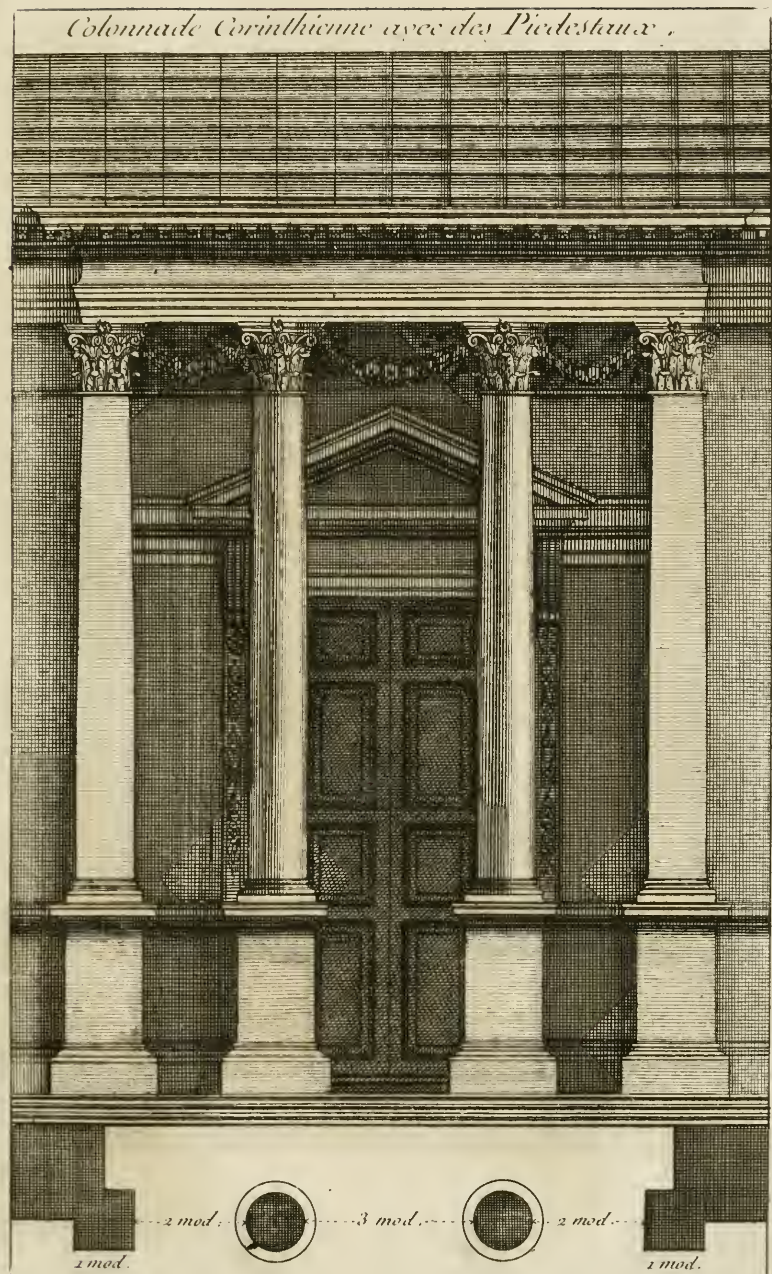
ARTICLE V.

Des colonnades d'Ordre Corinthien, élevées ſur des piédeſtaux. Planche 33.

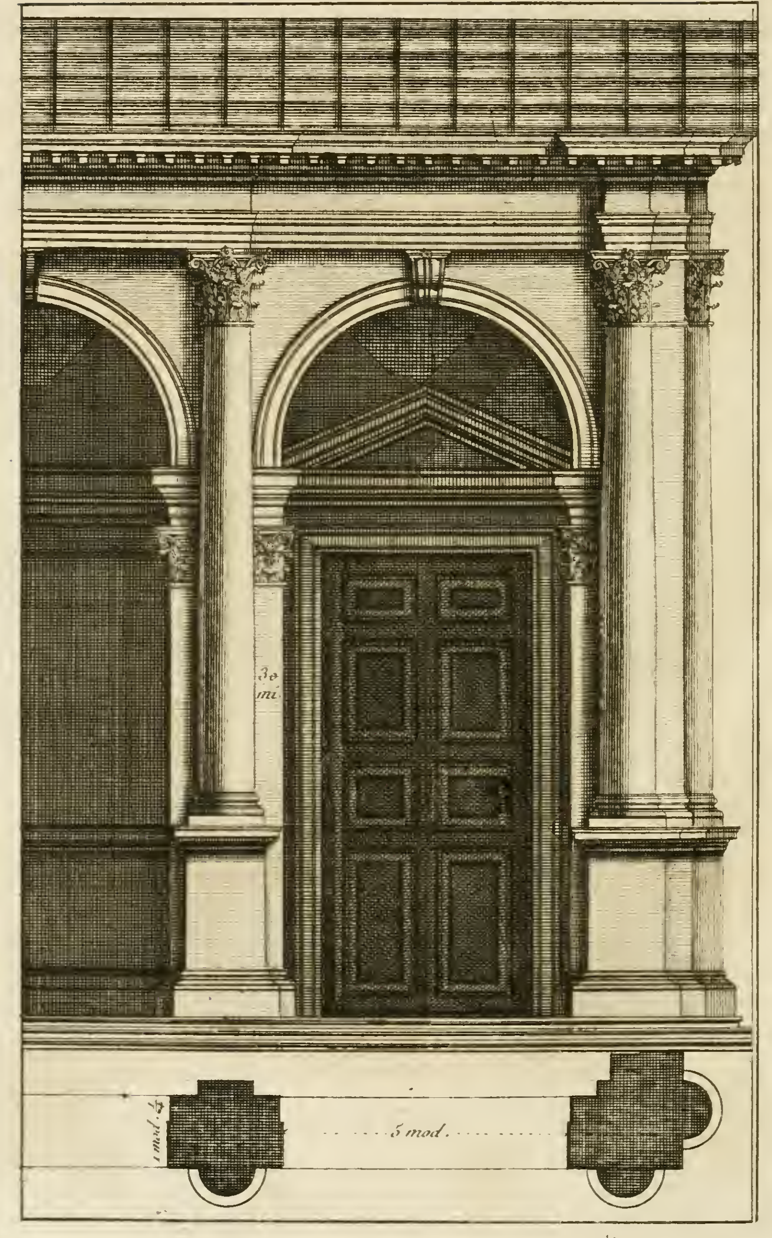
Outre le ſecond & le troiſieme Ordres du ſeptizone de *Severe*, qui étoient Corinthiens, avec des piédeſtaux, & un portique de ſix colonnes de front dans la ville de *Sciſi*, où il y avoit des pilaſtres angulaires, *Vitruve* fait encore mention des piédeſtaux qu'on mettoit ſous les colonnes aux temples ronds, ce que nous avons pratiqué, tant à la Procuracie de ſaint *Marc*, qu'à d'autres édifices pour des particuliers.

Après donc avoir élevé, comme nous l'avons dit, l'ordonnance de quelques degrés, s'il ſe trouve quatre colonnes de front, il faut la diviſer en 11 parties qui deviendront autant de modules, dont on prendra 4 pour le diametre des 4 colonnes, 3 pour l'entre-colonne du milieu, & 2 pour chacun des petits entre-colonnes. Si le portique a ſix colonnes de front, on diviſera le tout en 17 parties ou modules; s'il y en a huit, on le diviſera en 23 parties. Les modillons ſeront alors bien eſpacés, & il s'en trouvera toujours un ſur le milieu de chaque entre-colonnne. Les piédeſtaux, colonnes, entablement & fronton auront les proportions que nous avons déterminés ci-devant. Nous donnerons ci-après le deſſein des portes Corinthiennes, & de leurs ornemens, planche 42, avec les proportions qui leur conviennent, Liv. III. Chapitre IV.

La planche 33, vis-à-vis, repréſente une colonnade Corinthienne élevée ſur des piédeſtaux.


Colonnade Corinthienne avec des Piedestaux.
2 mod.
3 mod.
2 mod.
1 mod.
1 mod.

Arcade Corinthienne avec Piedestal.



ARTICLE VI.

Des arcades Corinthiennes avec des colonnes élevées ſur des piédeſtaux. Planche 34.

On trouve pluſieurs exemples Antiques d'arcades Corinthiennnes avec des piédeſtaux ſous les colonnes, comme à l'arc de triomphe de Pôle & à celui de Verone. Après donc avoir élevé toute l'ordonnance de quelques degrés, on donnera aux colonnes, de centre en centre, 7 modules de diſtance : elles doivent ſortir aſſez du mur où elles ſont appliquées pour qu'on voye par le côté la roſe du milieu du chapiteau en entier, ainſi que la canelure qui ſe trouve à-plomb ſous la roſe. Les jambages auront de front $\frac{2}{5}$ de la largeur de l'arcade ; leur épaiſſeur ſera de la largeur d'une alette, plus $\frac{3}{4}$ de module : l'autre quart étant pour le contre-pilaſtre au dedans du portique. Les alettes doivent avoir un demi-module de largeur : pour augmenter la richeſſe de cet Ordre, on fait ces alettes en contre pilaſtres Corinthiens, en y ajoutant un petit chapiteau, & en leur donnant pour baſe celle du piédeſtal de la colonne. Les arcades ont de hauteur deux fois leur largeur, plus un peu moins de la moitié de cette largeur : il reſte un module du deſſous de la clef juſque ſous l'architrave. L'arc en plein ceintre eſt ſurmonté d'un tiers de module, à cauſe de la ſaillie de l'impoſte

La friſe de la porte & ſa corniche, ſans cymaiſe, reglent la hauteur & le profil de l'impoſte : le bandeau de l'arc eſt du dixieme de ſon ouverture, ainſi que la clef, qui doit être ornée de ſculpture. On peut voir ſur cette planche 34, que les modillons ſe trouvent bien eſpacés ſur le retour des angles. Les alettes s'élevent en forme de pilaſtres juſque ſous l'entablement, & leur chapiteau eſt réduit à un ſimple boſſage, avec une baſe pareille à celle de la colonne, & les moulures du piédeſtal.

On voit ſur la planche 34, vis-à-vis, le deſſein d'une arcade d'Ordre Corinthien, avec des piédeſtaux ſous les colonnes.

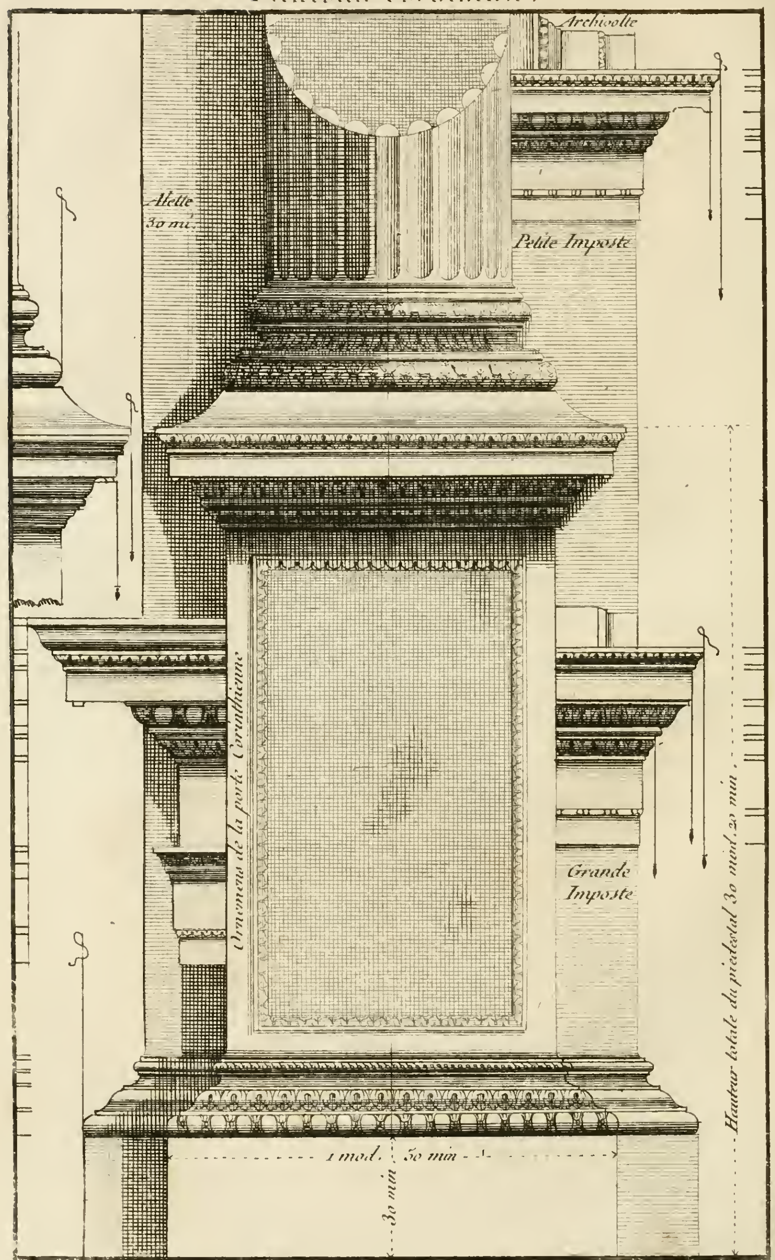
ARTICLE VII.

Des proportions & meſures particulieres du piédeſtal, de la baſe, & des impoſtes de l'Ordre Corinthien. Pl. 35.

La ceinture & l'aſtragale du bas de la colonne ſont partie de ſon fuſt, lequel eſt diviſé en 24 canelures, dont les côtes ont le quart de leur largeur : la profondeur de ces canelures eſt de la moitié de cette même largeur. La baſe de la colonne a un demi-module de hauteur, ſur 1 module de largeur, & $\frac{3}{8}$ de module pour les ſaillies de ſes moulures. Sa hauteur ſe diviſe en ſix parties & $\frac{1}{3}$ que l'on diſtribue aux 8 membres qui la compoſent.

La hauteur du piédeſtal eſt du tiers de la colonne, c'eſt-à-dire de 3 modules $\frac{1}{3}$. Cette hauteur étant diviſée en 9 parties moins $\frac{1}{8}$, on en donne 1 à ſa corniche, 2 autres à ſa baſe, & le reſte au tronc ou dé du piédeſtal. La corniche a $\frac{3}{8}$ de module, & ſe diviſe en 7 parties $\frac{3}{8}$ pour ſes 9 membres. La ſaillie du piédeſtal, de chaque côté, eſt de $\frac{3}{12}$ & demi de module. Le tronc ou dé du piédeſtal a de hauteur 2 modules $\frac{2}{12}$ & demi, & de largeur 1 module $\frac{3}{8}$. On peut, pour l'enrichir, y refouiller une table avec quelques moulures, comme on le voit ici. La baſe du piédeſtal a $\frac{3}{4}$ de module de hauteur, dont le quart d'en haut eſt pour les moulures, & ſe diviſe en 4 parties $\frac{1}{8}$ pour ſes ſix membres. Le ſocle a un demi-module de hauteur, & un module $\frac{5}{6}$ de largeur. Les alettes des arcades, à l'endroit du bas du fuſt de la colonne, ont un demi-module de largeur.

A droite de la colonne & du dé du piédeſtal, on voit le profil de la grande & de la petite impoſte, avec celui des archivoltes qui y prennent naiſſance. La petite impoſte, qui devient l'entablement des niches, a de hauteur $\frac{5}{9}$ de module, & autant de ſaillie. Cette


Archivolte
Alette
30 mi.
Petite Imposte
Ornemens de la porte Corinthienne
Grande
Imposte
Hauteur totale du piedestal 30 mod. 20 min.
1 mod. 30 min
30 min

hauteur se divise en 9 parties & $\frac{7}{12}$ & demi, que l'on repartit entre ses onze membres : il a deux fasces, dont la plus petite a les $\frac{2}{3}$ de la grande. Le bandeau de l'arc a $\frac{5}{12}$ de module : il se divise en 9 parties $\frac{1}{3}$ pour ses 6 membres : sa petite fasce a la moitié de la grande. A gauche du dé du piédestal est le profil de l'entablement de la porte des grandes arcades, lequel ayant le cinquieme de la hauteur du vuide de la porte, doit avoir 1 module $\frac{2}{5}$, que l'on divise en 15 parties, dont on donne 5 à l'architrave, 4 à la frise, & 6 à la corniche, laquelle a un peu moins de $\frac{6}{12}$ & demi, ou $\frac{9}{14}$ de module. Sa saillie est un peu plus grande que sa hauteur : celle-ci se divise en 5 parties $\frac{3}{9}$ qui se distribuent à ses 11 membres. La frise, qui est lisse, a un peu plus que $\frac{5}{12}$ de module, ou $\frac{2}{3}$ de la corniche : elle se joint à l'architrave par un adoucissement. On donne à l'architrave de l'entablement de la porte $\frac{8}{15}$ de module : il se divise en 10 parties moins $\frac{1}{6}$ pour ses 6 membres. La petite fasce a les $\frac{2}{3}$ de la grande.

On voit vis-à-vis, de l'autre côté, la grande imposte avec le bandeau de l'arc qui est au dessus. Cette imposte a la même hauteur que la frise & la corniche sans cymaise : le bandeau de l'arc a $\frac{1}{2}$ module, & les divisions s'en font comme on a dit ci-dessus.

On remarquera que cet Ordre étant le plus riche & le plus délicat de tous, ses moulures peuvent être taillées de plusieurs ornemens sans confusion, observant d'en laisser toujours une qui soit lisse & unie entre deux taillées, comme on le peut voir sur cette planche & sur la suivante.

La planche 35, vis-à-vis, offre le dessein du piédestal, de la base, & des impostes de l'Ordre Corinthien, avec les ornemens qui y conviennent.

ARTICLE VIII.

Du chapiteau & de l'entablement de l'Ordre Corinthien. Planche 36.

La colonne Corinthienne diminue par le haut, comme on l'a dit ci-devant, de la huitieme partie de ſon diametre inférieur. Les meſures de ſon chapiteau ſont pour la plûpart ſemblables à celles de l'Ordre Romain, c'eſt pourquoi nous n'en parlerons que ſuccinctement.

L'abaque eſt large d'un module & demi, il eſt de forme quarrée. Il y a 2 modules d'une corne à celle qui lui eſt diagonalement oppoſée : la faſce de la corne eſt d'un huitieme de module, ſa courbure eſt d'un ſixieme : d'une de ces courbures à l'autre, oppoſée en dedans, il y a un module $\frac{1}{6}$. On trace ſur l'abaque deux cercles, dont l'un eſt égal au diametre ſupérieur de la colonne, & dont l'autre regne au dedans des canelures. L'eſpace compris entre ces deux cercles regle celui qui doit être occupé par l'épaiſſeur des feuilles, dont il y a 8 petites & autant de grandes. La ſaillie de la courbure des grandes répond à l'à-plomb du milieu des roſes, & celle des petites répond à la levre du vaſe qui forme le corps du chapiteau, ou au fond de la courbure de l'abaque. Les feuilles de revers des tigettes ont la même largeur que les cornes de l'abaque, ſous leſquelles elles viennent ſe joindre par le haut.

La hauteur du chapiteau Corinthien eſt ſemblable à celle du Romain, c'eſt-à-dire d'un module & $\frac{1}{6}$. Ayant diviſé cette hauteur en 7 parties, on en donne 2 aux premieres feuilles, 2 aux ſecondes, 1 aux caulicoles, 1 autre aux volutes ou hélices & à l'orle du vaſe ; la derniere eſt pour l'abaque. Les grandes

volutes viennent se courber sous les cornes de l'abaque, & les petites sous la levre du vase, à l'endroit où touche la fleur. Pour déterminer la saillie des feuilles, il faut tirer une ligne depuis le bord de l'astragale jusqu'à l'extrêmité de la circonférence d'un cercle qui doit avoir 1 module $\frac{3}{4}$ de diametre, & que l'on suppose tracé sur l'abaque. Car alors les feuilles qui se trouvent sous les grandes volutes répondent à la perpendiculaire abaissée de l'extrêmité de la circonférence de ce grand cercle, & les petites répondent à l'à-plomb de la courbure de l'arc, ou de la levre du vase. Le contour du vase, ou de la cloche du chapiteau, est tracé agréablement depuis la levre du vase jusqu'au cercle du fond des canelures, comme on le voit par le profil de ce chapiteau, sur cette pl. 36.

Derriere les premieres feuilles, on voit naître les caulicoles ou tigettes d'où partent les volutes, lesquelles viennent se courber par dessous l'abaque. Au dessus des grandes feuilles on met des especes de petits cœurs. On peut tailler seulement l'ove de l'abaque, car nous n'approuvons pas ces chapiteaux Antiques où l'abaque est orné de rinceaux. Les principales feuilles ont le quart de leur hauteur pour leur revers; celles-ci, aussi-bien que les autres, doivent se retrécir vers leur extrêmité, pour plus de légereté. Ces feuilles doivent être d'olivier, au nombre de cinq pour chaque petit bouquet, à l'imitation des doigts de la main, comme on le voit aux plus beaux chapiteaux Antiques.

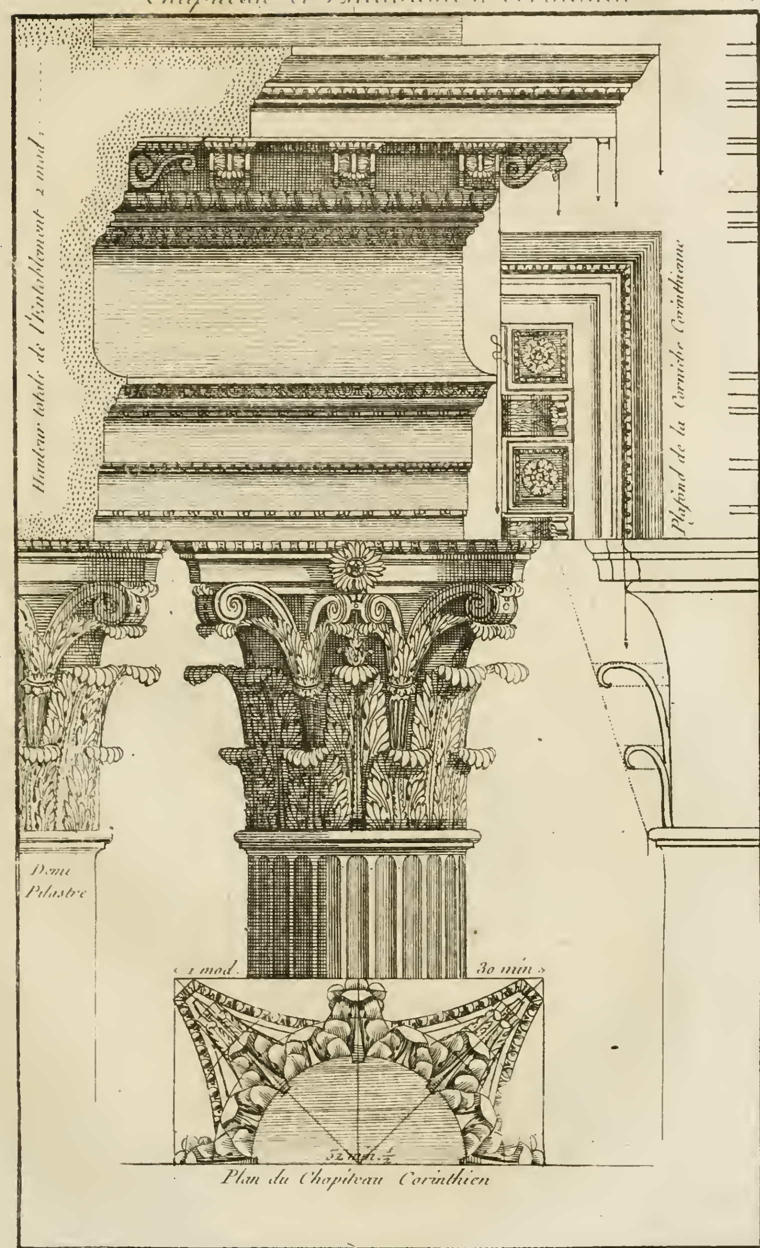
Il se trouve dans les Anciens monumens plusieurs entablemens différens de cet Ordre, parmi lesquels nous avons choisi celui qu'on voit sur cette planche. Il doit avoir, ainsi qu'il est dit ci-devant, le cinquieme de la hauteur de la colonne, c'est-à-dire 2 modules, lesquels se divisent en 15 parties, dont on

donne 5 à l'architrave, 4 à la frise, & 6 à la corniche. Le plafond de l'architrave a de largeur $\frac{7}{8}$ de module, ce qui revient au diametre supérieur de la colonne. Cet architrave à de hauteur $\frac{2}{3}$ de module, cette hauteur se divise en 12 parties $\frac{3}{4}$ qui se partagent entre ses 9 membres. Les 3 fasces de l'architrave sont d'un tiers plus grandes l'une que l'autre. On donne à la frise $\frac{8}{15}$ de module de hauteur. Si l'on y tailloit des ornemens, on lui donneroit 5 parties & $\frac{2}{3}$, comme on l'a fait observer pour les Ordres Ionique & Romain, ainsi elle auroit en ce cas un peu plus que $\frac{3}{4}$ de module. Cette frise se joint à l'architrave par un adoucissement.

La corniche a de hauteur $\frac{4}{5}$ de module & autant de saillie : elle se divise en 7 parties $\frac{1}{4}$ pour ses 14 membres. On voit à côté une partie du plan ou plafond de la corniche. Pour former les ressauts ou avant-corps de l'entablement sur une colonne, cet avant-corps doit avoir à la frise $\frac{7}{8}$ de module de largeur, & 1 module $\frac{1}{2}$ de saillie, depuis l'à-plomb de devant le pilastre. Par ce moyen, les abaques du pilastre & de la colonne ne se confondent point, les modillons sont bien distribués, & les caisses qui renferment les roses se trouvent quarrées. On orne ordinairement ces modillons de feuilles pareilles à celles du chapiteau. Au reste cet Ordre étant le plus beau & le plus riche de tous les Ordres d'Architecture, doit être aussi décoré des meilleurs ornemens de l'Antique. Nous terminerons ici ce Livre sur les proportions des cinq Ordres.

La planche 36, vis-à-vis, représente le plan & le profil du chapiteau & de l'entablement Corinthien, avec les ornemens qui y conviennent.

Fin du second Livre.



Plan du Chapiteau Corinthien



ŒUVRES D'ARCHITECTURE DE VINCENT SCAMOZZI.

LIVRE TROISIEME.

DES PROFILS DES ORDRES EN GÉNÉRAL, AVEC QUELQUES OBSERVATIONS SUR LES PRINCIPALES PARTIES D'UN EDIFICE.

CHAPITRE PREMIER.

Des Profils & des Moulures, en général.

APRÈS avoir traité dans les deux Livres précédens des Ordres en général, nous parlerons dans celui-ci de leurs moulures en particulier, & des diverſes parties d'un édifice qui ont rapport à la décoration. Il eſt premierement néceſſaire de ſavoir que le mot profil, en italien *ſacoma*, ne ſignifie autre choſe que le contour de l'extrêmité des corps qui compoſent quelque partie d'Architecture, & principalement des moulures: ainſi le profil eſt ce qui dé-

termine la forme par laquelle une partie ſe diſtingue d'une autre.

La maniere dont on doit traiter les moulures eſt différente, ſuivant les endroits où elles ſont employées: il faut éviter ſur-tout de les faire d'un deſſein ſec & ſans grace, comme a fait *Vitruve*, lequel ne s'eſt pas d'ailleurs beaucoup expliqué ſur la maniere de les tracer. Ses imitateurs, tels que *Alberti* & *Serlio*, l'ont ſuivi aveuglément en ce point, auſſi ont ils plutôt donné dans le meſquin que dans le grave: *Vignole*, au contraire, & ſur-tout *Palladio* ont eu une maniere plus grande & plus élégante, parce qu'ils ſe ſont plutôt attachés à ſuivre l'Antique que les écrits de *Vitruve.*

Il eſt bon d'obſerver que les moulures s'employent non-ſeulement dans les entablemens des Ordres, leſquels ont des proportions déterminées qui en font la diſtinction, mais encore dans des entablemens d'édifices où il n'y a aucun Ordre ni proportion particuliere. Il eſt vrai que dans ce dernier cas l'art & le jugement de l'Architecte ont plus de part à la perfection de l'ouvrage, que les préceptes que l'on pourroit donner à ce ſujet: les circonſtances & les occaſions différentes devant en faire la principale regle. Comme les moulures ſont compoſées de lignes de diverſe nature, il eſt néceſſaire de les tracer géométriquement; mais le principal trait, qui dépend de leur ſaillie & de leur contour, doit être déterminé auparavant par le deſſein de l'Architecte, ſuivant l'intention qu'il a de les faire paroître plus ou moins avantageuſement, tant dans les dehors, où la lumiere eſt vague, que dans les dedans, où elle ſe trouve repandue par accident. Cette ſcience de profiler eſt des plus difficiles: elle ne s'acquiert que par une étude

réfléchie des plus beaux morceaux d'Architecture antiques & modernes, & par une longue expérience; car il n'eſt guere poſſible de s'y inſtruire, à moins que de tracer beaucoup de profils en grand, juſqu'à ce qu'on en ait contracté l'habitude.

Différence entre les proportions générales & les particulieres.

Les proportions des profils ſont ou générales, comme celles d'un Ordre à un autre, ou celles d'une certaine poſition à une autre, telles que les proportions du dedans au dehors, qui dépendent de l'éloignement ou de la proximité d'où elles doivent être vues; ou bien elles ſont particulieres, par le rapport qu'elles ont l'une à l'autre dans le même corps. Ces proportions doivent toujours avoir pour regle l'imitation de la nature, laquelle a proportionné ſi judicieuſement les membres des animaux les plus parfaits, relativement à l'enſemble de leur corps, qu'il en réſulte une harmonie dont l'imagination eſt agréablement frappée, avant que la raiſon puiſſe rendre compte du jugement qu'on en doit porter.

Les proportions générales ſe rapportent ou aux grandes parties de l'Architecture, ou aux plus petites, les ſujets les rendant bien différentes; alors les moulures ſont ou fortes, ou délicates, ou en plus grand nombre, ou en moindre. Elles doivent auſſi ſe contourner diverſement, parce que leur forme contribue beaucoup à donner de la grandeur ou de la délicateſſe aux profils. Ce n'eſt pas aſſez que d'en faire des eſſais ſur le papier, il faut juger ſur l'ouvrage même de l'effet qu'ils doivent faire: c'eſt pour cette raiſon que ceux qui n'ont vu les monumens Antiques que dans les Livres, prennent difficilement le goût de

ces originaux qui le plus ſouvent ſont mal copiés.

A l'égard des proportions particulieres, elles conſiſtent à faire enſorte que dans une même corniche il y ait du rapport entre les moulures, de maniere que deux ou trois moulures de même eſpece, ſoit rondes ou quarrées, ne ſe rencontrent pas de ſuite, non plus que pluſieurs moulures d'une même hauteur. Il faut au contraire qu'il ſe faſſe un contraſte dans leur diſtribution, tant par l'oppoſition de leurs figures curvilignes & angulaires, que par celle de leurs différentes grandeurs. Dans une baſe, par exemple, ce qui fait la beauté du profil, c'eſt que ſes différentes moulures, dont les unes ſont quarrées, comme le plinthe & les filets, & les autres ſont courbes, comme les aſtragales, les tores, & les ſcoties, ſoient entremêlées. Leur ſaillie doit être auſſi proportionnée à leur hauteur, à moins que quelque ſituation extraordinaire n'oblige à s'écarter des regles générales.

Obſervations ſur les ornemens des moulures.

Quant aux ornemens des moulures, on doit en éviter la confuſion, que ceux qui n'ont pas l'intelligence des beautés de l'art traitent de richeſſe; c'eſt principalement en cette occaſion qu'il faut imiter les Anciens, leſquels ont fait entrer dans leurs ornemens ou des inſtrumens de leur religion, ou les armes de leurs nations, afin de donner aux pierres inanimées la faculté d'exprimer l'uſage pour lequel elles avoient été employées.

Il faut éviter le plus que l'on peut de tailler des profils ſur des pierres ou des marbres colorés & mêlés, parce que les moulures ne s'y diſtinguent pas aſſez, c'eſt pourquoi les pierres blanches ſont les plus avantageuſes pour l'Architecture, outre que l'édifice paroît

fait d'une ſeule piece, lorſque les joints ſont artiſtement recouverts. Mais lorſqu'on eſt obligé de tailler des profils ſur les marbres colorés, comme pour des lambris d'appui, des chambranles de portes ou de croiſées, &c, il faut alors ne ſe ſervir que de moulures fortes, & éviter les petites parties, parce qu'elles apportent en ce cas plus de confuſion que d'ornement.

Pour revenir aux ornemens, il y a des parties qui les portent avec elles, comme les chapiteaux & les modillons ; il y en a d'autres qui ne peuvent en recevoir à propos, comme les filets, les larmiers & les plinthes, quoi qu'il s'en trouve quelquefois d'ornées parmi les Antiques. Les ornemens doivent être proportionnés au genre de l'édifice & à la dépenſe qu'on veut faire. Quant à leur eſpece particuliere, il eſt à propos d'imiter le plus qu'il ſe peut la nature, ſans en inventer par caprice, parce que les feuilles, les fleurs, les fruits & les animaux paroiſſent plus vraiſemblables que ces figures chimériques, qui ne ſont que des imitations défectueuſes de choſes plus parfaites.

Pour éviter la confuſion, il faut que les ornemens ſoient interrompus, de ſorte qu'entre deux moulures ornées il s'en trouve une liſſe & unie. Lorſqu'il ſe rencontre de ſuite deux moulures de même profil, pour plus de variété, il faut les orner différemment, imitant en cela les monumens Antiques, d'où nous avons tiré les plus beaux ornemens. Quant au relief qu'on doit leur donner, cela dépend de la grandeur des moulures, ou de l'éloignement d'où elles peuvent être vues ; mais ſur-tout ces ornemens doivent être travaillés de maniere qu'il n'y ait rien de négligé ; que les fonds ſoient bien nettoyés & les parties bien ter-

minées, ſans cependant tomber dans la maniere ſeche : car c'eſt à cette beauté d'exécution que l'on diſtingue un Artiſte habile & bon deſſinateur, d'avec un ouvrier propre & exact, mais ſans deſſein & ſans goût.

Des différens membres qui appartiennent aux Ordres d'Architecture.

Entre les membres qui compoſent les diverſes parties des Ordres d'Architecture, il y en a qui ont plus de hauteur que de ſaillie, tels que les baſes, les chapiteaux, les impoſtes, & les architraves : il y en a d'autres dont la ſaillie eſt égale à la hauteur, comme les corniches ; enfin, il y en a qui ont plus de ſaillie que de hauteur, comme les larmiers. Toutes ces différentes parties excedent le nud de l'édifice, mais il faut obſerver qu'aux Ordres maſſifs cette ſaillie ne doit pas être ſi conſidérable qu'à ceux qui ſont plus délicats. De ces membres, il y en a qui ſont propres à de certaines parties, comme les tores & les ſcoties aux baſes, les faſces aux architraves, les larmiers & les denticules aux corniches, &c : il y en a d'autres qui ſont communs à toutes les parties, comme les aſtragales & les filets.

Tous ces membres doivent ſe tracer géométriquement, ainſi que nous l'enſeignerons dans le Chapitre ſuivant, & non pas à la main & par haſard, comme font la plûpart de ceux qui ſe fient ſur leur pratique, & qui deſſinent l'Architecture à la maniere des Peintres, avec cette facilité où l'exactitude n'eſt pas eſſentielle. Pour cet effet il eſt néceſſaire de ſe ſervir de la regle, du compas, & de l'équerre, parce que ſans ces inſtrumens on ne peut faire aucune opération juſte, & l'on n'eſt jamais sûr ſi les profils ſont d'à-

plomb ou de niveau. C'eſt même un abus qui s'eſt introduit parmi les Modernes, que d'incliner les ſaillies en dedans ou en dehors, au de-là de leur à-plomb, parce qu'il n'y a point de regle sûre en ſuivant cet uſage : ainſi le plus court & le plus certain eſt de ſuivre la maniere la plus naturelle, parce que ces fineſſes de l'art ſont ordinairement des défauts & des licences repréhenſibles.

CHAPITRE II.

Maniere de tracer géométriquement le profil des diverſes parties des Ordres.

POUR donner à cet ouvrage la perfection dont il eſt ſuſceptible, & pour faire voir le rapport que les petites parties ont avec les plus grandes, nous expoſerons dans ce Chapitre la maniere de tracer géométriquement le profil des différentes parties de l'Ordre Corinthien, qui eſt le plus riche en moulures, afin de prouver qu'on les peut tracer avec le compas & l'équerre, comme nous l'avons expoſé ci-devant.

Méthode pour tracer le profil de la baſe Corinthienne. Planche 37.

La baſe Corinthienne eſt haute d'un demi-module : elle ſe diviſe, comme nous l'avons dit, en 6 parties $\frac{1}{3}$, qui ſe repartiſſent entre 8 membres. Le tore ſupérieur a une de ces parties, l'aſtragale au deſſous a $\frac{1}{3}$ de partie, le liſtel $\frac{1}{6}$, la ſcotie $\frac{3}{4}$ de partie, le liſtel inférieur $\frac{1}{6}$, l'aſtragale inférieur $\frac{5}{12}$, le tore inférieur

une partie $\frac{1}{2}$, & le plinthe 2 parties. Tous ces membres ſont relatifs avec le tore ſupérieur, & ſont encore proportionnés entr'eux, car le plinthe a deux de ces parties, le tore d'au deſſus une & demie, la ſcotie a les trois quarts du tore ſupérieur, ou la moitié de l'inférieur, & ainſi du reſte. Le fuſt de la colonne, outre ſa ceinture, a par le bas un aſtragale qui eſt haut de la moitié du tore ſupérieur, & la ceinture eſt haute d'un quart de partie.

Il y a dans la baſe Corinthienne cinq ſaillies principales dont les autres dépendent. La ceinture & la ſcotie ſaillent de 3 parties au de-là du pied du fuſt de la colonne: le liſtel ſupérieur de la ſcotie ſaille d'un quart, & l'inférieur de $\frac{3}{8}$: l'aſtragale inférieur ſaille d'un quart, & le tore inférieur de $\frac{3}{4}$. Toutes ces ſaillies font 2 parties $\frac{3}{8}$ du tore ſupérieur, ou $\frac{3}{8}$ de module, comme nous l'avons dit. Le plinthe dans cet Ordre s'unit avec la corniche du piédeſtal par une portion de cercle.

Les autres membres ont leur ſaillie proportionnée à ceux ci-deſſus, car l'aſtragale du fuſt a un peu plus d'un quart de partie de ſaillie au de-là de la ceinture, le tore ſupérieur & l'aſtragale d'au deſſous ont leur centre dans une ligne à-plomb de la ſaillie de l'aſtragale qui eſt au pied du fuſt: l'aſtragale inférieur ſaille d'un quart plus que le liſtel inférieur, & marque le centre du tore inférieur, lequel ſaille de $\frac{3}{4}$ de parties. Le congé & la ſcotie rentrent en dedans: l'un ſe trace par deux portions de cercle, & l'autre par une.

Maniere de tracer le profil du piédeſtal Corinthien.
Même Planche.

La corniche du piédeſtal a $\frac{3}{8}$ de module de hauteur: elle ſe diviſe en 7 parties $\frac{3}{8}$; l'orle ou filet a $\frac{2}{3}$ de partie,

Methode Geometrique pour tracer les Moulures de la base de la Colonne et celles du Piedestal de l'Ordre Corinthien.

partie, la cymaise a une partie qui regle les autres: l'astragale a $\frac{2}{5}$ de partie, le larmier a une partie & $\frac{3}{8}$, le listel $\frac{1}{3}$, l'ove une partie & $\frac{1}{2}$, l'astragale $\frac{1}{2}$ partie, le filet $\frac{1}{\ }$, le talon a une partie $\frac{1}{4}$, ce qui fait les 7 parties & $\frac{3}{8}$, auxquelles on ajoute le filet du dé du piédestal, qui a $\frac{3}{8}$ de partie de hauteur, laquelle est égale à sa saillie. Le talon & son filet ont 1 partie $\frac{1}{2}$ de saillie, l'ove & son astragale 1 partie, le plafond du larmier 1 partie & $\frac{3}{8}$, le larmier $\frac{1}{3}$ de partie, & toute la cymaise a une partie, ce qui fait en tout 5 parties $\frac{2}{3}$ de saillie.

La base du piédestal a $\frac{1}{4}$ de module de hauteur: elle se divise en 4 parties $\frac{1}{8}$ qui se distribuent à six membres. Le tore inférieur sur le socle a 1 partie de hauteur, & regle les autres membres: le listel a $\frac{1}{4}$ de partie, la doucine 1 partie $\frac{1}{2}$, le listel $\frac{1}{4}$ de partie, la scotie $\frac{7}{9}$, le listel supérieur $\frac{1}{4}$, ce qui fait les 4 parties $\frac{1}{8}$. Au dessus de ces membres est le tore supérieur haut de $\frac{3}{4}$ de parties, & le filet d'un tiers: ces deux moulures appartiennent au tronc du piédestal. A l'égard des saillies, le filet de la scotie saille au de-là du nud du piédestal de $\frac{2}{3}$ de partie, le listel sous le tore supérieur d'un quart, le tore supérieur un peu moins de $\frac{5}{12}$, la doucine de 2 parties, le tore inférieur de $\frac{7}{12}$ de parties: celui-ci tombe à-plomb sur le socle, lequel a de hauteur un demi-module.

On voit sur la planche 37, vis-à-vis, le profil de la base de la colonne, & celui de la base & de la corniche du piédstal, avec toutes leurs moulures, ainsi que leurs hauteurs & leurs saillies.

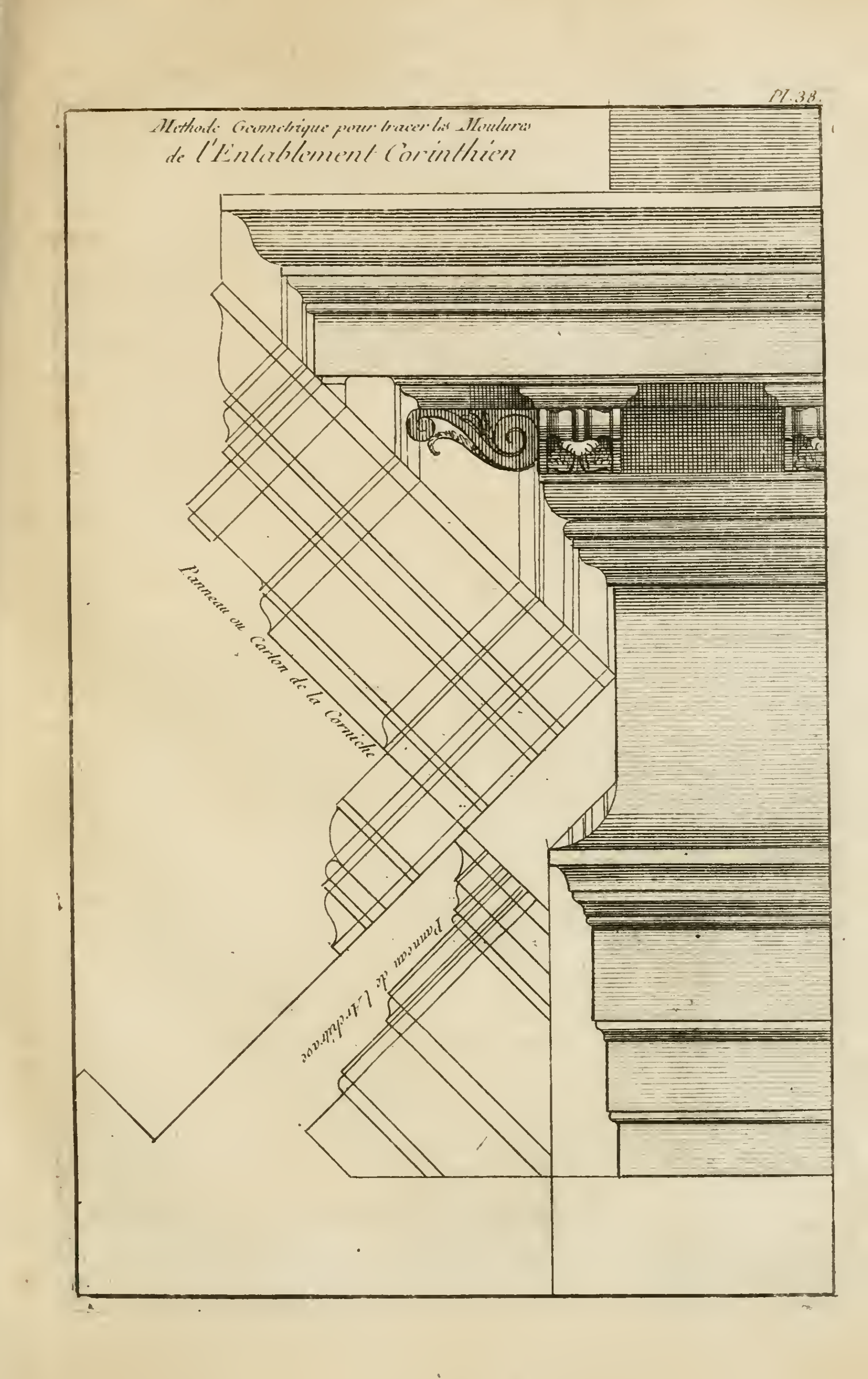
Méthode pour tracer le profil de l'entablement Corinthien. Planche 38.

Il nous reste à traiter de l'entablement Corinthien, dont l'architrave a de hauteur $\frac{2}{3}$ de module, lesquels

ſe diviſent en 12 parties $\frac{3}{8}$ pour ſes 9 membres, dont voici la répartition. L'orle ou filet a $\frac{5}{8}$ de partie, le cavet ou cymaiſe a une partie qui regle les autres, le talon ſous la cymaiſe a $\frac{7}{8}$ de partie, l'aſtragale en a $\frac{5}{12}$, la grande faſce 3 parties & $\frac{5}{8}$, le talon au deſſous $\frac{2}{3}$, la moyenne faſce 2 parties $\frac{2}{3}$, l'aſtragale au deſſous $\frac{1}{2}$ partie, la petite faſce a 2 parties: ainſi ces trois faſces ſont d'un tiers plus grandes l'une que l'autre.

Le cavet & le talon de la cymaiſe ont chacun de ſaillie les $\frac{2}{3}$ de leur hauteur, & tous les deux avec l'aſtragale ont une partie $\frac{5}{8}$ de ſaillie: le talon ſous la grande faſce a $\frac{2}{3}$ de partie, & l'aſtragale ſous la moyenne a $\frac{1}{4}$ de partie. Ainſi tout l'architrave a deux parties & $\frac{5}{8}$ de ſaillie. La friſe a de hauteur $\frac{8}{15}$ de module, elle s'unit avec l'architrave par un adouciſſement. La corniche a de hauteur $\frac{4}{5}$ de module, & autant de ſaillie. Cette hauteur ſe diviſe en 7 parties $\frac{1}{4}$ pour ſes 14 membres, en la maniere ſuivante. L'orle ou filet a $\frac{1}{3}$ de partie, la doucine ou cymaiſe 1 partie qui regle toutes les autres, le filet $\frac{1}{6}$, le talon $\frac{1}{2}$, l'aſtragale $\frac{1}{5}$, le larmier 1 partie $\frac{1}{8}$, le liſtel $\frac{1}{5}$, le talon des modillons $\frac{5}{12}$, les modillons 1 partie $\frac{1}{4}$, le liſtel $\frac{1}{6}$, l'ove $\frac{3}{4}$, l'aſtragale $\frac{1}{4}$, le filet $\frac{1}{6}$, & le talon $\frac{2}{3}$ de parties. On voit par cette répartition que tous ces membres ont un rapport exact les uns avec les autres.

La ſaillie des membres de la corniche ſe trace au moyen de 8 lignes à-plomb, tirées du devant de la friſe en dehors; la premiere eſt pour la ſaillie du talon d'en bas & pour ſon filet; elle a $\frac{8}{12}$ & demi de partie, l'autre demi-partie étant pour l'aſtragale. La ſeconde eſt pour l'ove avec ſon filet au deſſus, qui eſt de $\frac{7}{12}$ de parties. La troiſieme ligne eſt pour la ſaille des modillons, laquelle eſt de 2 parties $\frac{1}{8}$. La quatrieme, qui eſt pour le talon, a $\frac{5}{12}$ & demi de mo-


Methode Geometrique pour tracer les Moulures
de l'Entablement Corinthien
Panneau ou Carton de la Corniche
Panneau de l'Architrave

dule. La cinquieme ligne, qui eſt pour le renfoncement ſous le larmier, a 1 partie. La ſixieme eſt pour l'eſpace depuis le renfoncement juſqu'au devant du larmier : elle eſt de $\frac{2}{3}$ de partie. La ſeptieme, qui eſt pour l'aſtragale, le talon & le filet, a $\frac{7}{12}$ de partie; enfin la huitieme & derniere ligne eſt pour la ſaillie de la cymaiſe, qui eſt de 1 partie $\frac{1}{12}$.

Ayant diviſé la hauteur des modillons en deux parties égales, on en donne une aux petites volutes, dont le contour ſe fait par huit centres, à peu près comme à celles du chapiteau Ionique. Le contour du modillon qui unit la petite volute avec la grande, ſe fait par deux triangles équilatéraux qui ſe joignent par leur ſommet.

Toutes les gorges & les talons ſe tracent par des triangles dont les baſes ſont plus larges ou plus étroites, ſelon la ſaillie plus petite ou plus grande qu'on veut leur donner. Les oves ſe deſſinent au moyen d'une perpendiculaire que l'on abaiſſe ſur l'angle opposé à la baſe donnée d'un triangle équilatéral, & qui la diviſe en deux également. Les aſtragales ont toujours leur centre au dehors; ils ont par conſéquent plus de ſaillie que leur demi-cercle.

Pour faire la réduction du grand au petit & du petit au grand des profils d'Architecture qu'on aura diſpoſés, il eſt à propos de ſe ſervir d'une échelle préférablement à la maniere de craticuler (1) des Peintres, ce dernier moyen n'étant pas ſi juſte ni ſi exact que l'autre pour les deſſeins d'Architecture.

La planche 38, vis-à-vis, fait voir la maniere de tracer le profil des diverſes parties de l'entablement Corinthien.

(1) Craticuler n'eſt autre choſe que deſſiner par le moyen des carreaux qu'on trace ſur l'original, & dont on tire une pareille quantité ſur le papier ſur lequel on doit faire la copie, pour y rapporter plus facilement chaque partie de l'original.

CHAPITRE III.

De la diminution des colonnes.

Il eſt tems de dire quelque choſe ſur la diminution des colonnes ; *Vitruve* l'appelle augmentation ou renflement, ſuppoſant que c'eſt une imitation de ce qui arrive aux corps animés lorſqu'ils ſont chargés de quelque fardeau très-peſant. La diminution des colonnes peut ſe faire de diverſes manieres ; mais ſans m'y arrêter, je ferai ſeulement ici mention de deux moyens différens que j'ai inventés, dont l'un ſe fait par théorie, & l'autre par pratique ; ils peuvent s'employer indifféremment à tous les Ordres.

Premiere maniere de diminuer les colonnes. Pl. 39.

La premiere maniere ſe fait ainſi. Ayant tracé le fuſt de la colonne qu'on veut diminuer ſur une muraille ou autre ſurface très-unie, & ayant marqué l'axe ou centre qui paſſe par le milieu de la colonne, on en diviſera le fuſt en 12 parties égales, qui ſeront autant de lignes tirées quarrément ſur l'à-plomb de l'axe. On obſervera qu'aux colonnes Toſcanes les lignes tirées depuis la troiſieme diviſion juſqu'en bas doivent être d'à-plomb, enſorte que le quart des 12 parties de tout le fuſt reſte ſans diminution. A l'Ordre Ionique, la diminution ne commencera qu'à la troiſieme diviſion & demie, le reſte par le bas ſera parallele & d'à-plomb. A l'égard des colonnes Corinthiennes, la diminution ne commencera que depuis la quatrieme diviſion, ce qui fait que le tiers de la colonne par en bas reſte d'à-plomb & parallele.

Dans l'Ordre Dorique, & dans le Romain, cette partie où commence la diminution sera moyenne proportionnelle entre celle des autres Ordres. Or au dessus de ces divisions paralleles, il faut tracer sur l'axe de la colonne, à cet endroit où doit commencer la diminution, un demi-cercle de la largeur du fust: ce qui restera au dessus sera pour la diminution.

Pour parvenir à cette diminution, il faut marquer par des points au diametre supérieur du fust, la quantité dont on veut la diminuer de chaque côté. De ces points on tirera deux lignes perpendiculaires paralleles à l'axe; ayant remarqué les points où chaque ligne touche le demi-cercle, on divisera en 9 parties le reste du demi-cercle jusque sur son demi-diametre, comme on le voit sur la planche 39. Ces 9 lignes étant tirées paralleles au diametre du demi-cercle, jusqu'à ce qu'elles touchent sa circonférence, on prendra la longueur de chacune de ces lignes pour la porter aux 9 lignes qui divisent les trois quarts du fust de la colonne par en haut. Ensuite ayant attaché des clous à tous ces points, on courbera la regle suivant ce contour: c'est ainsi que doit se faire la diminution des colonnes pour l'Ordre Toscan.

Second moyen pour diminuer les colonnes. Même Pl.

La seconde maniere est qu'ayant operé comme on l'a enseigné ci-dessus, après avoir marqué la diminution sur le diametre supérieur du fust, il faut encore rapporter ce diametre au demi-cercle d'en bas, & où il le touchera de deux points, on divisera chaque portion restante du cercle, en bas, en quatre parties égales de chaque côté, & l'on tirera 8 demi-diametres, lesquels seront reportés aux lignes de la division des 8 parties, de deux une, ce qui formera

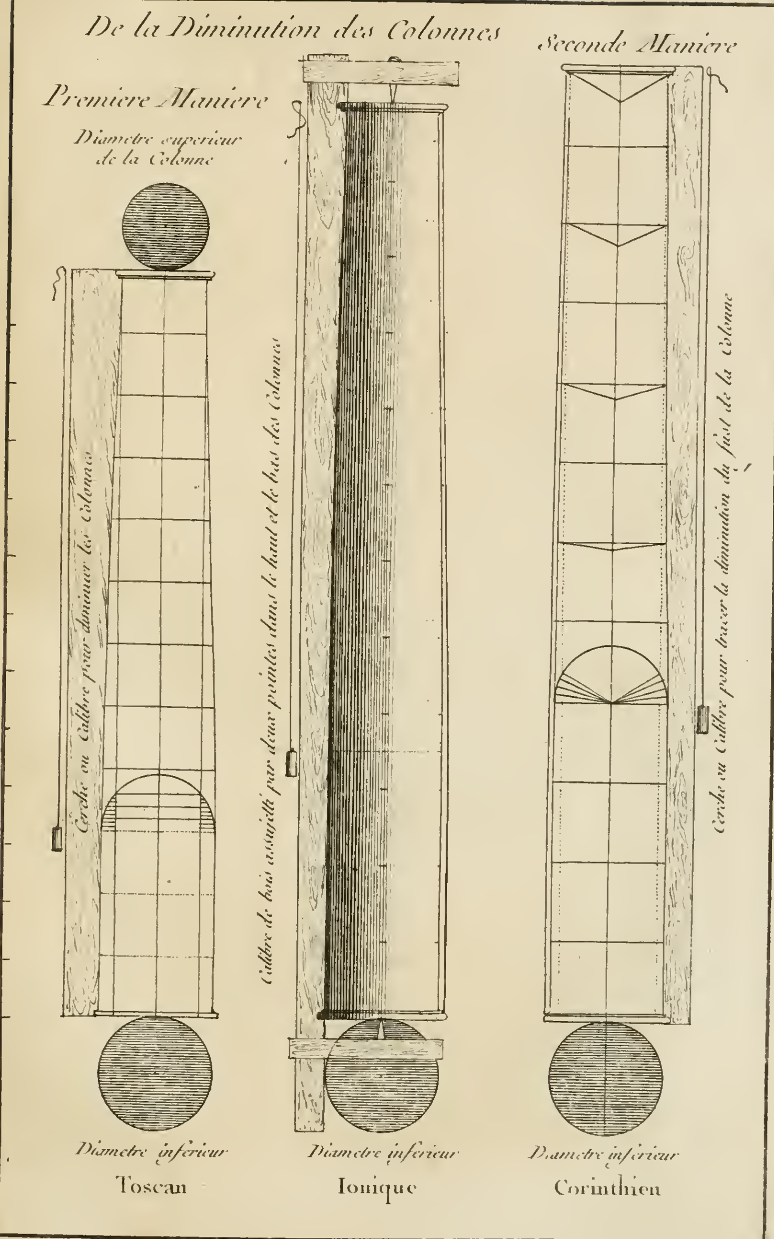
quatre triangles, dont les bases seront inégales, ainsi que les angles, comme on le peut voir sur cette même planche. Ensuite, sur ces points donnés, on posera une regle pliante pour en tracer le contour, comme il a été dit ci-dessus : cette façon de diminuer les colonnes convient particulieremen à l'Ordre Corinthien.

On peut tirer de ces deux manieres un moyen mécanique pour tailler la pierre ou le marbre. Pour cet effet, il faut avoir une planche de bois bien sec, & ayant taillé sur sa largeur le contour & la diminution de la colonne, d'après celui qui aura été tracé avec la regle mince, on attachera ce calibre par deux traverses de bois armées chacune d'une pointe au centre du haut & du bas de la colonne, ensorte qu'on soit assuré de ne point gâter quelque matiere que ce soit, en faisant tourner ce calibre sur son centre, comme on le voit à la figure tracée sur cette même planche 39.

CHAPITRE IV.

De la proportion des portes & des fenêtres.

QUOIQUE nous ayons parlé ci-devant de la proportion des portes en général, à l'occasion de chaque Ordre, il est bon de dire encore quelque chose sur les portes des appartemens : nous donnerons en même tems quelques profils des ornemens qui conviennent aux grandes portes d'entrée, la petitesse du Volume ne nous ayant pas permis d'en donner les desseins sur les planches des Ordres.


De la Diminution des Colonnes
Premiere Maniere
Seconde Maniere
Diametre superieur de la Colonne
Cerche ou Calibre pour diminuer les Colonnes
Calibre de bois assujetti par deux pointes dans le haut et le bas des Colonnes
Cerche ou Calibre pour tracer la diminution du fust de la Colonne
Diametre inferieur
Toscan
Diametre inferieur
Ionique
Diametre inferieur
Corinthien

Les moindres portes des appartemens, dans les maiſons des particuliers, ne doivent point avoir moins de 3 pieds, afin que deux perſonnes puiſſent y paſſer ſans s'incommoder. Dans les palais & les édifices publics, on leur donnera au plus 5 ou 6 pieds de largeur, ſur la hauteur du double de leur largeur, au moins; étant néceſſaire d'y ajouter encore la hauteur du linteau, ſi elle eſt décorée d'un Ordre délicat. Quoique les fenêtres ſoient déterminées par la décoration de la façade extérieure, elles doivent néanmoins avoir une relation exacte avec les portes du dedans.

Les ornemens qui couronnent les portes & les fenêtres ſe diviſent en 15 parties, dont on donne 5 à l'architrave, ou linteau, 4 à la friſe, & 6 à la corniche. Le chambranle ne doit jamais avoir plus de deux faſces avec ſes moulures; on peut auſſi orner les portes & les fenêtres de conſoles avec de la ſculpture, pour porter la corniche de l'entablement. Ces conſoles ſont placées ſur de petits montans aux deux côtés du chambranle, ainſi que nous l'avons pratiqué au palais de la Procuracie de ſaint *Marc*, à Veniſe.

Proportions de la porte d'Ordre Ionique. Pl. 40 & 41.

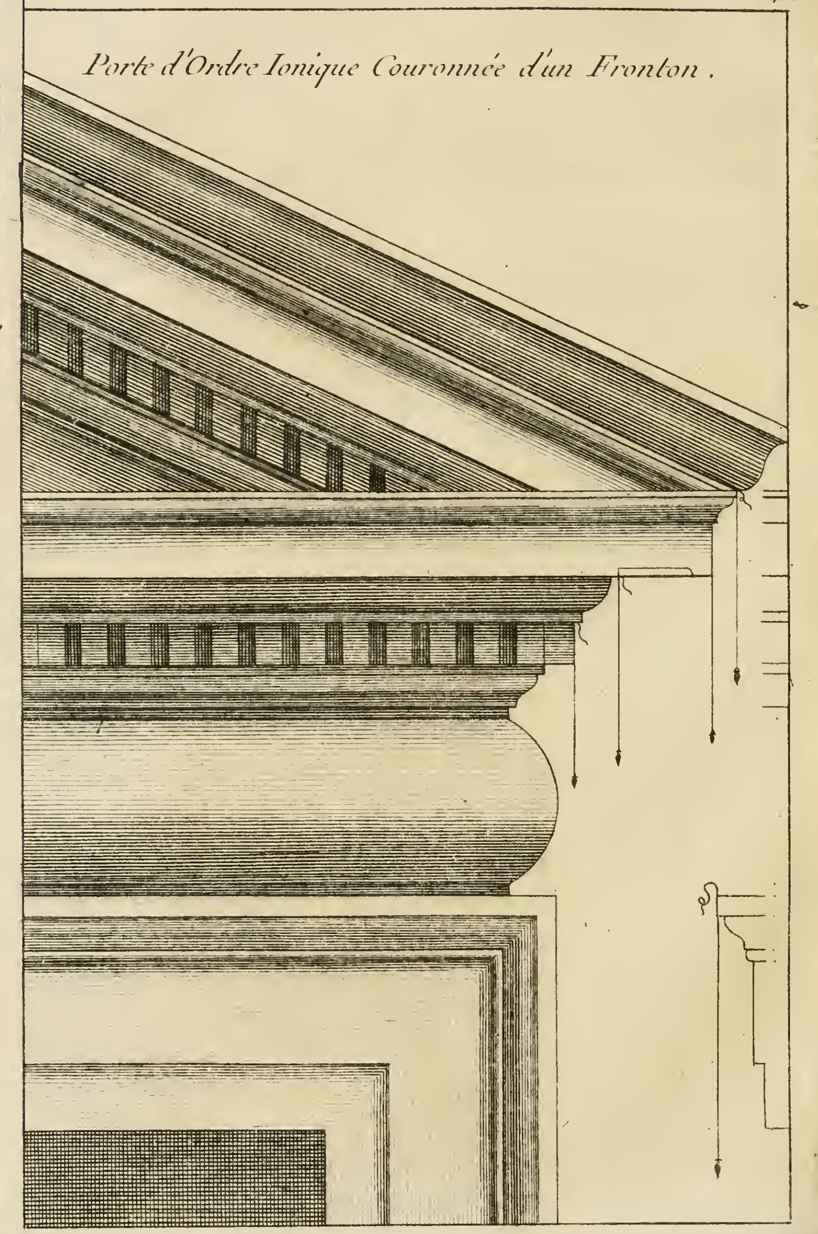
Pour trouver la hauteur de la porte dans les colonnades ſimples ſans piédeſtaux, on diviſera la hauteur depuis le pavé juſque ſous le plafond de l'architrave, en 6 parties égales dont on donnera 4 à la porte. Cette hauteur étant diviſée en 13 parties, on en donnera $6\frac{1}{2}$ à la longueur du ſeuil, & autant au linteau, ainſi cette porte aura exactement le double de ſa largeur. On donnera une de ces parties à la largeur des montans du chambranle. L'entablement de la porte étant diviſé en trois parties, on en donnera

une à l'architrave, $\frac{4}{5}$ à la friſe, & $\frac{1}{5}$ à la corniche. Tout cet entablement a les $\frac{2}{9}$ de la hauteur de la porte. Si l'on met des conſoles aux côtés du chambranle de cette porte, comme on le voit ſur cette planche 40, on leur donnera en largeur la moitié de la hauteur de la corniche : la longueur de ces conſoles eſt depuis le haut de la porte juſque ſous le larmier de la corniche qu'elles portent : on leur ajoute au bas des feuilles de revers. La corniche de la porte doit régner le long des murs, pour plus grand ornement. Au deſſus des niches on pratiquera des tables refouillées. Ces niches auront de hauteur, du deſſous du haut de la porte juſqu'en bas, deux parties $\frac{1}{2}$: leur largeur ſera d'un module $\frac{8}{14}$. Lorſqu'on voudra faire des fenêtres, qui doivent être quarrées, leur appui ſera élevé de terre des $\frac{2}{9}$ de toute la colonne. La porte mobile aura trois panneaux de chaque côté.

Dans les arcades Ioniques avec piédeſtaux, la porte aura de hauteur $\frac{27}{33}$ ou les $\frac{9}{11}$ de la diſtance qui ſe trouve depuis le pavé juſque ſur la corniche, au niveau de l'impoſte, ſans compter la cymaiſe : ainſi elle aura les $\frac{4}{7}$ de la diſtance depuis le pavé juſque ſous l'architrave : ſa largeur ſera de 6 parties $\frac{1}{2}$, par conſéquent elle aura en hauteur le double de ſa largeur, plus la moitié du linteau. Ayant diviſé tout l'entablement de la porte en 3 parties, comme ci-devant, on donne une de ces parties à l'architrave, qui détermine la largeur des montans du chambranle : la friſe en aura une moins $\frac{1}{5}$ & la corniche 1 & $\frac{1}{5}$, ſans compter la cymaiſe. Le reſte ſe fera comme ci-deſſus. Les niches ſeront élevées à la hauteur des piédeſtaux, & leur ceintre ſera à la hauteur de la baye de la porte.

Les proportions de l'entablement de la porte ſont de lui donner en hauteur les $\frac{2}{9}$ de toute la hauteur de la

Porte ou Fenêtre d'Ordre Ionique, avec ses Moulures


Porte d'Ordre Ionique Couronnée d'un Fronton.

la porte: ce qui fait un module & $\frac{17}{40}$. Cette hauteur ſe diviſe en 15 parties, dont on donne 5 à l'architrave, 4 à la friſe, & 6 à la corniche, laquelle a près de $\frac{7}{12}$ de module de hauteur & autant de ſaillie, & eſt formée de 8 membres. La friſe Ionique peut être curviligne ou bombée, par conſéquent elle eſt différente de celle des autres Ordres. L'architrave a $\frac{9}{20}$ & demi de module, il a 5 membres, & ſe diviſe en 5 parties $\frac{2}{3}$. Aux deux côtés du chambranle, on peut mettre des conſoles qui doivent avoir en largeur la moitié de la hauteur de la corniche. Leur longueur eſt depuis le deſſous du larmier juſqu'au deſſous du linteau de la porte.

La planche 41 repréſente une porte d'Ordre Ionique décorée d'un fronton au deſſus de ſon entablement: on a ſupprimé la cymaiſe qui termine ordinairement ſa corniche, pour l'ajouter aux deux corniches rampantes du fronton, ſuivant ce que nous avons enſeigné ci-devant.

Proportions de la porte Corinthienne. Pl. 42.

Pour que la porte, dans cet Ordre, ſoit proportionnée à l'édifice, il lui faut donner de hauteur dans les ordonnances ſans piédeſtal, les $\frac{4}{7}$ de l'eſpace compris depuis le pavé du portique juſque ſous le plafond des modillons, ou les $\frac{4}{5}$ de la diſtance qu'il y a depuis ce même pavé juſque ſous l'architrave. Cette hauteur étant diviſée en 15 parties, on en donnera 7 à la largeur de la porte par le bas, laquelle ſera un peu diminuée par le haut. Ainſi elle aura en hauteur le double de ſa largeur, & de plus l'épaiſſeur du linteau, comme on le voit à pluſieurs portes Antiques: celle de la Rotonde, à Rome, a de hauteur un peu plus que le double de ſa largeur.

On donnera à l'entablement de la porte le cinquieme de ſa hauteur, c'eſt le plus léger ornement des portes principales. Ayant diviſé cette hauteur en 15 parties, on en donne 5 à l'architrave, 4 à la friſe, & 6 à la corniche, ſans la cymaiſe, qui s'ajoute à la corniche rampante du fronton, lorſqu'il y en a un au deſſus de la porte. Suivant ces proportions, l'architrave a une partie des 3 de l'entablement, la friſe en a $\frac{4}{5}$ & la corniche $\frac{6}{5}$. Le chambranle de la porte eſt orné de croſſettes & d'oreillons. Les conſoles qui ſont aux deux côtés ſont appliquées ſur des montans ou alettes qui vont de haut en bas, & qui en augmentent la richeſſe. Ces conſoles ont en largeur la moitié de la hauteur de la corniche : les oreillons pendent à la même hauteur.

A l'égard du retréciſſement de la porte par le haut, il doit répondre au contour extérieur de la colonne : la porte mobile peut être ornée de pluſieurs panneaux, à proportion de la richeſſe de cet Ordre, ainſi qu'on l'a vu dans les deſſeins du Livre précédent. La hauteur des niches, dans les grandes colonnades, eſt égale à celle de la porte : elles ſeront élevées de terre un peu plus haut que la corniche du piédeſtal. On peut faire régner cette corniche de la hauteur du tiers de la colonne, pour ſervir d'appui à des fenêtres.

Aux colonnades d'Ordre Corinthien, avec piédeſtal, on donnera à la hauteur de la porte les $\frac{4}{7}$ de la diſtance depuis le pavé juſque ſous le plafond des modillons. Ayant diviſé ces 4 parties en 15, on en donnera 7 à la longueur du ſeuil, ainſi elle aura de hauteur le double de ſa largeur, & près d'un ſeptieme de plus, qui eſt la hauteur du linteau. L'entablement au deſſus de la porte aura 3 parties, ou $\frac{1}{5}$ de

ſa hauteur. De ces trois parties l'architrave en aura 1, la friſe $\frac{4}{5}$, & la corniche 1 partie $\frac{1}{5}$, ſans ſa cymaiſe. Son retréciſſement, ſes conſoles, & ſes autres parties ſe détermineront, comme nous venons de le dire, pour l'ordonnance ſimple, ſans piédeſtal.

La fermeture de la porte ſera diviſée en deux parties, à chacune deſquelles il y aura trois cadres renfoncés, & au deſſus un dormant, à l'imitation de la porte de la Rotonde. Les moulures du piédeſtal & de l'entablement de la porte régneront dans toute l'étendue du portique. Les niches doivent être à la hauteur du vuide de la porte : elles poſeront un peu au deſſus de la corniche des piédeſtaux, & auront en hauteur un peu plus de deux fois & demi leur largeur. Cet Ordre étant le plus riche pourra recevoir quelques ornemens de ſculpture, comme feſtons, bas-reliefs, & autres ſemblables.

Aux arcades d'Ordre Corinthien, la principale porte a de hauteur les $\frac{15}{18}$ de l'eſpace qu'il y a depuis le pavé juſqu'au deſſus de la cymaiſe de la corniche, ſur $\frac{7}{18}$ de largeur : ainſi elle a de hauteur le double de ſa largeur, plus $\frac{1}{18}$. L'entablement au deſſus de la porte étant diviſé, à l'ordinaire, en 3 parties, ſans y comprendre la cymaiſe de la corniche, on en donnera 1 à l'architrave, $\frac{4}{5}$ à la friſe, & $\frac{6}{5}$ à la corniche. Le reſte ſera proportionné comme on l'a dit ci-deſſus.

Les ornemens de la porte, ſans l'architrave & l'impoſte, regnent au dedans & au dehors du portique. Si la porte étoit élevée ſur quelques degrés, alors elle approcheroit des $\frac{4}{5}$ de la diſtance compriſe depuis le pavé juſque ſous l'architrave. A l'égard de la fermeture de la porte, des niches, & des autres parties, leurs meſures ſe déterminent comme on l'a vu ci-devant.

Des oreillons ou crossettes, & des consoles qu'on ajoute aux portes. Même Planche.

Après avoir parlé des portes & des fenêtres, il reste à dire quelque chose sur les oreillons ou crossettes qu'on pratique aux chambranles, & ensuite des consoles qu'on place sur leurs côtés: ces sortes d'ornemens augmentant considérablement la beauté des portes, des croisées, & des cheminées.

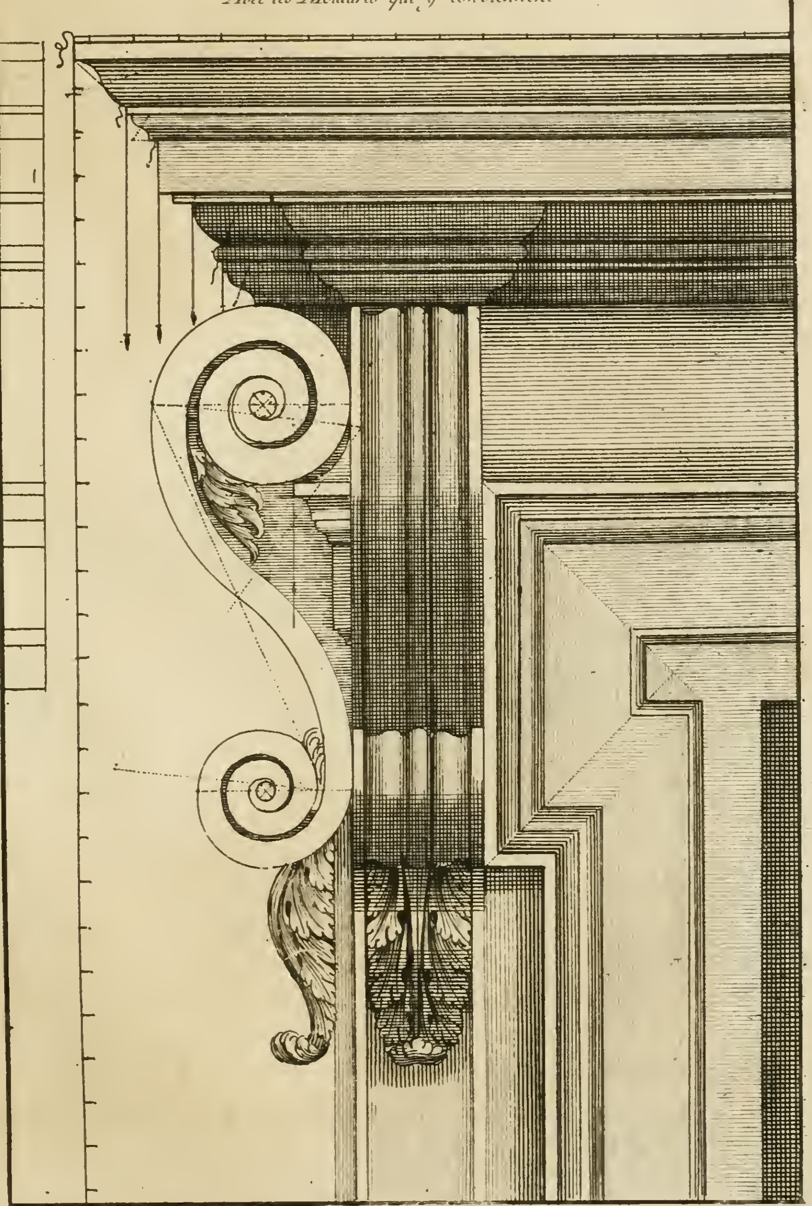
L'origine des crossettes vient de ce que dans les premiers tems, lorsqu'on bâtissoit en bois, le linteau, pour mieux porter sur les montans de la porte, excédoit en longueur la largeur des pieces de bois dont on a figuré le chambranle. On ne fait point de ces crossettes, lorsque le chambranle n'a qu'une fasce. Pour leur donner une belle proportion, elles doivent saillir de la largeur de la premiere fasce, au de-là du chambranle, & avoir la même hauteur que le linteau du chambranle, excepté cette premiere fasce, ainsi qu'on le remarque aux fenêtres du dedans du temple de la Sybille, à *Tivoli*, sans quoi elles sont imaginaires & sans aucune vraisemblance.

Les consoles pendent du dessous de la mouchette ou larmier, ou du dessous de la corniche; on en voit à un temple d'Ordre Ionique, près du Tybre, à la porte d'un temple Antique à Spolette, & à la maison quarrée de Nîmes, en Languedoc. *Vitruve* dit qu'elles conviennent aux portes Ioniques, mais elles peuvent aussi s'employer fort à propos à celles de l'Ordre Romain, parce que ces Ordres ont des volutes à leurs chapiteaux, & que les consoles sont contournées à leurs extrêmités par des especes de volutes.

La hauteur des consoles se mesure de deux façons: l'une depuis le dessous du larmier jusqu'au dessous du

Porte ou Fenêtre d'Ordre Corinthien

Avec les Moulures qui y conviennent



linteau du chambranle : l'autre depuis le deſſous de la corniche juſqu'à l'endroit où tombe la croſſette. Leur largeur doit être des trois cinquiemes de celle du chambranle, lequel a la même largeur que les membres de la corniche depuis le deſſous du larmier, c'eſt-à-dire, qu'il a la moitié de cette même corniche. Les volutes d'en haut auront autant de largeur que la friſe a de hauteur : celles d'en bas doivent répondre à l'excédent de la croſſette au deſſous du linteau. Les feuilles qu'on met au deſſous des conſoles ont la même largeur que ces conſoles, & ſont auſſi longues que la volute d'en haut. La feuille de chêne convient plus que toute autre à cet ornement.

CHAPITRE V.

Des plafonds, des corniches, & des voûtes.

APRÈS avoir parlé des Ordres d'Architecture dans le Livre précédent, il ſemble néceſſaire de dire ici quelque choſe des plafonds & des lambris, d'autant qu'ils forment une des parties les plus eſſentielles du corps d'un édifice, & qu'ils contribuent conſidérablement à la décoration des dedans, lorſqu'ils ſont traités avec goût & jugement. Comme la plûpart des plafonds chez les Anciens étoient de bois, il n'en reſte plus aucun veſtige, ainſi nous ne pouvons en juger que par les écrits de *Vitruve*, & des autres Auteurs qui ont fait la deſcription des édifices Antiques ; tout ce qu'ils ont pu nous en apprendre, c'eſt que ces plafonds étoient conſtruits ordinairement de bois précieux, & d'ouvrage de marqueterie fort ri-

che, par la diverſité des bois de différente couleur, de l'ivoire & des nacres de perles, & par les compartimens dont ils étoient composés. Il y en avoit quelques-uns qui étoient revêtus de lames de bronze, ou qui étoient formés entierement de cette matiere, tel que le plafond du portique du Panthéon, qui n'existe plus.

Ces ſortes de plafonds conviennent fort aux portiques, ſallons, & grandes pieces, où la hauteur du plancher procure aſſez d'éloignement pour les voir d'une diſtance raiſonnable; car pour les petites pieces, qui dépendent des grandes, il y faut le moins de relief qu'il eſt poſſible. On doit obſerver à ces plafonds les proportions, leſquelles conſiſtent dans la régularité des compartimens dont les cadres doivent répondre aux vuides des murs, comme aux fenêtres & aux portes, ce qu'il eſt facile de régler par le moyen des poutres. Dans les grandes pieces, il faut de grandes parties, & particulierement une qui en marque le milieu, & qui ſe diſtingue des autres par ſa forme. Par exemple elle doit être ronde ou octogone pour les pieces quarrées, & ovale pour celles qui ſont longues. Les renfoncemens peuvent être ornés de roſons tombant en pendentifs, leſquels ne doivent point excéder l'arraſement des principales poutres.

Les corniches ou entablemens doivent être tellement proportionnés que leur profil, qui eſt ordinairement fort riche, ait la même hauteur que s'il y avoit un Ordre au deſſous, dans le cas où il n'y auroit point d'Ordres de colonnes, parce qu'alors on eſt aſſuré que la corniche ne ſera ni trop forte ni trop foible, quand elle ſera élevée à la même hauteur de l'Ordre qu'elle doit couronner. Les friſes

peuvent recevoir de grands ornemens en cet endroit, pourvu qu'ils ſoient convenables aux lieux & au genre de bâtiment : c'eſt ce que j'ai pratiqué fort à propos dans les ſalles de la Procuracie de ſaint *Marc*, où j'ai introduit les portraits & les armes des perſonnages illuſtres qui ont rendu quelque ſervice éclatant à la République.

Outre les plafonds des appartemens, il y a encore ceux des portiques, tels que celui de l'arc des Cathécumenes, ou comme il y en avoit au ſeptizone de *Severe*, & à pluſieurs autres édifices. Les Anciens étoient curieux, dans leurs grottes & dans leurs ſalles de bains, de les orner d'ouvrages de moſaïque, de nacre de perle, & autres matieres rares. Ils y mêloient des groteſques, qui ſont des figures chimériques, dont il reſte encore quelques peintures Antiques, & dont l'uſage a été renouvellé dans le ſiecle paſſé.

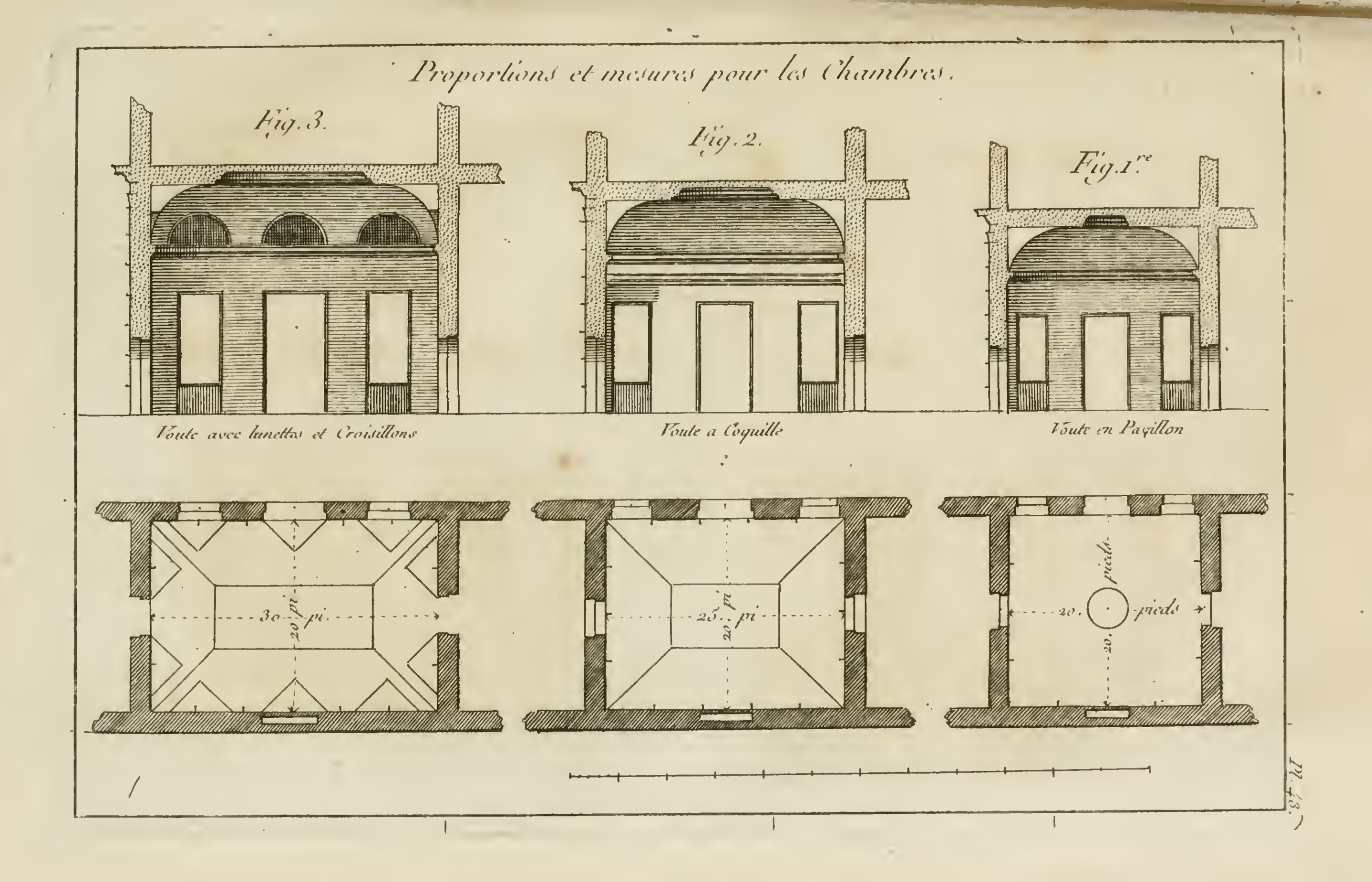
Pour les compartimens des voûtes, il en reſte encore de beaux fragmens dans les édifices antiques, tels que ſont ceux du Panthéon, du temple de la Paix, des deux petits temples derriere ſainte *Françoiſe*; celles des thermes de *Diocletien*, de *Titus*, d'*Antonin*, & de pluſieurs autres, où l'on remarque encore qu'il y avoit autrefois des lames & des ornemens de bronze attachés. Leur proportion doit répondre à la grandeur & à la capacité du lieu qu'elles couvrent; elles ſe font ou en plein ceintre ou ſurbaiſſées, & leurs compartimens doivent être plutôt renfoncés que ſaillans, parce que tout ce qui excede les bandeaux des arcs rend la voûte peſante & deſagréable à la vue.

Il faut que la hauteur des voûtes ſoit proportionnée à la grandeur du lieu : on y mettra peu d'orne-

mens, mais toujours de grande maniere, c'eſt-à-dire qu'il faut aux grandes pieces de grands compartimens, & de plus petites parties aux petites. Les corniches ne doivent pas non plus avoir trop de ſaillie pour ne point trop cacher les voûtes : ce retranchement de ſaillie doit ſe prendre un peu ſur chaque moulure en particulier. En un mot il faut éviter la confuſion dans les ornemens, & faire enſorte que le mêlange de la peinture & de la ſculpture ſoit fait ſi à propos, qu'au premier coup d'œil l'eſprit demeure frappé de la beauté de la compoſition. Or cette eſpece d'enchantement vient de la belle proportion qu'un ornement conſerve avec un autre, ce qui fait que le fort ne détruit point le foible. A l'égard des couleurs dont on peut orner les cadres, le blanc avec quelques filets d'or ou de bronze eſt ce qui convient le mieux ; on placera des ſujets d'hiſtoire dans les panneaux.

Pour régler la proportion que l'on doit donner aux entablemens qui portent des plafonds, s'il n'y a qu'un architrave ou une impoſte, on lui donnera la ſeizieme partie de la hauteur depuis le plancher d'en bas juſque ſous le plafond. Mais ſi l'étendue du lieu permet d'y mettre une corniche, ſoit avec des modillons ou ſans cet ornement, on pourra lui donner alors la treizieme partie & demie de cette hauteur. Si l'on y ajoute une friſe, on lui donnera une partie des huit & demi qui forment l'entablement au deſſus des portes, ſous les colonnades des Ordres : alors cette corniche ſera architravée, & l'on mettra ſeulement deux faſces à la friſe. Enfin, ſi l'entablement tout entier peut y être placé, on lui donnera la ſixieme partie de toute la hauteur depuis le plancher juſque ſous le plafond, comme s'il y avoit un Ordre au deſſous.

CHAPITRE


Proportions et mesures pour les Chambres.
Fig. 3.
Fig. 2.
Fig. 1.re
Voute avec lunettes et Croisillons
Voute a Coquille
Voute en Pavillon
30 pi.
20 pi.
25. pi
20 pi
20. pieds
20. pieds
Pl. 48.

Proportions et mesures pour les Chambres

Voute croisée et en Berceau

Voute en dôme en coupole avec Bandeaux

CHAPITRE VI.

Des chambres, des cheminées, & des escaliers.

NOUS avons donné sur les deux planches suivantes (43 & 44), les desseins de cinq chambres de formes & de grandeurs différentes; les élevations ou coupes font voir la hauteur & la largeur des portes & des fenêtres, convenables à chaque piece suivant sa grandeur. On y voit aussi la hauteur & la forme des voûtes ou plafonds qui les terminent. Chaque élevation a son plan au dessous, au moyen de quoi il est aisé de juger des proportions de toutes les parties, c'est pourquoi nous ne nous y arrêterons pas davantage.

La premiere de ces chambres (pl. 43, fig. 1), étant aussi longue que large, son plan est un quarré parfait, & sa voûte est en forme de pavillon.

La seconde (fig. 2), est d'un quarré & un quart, c'est-à-dire que sa longueur est de cinq quarts de sa largeur: sa voûte est à coquille.

La troisieme piece (fig. 3) a un quarré & demi, sa largeur étant les deux tiers de sa longueur, ou bien sa longueur étant d'une largeur & demie: sa voûte est à lunettes & croisillons.

La quatrieme (pl. 44, fig. 4), est d'un quarré & trois quarts: sa voûte est en dôme ou coupole avec bandeaux.

La cinquieme chambre (fig. 5), est de deux quarrés, sa longueur étant double de sa largeur, ou bien sa largeur n'étant que moitié de sa longueur: sa voûte est croisée & en berceau.

Nous avons parlé ſuffiſamment, dans le chapitre précédent, des voûtes, de leurs compartimens, & des ornemens qui leur conviennent, c'eſt pourquoi nous n'en dirons rien ici.

Des Cheminées.

La néceſſité de faire du feu dans les pays froids a occaſionné l'invention des cheminées, elles ſont même néceſſaires dans les pays tempérés, tels que l'Italie, & la partie méridionale de la France. On doit avoir ſoin de les placer toujours dans le milieu d'un des côtés de la chambre, ou autre piece d'un appartement, & de les orienter de façon que le vent des portes ou des fenêtres n'en altere point la chaleur, & qu'il contribue à chaſſer la fumée dans la cheminée.

Il y a trois ſortes de cheminées, dont la premiere eſt à la maniere de Lombardie. Elle a un manteau ou pavillon & ſe met ordinairement dans les chambres des étages ſupérieurs, lorſque les murs ne ſont pas fort épais & qu'il n'y paſſe point de tuyaux des étages inférieurs. On peut les accompagner de conſoles, de termes, & d'autres ornemens. La ſeconde maniere eſt à la Françoiſe, lorſque les tuyaux portent de fond les uns au devant des autres, ſans être engagés dans les murs. La troiſieme eſt à la demi-Françoiſe, c'eſt-à-dire qu'il y en a une partie à demi-priſe dans le mur, & le reſte paroît au dehors. Nous avons inventé une nouvelle eſpece de cheminée ſuivant cette troiſieme maniere, que l'on nomme à Veniſe, *à la Scamozzienne ;* elles ont des chambranles, & l'ornement de deſſus a le tiers de la hauteur du vuide de la cheminée. Elles ſont ornées par les côtés comme par le devant, avec des conſoles, parce qu'il

n'y a point de manteau au deſſus de l'entablement. Ces deux dernieres ſortes de cheminées ſont les moins embarraſſantes dans les chambres, & conviennent fort aux bâtimens dont les murs ſont très-épais. Les cheminées à la Lombarde, & celles à la Françoiſe, ſont plus propres pour les chambres des derniers étages, d'autant mieux que les tuyaux des étages au deſſous viennent ſe joindre enſemble à ceux-ci, & ne forment ſouvent qu'une même ſouche de cheminée, qui s'éleve au deſſus du comble.

Le vuide de la cheminée doit être tellement proportionné, qu'à celles des ſallons & des grandes pieces, il doit être plus haut que la tête d'un homme de taille ordinaire, & jamais plus bas que le deſſus de ſes épaules. Pour les petites chambres, il ſuffit que le linteau du vuide réponde à la hauteur de l'eſtomac : leur largeur doit être d'un tiers ou d'un quart plus grande que leur hauteur. Il eſt à propos de ne les pas faire trop profondes, de crainte qu'elles ne retiennent trop la chaleur ; il ne faut pas non plus les faire trop plates, de peur qu'elles ne ſoient ſujettes à renvoyer la fumée dans la chambre : la vraie proportion, pour cette profondeur, eſt du quart ou au plus du tiers de la hauteur du vuide.

Des Eſcaliers.

Les eſcaliers ſont auſſi néceſſaires dans un bâtiment à pluſieurs étages, que les veines dans le corps humain. Ils doivent être vaſtes & ſpacieux, particulierement dans les édifices publics, comme ſont ceux du College & de la Bibliotheque de ſaint *Marc*, à Veniſe, ainſi que dans quelques autres palais de la même ville, & de celle de Gênes. Il eſt eſſentiel d'obſerver que les paliers ſoient quarrés & qu'ils ſe pré-

ſentent directement à l'extrêmité de chaque rampe. Les marches doivent avoir une largeur & une hauteur raiſonnable : on y ajoute quelque moulure ſur le devant, pour en augmenter le giron, comme on l'a pratiqué à l'eſcalier du palais *Strozzi*, à Florence.

Les ornemens, tant des voûtes qui couvrent les rampes que des plafonds qui ſont au deſſus des paliers, doivent être magnifiques, parce que cette partie de l'édifice étant la plus fréquentée, eſt la plus admirée, ſi elle ſe trouve la plus belle du palais. On peut orner les entrées & les repos ou paliers avec des colonnes ou des pilaſtres, entre leſquels ſe trouveront les croiſées, en face des rampes le plus qu'il ſera poſſible. L'entablement qui couronne les colonnes doit régner également ſous les voûtes des rampes, afin de rendre l'eſcalier uniforme, depuis ſon entrée juſqu'à l'endroit où il ſe termine. Pour rendre les eſcaliers plus faciles à ceux que l'âge ou les infirmités ont affoiblis, on y mettra des appuis, tant au dedans, le long des murs, qu'au dehors des marches; ces appuis formeront des piédeſtaux continus avec des baluſtres. De tous les eſcaliers que nous avons vu, ſoit à Gênes & en Italie, ſoit en France & en Allemagne, il n'y en a point de ſi clair & de ſi ample que ceux qui ont été faits pour la République, à Veniſe.

Toutes les eſpeces différentes d'eſcaliers peuvent ſe réduire à dix, dont nous donnerons les deſſeins ſur les quatre planches qui ſuivent, planches 45, 46, 47 & 48.

La figure premiere (planche 45), offre le deſſein d'un eſcalier fort en uſage dans les maiſons particulieres de la ville de Veniſe. Il eſt à deux rampes ſéparées par un mur, avec des paliers à chaque extrêmité. L'entrée eſt en A, d'où l'on monte au palier B,

par la premiere rampe AB, qui peut ſervir pour un étage en entre-ſol. La ſeconde rampe CD eſt pour monter du palier C juſqu'en D, où ſe trouve le plain-pied des ſalles & des chambres du premier étage.

La ſeconde figure offre un deſſein d'eſcalier qui commence aux paliers A, d'où l'on arrive aux repos B, & de-là aux paliers C, par la ſeconde rampe, où il ſe trouve tellement élevé qu'il y a aſſez de hauteur par deſſous pour y pratiquer deux montées ou rampes oppoſées l'une à l'autre. Ces rampes ne ſont ſoutenues que d'un côté par le mur, & de l'autre elles ſont ſuſpendues en l'air, avec des baluſtres au dehors. Cette eſpece d'eſcalier eſt vuide dans le milieu.

La troiſieme figure fait voir un eſcalier qui peut être plein ou vuide, c'eſt-à-dire qu'il peut avoir ſes rampes ſuſpendues en l'air, ou ſoutenues par des murs. On pourroit s'en ſervir pour monter aux quatre côtés d'une maiſon par quatre entrées différentes ; ſavoir par le devant, au travers d'une ſalle baſſe : par le derriere, au deſſous de quelque galerie : & par les côtés, à droite & à gauche. Toutes les rampes commencent en A, & montent par leur premiere branche ſur le palier B, de-là elles vont par la ſeconde branche au palier commun C, où eſt la moitié de la montée. Ainſi en tournant de-çà & de-là ſur les autres branches, on parvient au plain-pied des chambres du premier étage.

La quatrieme figure (planche 46) eſt, comme la premiere, un deſſein d'eſcalier à deux rampes ſéparées par un mur. Cet eſcalier peut être double & l'on peut y monter par deux endroits différens, parce que chacune des deux branches peut avoir ſon entrée en l'un des paliers marqués A, & monter par le repos B ſur le ſecond palier C, dont chacun peut ſervir à des

entre-ſols ſéparés. Du palier C on pourra monter par une autre branche au deſſus de celles-ci au plain-pied des principaux appartemens, le palier C ſe trouvant élevé de maniere qu'il y a par deſſous une hauteur ſuffiſante pour deux montées l'une au contraire de l'autre, leſquelles peuvent avoir également leurs entrées particulieres, leurs jours de face & de côté, leurs rampes & leurs repos ou paliers. L'eſcalier double, qui ſert à deux appartemens du palais des Procurateurs, dans la place de ſaint *Marc*, a été conſtruit de cette maniere, d'après nos deſſeins & ſous notre conduite.

La cinquieme figure eſt un deſſein d'eſcalier qui ne differe de la ſeconde qu'en ce que les rampes ſont ſoutenues des deux côtés par des murs, & qu'entre les murs du dedans des rampes il y a des eſcaliers ſecrets, qui peuvent être ou ſimples ou doubles, c'eſt-à-dire à deux montées au contraire l'une de l'autre, pareilles aux rampes du principal eſcalier : ils peuvent auſſi avoir leurs paliers haut & bas, leur entrée & leurs jours par les paliers du grand eſcalier.

La ſixieme figure offre un exemple des eſcaliers doubles & ſuſpendus en l'air, leſquels peuvent tirer leur jour d'en haut, s'ils ſe trouvent ſitués dans un lieu obſcur, comme il paroît ici par les deux quarrés environnés de baluſtres. Leurs rampes commencent à la lettre A, & conduiſent par leur premiere branche ſur le repos B, de-là au palier C par la ſeconde rampe, & par la troiſieme au palier D, lequel eſt commun aux deux eſcaliers, & qui répond au premier étage, d'où l'on continue à monter de la même maniere aux étages ſupérieurs.

La ſeptieme figure (planche 47) eſt un eſcalier dont le commencement de la montée eſt en A, d'où,

par la premiere rampe on arrive au repos B, puis par la ſeconde au repos C, par lequel on peut communiquer à des entre-ſols ou mezzanines; par la troiſieme rampe on arrive au repos D, & enfin par la quatrieme au dernier palier E, où eſt le plain-pied du principal appartement, au deſſus du palier A. Cette ſorte d'eſcalier a cet avantage, qu'on y voit par-tout ceux qui montent ou qui deſcendent: il réuſſit fort bien entre les appartemens, pour le dégagement des chambres.

La huitieme figure repréſente un de ces eſcaliers qu'on appelle *à mandorle*, ou à amande, dont la forme eſt une eſpece d'octogone barlong. Ses rampes ſont ſoutenues en l'air avec des appuis en dehors. On commence à y monter à l'endroit A, d'où l'on arrive par la premiere rampe au palier B, & par la ſeconde à celui marqué C, lequel peut ſervir pour les entre-ſols; en continuant on parvient au plain-pied du principal étage. Comme ces eſcaliers ſont vuides dans le milieu, ils peuvent tirer leur jour d'en haut.

La neuvieme figure (planche 48) eſt le deſſein d'un eſcalier ovale, qui peut être plein, c'eſt-à-dire à noyau, ou vuide & ſans noyau, pour tirer ſon jour d'en haut. On commence à y monter à la lettre A, & l'on vient par la premiere rampe au repos B, & par la ſeconde rampe au palier C, qui peut être de plain-pied avec les entre-ſols. Continuant de monter par les deux rampes au deſſus, on arrive au premier étage. Ces eſcaliers peuvent avoir leur ſortie ſur quelque galerie, ou entre pluſieurs chambres.

La dixieme & derniere figure eſt un eſcalier rond, lequel peut être auſſi à noyau & ſans noyau, ou vuide dans le milieu, afin de pouvoir, s'il en eſt beſoin, tirer ſon jour d'en haut. La montée commence au

point A ; par la premiere rampe on arrive au repos B, & par la feconde à celui C, qui peut être au niveau des entre-fols. Continuant de monter deux autres rampes, on parviendra au plain-pied du principal étage. Comme fur toutes ces figures la largeur des marches eft d'un pied, elles peuvent fervir d'échelle pour mefurer toutes les parties de ces efcaliers.

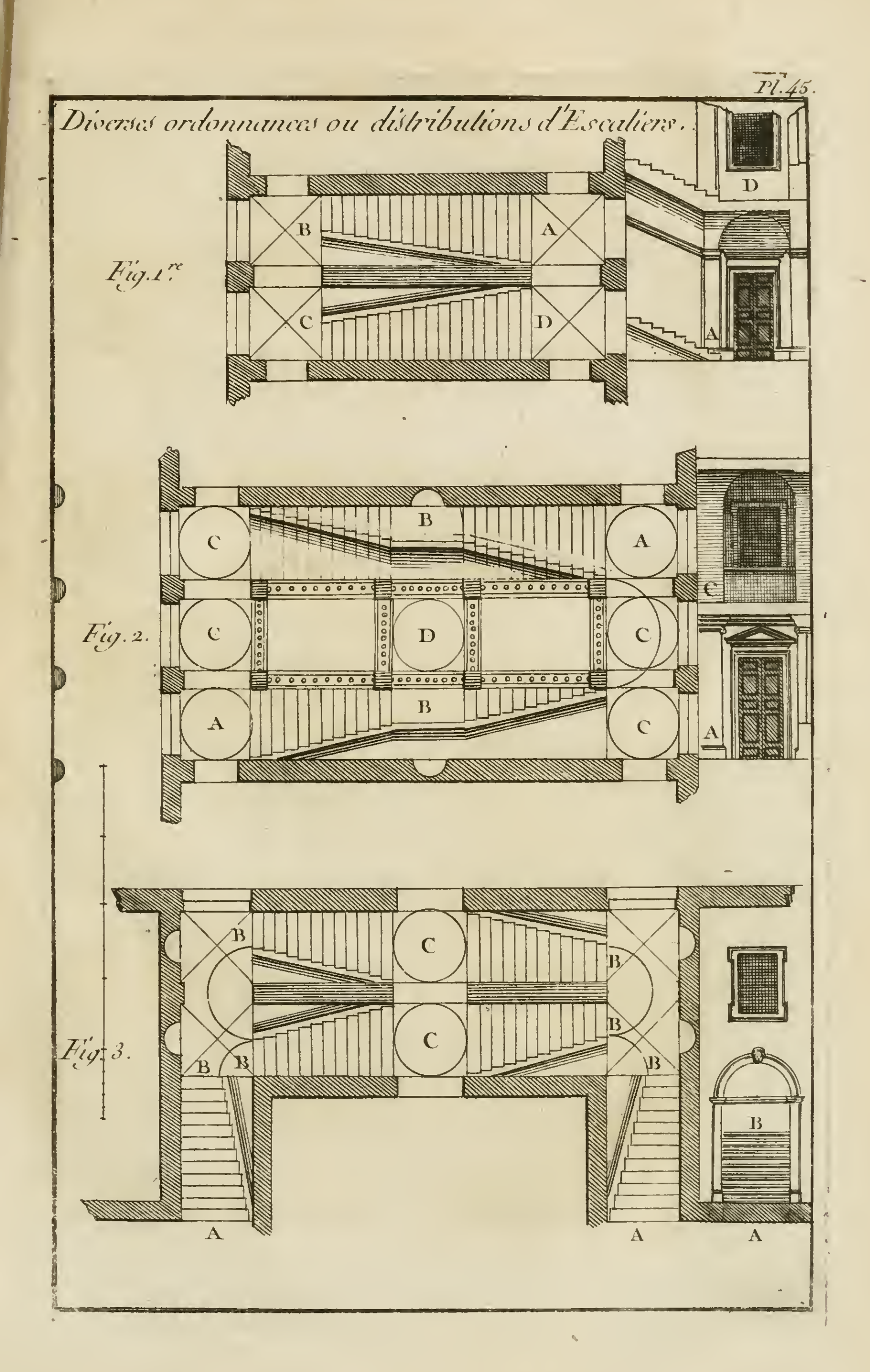
De ces dix figures, les fix premieres font de notre invention, & elles peuvent fervir pour de grands efcaliers : les quatre dernieres font pour des efcaliers de dégagement ou montées fecrettes ; ils peuvent être fimples & avec des murs, ou vuides dans le milieu, & à deux, trois, ou quatre branches.

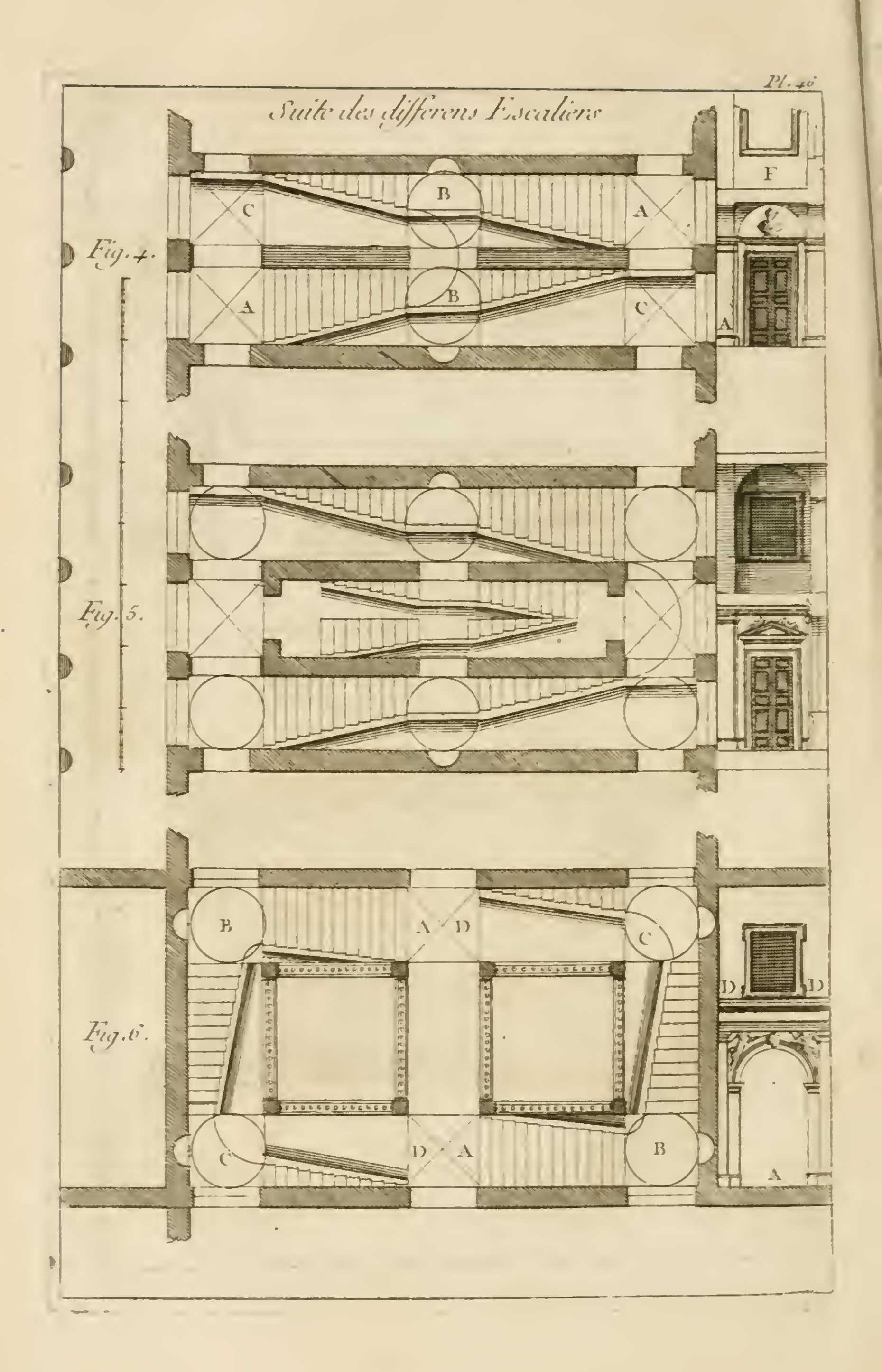
CHAPITRE VII.

Des niches & des frontons.

LES niches ont été fort en ufage chez les Anciens, comme il eft facile d'en juger par les veftiges qui en reftent dans les temples, les thermes, les fcenes des théatres, les amphithéatres, les cirques, & les arcs de triomphe Antiques. Il y en avoit auffi dans divers endroits des maifons des particuliers, comme dans les veftibules, les cabinets & les falles d'affemblée ; c'eft pourquoi il eft à propos d'en orner les falles, les portiques & les efcaliers. Les niches doivent être placées, autant qu'il fe peut, vis-à-vis un vuide, comme une porte ou une croifée, foit qu'il y ait une ftatue ou qu'il n'y en ait point, parce qu'alors elles fervent pour fe repofer, lorfqu'il y a un fiege ou appui de pierre ou de marbre.

Il


Pl. 45.
Diverses ordonnances ou distributions d'Escaliers.
Fig. 1.re
A
B
C
D
Fig. 2.
A
B
C
D
Fig. 3.
A
B
C



Pl. 46
Suite des differens Escaliers
Fig. 4.
Fig. 5.
Fig. 6.
A
B
C
D
F

Ordonnances ou distributions d'Escaliers.

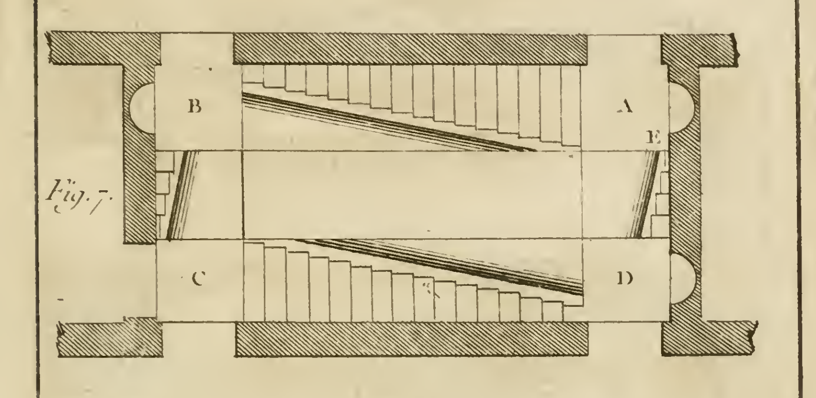


Fig. 7.

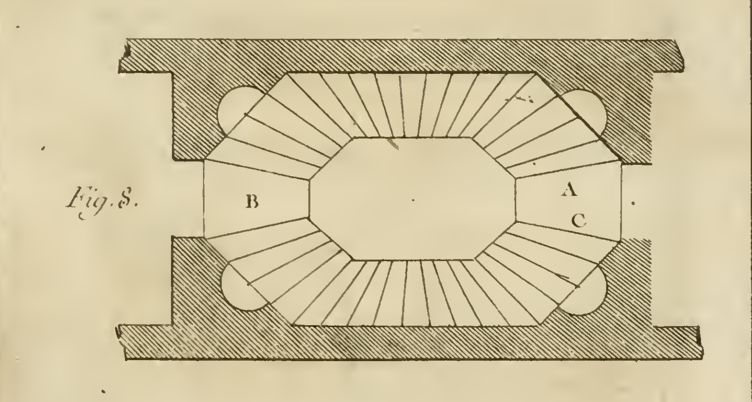


Fig. 8.

Suite des differens Escaliers

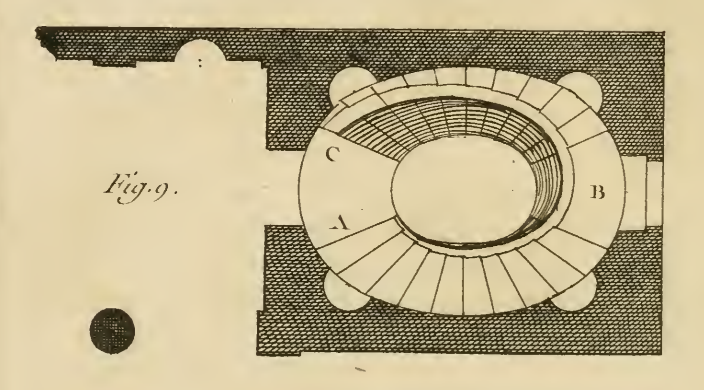


Fig. 9.

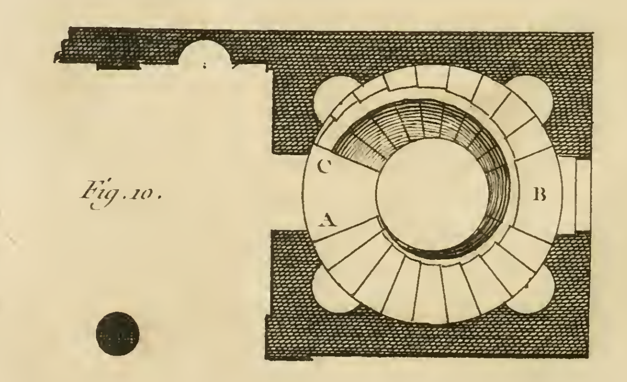


Fig. 10.

Il y a deux ſortes de niches : la premiere eſpece eſt celle des grandes niches qui deſcendent juſque ſur le pavé, comme celles de la Rotonde, ſous ſon portique, & celles des thermes *Antoniennes*, où l'on a trouvé le grand grouppe du taureau du palais *Farnèſe*, qui repréſente la fable de *Dircé :* il y en a encore de pareilles aux thermes de *Titus*, où étoit le grouppe de *Laocoon.* Ces ſortes de niches ne conviennent que dans des lieux vaſtes & ſpacieux ; celles qui ſont d'une grandeur ordinaire ne peuvent recevoir qu'une ſeule figure. La proportion de celles-ci doit être telle que leur hauteur ſoit un peu moindre que de deux fois & demi leur largeur, pour les Ordres maſſifs ; & d'un peu plus que cette hauteur, pour les Ordres délicats. Leur plan eſt ordinairement un demi-cercle, quelquefois un peu plus, d'autres fois un peu moins, ſuivant que la néceſſité le requiert.

Outre les niches, il y a encore des tabernacles, qui ſont ronds par leur plan & par leur élevation, c'eſt-à-dire par le haut, ou bien qui ſont quarrés, en renfoncement, comme ceux du dedans du Panthéon, & des thermes de *Dioclétien* & d'*Antonin*, avec des colonnes ou pilaſtres aux côtés.

Les niches qui ſont entre les colonnes ſans piédeſtaux doivent avoir de largeur un diametre & demi de la colonne : lorſque les colonnes ont des piédeſtaux, on leur donne un diametre & trois quarts. Comme il eſt néceſſaire que les ſtatues ſoient proportionnées aux niches, la regle eſt que le bas du col, ou la hauteur des épaules ne paſſe point le deſſus de l'impoſte ; on donne à cette impoſte les $\frac{2}{7}$ de la hauteur compriſe depuis le bas de la niche juſqu'à l'endroit où le ceintre commence. Cette proportion eſt pareille à la hauteur d'une friſe & d'une corniche

miſe à cet endroit. Elle ne doit pas être moindre que des $\frac{2}{27}$ de cette hauteur, qui feroit celle d'une corniche ſeule. Les bandeaux d'arcs ou archivoltes des niches ne doivent pas avoir plus de largeur que la ſixieme partie de leur ouverture, ni être plus étroites que la huitieme partie ; ſi ce n'eſt aux grandes niches, où elles n'en auront qu'un dixieme. On peut voir des exemples de toutes ces eſpeces de niches dans le lieu où ſont les ſtatues publiques, à Veniſe, devant le palais ſaint *Marc*.

Quoique nous ayons parlé des frontons dans le premier Livre, nous en dirons ici quelque choſe à l'occaſion des niches & des tabernacles qu'ils couronnent. Les frontons ſont ou pointus (& pour lors ils imitent les toits), ou ceintrés, à l'imitation des dômes & coupoles. Ils font un meilleur effet étant placés ſur le milieu d'un bâtiment que dans les aîles ou ſur les côtés. On doit bien ſe garder de les briſer comme on en voit des exemples, ce qui eſt contre le jugement & la regle de leur origine. Il eſt à propos de les orner de figures allégoriques au bâtiment, comme ſont ceux de la Procuracie de ſaint *Marc*. On leur donne deux neuviemes de la longueur de la corniche horiſontale : leur ſommet doit former un angle à peu près pareil à celui d'un octogone.

Comme les niches & les tabernacles ſont d'un grand ornement pour l'intérieur des édifices, & qu'on peut y placer des ſtatues d'un grand prix, il eſt néceſſaire auſſi que la matiere réponde à cet uſage, & qu'elles ſoient conſtruites de marbres précieux, ſoit mêlés, ſoit d'une ſeule couleur, faiſant enſorte cependant qu'il réſulte de ce mêlange une harmonie qui contribue à en rendre l'aſpect plus agréable, bien loin d'y apporter de la confuſion : ce qui dépend du

jugement de l'Architecte, du tems, & de l'argent que celui qui fait bâtir, a dessein d'y employer.

CHAPITRE VIII.

Des abus qui se sont introduits dans l'Architecture.

IL reste à parler des abus qui se sont introduits dans notre maniere de bâtir, depuis la décadence de l'Empire Romain, & qui ont été pratiqués par des Architectes de quelque réputation. Pour qu'on ne s'imagine pas que ce soit le ressentiment ou quelque autre passion qui m'anime, je parlerai seulement des fautes dans lesquelles ils sont tombés, sans vouloir les nommer.

Premierement, c'est un abus d'avoir mis dans le dé des piédestaux des tables rondes ou à pans, & en pointe de diamant, & de les avoir lié haut & bas avec des chaînes & des anneaux, comme aussi d'y avoir appliqué des cartouches & des médaillons, ornemens qui ne leur conviennent point du tout, & qui sont d'ailleurs contraires à la solidité que des piédestaux doivent avoir. C'est encore, à mon avis, une chose bien vicieuse que de faire des colonnes torses en maniere de vis, comme on en voit à l'église d'*Arezzo :* de les canneler en ligne spirale, de les lier avec des bandes rustiques, ou d'y tailler des branches de vigne & de lierre, comme on en voit en France. Car au moyen de tous ces travaux, cette partie du bâtiment qui doit avoir le plus de force ne semble plus qu'un ouvrage qui a été brisé & remastiqué.

Plusieurs ont fait aussi porter des entablemens par

des ſatyres, harpies, & autres animaux monſtrueux, ſans qu'il ſoit poſſible de rendre raiſon d'un tel uſage. Ce qui eſt de plus ridicule, c'eſt que par une indécence condamnable, ils ont porté leurs caprices juſque dans les lieux ſaints, où les ornemens doivent convenir à la gravité du ſujet. Cette licence, dont *Vitruve* ſe plaignoit déja de ſon tems, fait bien voir qu'il y a toujours eu des eſprits ſinguliers qui ont pris une autre route que celle du bon ſens & de la raiſon. En effet, lorſque nous nous ſommes ſervis de captifs, ou d'autres figures, pour porter quelque membre d'Architecture, nous ne les y avons employé que comme un ornement, ayant toujours eu l'attention de faire porter le corps ſolide par le pilaſtre qui ſe trouve derriere.

C'eſt encore une grande erreur, lorſque les corniches, entablemens, archivoltes, impoſtes & autres parties ſont continues, d'en interrompre le cours par des ligamens ruſtiques qui font paroître l'édifice comme délabré, quoiqu'il ſoit neuf, comme on le voit à pluſieurs portes & fenêtres, & même à des autels où l'on a fait une dépenſe conſidérable pour les embrouiller de guirlandes, de maſcarons & d'autres ornemens auſſi peu convenables.

Les corniches des frontons doivent toujours être entieres, eu égard à leur origine, parce que celle de niveau repréſente le tirant qui lie enſemble les murs, & les corniches rampantes imitent les pieces inclinées d'un comble. On ne laiſſe pas cependant de les rompre ou de les interrompre quelquefois pour faire place à des ornemens bizarres qui leur ôtent cette forme ſimple que les Anciens ont obſervé ſi exactement. D'autres mettent ſur une même corniche pluſieurs frontons l'un dans l'autre, dont l'un ſera

ceintré & l'autre angulaire. Ils prétendent être fondés en raiſon en alléguant l'exemple du Panthéon, qui a deux frontons triangulaires ; ſans faire réflexion que celui du devant poſe ſur les colonnes du portique, & que celui de derriere en eſt éloigné de plus de 40 de nos pieds, & qu'il eſt élevé d'ailleurs de plus de 16 pieds au deſſus du premier, ſur des pilaſtres de brique qui répondent ſur ceux de l'entrée du temple. On voit encore des appuis de fenêtres & des arcs de voûtes qui portent ſur des têtes d'animaux & ſur d'autres figures capricieuſes, ce qui non-ſeulement eſt contre la raiſon, mais auſſi contre la vraiſemblance.

Au reſte, ce n'eſt pas que je blâme l'uſage judicieux qu'on peut faire des armes, médailles, & deviſes des perſonnages illuſtres, que l'on place dans les édifices, lorſqu'ils ſont employés à propos & ſans interrompre le corps de l'édifice, lequel doit paroître entier & parfait dans toutes ſes parties. Mais pour la diſtribution de ces ornemens il faut imiter l'Antique, & ſuivre les préceptes de *Vitruve*, qui préfere une noble ſimplicité à tout ornement confus & mal placé, quelque beau qu'il ſoit. D'ailleurs il eſt conſtant que les moindres ornemens étant prodigués & placés avec confuſion, coûtent plus que d'autres plus conſidérables qui ne ſeroient employés qu'avec jugement & économie.

La plûpart des Artiſtes qui ont introduit toutes ces licences ſe ſont imaginés que leur qualité d'Architecte, dont ils ne méritent pas ſeulement le nom, leur donne le droit d'inventer ainſi que les Anciens. Mais comme ces mêmes Anciens ont établi leurs regles ſur la nature & ſur la raiſon, il ne reſtoit plus à ces nouveaux inventeurs que de recourir à leur

génie bizarre & capricieux pour ſe diſtinguer des autres. Auſſi, pour récompenſe de leur témérité & de leur préſomption, bien loin d'acquérir de la réputation, & de la mériter par la beauté de leurs productions, comme ont fait les anciens Architectes dont on honore encore la mémoire, ils ont perdu le peu de nom qu'ils s'étoient acquis, lorſque leur génie étoit ſoumis aux regles de la bonne Architecture, & lorſqu'ils ne faiſoient rien ſans exemple & ſans autorité.

Fin du troiſieme Livre.



ŒUVRES D'ARCHITECTURE DE VINCENT SCAMOZZI.

LIVRE QUATRIEME.

CONTENANT LA DESCRIPTION DE PLUSIEURS EDIFICES DE LA COMPOSITION DE L'AUTEUR.

Deſcription d'une maiſon ordonnée à la maniere des Grecs. Planches 49 & 50.

CET édifice eſt ſitué dans un grand emplacement où il eſt iſolé & expoſé à la vue de tous les côtés, & diſpoſé de telle ſorte qu'une famille conſidérable peut y être logée commodément & agréablement dans les différentes ſaiſons de l'année. Les anciens Grecs recherchoient beaucoup cette ſituation, ſe logeant en eté du côté du nord, & en hiver du côté du ſud. C'eſt pour cette raiſon qu'on a obſervé dans ce bâtiment de n'y pas faire une entrée fort large de ce dernier côté, afin que l'intempérature de l'air y

pénétrât plus difficilement. Cette entrée *a*, (pl. 49) d'une médiocre largeur, eſt au milieu de la face de cet édifice qui regarde le midi; à la droite eſt une écurie *b*, avec quelques autres pieces pour ſon ſervice, & un paſſage pour y conduire. Cette écurie a auſſi une porte du côté de l'oueſt, vis-à-vis laquelle eſt un manege ou grande place pour exercer, panſer & accommoder les chevaux ; les Grecs appelloient cette place *hyppodrome*. A la gauche de la porte d'entrée, ſont des logemens *c*, & un paſſage qui conduit à un grand appartement compoſé de pluſieurs pieces, dont celles marquées *d* ſont de grandes ſalles & des chambres. Au bout du paſſage de l'entrée, à droite & à gauche, ſont de petits eſcaliers *z*.

En pénétrant plus avant dans l'intérieur, par l'entrée *a*, on trouve une cour en forme de cloître quarré *e*, laquelle eſt entourée de trois côtés par des portiques formant des galeries ou promenoirs couverts. A droite & à gauche de cette cour, eſt une grande ſalle marquée *f*, dont celle de la gauche eſt la ſalle des armes. Chacune de ces ſalles eſt accompagnée de chaque côté de deux chambres *g*, ſavoir une médiocre & une petite, les pieces d'un côté étant ſemblables à celles de l'autre. A chaque extrêmité de la galerie couverte E, qui répond à l'entrée, il y a un grand eſcalier *i*, derriere chacun deſquels eſt un bain *h*.

Au bout de la grande cour D, vis-à-vis l'entrée, on trouve un endroit ſpacieux *k*, nommé par *Vitruve*, *proſtas* ou *paraſtas*, lequel eſt orné de pilaſtres. A la gauche de ce lieu ſont trois grandes chambres marquées *l*, *m*, *n* : à ſa droite eſt un paſſage *r*, ayant d'un côté trois petites chambres *u*, de l'autre un petit eſcalier *s*, & au bout de ce même paſſage deux grandes

grandes chambres *t*. Derriere cet endroit *k* eſt un paſſage *o*, à chaque côté duquel eſt une ſalle ou chambre *p*, une petite cour *q*, & une autre chambre *x*.

Ce paſſage *o* conduit à un beau veſtibule Q, lequel donne entrée au logement du côté du nord, qui ſert d'habitation pendant l'eté, ayant en ſon milieu une grande cour P, beaucoup plus vaſte que celle qui eſt vers le ſud, entourée de portiques, de galeries, & de divers logemens. Vers l'eſt & vers l'oueſt, il y a deux magnifiques entrées, avec de beaux perrons A, dont la couverture des paliers eſt ſoutenue par des colonnes & des pilaſtres. Chacune de ces entrées a pareillement ſon veſtibule B, & tous les appartemens d'un des côtés ſont entierement ſemblables à ceux de l'autre côté, deſquels on voit la diſtribution ſur le plan. A l'extrêmité du côté du nord eſt un grand ſallon G, dont le comble eſt ſoutenu par deux rangs de colonnes. Aux quatre extrêmités des galeries qui environnent la grande cour P, ſont de grands eſcaliers K, N. Quoique cet édifice ſoit d'une extrême grandeur & composé d'une infinité de pieces, il eſt cependant facile d'aller de plain-pied tout autour, y ayant des portes de communication, comme on voit, pour aller de chambre en chambre, auſſi-bien que d'un logement ou d'un appartement à un autre, & auſſi pluſieurs eſcaliers de dégagement, ainſi qu'il eſt aiſé d'en juger par la ſeule inſpection de cette planche 49.

La planche 50 repréſente l'élevation intérieure & la coupe de cette maiſon à la maniere des Grecs, priſe dans toute ſa longueur ; la hauteur de tout l'édifice, comme on le voit ici, eſt diſtribuée en deux grands étages & un Attique au deſſus de l'entable-

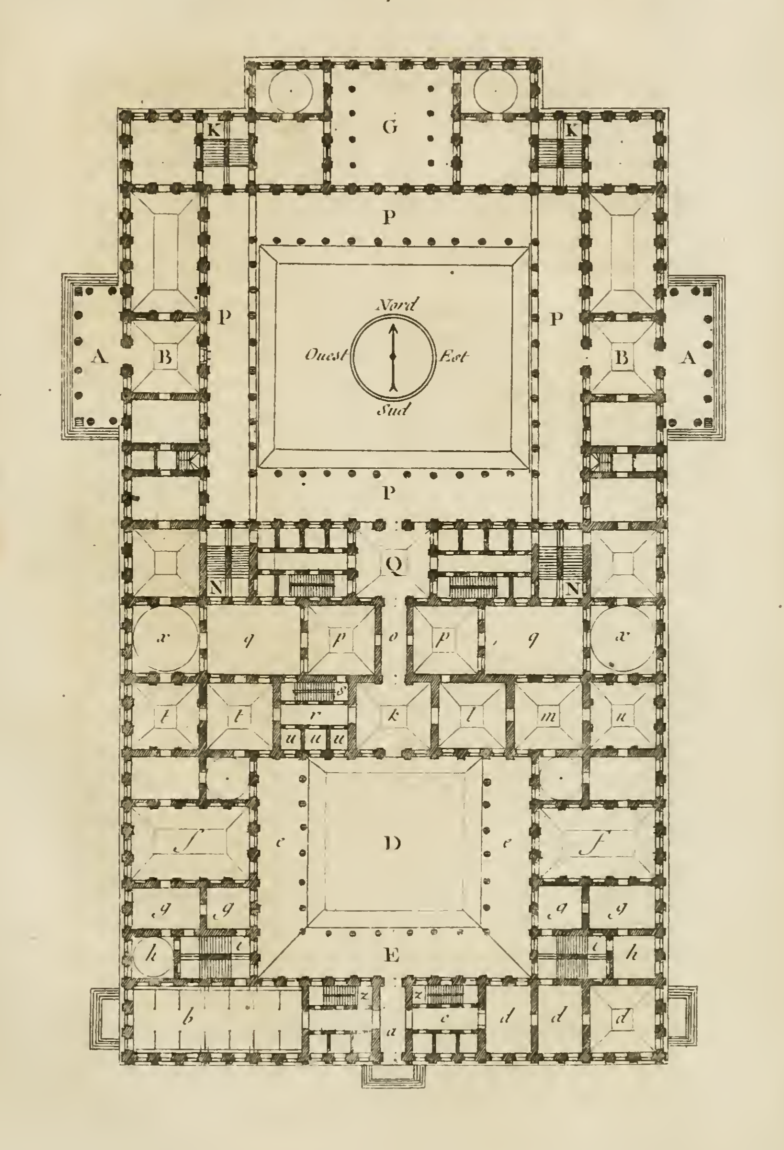
ment. On peut y remarquer aussi la disposition des voûtes qui sont sous terre, & qui occupent toute l'étendue du terrein.

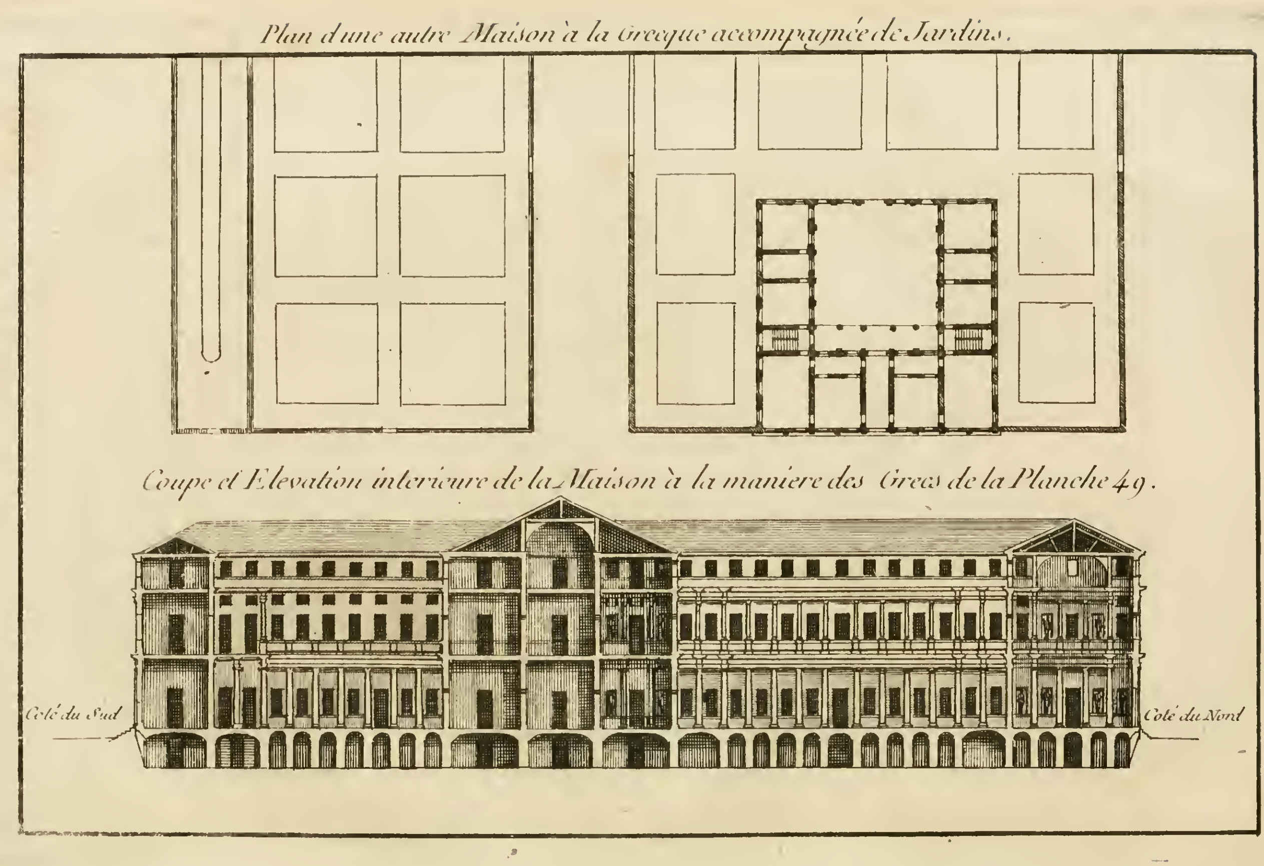
Le premier des deux grands étages est orné de colonnes d'Ordre Ionique, & de quantité de statues que la petitesse du dessein n'a pas permis de représenter. Le second étage est décoré d'un Ordre Corinthien, ayant aussi des statues dans quelques entrecolonnes.

Le petit plan qu'on voit au dessus de cette élevation n'y a aucun rapport. C'est une légere ésquisse d'une petite maison de plaisance à la Grecque, accompagnée de plusieurs jardins agréables.



Plan d'une Maison de Consequence, à la maniere des Grecs




Plan d'une autre Maison à la Greque accompagnée de Jardins.
Coupe et Elevation interieure de la Maison à la maniere des Grecs de la Planche 49.
Coté du Sud
Coté du Nord

Description d'une maiſon diſpoſée à la maniere des anciens Romains, convenable pour un Sénateur.

Planches 51, 52 & 53.

Par le plan repréſenté ſur la planche 51, on peut juger de la belle maniere de bâtir des anciens Romains: on y remarquera l'admirable convenance & la grandeur de leurs édifices, ainſi que la diviſion, l'ordonnance & la diſtribution des appartemens d'une maiſon à la Romaine, telle que *Vitruve* la décrit dans ſon ſixieme Livre.

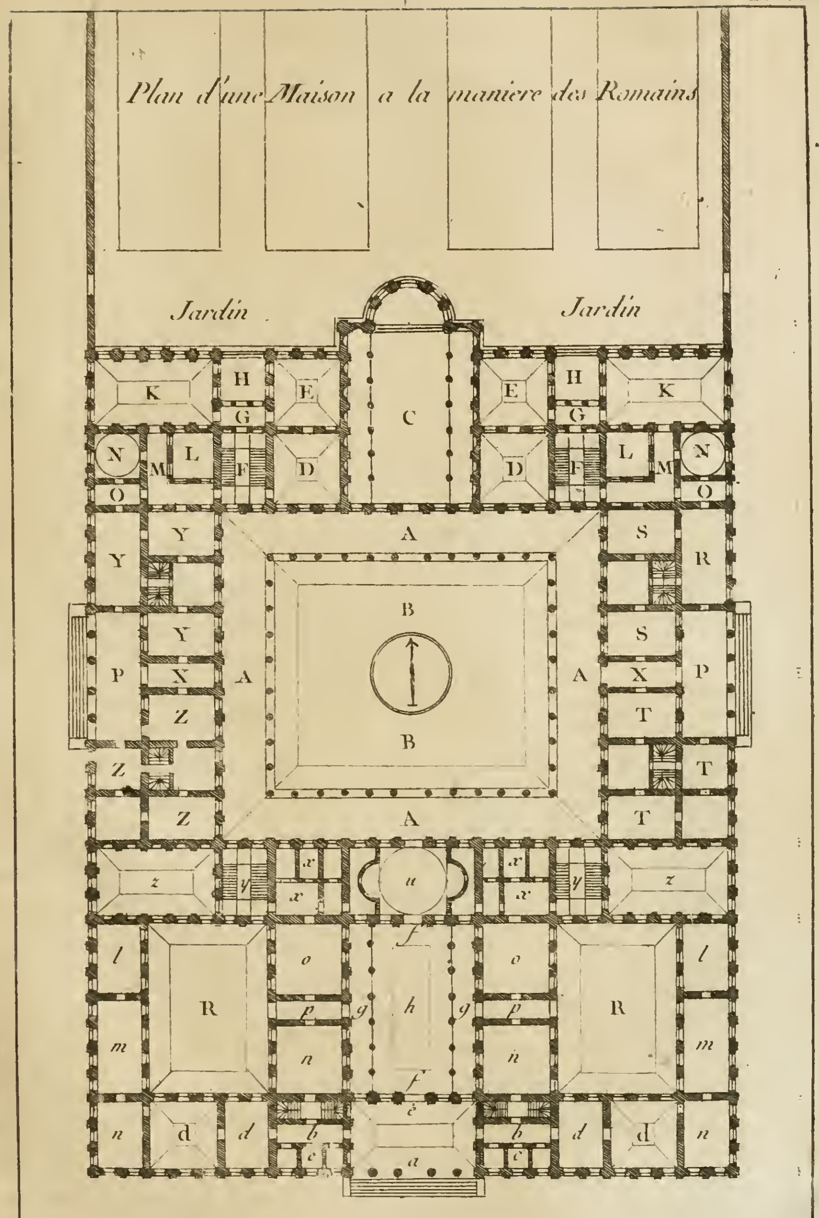
Au milieu de la face de cette maiſon qui regarde le ſud eſt une grande & large entrée *a*, ayant un perron ſaillant en dehors. Le portail, qui eſt également en ſaillie, eſt orné de deux colonnes avec un pilaſtre de chaque côté de la porte, par laquelle on entre dans un magnifique ſallon à la Corinthienne *a, e*. A droite & à gauche de ce ſallon, on trouve deux appartemens ſemblables, dans leſquels on entre par les paſſages *b*. A côté de chacun de ces paſſages, ſur le devant de la maiſon, ſont de médiocres logemens *c*, & vis-à-vis ſont de petits eſcaliers. A l'extrêmité de chacun de ces mêmes paſſages *b*, on entre dans une ſalle *d*, enſuite dans une grande chambre d, puis dans une autre *n*. Au milieu du grand ſallon, vis-à-vis la premiere entrée *a*, en eſt une autre *e f*, par laquelle on entre dans une cour *f f*, nommée par *Vitruve*, *cavœdium*; c'eſt un long paſſage dont les côtés *g g* ſont des galeries couvertes, pour pouvoir paſſer ſans être incommodé du ſoleil ni de la pluie: le milieu *h* eſt découvert. A droite & à gauche de cette cour ſont de grands appartemens ſemblables l'un à l'autre, dont les paſſages *p* ont de chaque côté une grande chambre *n o*; au bout de chacun de ces paſſages,

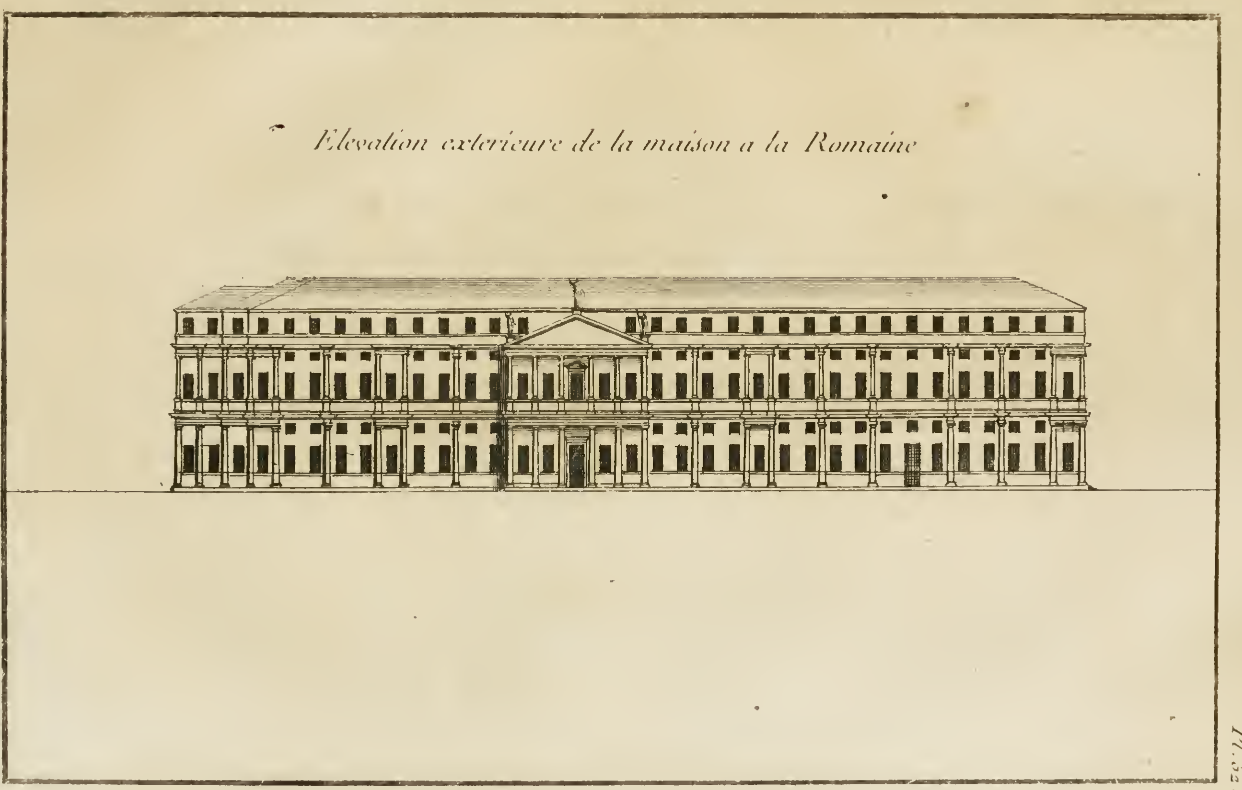
on trouve de chaque côté une très-grande ſalle R, & après ces ſalles deux chambres *l*, *m*.

Par l'extrêmité du *cavædium*, on entre dans un autre lieu nommé par les Italiens, *tablino*, qui eſt une grande ſalle à faire des feſtins, ou un lieu d'aſſemblée pour la commodité des Dames, d'où l'on paſſe à droite & à gauche dans de grands logemens diſtribués chacun en appartemens ſemblables de part & d'autre. On y voit premierement pluſieurs chambres *x* de diverſes grandeurs, puis un grand eſcalier *y*, & une grande ſalle *z*. De ce *tablino*, qui n'eſt proprement qu'un paſſage, on arrive ſous une grande galerie ou portique A, qui environne des quatre côtés une cour B, très-grande & très-ſpacieuſe. A l'eſt & à l'oueſt de la maiſon ſont de magnifiques entrées, avec des perrons ſaillans au dehors, & des portails ornés de colonnes, ayant auſſi leurs veſtibules P, & leurs paſſages X.

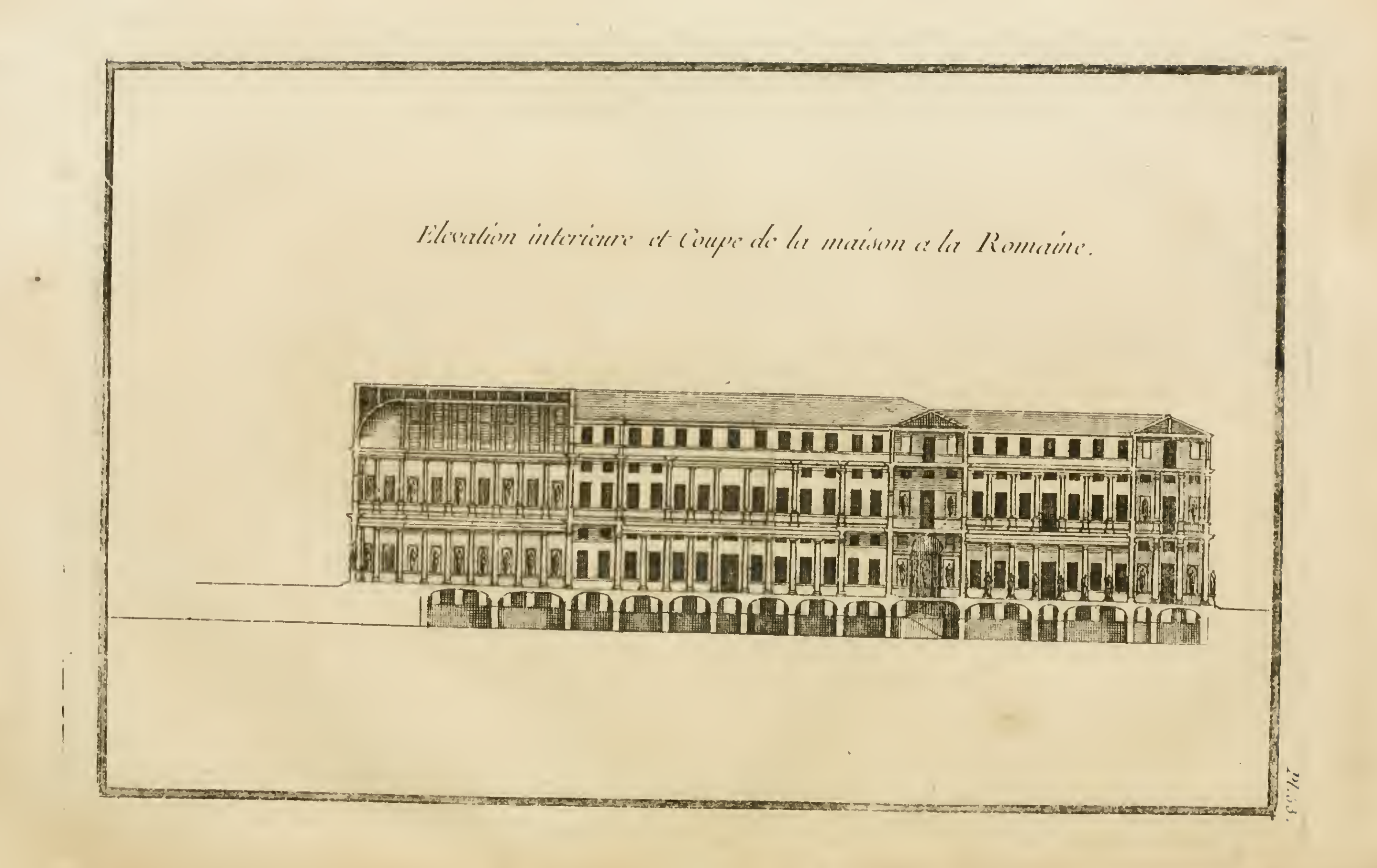
A la gauche du logement, du côté de l'eſt, ſont cinq chambres T & un petit eſcalier de dégagement; à la droite, on trouve une grande chambre R, trois autres plus petites S, & un petit eſcalier. Le même logement eſt répété du côté de l'oueſt.

Au fond de la grande cour, du côté du nord, on trouve une baſilique C, ou un vaſte & grand ſallon qui monte de fond juſqu'au faîte, dont le deſſus eſt ſoutenu par deux rangs de colonnes. A droite & à gauche de cette ſuperbe ſalle, ſont des ſalles D, pour manger en hiver; des cabinets, comptoirs & bureaux pour écrire, marqués E; de grands eſcaliers, des paſſages G, des lieux découverts H, de grandes ſalles à la Corinthienne K, pour manger en eté, ayant vue ſur le jardin; de ce côté ſont auſſi placés les bains L, & des paſſages M pour arriver aux ſalles K, & aux chambres N, O.


Plan d'une Maison a la maniere des Romains
Jardin
Jardin
K
H
E
G
C
E
H
K
G
N
L
M
F
D
D
F
L
M
N
O
O
Y
A
S
Y
R
B
Y
S
P
X
A
A
X
P
Z
T
B
Z
T
Z
A
T
x
x
z
y
u
y
z
x
x
f
l
o
o
l
R
p
g
h
g
p
R
m
n
n
m
f
e
n
d
d
b
b
d
d
n
c
a
c



Elevation exterieure de la maison a la Romaine



Elevation interieure et Coupe de la maison à la Romaine.

Au deſſus des veſtibules P ſont de grandes pieces propres pour des bibliotheques, ayant à côté diverſes chambres, pareilles à celles de l'étage du rez-de-chauſſée; on peut monter à ces chambres par les eſcaliers figurés à côté des pieces marquées S, T, Y, Z.

La planche 52 fait voir l'ordonnance de la façade extérieure de cette maiſon à la Romaine, dont toute la hauteur eſt diviſée en deux grands étages & un Attique. Le premier étage eſt d'Ordre Dorique, dont le portail a deux colonnes à chaque côté de la porte, & un pilaſtre quarré à chaque angle. On voit ſur ce même deſſein la diſtribution des autres pilaſtres dans toute la longueur de la façade. L'avant-corps du milieu, qui marque l'entrée de ce bâtiment, eſt orné d'un vaſte perron qui en occupe toute la largeur, & ce même portail eſt couronné au haut de l'édifice par un fronton qui regne ſur cinq croiſées; au deſſus de ce fronton ſont trois ſtatues poſées ſur des acroteres. Le ſecond étage eſt d'un Ordre Ionique, dont les pilaſtres ſont diſtribués de la même maniere que ceux du deſſous, auxquels ils répondent d'à-plomb. Chacun des deux grands étages a des entre-ſols ou mezzanines.

La planche 53 repréſente l'élevation intérieure & la coupe de ce même édifice, lequel, outre les colonnes & les pilaſtres des mêmes Ordres que ceux de la façade extérieure, eſt encore orné de quantité de ſtatues. On voit auſſi au deſſous de l'étage du rez-de-chauſſée la diſpoſition des voûtes de l'étage ſouterrein.



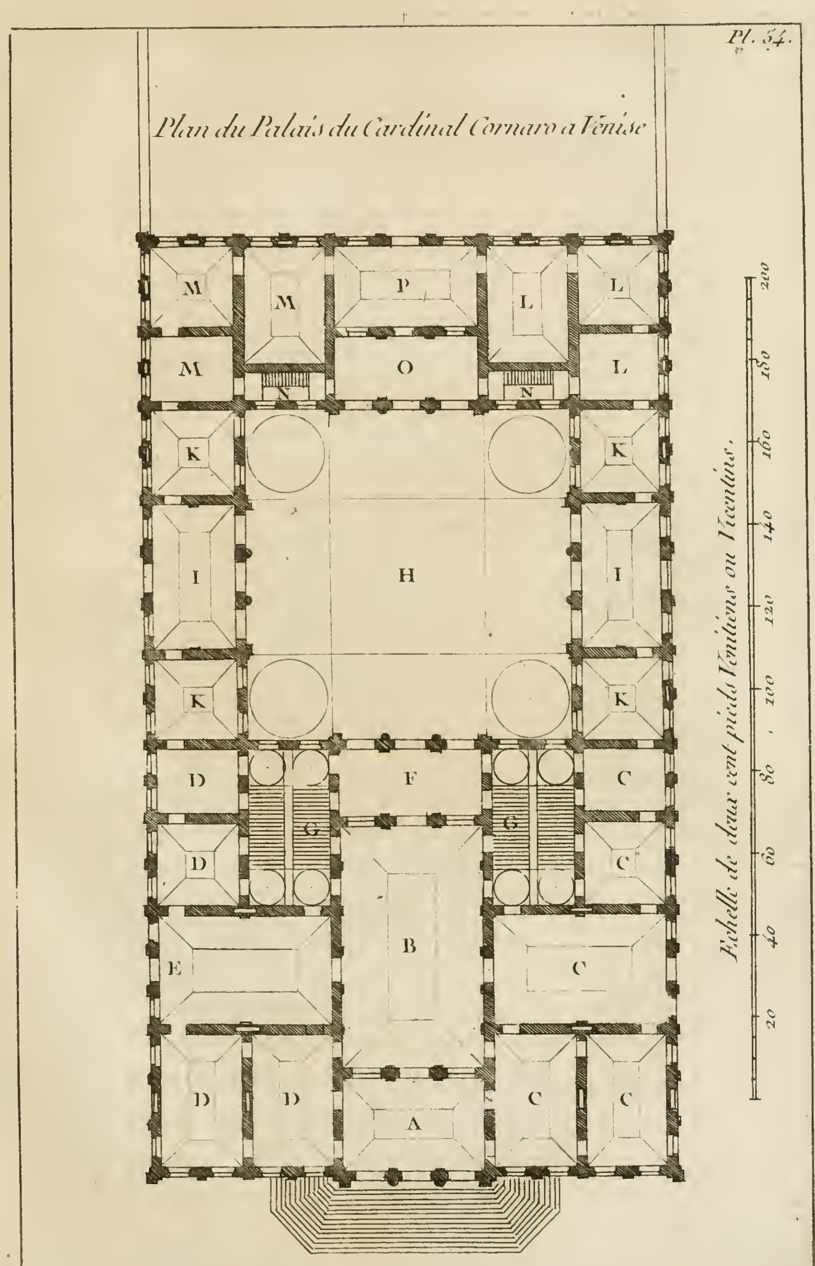
Palais du Cardinal Cornaro, *à Venise.* Planches 54, 55 & 56.

Le terrein du palais dont on voit le plan ſur la planche 54, eſt un quarré long, qui renferme un ſuperbe édifice iſolé des quatre côtés, ſitué dans le plus beau quartier de la ville, & très-bien expoſé pour la vue; la façade de devant eſt ſur le grand canal de Veniſe, proche de la place de ſaint *Maurice.*

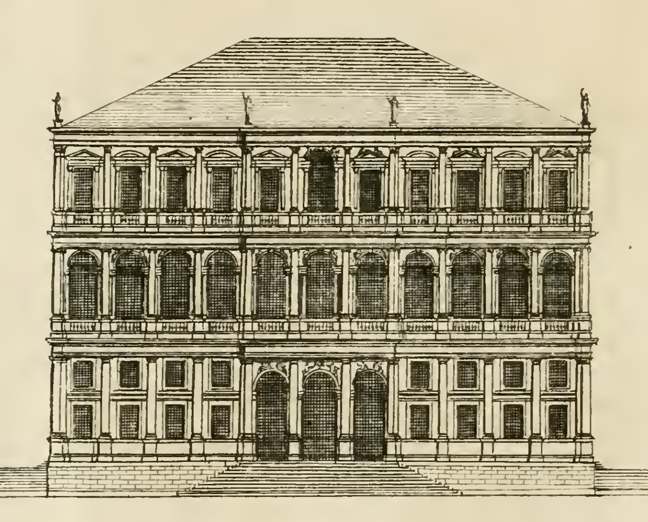
Au milieu de cette principale façade, qui eſt ſur l'eau, du côté du ſud, eſt l'entrée du palais avec un grand & magnifique perron en dehors, qui avance dans la mer, & par lequel on arrive à trois arcades d'égale grandeur. On trouve en entrant un beau veſtibule A, qui eſt de figure oblongue, ſe préſentant ſur ſa face la plus grande, après lequel il y a une grande ſalle fort longue, ſituée dans un ſens contraire. A gauche, à la hauteur du rez-de-chauſſée, il y a cinq pieces de diverſes grandeurs propres à faire des ſalles & des chambres, marquées D, avec une entrée particuliere E: à droite, on en voit un pareil nombre marqué C.

Au bout de la grande ſalle B, eſt une galerie F, ou paſſage pour communiquer d'un côté à l'autre, & à chaque extrêmité de ce paſſage, un grand eſcalier G, qui conduit également à l'étage inférieur & à ceux au deſſus du rez-de-chauſſée. Au de-là de la galerie F & des deux eſcaliers G, on trouve une grande cour quarrée H, aux deux côtés de laquelle il y a une entrée avec un grand veſtibule I, qui communique de part & d'autre à quatre chambres K, ſituées aux quatre angles de la cour.

Au fond de la cour, vers le côté du nord, vis-à-vis de la principale entrée, on paſſe dans un grand


Plan du Palais du Cardinal Cornaro a Venise
M
M
P
L
L
M
O
L
N
N
K
K
I
H
I
K
K
D
F
C
G
G
D
C
E
B
C
D
D
A
C
C
Echelle de deux cent pieds Vénitiens ou Vicentins.
20
40
60
80
100
120
140
160
180
200

Facade principale du Palais Cornaro sur le grand Canal.



Echelle de 80 pieds Venitiens.

veſtibule O, qui conduit à un beau ſallon P, ayant à ſa gauche trois chambres M, & à ſa droite un pareil nombre de pieces L. Aux deux extrêmités du veſtibule O ſont deux petits eſcaliers ſervant aux mêmes uſages que les grands G, c'eſt-à-dire pour deſcendre à l'étage d'en bas où ſont les offices, cuiſines, ſalles du commun, dépenſes, caves, &c, ou pour monter aux appartemens des étages ſupérieurs.

Le premier étage eſt ſemblable à celui du rez-de-chauſſée : en montant par les grands eſcaliers G, on arrive à un paſſage ou veſtibule F, d'où l'on entre dans une grande ſalle au deſſus de la piece B; cette ſalle s'étend juſque ſur le devant, qui a vue ſur le canal. A chaque côté de cette grande piece, il y a cinq chambres de diverſes grandeurs; toutes les pieces d'un côté ſont ſemblables à celles de l'autre : le haut eſt diſtribué comme le bas. Au long des deux faces latérales de ce palais, il y a des boutiques voûtées ſous les chambres, & derriere le bâtiment eſt un jardin.

On voit ſur la planche 55 la principale façade ſur le devant du palais dont on a donné le plan ſur la précédente. Tout l'édifice eſt élevé par devant ſur un ſoubaſſement qui le met au deſſus de la hauteur ordinaire de l'eau, & de celle du rez-de-chauſſée, ce qui lui donne auſſi plus de grace & plus de clarté qu'il n'en auroit ſans cette élevation. Cette façade, conſtruite de pierre d'Iſtrie, eſt décorée de trois Ordres d'Architecture l'un ſur l'autre, ayant des colonnes à l'avant-corps du milieu, & des pilaſtres à tout le reſte : les uns & les autres accompagnés de piédeſtaux & d'entablemens convenables.

Le premier, ou le plus bas de ces Ordres, eſt Dorique : dans cet étage on a pratiqué deux rangs de fe-

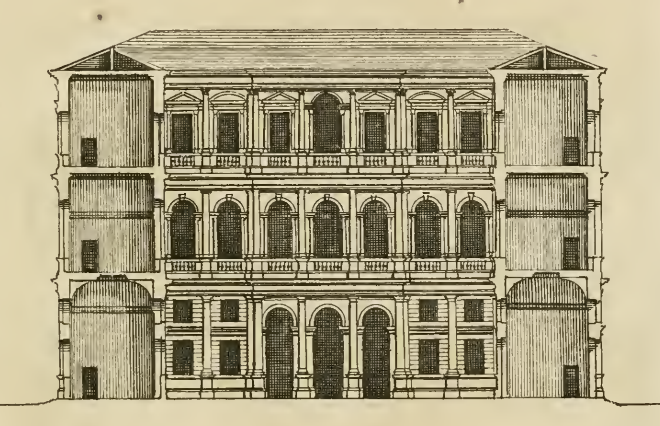
nêtres, dont les unes ſont pour les appartemens du rez-de-chauſſée, & les autres pour éclairer les pieces de l'appartement en entre-ſol. L'avant-corps du milieu eſt percé de trois grandes arcades qui ont la hauteur de ces deux rangs de fenêtres; ſur les bandeaux de ces arcades ſont des figures couchées. Le ſecond Ordre eſt Ionique: à cet étage les fenêtres ſont terminées en arcades en plein ceintre, & leurs appuis forment une baluſtrade ſoutenue par des baluſtres de marbre: ces appuis regnent dans toute l'étendue de la façade, à la hauteur de la corniche des piédeſtaux. Le troiſieme Ordre eſt Romain: il eſt diſtribué de la même maniere que l'Ordre de deſſous, y ayant pareillement une baluſtrade qui ſert d'appui à toutes les croiſées de cet étage, leſquelles ſont couronnées alternativement par des frontons ronds & par d'autres triangulaires: il y a des figures couchées ſur les corniches rampantes de ces derniers. Au deſſus de l'entablement, on voit des ſtatues poſées ſur des acroteres, avec d'autres ornemens qui répondent à ceux de la façade. Les autres côtés de ce magnifique palais ſont auſſi décorés des mêmes Ordres, mais avec moins d'ornemens.

La planche 56 offre l'élevation intérieure de l'édifice qui eſt au fond de la cour, & qui s'apperçoit en entrant, avec la coupe des deux bâtimens en aîle, marqués K ſur le plan.

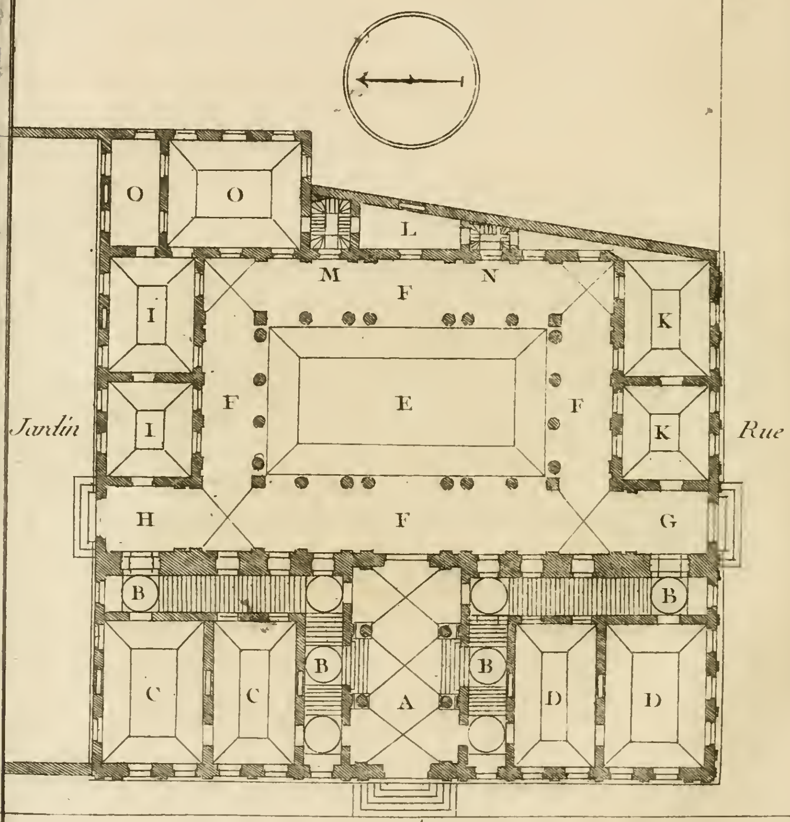


Palais

Elevation interieure du Palais Cornaro.



Plan du Palais du Seigneur Robert Strozzi à Florence



Echelle de 80 pieds Venitiens.

10 20 30 40 50 60 70 80

Palais du Seigneur Robert Strozzi, *à Venise.*
Planches 57, 58 & 59.

L'édifice dont on voit le plan sur cette planche 57 a été bâti en 1602. Il est situé sur une des principales places de Venise, & regarde l'ouest. A sa gauche est un autre palais avec un jardin, & un magnifique labyrinthe: sa principale façade est sur la rue qui conduit à l'église cathédrale, appellée la rue de sainte *Marie* des fleurs: à sa droite est une autre rue, au coin de laquelle est le palais du Seigneur *Lorenzo Strozzi.* La figure du palais que nous décrivons est presque quarrée. Par sa grande entrée, laquelle est percée dans un avant-corps qui occupe le milieu de la façade, on arrive dans un grand vestibule A, au milieu duquel, à droite comme à gauche, est un grand escalier B, fort large, très-bien éclairé, & fort orné, faisant retour dans l'angle, chacun de ces escaliers ayant un perron semblable à l'autre. A droite & à gauche, derriere l'escalier, sont de chaque côté deux grandes salles C, D, à la maniere de Florence.

A l'extrêmité du vestibule est une ouverture par laquelle on entre sous une galerie F, dont le dessus est soutenu par des portiques qui entourent une grande cour E, par laquelle tous les logemens qui l'environnent sont éclairés. Aux deux extrêmités de cette galerie F, il y a de chaque côté une porte, dont celle G donne sur la rue, & celle H donne entrée dans le jardin. Plus avant, de ce même côté, on trouve un appartement un peu élevé, distribué en deux pieces I, & deux autres O. De l'autre côté il y a un pareil appartement, élevé de même, qui consiste seulement dans les deux pieces K, semblables à celles I. Dans le fond est une petite cour L, fermée par le mur de clô-

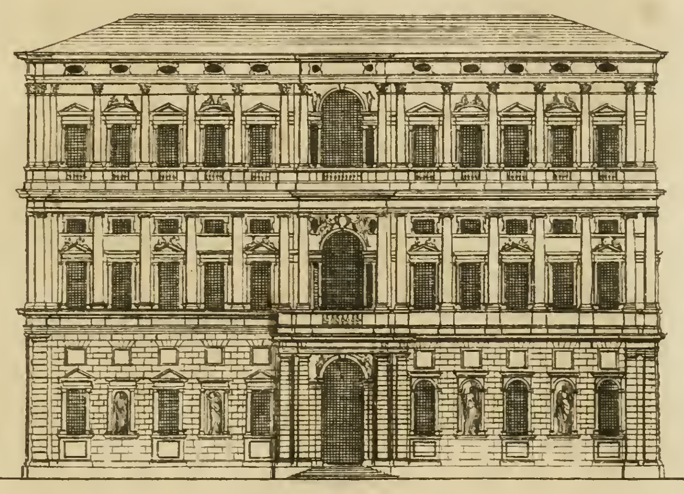
ture voiſin, par deſſus lequel vient le jour : à chaque extrêmité de cette cour ſont deux eſcaliers M & N, par leſquels on arrive aux appartemens d'en haut & à ceux d'en bas, qui conſiſtent en caves, cuiſines, offices, communs, &c.

Ce palais, dont on voit la façade principale ſur la planche 58, eſt un peu élevé de terre, pour lui donner plus de grace & de grandeur : ſa hauteur eſt diſtribuée en trois étages. Le premier eſt décoré d'un Ordre Dorique à boſſages, ayant des pilaſtres accouplés à l'avant-corps du milieu, ainſi qu'aux extrêmités de la façade, avec l'entablement qui leur eſt propre. Les fenêtres ont auſſi leur entablement particulier : au deſſus de ces fenêtres on a pratiqué des tables quarrées renfoncées dans le mur, leſquelles ſont remplies de ſculptures ou bas-reliefs, repréſentant diverſes hiſtoires, ayant auſſi leurs cadres ou chambranles ornés de moulures.

Le ſecond étage eſt enrichi d'un Ordre Ionique, avec des pilaſtres accompagnés de leur entablement : au milieu, au deſſus de la porte d'entrée, eſt une grande arcade, ayant ſon appui ſoutenu par des baluſtres, & décorée de pilaſtres accouplés qui répondent à ceux d'au deſſous. Chaque trumeau, entre toutes les fenêtres, eſt revêtu d'un pilaſtre, dans toute la longueur de la façade : il y a auſſi des figures couchées ſur les frontons de ces fenêtres, dont les bandeaux ou chambranles ſont ornés de moulures.

Le troiſieme étage eſt d'Ordre Romain, avec le même nombre de pilaſtres, diſtribués comme aux étages inférieurs. Les fenêtres ſont auſſi décorées de frontons avec des ſtatues : tous les appuis des fenêtres ſont ſoutenus par des baluſtres. Dans la

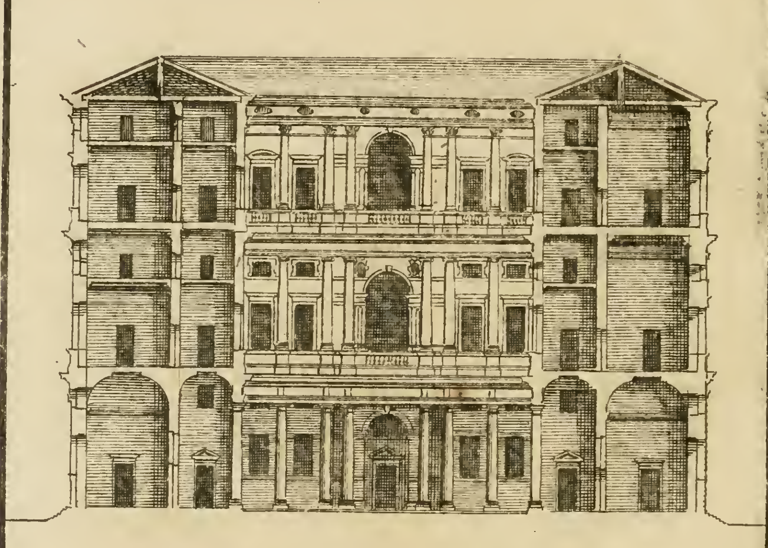
Facade exterieure du Palais du Seigneur Robert Strozzi, du Coté de la Place.



Echelle de 120 pieds Venitiens.

10 20 30 40 50 60 70 80 90 100 110 120

Elevation interieure du Palais Strozzi, à Florence.



Echelle de 80 pieds Vénitiens.

10 20 30 40 50 60 70 80

friſe de ce troiſieme Ordre on a pratiqué des jours en ovale, avec leurs ornemens autour. Toute cette façade, en général, eſt ornée de cadres, chambranles, bandeaux, couronnemens, frontons, ſtatues, hiſtoires, inſcriptions, armoiries, &c, dans tous les endroits où ces ornemens ſont convenables.

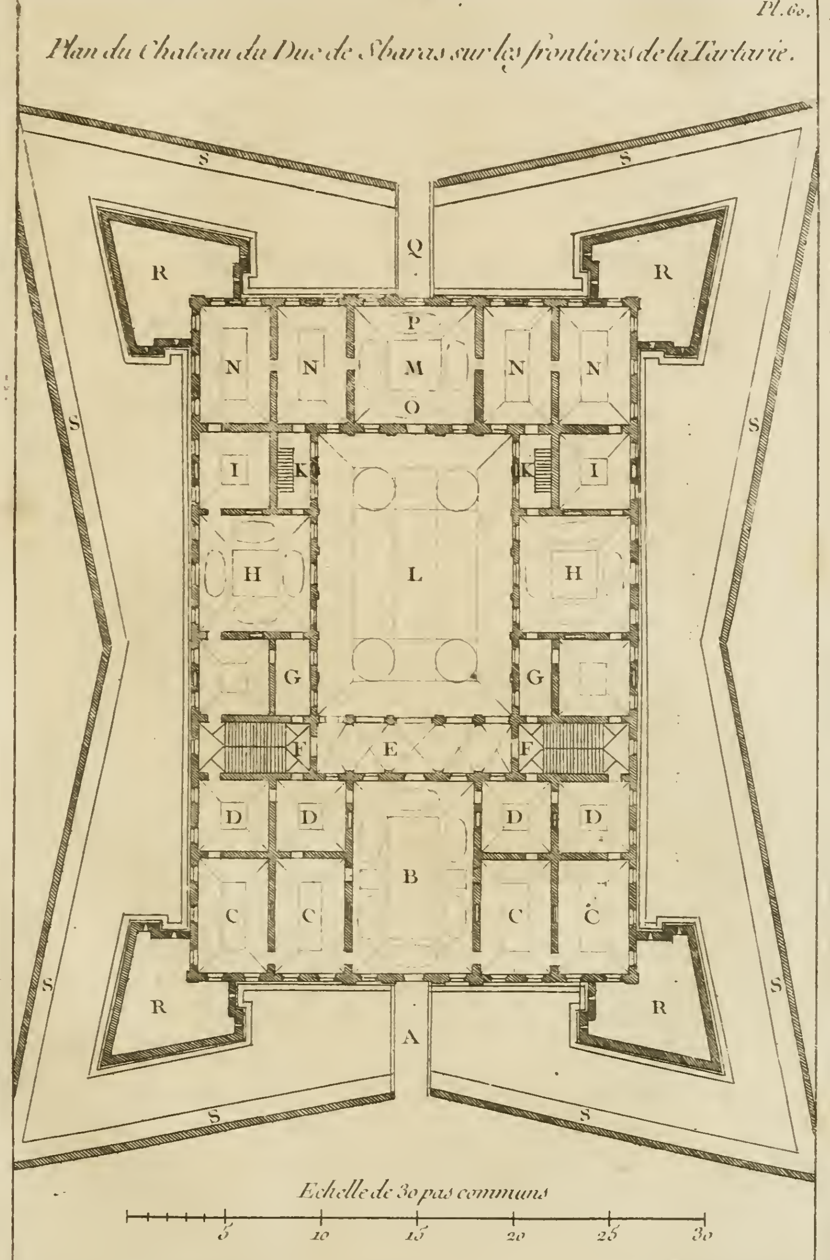
On voit, ſur la planche 59, la façade du fond de la cour, laquelle eſt décorée des mêmes Ordres d'Architecture que celles de dehors.



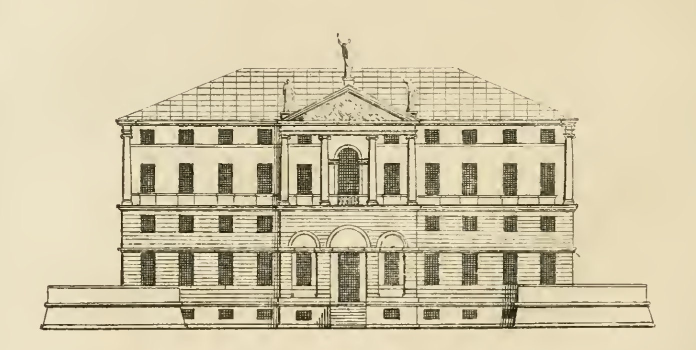
Château du Seigneur Duc de Sbaras, *ſur les frontieres de la Tartarie.* Planches 60 & 61.

Le terrein de ce château, dont on voit le plan ſur la planche 60, contient 170 pieds de longueur ſur 114 de large. Sa plus belle vue eſt du côté du ſud, où eſt auſſi la principale façade, avec un pont A, au milieu. On trouve en entrant une grande ſalle baſſe, marquée B, à chaque côté de laquelle il y a quatre chambres, dont les deux C, qui ſont ſur le devant, ſont fort grandes, & les autres D, ſituées ſur le derriere, ſont plus petites. Par l'extrêmité de cette ſalle B, on entre ſous une galerie E ſoutenue d'un portique : à chaque bout de cette galerie, à droite & à gauche, eſt un bel eſcalier, au pied duquel eſt une entrée F qui conduit à un paſſage G, & à une grande ſalle H. A côté de cette ſalle, eſt une ſalle I & un eſcalier de dégagement K. Chacune de ces ſalles H a une ſortie ſur une grande cour L, qui eſt au milieu du château, & qui donne un jour ſuffiſant à tous les corps de logis dont elle eſt environnée.

Le corps de logis de derriere eſt diſtribué en une grande ſalle M au milieu, & en deux chambres N de chaque côté de cette ſalle, dans laquelle il y a quatre portes, dont deux vis-à-vis l'une de l'autre, ſur les côtés, ſont pour entrer dans les chambres N, à droite & à gauche des deux autres, qui ſont auſſi en face l'une de l'autre : celle O eſt pour entrer de la grande cour dans cette ſalle ; & l'autre P, qui eſt à la face de derriere, conduit à un pont Q, lequel ſert à traverſer de ce côté le foſſé rempli d'eau en partie, & qui eſt d'ailleurs d'une profondeur & d'une largeur convenable.


Pl. 60.
Plan du Chateau du Duc de Sbaras sur les frontieres de la Tartarie.
S
S
Q
R
R
P
N
N
M
N
N
O
S
S
I
K
K
I
H
L
H
G
G
E
F
F
D
D
D
D
B
C
C
C
C
S
S
R
R
A
S
S
Echelle de 30 pas communs
5
10
15
20
25
30

Elevation du Chateau du Duc de Sbaras.



Echelle de 20 pas.

2 4 6 8 10 12 14 16 18 20

Au de-là du foſſé eſt un chemin couvert S, & à chacun des quatre angles du château, on a élevé un baſtion à orillons quarrés, avec des flancs retirés, dans leſquels on peut mettre quelques pieces d'artillerie à couvert du feu de l'ennemi; on peut entrer commodément dans ces baſtions par les ſouterreins & les magaſins de munitions qui ſont aux quatre coins de ce château, ſous les pieces C, C, N, N.

Ce château eſt un peu élevé de terre, au deſſus du rez-de-chauſſée, au moyen d'un ſoubaſſement, pour avoir une vue plus étendue, & pour pouvoir y former un étage ſouterrein où l'on puiſſe placer les caves, cuiſines, magaſins & autres commodités néceſſaires dans un pareil bâtiment. Tous les jours de ce bas étage ſont garnis de grilles de fer, pour ſe garantir des ſurpriſes. Au deſſus de ces logemens à demi-enterrés, on a élevé deux beaux étages: pour donner au premier une plus grande apparence de ſolidité, on l'a formé par lits de pierre égaux, dont les joints étant creux ou renfoncés font relever en boſſe tous les rangs de pierre, par lignes horiſontales & paralleles, qui tournent autour de l'édifice. Le ſecond étage eſt plus délicat, l'avant-corps qui en marque le milieu étant décoré de quatre pilaſtres d'Ordre Ionique, & couronné par un fronton accompagné d'acroteres ſur leſquels il y a des ſtatues. Le tympan de ce fronton eſt orné d'armoiries, & rempli de pluſieurs figures en bas-relief grouppées avec ces armes qui font un très-bel effet, comme on le peut voir ſur la planche 61, qui offre l'élevation de ce château du côté de l'entrée.

Palais du Chevalier Jean-François Triſſino ; *à Vicence*, Planche 62.

Le palais dont on voit les deſſeins ſur cette planche, a été bâti en 1579 : il eſt ſitué à la droite de l'égliſe cathédrale de Vicence, ayant ſa principale face tournée vers le nord-eſt, vis-à-vis le chemin qui va à ſaint *Laurent*, ce qui lui procure une vue agréable & une belle expoſition : il eſt outre cela proche du marché.

La ſuperficie de ſon terrein eſt plus longue que large, comme on le voit par le plan : la hauteur de l'édifice eſt diſtribuée en deux grands étages, avec un Attique au deſſus de l'entablement. Le premier étage, c'eſt-à-dire celui du rez-de-chauſſée, eſt d'Ordre Dorique, à boſſages, avec l'entablement qui lui eſt propre, lequel regne le long de la face & du côté droit du bâtiment. Les triglyphes (1) ſervant de module ou de meſure, ſont diſpoſés dans la friſe au droit des piédroits de l'étage ſupérieur.

Au ſecond étage, les fenêtres ſont ornées de chambranles, & couronnées de frontons, ayant leurs appuis ſoutenus par des baluſtres ; au milieu, il y a une grande arcade portée par des colonnes, avec deux autres ouvertures aux côtés, pour procurer plus de jour à la ſalle qu'elle éclaire. Ces deux ouvertures ont leur couronnement particulier ſervant d'impoſtes à l'arcade du milieu, ſur leſquelles ſont des grouppes de figures dont les plus grandes ſont à demi-couchées ſur le bandeau de l'arc. Cet étage eſt couronné par

(1) Le Graveur s'eſt trompé en faiſant ces triglyphes inclinés, en forme de claveaux, ſur cette élevation, au lieu qu'ils devroient être droits & d'àplomb ſous les colonnes & ſous les chambranles des fenêtres de l'étage ſupérieur.

Facade du devant

Pl. 62.

Echelle de 50 pieds Vicentins

10 20 30 40 50

C D G B F A E F E

Coté qui regarde l'Eglise Cathedrale

Plan et Elevation
du Palais
du Chevalier Trissino
a Vicence

une corniche Corinthienne, au deſſus de laquelle eſt un étage en Attique, dont les fenêtres ſont quarrées, ayant leurs chambranles ornés de moulures. La principale entrée de cet édifice eſt au milieu de la façade de devant, elle introduit dans un très-grand veſtibule A, ayant à droite & à gauche une ſalle E, au de-là de laquelle eſt une ſeconde piece F. Entre la ſalle & la ſeconde piece, on a pratiqué à droite un petit eſcalier I. A l'extrêmité du veſtibule, à gauche, eſt l'entrée du grand eſcalier H ; de ce veſtibule on arrive dans une cour B, laquelle eſt entourée d'une galerie ; à la gauche de cette galerie eſt une ſeconde entrée au grand eſcalier H. Au pied de cet eſcalier, ſous le palier de l'étage ſupérieur, ſont des portes pour les chambres F & G : cette derniere a une ſeconde porte qui donne ſous la galerie, & une autre qui communique au veſtibule C, lequel répond à une autre entrée qui eſt de ce côté. En face de la cour, il y a encore une ſalle D.

Les caves ſont pratiquées dans l'étage ſouterrein, ainſi que les autres commodités néceſſaires pour un bâtiment de cette importance. La diſtribution des étages ſupérieurs répond à celle du rez-de-chauſſée, y ayant autant de pieces ſemblables, dont on peut juger des grandeurs par le moyen de l'échelle.



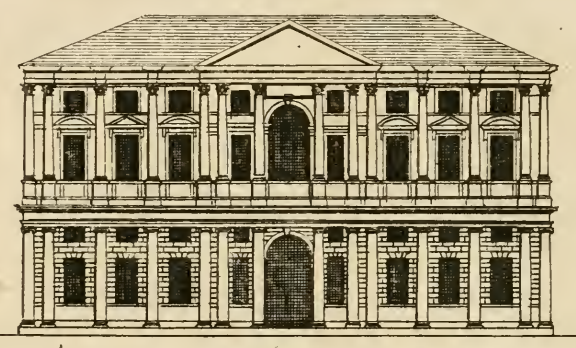
Palais du Comte Galeazzo Triſſino, *à Vicence.* Planche 63.

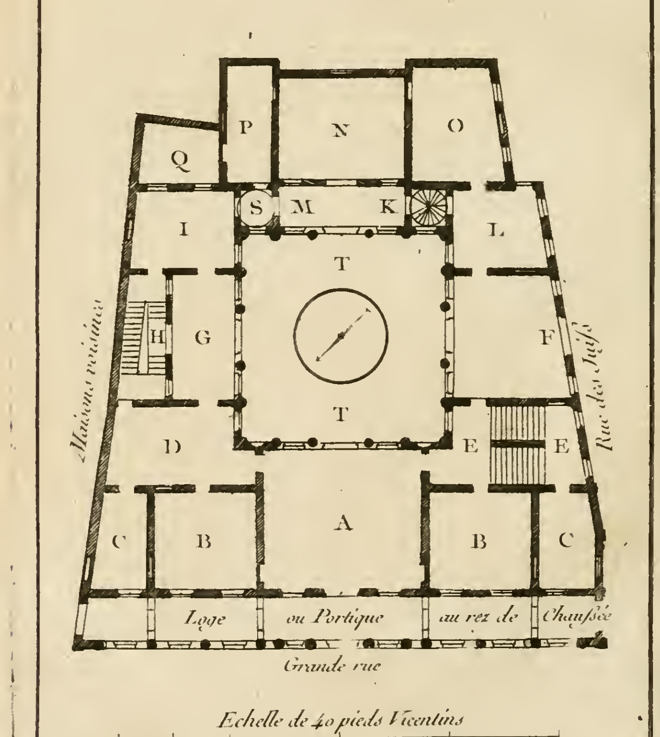
Ce palais, dont on voit ici le plan & l'élevation, eſt de l'an 1600 ; il eſt ſitué ſur la place la plus belle & la plus fréquentée de la ville, laquelle ſert de communication du quartier Grec à la rue *Garbino*, qui eſt la principale. La plus belle façade, où eſt la porte d'entrée, eſt expoſée au nord-oueſt. Le derriere du terrein eſt contigu à un autre palais. Sa gauche fait l'encoignure de la rue des Juifs, à ſa droite il joint d'autres maiſons voiſines : il n'eſt éloigné du grand marché, que d'un jet de pierre.

Cet édifice eſt un peu élevé de terre : ſa hauteur eſt diviſée en deux parties qui forment deux beaux & grands étages, ornés au dedans comme au dehors des mêmes Ordres. Chacun de ces étages eſt partagé en deux, y ayant des bas étages pour les logemens des domeſtiques. Sur la façade principale, l'étage inférieur eſt en retraite par le devant, & celui d'au deſſus eſt en ſaillie, étant ſoutenu par une rangée de douze colonnes, avec un pilaſtre quarré à chaque extrêmité de la façade. L'étage au rez-de-chauſſée eſt orné d'un Ordre Dorique, ayant des colonnes accouplées aux extrêmités de l'avant-corps du milieu, dans lequel eſt la principale porte d'entrée. L'étage ſupérieur eſt décoré d'un Ordre Romain, ayant des pilaſtres qui ſaillent hors du mur, accompagnés de tous leurs ornemens. Les fenêtres ſont accompagnées de bandeaux avec leurs moulures, & ſont couronnées de frontons ronds & pointus alternativement. Au deſſus de la porte d'entrée eſt une grande fenêtre en arcade ; & au deſſus de l'avant-corps du milieu eſt un grand fronton qui domine ſur toute cette façade, & qui lui donne une forme pyramidale.

Pour

Palais du Comte Galeazzo Trissino, a Vicence.





Pour dire quelque chose de la distribution de ce palais, on trouve à l'entrée un beau vestibule A, à chaque côté duquel il y a une chambre quarrée B, & une autre plus petite C. A l'extrêmité de ce vestibule, dans l'angle à gauche, est une autre chambre D, à sa droite est le grand escalier E, éclairé de deux fenêtres sur la rue des Juifs. En face de la porte d'entrée, au fond du même vestibule, est une grande cour quarrée T, laquelle étant située au milieu de l'emplacement, donne un jour suffisant à tous les appartemens de ce palais. Au côté gauche de cette cour est un vestibule G qui conduit au grand escalier H : au de-là de ces deux pieces est une petite cour I pour éclairer la piece Q. En face de l'entrée on voit, au fond de cette cour, un vestibule M qui conduit à une salle N, ayant à sa gauche la piece P, & à sa droite la salle O, éclairée de trois croisées sur la rue des Juifs. Au milieu de cette même cour, à droite, est un grand vestibule F avec une porte d'entrée sur la même rue.

A chaque côté de la cour, il y a cinq entre-colonnes, dont les trois du côté du grand vestibule A, servent à éclairer cette piece, & les autres sont pour les appartemens situés de leur côté. Le premier étage est distribué comme celui du rez-de-chaussée, avec cette différence qu'au premier étage les pieces sur le devant sont beaucoup plus profondes, s'avançant jusquà la face extérieure, & ayant toute l'épaisseur du portique de plus. Les écuries sont pratiquées dans l'étage souterrein, ainsi que plusieurs autres commodités, cet édifice étant situé dans le quartier le plus élevé de la ville.



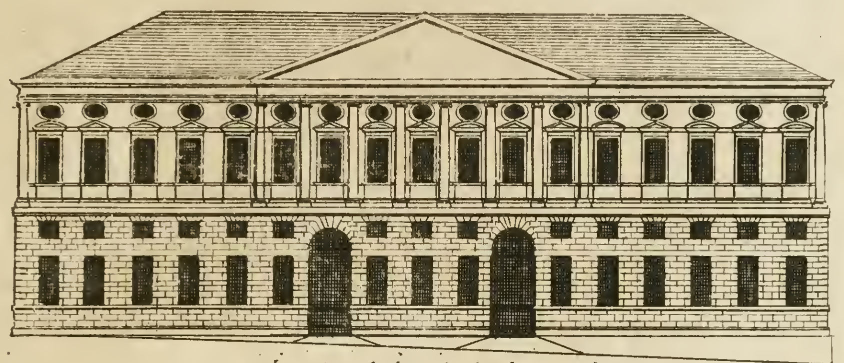
Palais des Seigneurs Alexandre & Camille, *Comtes de* Godi, *à Vicence.* Planche 64.

Ce palais, dont on voit les deſſeins ſur cette planche, a été bâti en 1569; il eſt ſitué à côté du marché à avoine, à l'encoignure de deux rues très-fréquentées. Sa principale façade eſt tournée vers le ſud-oueſt, & regarde la grande rue qui mene à la place. Tout le terrein eſt partagé en deux maiſons, dont la principale a ſon entrée ſur cette grande rue, avec un très-grand veſtibule *a:* au deſſus eſt un grand ſallon, accompagné de ſix chambres de diverſe grandeur, *b*, *c*, *d*, avec une cour particuliere *g*, un grand eſcalier *e*, & un petit *f*. Sur le derriere, vis-à-vis l'entrée, ſont les écuries, au deſſus deſquelles ſont les cuiſines & autres commodités, marquées *h*, *i*, *l*, avec un petit eſcalier pour y monter.

La ſeconde maiſon, dont la façade eſt au ſud-eſt, a ſon entrée ſur la rue qui conduit au port, avec un beau veſtibule *m*, au deſſus duquel eſt une grande ſalle accompagnée de pluſieurs chambres de diverſes grandeurs, *n*, *o*, *p*, *q*. Il y a une petite cour particuliere *r*, un grand eſcalier *t*, un petit *y*, & un autre petit ſur le derriere *u*, avec des lieux ſecrets. La grande cour *z*, qui eſt au milieu de tout l'emplacement, eſt commune aux deux maiſons, & éclaire tous les appartemens qui l'environnent.

Comme cet édifice eſt un peu élevé au deſſus du rez-de-chauſſée, cela donne la commodité d'avoir dans l'étage ſouterrein des caves, cuiſines, ſommeleries, & autres pieces néceſſaires. Au deſſus du ſoubaſſement de cet édifice, il y a deux grands étages: le premier eſt à boſſages ſans aucune colonne ni pilaſtre: au deſſus du premier rang de fenetres, il y en a d'autres plus petites & quarrées. Le ſecond étage eſt orné de pilaſtres d'Ordre Ionique; les grandes fenêtres ſont entourées de chambranles avec moulures & couronnées de frontons ronds & pointus, alternativement. Au deſſus de cette rangée de fenêtres, il y en a d'autres plus petites en ovale; l'avant-corps du milieu, qui comprend ſept croiſées de face, eſt terminé par un grand fronton qui fait un fort bel effet.

Palais des Seigneurs Alexandre et Camille Comtes de Godi, a Vicence.



Elevation de la principale Facade

Cour pour les deux Maisons

Entrée de la Seconde Maison

Entrée de la principale Maison

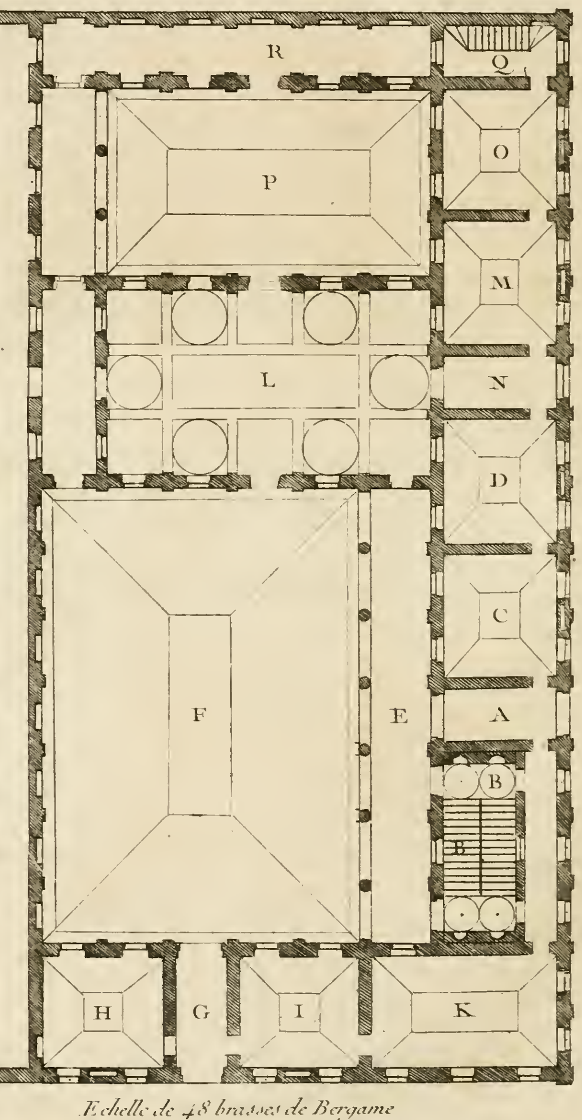
Rue fréquentée qui conduit au port

Grande rue qui mène a la Place

Echelle de 40 pieds Vicentins.

5 10 20 30 40

Plan du Palais du Chevalier Fino, à Bergame.



Echelle de 48 brasses de Bergame

Palais du Chevalier Fino, *à Bergame.* Pl. 65 & 66.

Ce palais, dont on voit les deſſeins ſur ces deux planches, a été bâti l'an 1611 : il eſt ſitué dans un lieu des plus élevés de la ville, & dans une grande rue très-paſſagere, faiſant l'encoignure avec une autre rue qui eſt à ſa gauche. Le terrein a 188 pieds de longueur ſur 93 de largeur : il eſt diſtribué de maniere qu'il y a 16 intervalles de colonnes à la grande façade, & 8 ſeulement à celle en retour. Il y a au devant de la grande façade deux portes principales. En entrant par le paſſage marqué A, on trouve à gauche le grand eſcalier B, & à droite deux chambres C, D. Au bout du veſtibule A, eſt une galerie E, longue de ſept intervalles de colonnes, au de-là de laquelle eſt une cour très-ſpacieuſe, de la même longueur que la galerie, ſur une largeur de cinq eſpaces de colonnes. Cette cour eſt ornée dans ſon pourtour de pilaſtres d'Ordre Ionique. A la gauche de cette cour eſt une entrée G qui donne ſur l'autre rue, & qui répond au milieu de l'extrêmité de la cour. De ce même côté, il y a trois chambres H, I, K, dont les deux premieres tirent leur jour de cette rue & de la cour, & la troiſieme K, qui eſt plus grande, eſt éclairée par les deux rues.

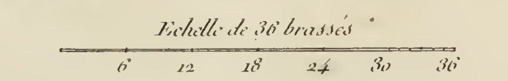
A l'autre extrêmité de la cour F, on trouve une ſalle baſſe L, longue de cinq eſpaces & large de trois, auprès de laquelle il y en a une M, moins grande, dans laquelle on entre par le veſtibule N, où eſt la ſeconde entrée principale de la grande façade. Au de-là de cette piece M, on en trouve encore deux autres O & P. A l'extrêmité droite du bâtiment eſt un petit eſcalier dérobé Q, rendant

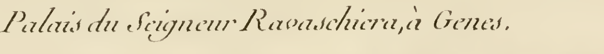
dans une longue allée R, qui eſt un terrein vuide entre les ſalles & les chambres, & le vieux bâtiment que nous ne décrivons pas.

L'élevation repréſentée ſur la planche 66, fait voir que ce bâtiment eſt compoſé de deux grands étages, décorés chacun d'un Ordre d'Architecture. Le premier eſt Dorique, ayant des colonnes aux deux entrées & un pilaſtre à chaque extrêmité de la façade. Le ſecond étage eſt orné de pilaſtres Ioniques dans toute ſa longueur : au deſſus des deux principales entrées, les fenêtres ſont en arcades, ayant leurs appuis ornés & ſoutenus par des baluſtres. Chacun de ces grands étages eſt partagé en deux, y ayant de entre-ſols, mezzanines, ou demi-étages, dont on voit les fenêtres quarrées au deſſus des grandes fenêtres de ces deux étages.

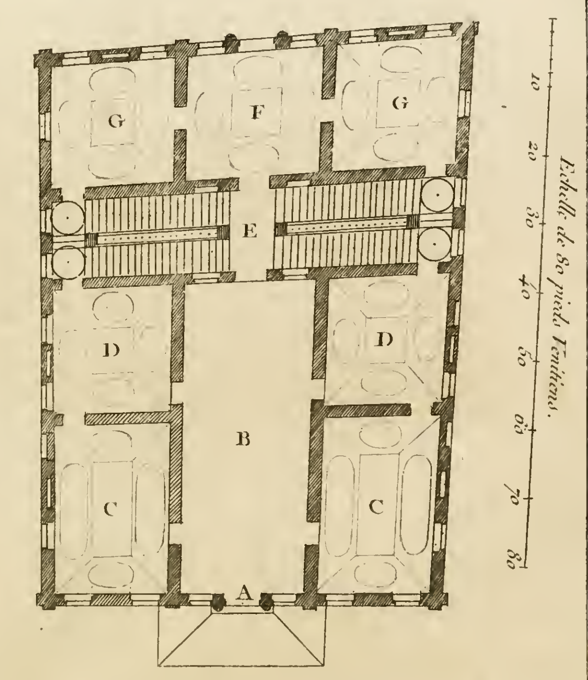


Elevation du Palais du Chevalier Fino, à Bergame.




Palais du Seigneur Ravaschiera, à Genes.





Palais du Seigneur Ravaſchiera, *à Gênes.* Pl. 67.

Le terrein de ce palais contient en largeur 75 palmes, ſur 110 de profondeur, dans ſon milieu. Sa principale face eſt du côté du marché de l'égliſe cathédrale ; il eſt entouré des quatre côtés par des rues paſſablement larges, d'où il tire les jours dont il a beſoin.

La porte d'entrée A eſt au milieu de la face principale : la premiere piece eſt un veſtibule B extrêmement ſpacieux, ayant de chaque côté des chambres C, D, de différente grandeur. Au bout de ce veſtibule, on trouve deux magnifiques eſcaliers à double rampe, au haut deſquels on arrive aux appartemens du premier étage, composés de pluſieurs pieces, & d'une grande ſalle au deſſus du veſtibule B. Entre les deux grands eſcaliers on a ménagé un paſſage E qui conduit dans une ſalle F, qui eſt vis-à-vis de l'entrée, ayant à droite & à gauche une chambre G. Ces trois pieces du fond tirent leur jour de la rue qui paſſe derriere ce terrein, de même que les eſcaliers ; les chambres & les ſalles des côtés ſont éclairées par les rues qui s'y trouvent. On a marqué ſur le plan la forme des voûtes & des planchers des différentes pieces qui forment l'étage au rez-de-chauſſée.

Tout cet édifice eſt un peu élevé de terre, pour avoir plus de grace, & auſſi pour procurer plus de clarté aux caves, cuiſines, offices, & autres habitations de l'étage ſouterrein, où ſont auſſi pratiquées les écuries, dont l'entrée en pente eſt à la face du fond du palais. La hauteur du bâtiment eſt partagée en trois Ordres, dont le premier eſt Dorique, le ſecond Ionique, décoré de pilaſtres accompagnés de leurs ornemens, & couronnés de leur corniche : le troiſieme eſt Romain, orné auſſi de pilaſtres ; à cet étage, les fenêtres ſont couronnées de frontons, ſur leſquels il y a des figures à demi-couchées. Au deſſus de l'entrée, on a formé une arcade à chaque étage, accompagnée d'une fenêtre de chaque côté, le tout orné d'un appui ſoutenu de baluſtres : entre les grands étages, on en a pratiqué de petits, qui ſont des eſpeces d'entre-ſols ou de *mezzanines*, comme on le voit ſur l'élevation de ce palais.

Maiſon de campagne de Pline *le jeune, à dix-ſept milles de Rome, ſur le chemin de* Laurentina.
Planches 68 & 69.

Cette agréable maiſon, dont on voit les plans & élevation ſur les deux planches 68 & 69, avoit ſon entrée du côté du nord; à ſa gauche, vers l'oueſt, étoient les jardins potagers & ce qui eſt néceſſaire à la campagne; à ſa droite, vers l'eſt, étoient des jardins délicieux pour la promenade. Par derriere, du côté du ſud, elle étoit bornée par la mer, ſur les ondes de laquelle elle étendoit ſa vue, & qui baignoit le pied de ſes murailles. Du côté de l'entrée A étoit un grand perron ſaillant en dehors, dont le toit, qui mettoit à l'abri ceux qui étoient ſur ſon palier, étoit ſoutenu par pluſieurs colonnes, formant un portique couvert.

On entroit d'abord dans une grande cour B, aux côtés de laquelle il y avoit de part & d'autre deux chambres C, D, ſéparées par un paſſage commun E. Au de-là étoit une grande cour circulaire F, de médiocre grandeur, ornée d'un ſuperbe portique de même forme, ſoutenu par des colonnes entre leſquelles il y avoit des fenêtres de pierres tranſparentes : derriere le portique étoit un paſſage auſſi circularire H, pour ſe promener autour de la cour, dans laquelle on pouvoit entrer par les quatre portes H, ſituées vis-à-vis l'une de l'autre. Les quatre angles de cette cour étoient occupés par de grands eſcaliers triangulaires, comme on le voit ſur le plan.

De cette cour circulaire on paſſoit dans un ſallon ou veſtibule M, à chaque côté duquel il y avoit deux chambres N, O, ſéparées par un petit eſcalier P. Vis-à-vis de la porte H, il y avoit dans ce même ſallon

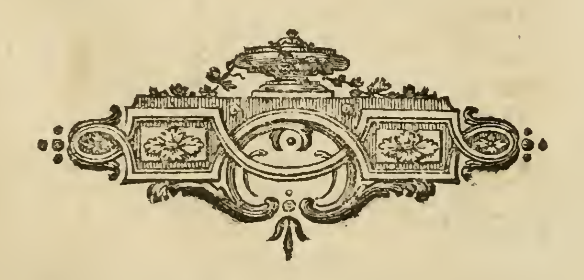
Plan de la Maison de Campagne de Pline le Jeune.

Coupe interieure de la Maison de Campagne de Pline le jeune prise sur la ligne A Y du Plan.



une autre porte Q qui donnoit entrée dans une grande cour R, de forme quarré-longue, autour de laquelle on avoit pratiqué divers logemens. Au milieu de chacun des longs côtés de cette cour, on avoit ménagé un paſſage S pour ſortir dans les jardins qui étoient à droite & à gauche de cette maiſon. A l'extrêmité de la grande cour, vers le ſud, on trouvoit un veſtibule T, à chaque côté duquel étoient deux chambres V, X, ayant vue ſur la mer; & au de-là du veſtibule, on entroit dans un ſallon ſaillant en dehors ſur la mer de toute ſa longueur, enſorte que les eaux de la mer en baignoient les murailles de trois côtés, depuis le bas juſqu'à la hauteur des fenêtres.

On peut juger de la beauté de l'Architecture dont le dehors de cette magnifique maiſon étoit décorée extérieurement, par le deſſein que l'on voit ſur cette planche 69, qui repréſente le profil intérieur des trois cours & des bâtimens dont elles étoient environnées, que l'on a marqué des mêmes lettres ſur cette planche & ſur la précédente, pour mieux faire ſentir le rapport que les plans ont avec cette élevation intérieure.

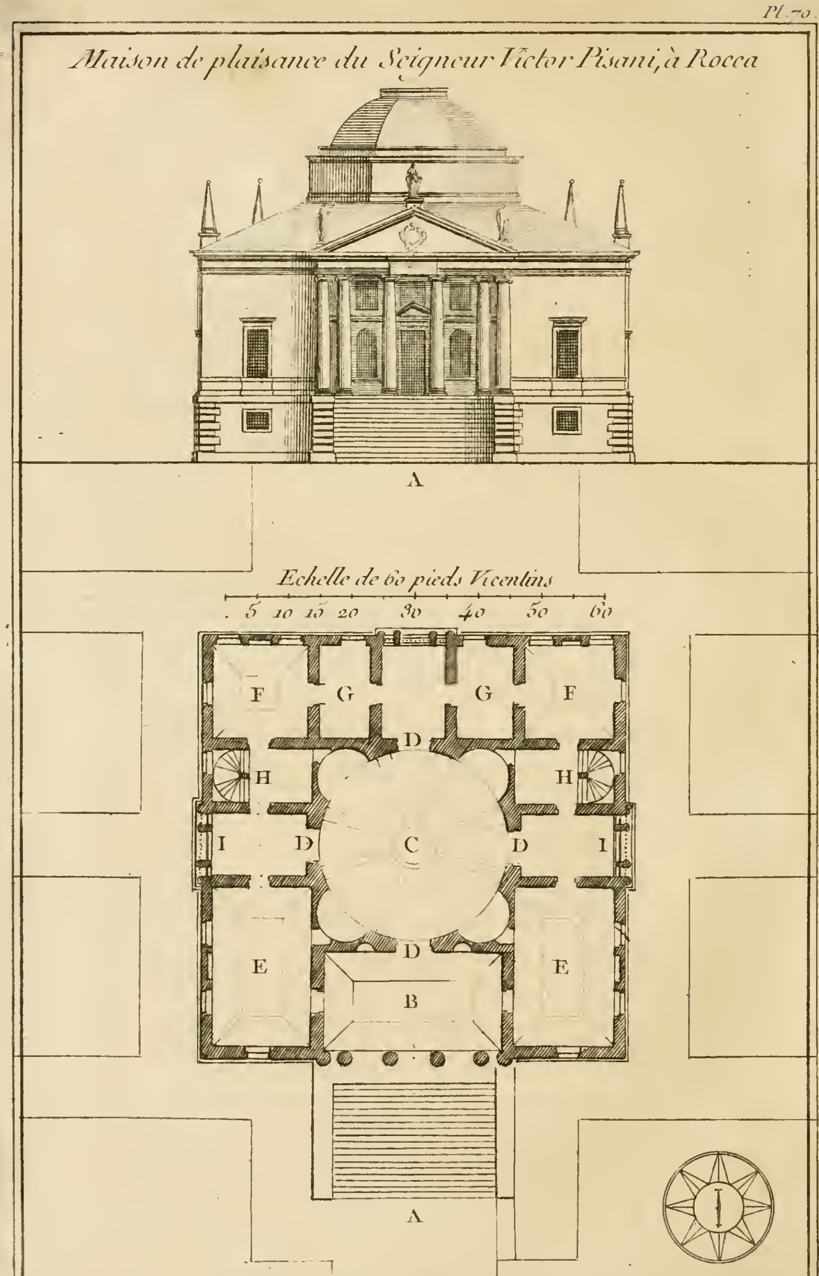


Maiſon de plaiſance du Seigneur Victor Piſani, *à* Rocca, *près de* Lonigo. Planche 70.

Cette maiſon, dont on donne ſur cette planche le deſſein du plan & de la face principale, eſt ſituée ſur le ſommet d'une petite montagne, nommée *Rocca*, ſur laquelle on reſpire un très-bon air ; il en ſort des eaux fort claires, & elle eſt d'un agréable aſpect. Sa forme eſt preſque ronde ; on monte commodément ſur cette montagne, au moyen de pluſieurs collines ou tertres dont elle eſt couronnée de toutes parts.

Du côté de l'eſt, il y a des montagnes où l'on trouve un peu d'albâtre & qui ſont très-peuplées en gibier : du côté du ſud, il y a d'autres montagnes bien cultivées, plantées d'arbres fruitiers & de vignes qui rapportent un vin très-délicat. Du côté de l'oueſt on voit une petite montagne, au ſommet de laquelle il eſt aſſez difficile de parvenir : au pied de cette montagne eſt le château de *Lonigo*, & pluſieurs autres maiſons de plaiſance, ce vallon étant extrêmement peuplé. Un peu plus loin on trouve une grande prairie très-fertile qui s'étend juſqu'à Verone. Du côté du nord, le grand chemin de Vicence paſſe au pied de la montagne, au devant de laquelle coule une petite riviere : de ce même côté on a la vue de pluſieurs collines agréables, qui conduiſent de l'une à l'autre juſqu'au pied des montagnes d'albâtre, d'où l'on a une vue des plus charmantes, découvrant toute la vallée de *Triſſino*, qui eſt une des plus délicieuſes de la Lombardie.

Le plan de cette maiſon eſt un quarré parfait, au milieu duquel eſt un autre quarré formé par quatre gros murs qui entourent une grande ſalle ronde C, laquelle


Maison de plaisance du Seigneur Victor Pisani, à Rocca
A
Echelle de 60 pieds Vicentins
5 10 15 20 30 40 50 60
F
G
G
F
D
H
H
I
D
C
D
I
D
E
E
B
A

laquelle eſt percée de quatre portes D vis-à-vis des quatre entrées de la maiſon, y en ayant une au milieu de chaque face du bâtiment. La principale entrée eſt du côté du ſud: on y monte par un ſuperbe perron, marqué A ſur le plan & ſur l'élevation. On trouve en entrant un grand veſtibule, plus large que long, à chaque côté duquel il y a une grande piece E, en quarré long. Vis-à-vis de l'entrée eſt la porte qui conduit à la ſalle ronde C, éclairée par des fenêtres pratiquées dans le dôme qui eſt au deſſus. Au fond de ce ſallon eſt une porte qui donne entrée à un veſtibule ayant de chaque côté deux pieces G, F. Au delà des chambres F, de chaque côté, eſt une piece H qui communique aux deux entrées I, des faces latérales du bâtiment. Dans ces mêmes pieces H, de chaque côté, eſt un eſcalier qui ſert non-ſeulement à monter au deſſus des appartemens du rez-de-chauſſée, mais auſſi à deſcendre dans l'étage ſouterrein. Du côté du ſud, un peu plus bas que la maiſon & les jardins, ſont les écuries, au deſſus deſquelles ſont des greniers pour ſerrer le grain. La principale entrée a ſon portail en avant-corps, lequel eſt orné de trois colonnes d'Ordre Ionique, de chaque côté de la porte. Cet avant-corps eſt terminé par un fronton accompagné de ſtatues poſées ſur des acroteres. Le dôme qui couvre le grand ſallon du milieu eſt élevé au deſſus du toit, par un ſoubaſſement en forme d'Attique, où l'on a pratiqué des fenêtres, comme on l'a dit ci-deſſus, pour donner de la clarté à cette ſalle. La petiteſſe du deſſein a empêché de marquer ces fenêtres dans l'élevation qui ſe voit ici.



Maiſon de plaiſance du Seigneur Nicolas Molino, *à* Mandria, *à deux milles de Padoue.* Planche 71.

Cette maiſon, dont on voit le plan & l'élevation du côté de l'entrée, ſur cette planche 71, a été bâtie l'an 1597; elle eſt ſituée ſur le grand chemin de Padoue. Au devant de la principale entrée, qui regarde le ſud-eſt, paſſe une riviere appellée *le Bakillon,* laquelle porte bateau, coulant de Vicence à *Catayo,* & qui va ſe décharger à *Chioza.*

A la gauche de cette maiſon, on voit un grand & magnifique jardin, ayant vue ſur la montagne nommée *Euganei:* à ſa droite eſt une cour grande & ſpacieuſe, avec le lieu appellé en italien *Caſtaldia,* qui eſt le logement pour le receveur ou fermier. Derriere le bâtiment il y a un jardin potager & fruitier, qui produit des légumes & des fruits excellens: de ce jardin, on voit dans l'éloignement des collines fort agréables, & la montagne de *Vicentino.*

Le plan de cet édifice eſt un quarré parfait, ayant 70 pieds de longueur à chacun de ſes côtés. Sur le devant il y a une galerie K, ornée de colonnes d'Ordre Ionique, ayant de chaque côté une chambre L, ces trois pieces ayant vue ſur le vivier qui eſt au devant de la maiſon, lequel communique à la riviere. Toute la hauteur du bâtiment conſiſte en deux étagees: le premier, qui eſt un peu élevé de terre & voûté en deſſus, eſt diſtribué en cuiſines, offices, dépenſes & autres pieces pour le ſervice de la maiſon. A l'autre étage, on entre de l'eſcalier I, dans le veſtibule F qui conduit à la piece du milieu E. C'eſt une grande ſalle quarrée, dont les murs ſont ornés de pilaſtres, & d'une corniche ſoutenue par

Maison de plaisance du Seigneur Nicolas Molino a Mandria près Padoue

M

G H F H G

I

Jardin F E F Cour

G H F H G

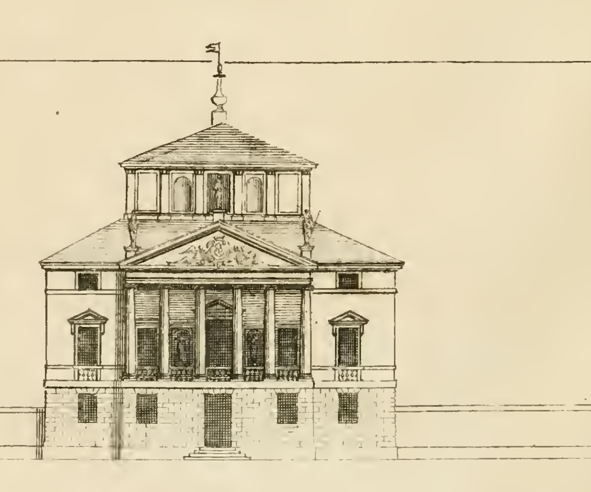
L K L

A

Fossés Pleins d'eau

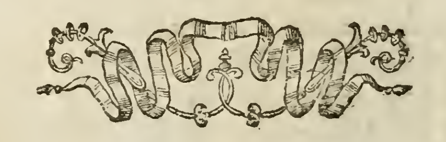
Echelle de 60 pieds Vicentins

10 20 30 40 50 60



des modillons : en haut eſt un corridor dont le deſſus eſt porté par des piliers, entre leſquels il y a des appuis & des baluſtrades : cette ſalle eſt couverte d'une eſpece de dôme quarré, d'où cette ſalle tire ſon jour. Au milieu de chacun des quatre côtés de cet édifice, il y a une petite ſalle F, où l'on peut jouir de l'agrément des points de vue qui s'y trouvent de toutes parts. Dans les quatre angles ſont les plus grandes & les principales chambres G, à côté deſquelles il y a une petite piece H. Au milieu d'un des côtés de la grande ſalle, on trouve à gauche l'eſcalier I, dont nous avons parlé, & au derriere de la maiſon eſt un grand & magnifique eſcalier M, à double rampe, par lequel on monte & on deſcend à droite & à gauche, y ayant une rampe qui conduit de chaque côté.

Au premier étage au deſſus du rez-de-chauſſée, la principale façade eſt ornée de quatre colonnes d'Ordre Ionique, avec un pilaſtre à chaque extrêmité de l'avant-corps du milieu, lequel eſt terminé par un entablement de même Ordre, ſurmonté d'un grand fronton, orné de bas-reliefs, au deſſus duquel ſont des figures poſées ſur des acroteres. Les fenêtres ont leurs bandeaux ornés de moulures & ſont couronnées de petits frontons : leurs appuis ſont ſoutenus par des baluſtres, ainſi que ceux de la colonnade qui eſt à l'avant-corps du milieu, comme on le voit ſur cette élevation.



Maiſon de campagne ſituée à Renta, *ſur la riviere de* Brenta, *entre* Stra & Dolo. Planche 72.

La maiſon dont on voit les plans & les élevations ſur les planches 72 & 73, eſt de l'an 1608; elle eſt ſituée dans un pays dont le terrein eſt très-bon, & l'on peut tirer facilement de Padoue & de Veniſe, toutes les proviſions & ſubſiſtances dont on peut y avoir beſoin. Nous avons diſtribué ce terrein en deux bâtimens dont voici la deſcription.

Le bâtiment ſur le devant eſt un peu élevé de terre, & proche du marché du village. En entrant, on trouve d'abord un grand veſtibule B, aux deux côtés duquel on a pratiqué des eſcaliers C; au de-là de ces eſcaliers ſont deux chambres D, D, de chaque côté. Par de-là le veſtibule eſt un portique E orné & ſoutenu de colonnes & de pilaſtres d'Ordre Corinthien, dans toute la longueur de la façade ſur la cour, au milieu de laquelle eſt un avant-corps couronné d'un fronton. Aux deux extrêmités de ce corps de logis ſont deux entrées F, pour les chevaux & les carroſſes, leſquels peuvent tourner tout autour de la grande cour par les endroits marqués G; cette cour ayant 166 pieds de long ſur 160 de large.

Le ſecond bâtiment, qui eſt au fond de la cour, en face de l'entrée, eſt plus conſidérable, & comme le terrein s'y trouve un peu bas & enfoncé, nous avons jugé à propos d'élever de 12 pieds le principal étage de cette maiſon; pour parvenir à cet étage, nous avons fait conſtruire les deux rampes H, que nous avons eu ſoin d'éloigner du mur de face à une diſtance ſuffiſante pour procurer de la clarté aux appartemens de l'étage qui eſt au deſſous. Ces deux rampes conduiſent à un palier I, lequel ſaille beau-

Plan d'une Maison de Campagne situé a Renta, entre Stra et Dolo. Pl. 72.

K L K

Q R R Q

Jardin M S M Jardin

P P

K L K

H I H

Echelle de 80 pieds Vicentins

10 20 30 40 50 60 70 80

G G G

G G

G G G

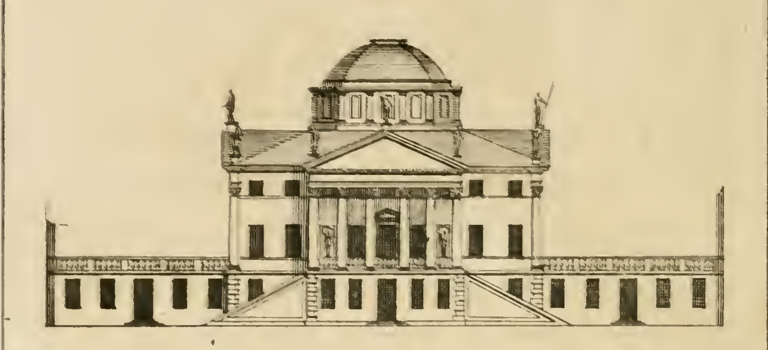
E E

C B C

D D D D

F A F

Elevation d'une Maison de Campagne située à Renta entre Stra et Dole.

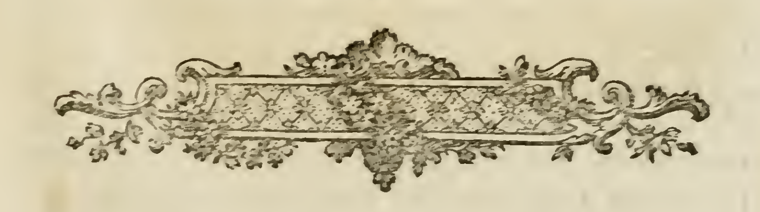


Echelle de 120 pieds Venitiens

10 20 30 40 50 60 70 80 90 100 110 120



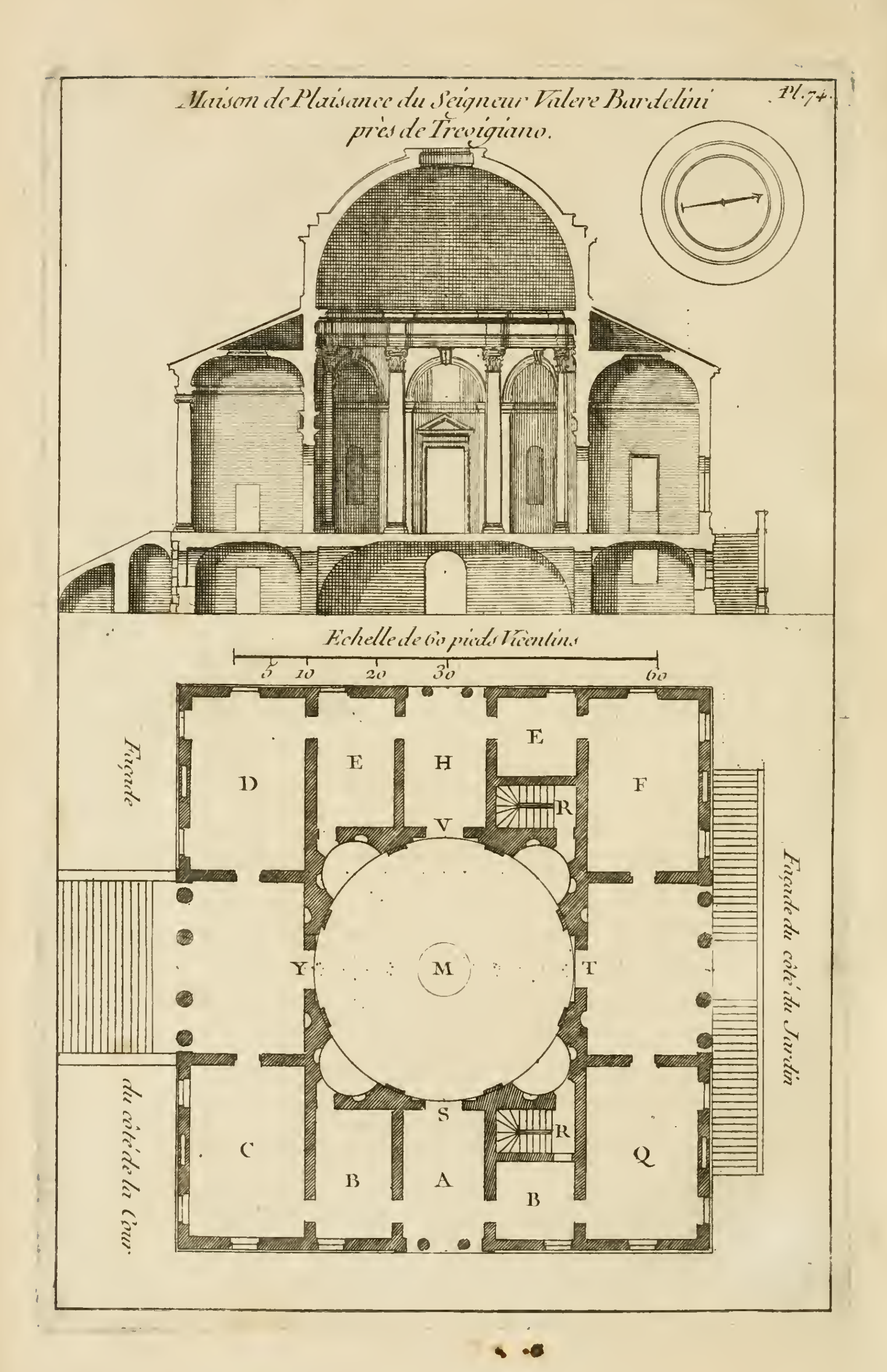
coup en dehors, & qui donne entrée dans le veſtibule L. On a placé les principales chambres & les plus grandes pieces dans les quatre angles K, leſquelles ſont accompagnées chacune de pluſieurs autres plus petites, P, M, & de deux petits eſcaliers ſecrets Q. Au milieu de ce corps de logis, eſt placé un grand & magnifique ſallon S, de forme circulaire, terminé par une voûte en coupole, d'où il tire ſon jour. Ce ſallon répond aux deux entrées L, devant & derriere, & à deux autres pieces M, ſur les côtés, par leſquelles on va dans les jardins : celui de la droite conduiſant au lieu appellé *Caſtaldia*, & celui qui eſt placé à la gauche s'étendant juſqu'au chemin qui va le long de la riviere de *Brenta*. L'étage d'en bas eſt voûté & diſtribué à l'ordinaire en caves, celliers, cuiſines, offices, & autres pieces pour le commun. L'entrée de ce bâtiment eſt ornée de colonnes d'Ordre Romain, avec un fronton au deſſus de l'entablement, accompagné de tous ſes ornemens : le même fronton eſt répété à la façade de derriere, & à celles ſur les côtés. Le dôme qui couvre le grand ſallon étant élevé au deſſus du toit, donne à toute cette ordonnance une forme pyramidale qui ne contribue pas peu à rendre ſon aſpect agréable, comme on peut le remarquer ſur la planche 73.



Maiſon de plaiſance du Seigneur Valeré Bardellini, *ſituée à* Monſumo, *près du château de* Trevigiano, *avancée de trois milles dans la montagne d'*Aſolo. Planche 74.

Cette maiſon fut bâtie en 1599: ſon emplacement eſt ſitué ſur une petite colline ſur laquelle on peut monter très-facilement. Sa principale face eſt tournée vers le midi: nous avons pratiqué de ce côté un grand chemin large & ſpacieux, au devant de la maiſon, outre un autre grand chemin, venant d'*Aſolo*, qui ſe trouve dans la vallée. Cette colline eſt entourée de pluſieurs autres dont une partie eſt cultivée en terres labourées, & l'autre eſt couverte d'agréables boccages, leſquels forment comme une couronne à l'entour d'un grand terrein qui en eſt environné, en maniere d'amphithéatre, & qui eſt entierement planté de vignes & d'arbres fruitiers. A droite & à gauche de cette colline, on trouve deux vallées très-fertiles. Au devant de la maiſon eſt un bel eſpace pour une cour: derriere, il y a un magnifique jardin; au de-là du jardin, on a creuſé un très-grand vivier, de forme ronde, dans lequel on a fait venir l'eau de la mer par un beau canal, qui tourne autour de la colline, & dont l'eau coule à côté du chemin.

La forme du bâtiment eſt un quarré: ſa hauteur eſt diviſée en deux étages, dont le ſupérieur, qui eſt le principal, a ſes entrées devant & derriere ornées de frontiſpices avec des colonnes d'Ordre Ionique. On monte à ce bel étage par de grands eſcaliers très-commodes, leſquels ſaillent en dehors: ſous leurs paliers on a ménagé des entrées pour les appartemens de l'étage au rez-de-chauſſée. Dans les quatre angles extérieurs ſont les principales chambres C,



Maison de Plaisance du Seigneur Valere Bardelini
près de Trevigiano.
Pl. 74.
Echelle de 60 pieds Vicentins
5
10
20
30
60
Façade
du côté de la Cour
Façade du côté du Jardin
D
E
H
E
F
R
V
Y
M
T
S
R
C
B
A
B
Q

D, F, Q: au milieu de chaque côté du corps de logis ſont des ſalles A, H, entre celles-ci & les pieces dans les angles ſont pluſieurs autres chambres B, E, & deux petits eſcaliers particuliers marqués R.

Au milieu de ce bel appartement eſt un grand ſallon M, de forme circulaire, couvert d'un dôme, élevé au deſſus du toit; ce ſallon eſt orné de pilaſtres d'Ordre Romain, & d'une corniche régnant tout autour & ſervant d'impoſte à la coupole qui le termine, d'où il tire ſon jour. Entre les pilaſtres, dans les quatre angles du ſallon, il y a quatre grandes niches, dans leſquelles on a pratiqué des portes de dégagement: aux quatre milieux de ce même ſallon ſont quatre grandes portes à deux venteaux, qui ſe répondant l'une à l'autre, lui donnent une vue des plus agréables, en ce qu'étant ouvertes on peut découvrir au loin tous les environs, qui ſont d'une ſinguliere beauté. Cette ſalle qui eſt fort fraîche en eté, eſt très-bien éclairée d'en haut, le dôme qui la couvre étant fort élevé, & lui donnant un jour ſuffiſant: on a négligé de marquer ſur cette planche les fenêtres percées dans la coupole, mais il ſera aſſez d'y ſuppléer au moyen de la deſcription que nous venons d'en faire.

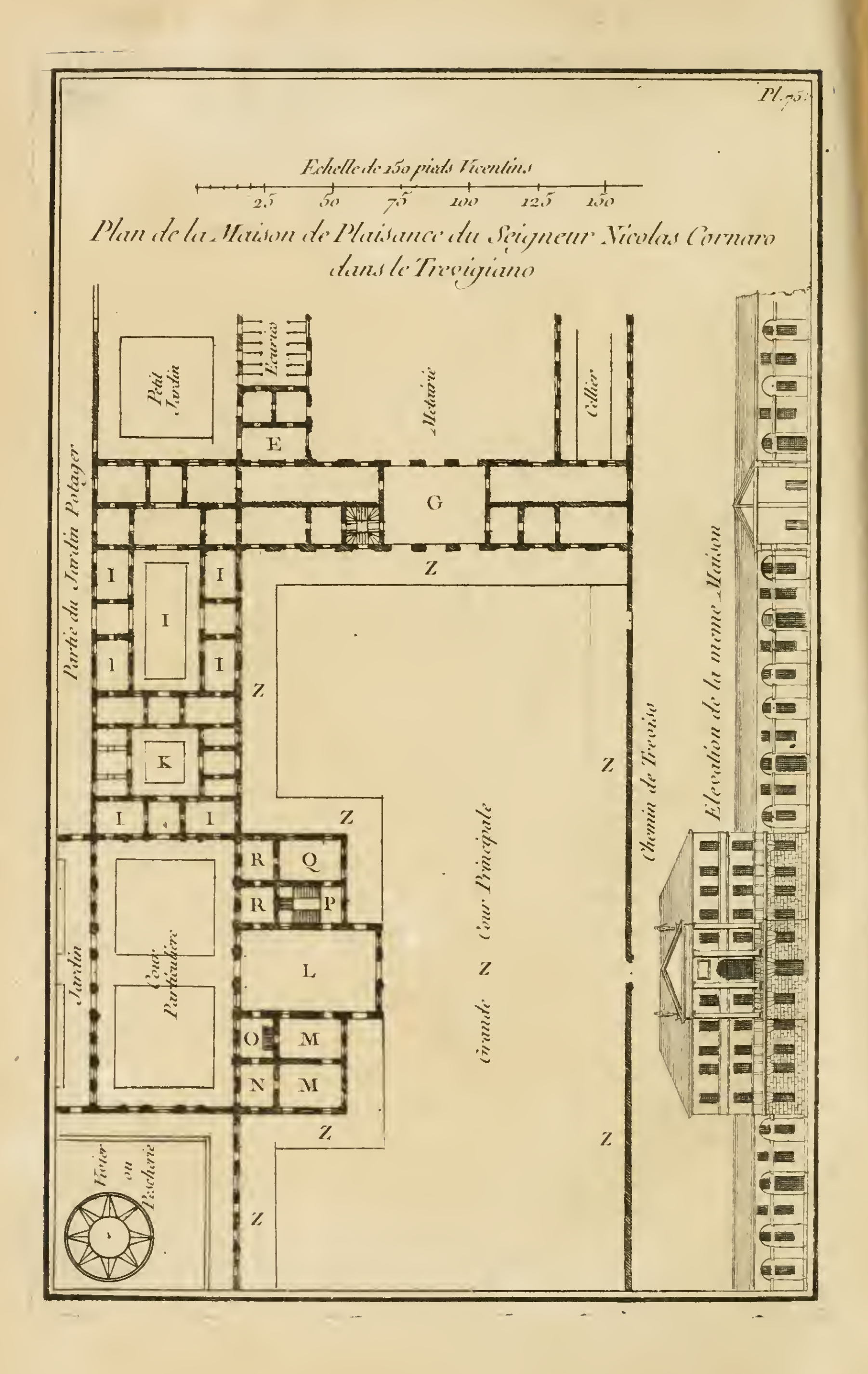


Maiſon de plaiſance du Seigneur Nicolas Cornaro, *appellée* le Paradis, *ſituée proche le village de* Caſtel-Franco, *dans le* Trevigiano. Pl. 75.

L'agréable maiſon de plaiſance dont on voit ici le plan & l'élevation de la principale façade, regarde le ſud-eſt, d'où l'on a la vue de quelques montagnes éloignées qui terminent de belles campagnes. Elle a par devant une cour ſpacieuſe, toute entourée d'une paliſſade de verdure, entre laquelle, & les murs des bâtimens, eſt un eſpace Z, où l'on peut ſe promener. Au devant du mur de clôture, ſur le devant de la maiſon, paſſe le chemin de *Treviſo.* Par derriere, elle a la vue des belles montagnes d'*Aſolo.* Son parc s'étend dans une campagne très-fertile, arroſée d'une riviere venant de *Piave.* Elle a été bâtie en 1607.

A droite en entrant dans cette cour eſt un beau & grand bâtiment orné de piliers ſoutenant de grandes arcades; vers le milieu de ce bâtiment eſt une grande piece G, nommée par les Italiens *Barchezza*, laquelle eſt ouverte des deux côtés: on trouve enſuite divers logemens diſtribués en caves, cuiſines, eſcaliers, chambres de domeſtiques, &c. Plus loin eſt une cour champêtre ou métairie, à côté de laquelle ſont les écuries & des remiſes pour les carroſſes, avec leurs dépendances: derriere eſt un petit jardin particulier. De l'autre côté de cette cour champêtre eſt la principale & la plus grande cave, ou cellier, avec les preſſoirs, cuves, & autres uſtenſiles pour faire le vin. Entre ce bâtiment & le principal corps de logis, eſt la *caſtaldia* & la *fattoria* I, qui eſt le logement du receveur ou fermier, diſtribué en toutes ſortes d'appartemens convenables aux affaires & à la demeure de cet Officier, avec une petite cour particuliere K, au milieu.

Le


Pl. 75.
Echelle de 150 pieds Vicentins
25
50
75
100
125
150
Plan de la Maison de Plaisance du Seigneur Nicolas Cornaro
dans le Trevigiano
Petit Jardin
Ecuries
Metairie
Cellier
E
G
Z
Partie du Jardin Potager
I
K
R
Q
P
L
O
M
N
Cour Particulière
Jardin
Grande Z Cour Principale
Chemin de Treviso
Elevation de la meme Maison
Vivier ou Pescherie

Le principal bâtiment forme un quarré parfait avec la cour qui eſt derriere. On trouve à l'entrée une grande & magnifique ſalle L, laquelle eſt au rez-de-chauſſée, bien éclairée par les deux extrêmités, & qui s'élevant juſqu'à la hauteur du toit, comprend les trois étages. A droite ſont deux chambres M, d'égale grandeur, une plus petite N, & un petit eſcalier O. A la gauche, on trouve le principal eſcalier P, une grande chambre Q, & deux petites R, derriere cet eſcalier. Au de-là de ce bâtiment eſt une cour particuliere, le long de laquelle il y a des ſtatues poſées ſur des piédeſtaux : entre ces ſtatues on a la liberté d'étendre ſa vue ſur les jardins qui ſont au de-là, n'étant ſéparés de cette cour que par un mur à hauteur d'appui. A la gauche de cette même cour eſt un vivier ou pêcherie : à droite eſt le jardin potager & fruitier. Cette belle maiſon ſe trouvant auſſi commode pour l'habitation qu'agréable pour le plaiſir de la vue & de la promenade, on l'a appellée *le Paradis*.

Toute la hauteur de cet édifice, comme on le voit par l'élevation qui eſt à côté du plan, ſe trouve diviſée en trois étages, dont le premier, qui ſert de ſoubaſſement, eſt ruſtique, & tient de l'Ordre Dorique. Les deux autres étages ne forment enſemble qu'un ſeul Ordre, y ayant quatre pilaſtres Ioniques à l'avant-corps du milieu qui faille de près de 20 pieds ſur le reſte de la façade : ces quatre pilaſtres occupent la hauteur des deux étages ſupérieurs. Cet avant-corps eſt percé au milieu d'une grande fenêtre en arcade au deſſus de la porte d'entrée, dont l'appui eſt ſoutenu par des baluſtres, ainſi que ceux des deux fenêtres qui ſont à côté : le tout eſt couronné d'un fronton accompagné des ornemens convenables.

Pensée de l'Auteur pour une métairie ou maison champêtre. Planche 76.

Suivant les préceptes de *Vitruve*, & de quelques autres anciens Auteurs qui ont écrit savamment sur l'Architecture, & qui nous ont laissé des regles pour toutes sortes d'édifices, nous croyons qu'une métairie ou maison champêtre, appellée par les Italiens *il podore*, destinée au ménage & au profit de la campagne, seroit très-commode étant disposée ou distribuée de la même maniere que celle dont nous donnons les plans & les élevations sur cette planche 76.

Premierement nous ordonnons en son milieu une cour quarrée, grande & spacieuse, entierement environnée de portiques & de galeries B, dont le côté de derriere, qui regarde le nord, n'a que la moitié de la largeur des trois autres, afin de laisser plus d'espace à la partie du bâtiment qui en est proche, au milieu duquel corps de logis est une grande piece C, destinée pour la cuisine, avec un porche & un portail D pour la sortie sur le derriere.

A la gauche de cette cuisine est la cave à huile E, avec une piece pour contenir les tonneaux où l'on garde l'huile. Derriere, dessous, & à côté de ces deux pieces sont des celliers & des caves à vin F, les unes pour l'eté, les autres pour l'hiver. Au dessus sont de grands greniers pour serrer le grain, auxquels on monte par l'escalier T qui en est proche, & qui est semblable aux trois autres, y ayant un pareil escalier placé dans chaque angle de la cour, aux deux extrêmités de chacune des aîles.

A la droite de la cuisine sont des étables G,

destinées pour les bœufs & les vaches, derriere lesquelles, joignant la cuisine, est une salle des bains H, ou un lavoir pour la commodité de la cuisine. A côté de ce lavoir, derriere les étables, est la laiterie I avec une cave pour garder le lait. Au dessus sont de grands greniers, comme de l'autre côté.

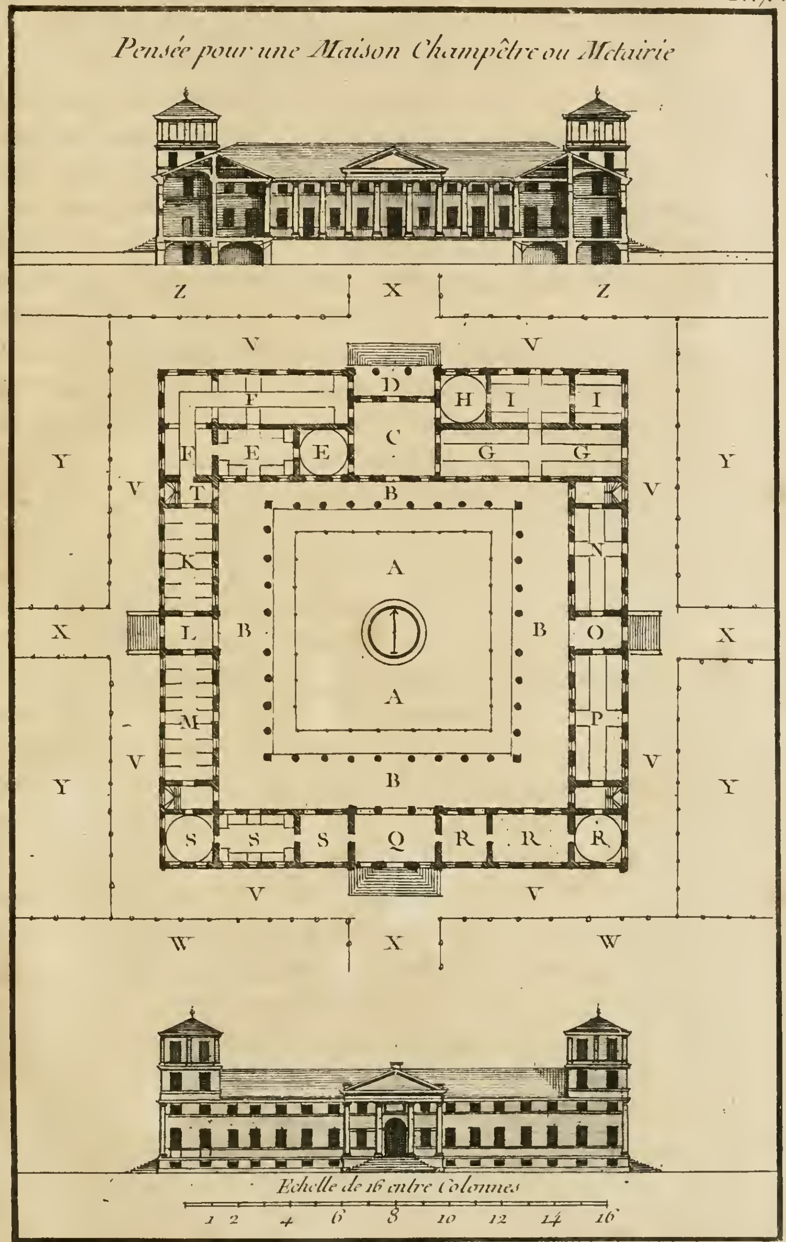
A l'aîle gauche, qui est vers l'ouest, sont les pieces K qui renferment le pressoir, les cuves & autres ustensiles pour faire le vin, dont l'entrée est en L. La piece M est une écurie fort spacieuse. A l'aîle droite, qui regarde l'est, sont des étables N pour les moutons & brebis, dont l'entrée qui est en O, est commune à ces pieces & à celles marquées P, destinées pour les chevres & les chevreaux. Au dessus de ces écuries & étables sont de vastes greniers pour serrer le foin, la paille, le fourrage, &c. Au devant, qui regarde le midi, est la principale entrée Q, à la gauche de laquelle il y a trois pieces S pour le logement du fermier, métayer, ou concierge. A la droite de cette même entrée sont trois autres pieces R, dont une est pour le portier, & les deux autres pour des domestiques. Au dessus de tous ces logemens sont des chambres où l'on serre les provisions, les fruits, &c. Au dessus de ces chambres sont des greniers pour les orges, avoines, & autres provisions.

Tout cet édifice est environné d'une grande allée ou chemin V, & au devant de chacune des quatre entrées principales Q, O, D, L, est un chemin d'avenue X. Derriere toutes les écuries & étables, on a laissé de grands quarrés Y pour recevoir les fumiers & les autres immondices qui en proviennent, comme il y en a une pareille derriere

l'endroit K où ſe fait le vin, pour jetter le marc. Au derriere de l'édifice eſt le jardin potager Z : au devant ſont des jardins à fleurs & à fruits W.

Pour déterminer la grandeur de toutes ces pieces, nous ne nous ſervons point d'autre meſure que celle d'un entre-colonne, lequel eſpace d'entre deux colonnes doit être de 10 à 12 pieds Vénitiens. Chaque côté de la cour A eſt de 9 de ces eſpaces : les galeries B en ont 2 de largeur, excepté celle du côté du nord, qui n'eſt large que d'un de ces eſpaces. La cuiſine C eſt longue & large de 3 eſpaces. Le porche D, qui eſt derriere, a de largeur 1 de ces eſpaces: ainſi du reſte, qui peut facilement ſe meſurer ſur cette planche 76.




Pensée pour une Maison Champêtre ou Metairie
Z
X
Z
V
V
D
H
I
I
F
C
E
E
G
G
Y
F
Y
V
T
B
V
N
A
K
X
L
B
B
O
X
A
M
P
V
V
Y
B
Y
S
S
S
Q
R
R
R
V
V
W
X
W
Echelle de 16 entre Colonnes
1 2 4 6 8 10 12 14 16

Maiſon de campagne du Comte de Verlati, *à* Villaverla. Planche 77.

Le Comte de *Verlati* étant dans l'intention d'aggrandir & d'augmenter cette maiſon, qui eſt un de ſes biens de patrimoine, je lui fis pluſieurs projets, & il ſe détermina enfin l'an 1590, pour celui qu'on voit ſur cette planche 77, lequel fut enſuite exécuté conformément aux plans & élevations dont je donne ici les deſſeins.

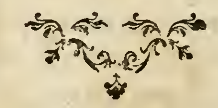
Cet édifice eſt un peu élevé de terre, pour la ſalubrité des appartemens d'en bas. Sa face regarde le ſud. Au milieu eſt l'entrée qui conduit à un grand veſtibule ou ſallon A, aux deux côtés duquel eſt une grande chambre B; à côté de chacune de ces chambres eſt une autre plus petite C, & derriere celles-ci d'autres encore plus petites marquées D, E. Après avoir traverſé le veſtibule dans ſa longueur, on deſcend dans la grande cour par un double perron F, lequel eſt orné de ſix colonnes, avec leur entablement & un fronton au deſſus répondant à celui de la face de devant.

A chaque côté du grand bâtiment eſt une entrée H pour les charriots, vis-à-vis de laquelle eſt un paſſage K qui conduit dans des cours particulieres O, ſituées aux deux côtés de la cour principale P. Les petits eſcaliers G ſervent pour monter aux appartemens d'en haut & pour deſcendre aux pieces pratiquées dans l'étage ſouterrein, conſiſtant en caves, celliers, cuiſine, office, dépenſe, &c.

Derriere le principal corps de logis eſt une cour P, grande & ſpacieuſe, de forme quarrée, & diſtribuée en deux grands tapis de gazon, avec un grand chemin au milieu, & d'autres pour marcher librement autour

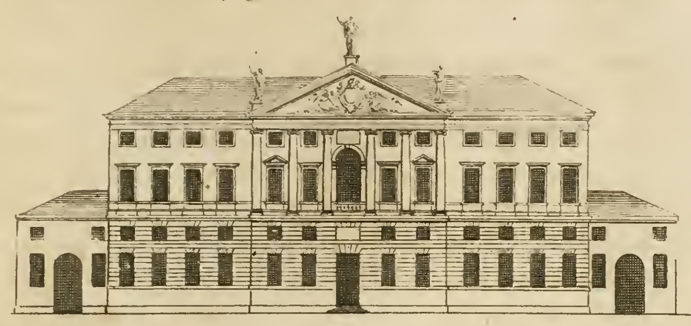
de cette cour, de laquelle on pourroit faire un jardin, ſi on le jugeoit à propos. Au bout de cette grande cour, il y a de chaque côté un pavillon quarré M, N, au milieu duquel eſt un paſſage L pour communiquer à l'emplacement L L, qui eſt derriere. Un des côtés de ces paſſages eſt occupé par de petits logemens pour les jardiniers & autres gens; l'autre côté N eſt un autre paſſage qui donne entrée dans les jardins qui ſont à la droite & à la gauche: ces entrées ſont ornées de colonnes & de portiques. Plus loin eſt la baſſe-cour, avec les granges, écuries, étables & autres pieces néceſſaires pour une maiſon de campagne. Proche de la maiſon ſont pareillement des portes O, pour entrer dans ces mêmes jardins.

Toute la hauteur de l'édifice eſt partagée en deux Ordres, comprenant chacun un grand & un petit étage: celui d'en bas eſt d'Ordre Dorique à boſſages, & celui d'au deſſus eſt d'Ordre Ionique. La longueur de la face du principal corps de logis eſt diſtribuée en trois parties, dont celle du milieu, qui eſt un peu plus grande que les deux autres, forme un avant-corps, & eſt ornée au ſecond étage de ſix colonnes accompagnées de tous leurs ornemens, dont l'entablement regne au pourtour de tout l'édifice. Au deſſus de la porte d'entrée principale eſt une grande fenêtre en arcade. Tout cet avant-corps eſt terminé par un grand fronton qui regne ſur cinq croiſées, & qui eſt accompagné de tous ſes ornemens. Le dedans de cette maiſon eſt enrichi de belles peintures de la main des plus habiles Maîtres de ce tems.



Pl 77

Maison de Campagne du Comte Verlati, à Villa Verla.



Echelle de 100 pieds Vicentins

10 20 30 40 50 60 80 100

L L

N M M N

Grande Cour

Jardin *Jardin*

P

Grande *Cour*

O O

F

I K G D E E D G K I

B A B

C C

H H

Maiſon de campagne du Seigneur Geronimo Contarini, *à* Loregia, *dans le Padouan.* Pl. 78.

L'an 1590, nous donnames au Seigneur *Contarini* les deſſeins qui ſe voyent ſur cette planche, pour ſa maiſon de *Loregia*, dont le terrein, qui eſt un peu bas, ſe trouve arroſé de quantité d'eaux provenant des montagnes de *Treviſano*. Sa face principale regarde le ſud, au devant de laquelle il y a une cour quarrée, très-grande & très-ſpacieuſe; par derriere cette maiſon il y a de grands & magnifiques jardins.

Tout l'édifice étant un peu élevé de terre, on trouve d'abord pour y monter un double eſcalier A, formé de deux rampes paralleles qui ſe préſentent en face, au haut deſquelles eſt un palier B, orné de colonnes Ioniques. Sous ce palier, entre les deux rampes, eſt l'entrée pour les appartemens de l'étage d'en bas, où ſont les pieces néceſſaires pour le ſervice de la maiſon. Cet eſcalier & ce palier ſont hors d'œuvre & ſaillent au de-là de l'édifice, comme on le voit ſur le plan vis-à-vis.

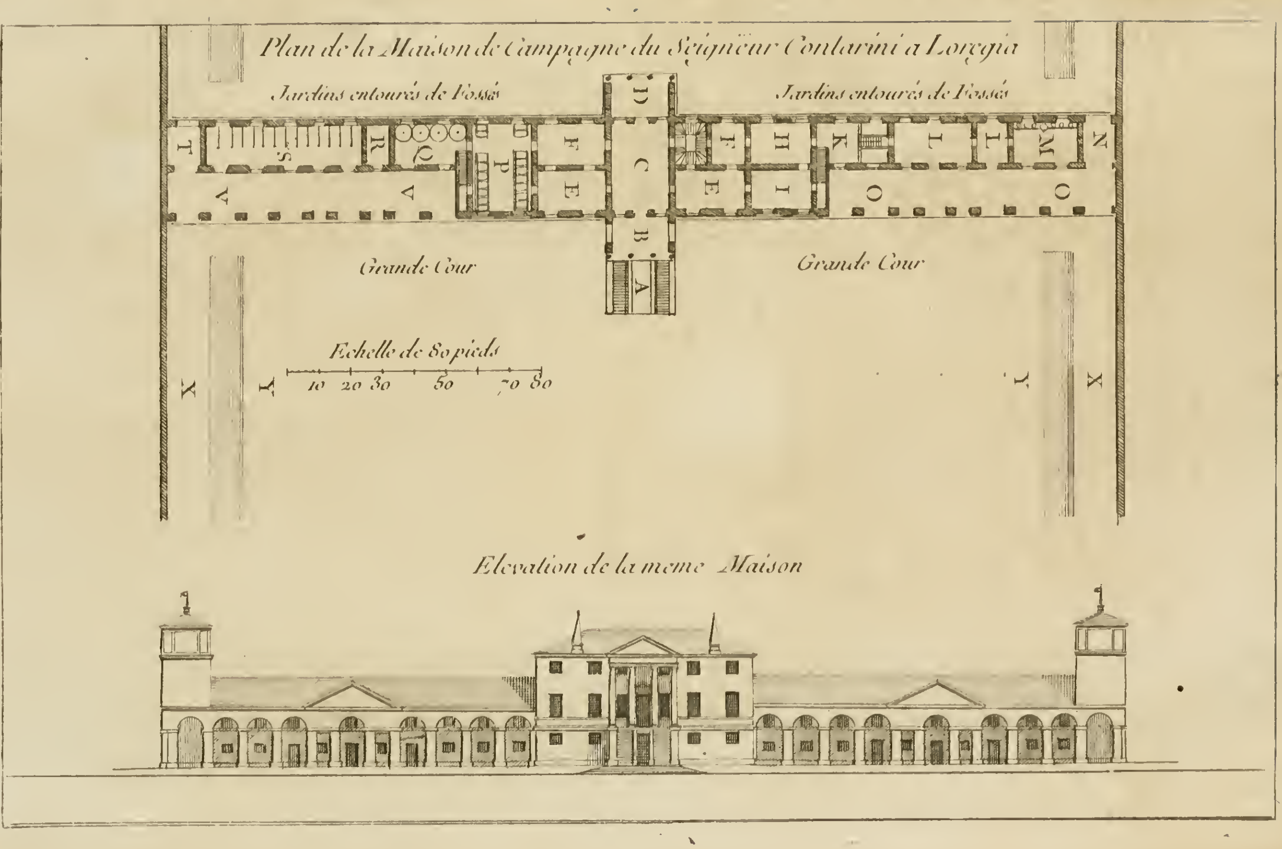
Le palier conduit dans une grande ſalle C, derriere laquelle eſt une autre belle & magnifique entrée qui donne ſur les jardins, & qui eſt auſſi décorée de colonnes. A chaque côté de la ſalle C, il y a deux chambres; ſavoir une E ſur le devant, & l'autre F ſur le derriere. De ces deux chambres, celle qui eſt à droite eſt de moitié plus petite que l'autre qui lui répond, une partie de cette piece étant occupée par un eſcalier qui deſcend à l'étage inférieur. Au deſſus de ces quatre chambres, il y a encore un étage en mezzanine, dont les pieces, quoique ſemblables & diſpoſées de même, ne ſont pas de la même hauteur. A droite on trouve une cour H & une chambre I,

ensuite une cuisine avec ses commodités, puis un escalier K suivi de deux chambres L, pour le receveur ou le fermier. Plus loin est un lieu M, où l'on fait la lessive, & à l'extrêmité de ce côté est un passage N pour les charriots, au dessus duquel est un pigeonnier. Au devant de toutes ces pieces, est une galerie O formée par un portique.

A la gauche du principal corps de logis, on trouve une cuisine P, un cellier Q, une chambre R pour le palefrenier, l'écurie S, & au bout un passage T pour les voitures, au dessus duquel est pareillement un pigeonnier, faisant symmétrie avec celui qui est de l'autre côté, ainsi que la galerie V, laquelle est formée aussi par un portique. Les charriots passant sous les pigeonniers, qui sont aux deux extrêmités des aîles, en T & en N, ont un chemin X le long des deux viviers Y, qui procurent l'agrément & la commodité de la pêche. Devant chacune de ces écuries est une grande avenue, dont celle du milieu, vis-à-vis l'escalier A, est fort belle.



Maison


Plan de la Maison de Campagne du Seigneur Contarini a Loregia
Jardins entourés de Fossés
Jardins entourés de Fossés
Grande Cour
Grande Cour
Echelle de 80 pieds
10 20 30 50 70 80
Elevation de la meme Maison

Maiſon de plaiſance des Seigneurs Pierre *&* Marc Badoeri, *à* Peraga, *à deux milles de Padoue.*
Planche 79.

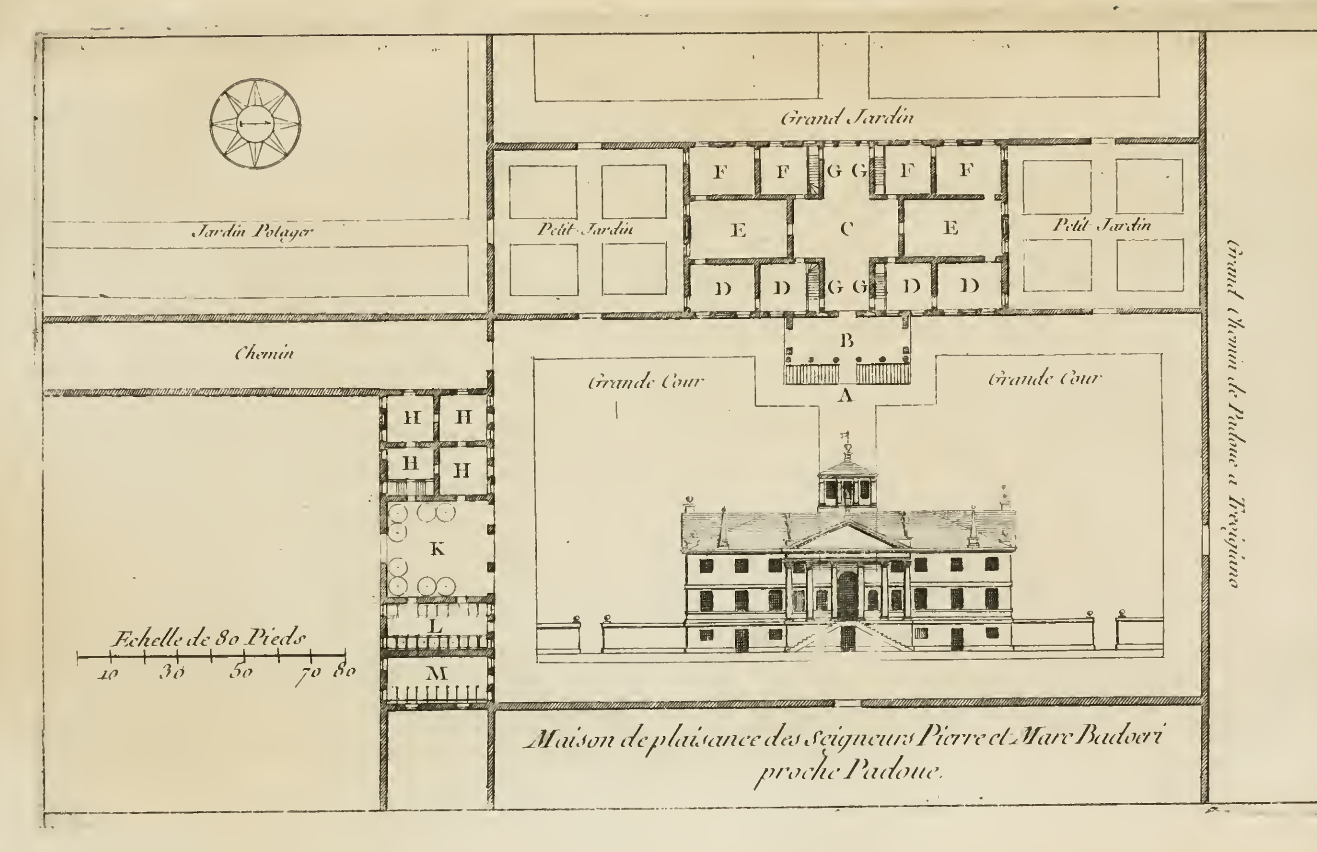
Cette maiſon, dont on voit le plan & l'élevation ſur cette planche, eſt ſituée entre *Vigonza*, *Bagnoli*, & autres villages, ſur le grand chemin du pont de *Brenta* à Padoue. J'en donnai les deſſeins aux Seigneurs *Badoeri*, freres, l'an 1588. La riviere de *Tergola*, qui eſt fort poiſſonneuſe, coule dans ſon voiſinage.

La principale face de cette maiſon de plaiſance regarde vers l'oueſt, ayant au devant une cour grande & ſpacieuſe: au derriere, vers l'eſt, eſt un grand jardin; ſur les côtés, ſont deux petits jardins particuliers. On trouve d'abord au devant du bâtiment un perron A, deux rampes oppoſées qui ſont à découvert, & par leſquelles on monte à droite & à gauche ſur un beau & grand palier B, dont la couverture eſt ſoutenue par ſix colonnes d'Ordre Corinthien, accompagnées de leur entablement couronné d'un magnifique fronton. De ce palier on entre dans une grande & ſuperbe ſalle C, dont le plan eſt en forme de croix. A chaque côté de cette ſalle, ſur le devant, il y a deux chambres D, D: ſur le derriere, on trouve deux pareilles pieces F, F; aux deux extrêmités des bras de la croix que forme cette ſalle, il y a une grande chambre E: ce qui fait cinq pieces de chaque côté de la grande ſalle. Au deſſous de toutes ces pieces, il s'en trouve un pareil nombre, dont quelques-unes peuvent ſe diviſer en pluſieurs autres. On deſcend à cet étage par les eſcaliers G, G, & l'on y entre de plain-pied de la cour, par une porte pratiquée par deſſous le perron, & par deux autres portes

percées dans le mur de face, comme il eſt marqué ſur le plan & ſur l'élevation. Les mêmes eſcaliers G, G, ſervent encore à monter au demi-étage qui ſe voit au deſſus du principal. Les grandes pieces ſont voûtées à la hauteur du toit : au deſſus de la voûte de la ſalle du milieu, eſt un *belvedere*, ou lieu de recréation, d'où l'on découvre une vue des plus agréables.

A la gauche de la cour eſt un chemin particulier à côté duquel eſt le logement du receveur ou fermier, composé de quatre chambres H, avec un eſcalier. Au de-là de ce logement eſt la grande piece K qui renferme le preſſoir, les cuves, & les autres uſtenſiles pour faire le vin. On trouve enſuite le cellier L & l'écurie M : au deſſus de ces pieces ſont les greniers pour ſerrer le foin & les autres proviſions. A la droite de cette belle maiſon, le long des murs, paſſe le grand chemin qui va de Padoue à *Trevigiano*. L'échelle tracée à côté du plan ſervira à meſurer la grandeur de toutes les pieces qu'il repréſente.




Grand Jardin
Jardin Potager
Petit Jardin
F F G G F F
E C E
Petit Jardin
D D G G D D
B
Chemin
Grande Cour
A
Grande Cour
Grand Chemin de Padoue a Trevigiano
H H
H H
K
L
M
Echelle de 80 Pieds
10 30 50 70 80
Maison de plaisance des Seigneurs Pierre et Marc Badoeri
proche Padoue.
Pl. 79.

Maison seigneuriale du Comte Domenico Trevisani, *à* San Dona di Piave. Planche 80.

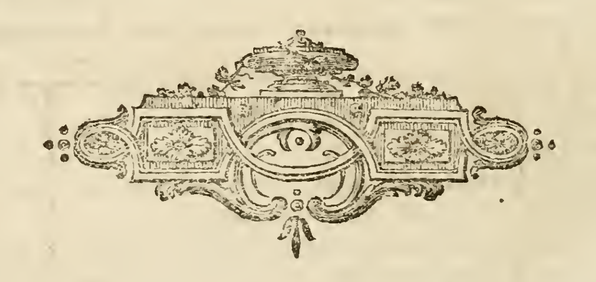
La charmante maison dont nous donnons ici le plan & l'élevation, se trouvant dans le patrimoine du Comte *Trevisani*, il forma le projet il y a quelque tems de l'augmenter & de l'embellir, ce qui fut exécuté ensuite conformément aux desseins que nous en fimes en 1609. Elle est située sur les bords de la belle riviere nommée *Piave*, laquelle descend des montagnes qui séparent l'Italie de l'Allemagne. Outre que cette riviere donne beaucoup d'agrément à cette maison, elle lui est encore d'une grande utilité, en ce qu'on peut par son moyen y transporter toutes sortes de choses de divers endroits, & tirer de Venise toutes les denrées & les marchandises dont on a besoin.

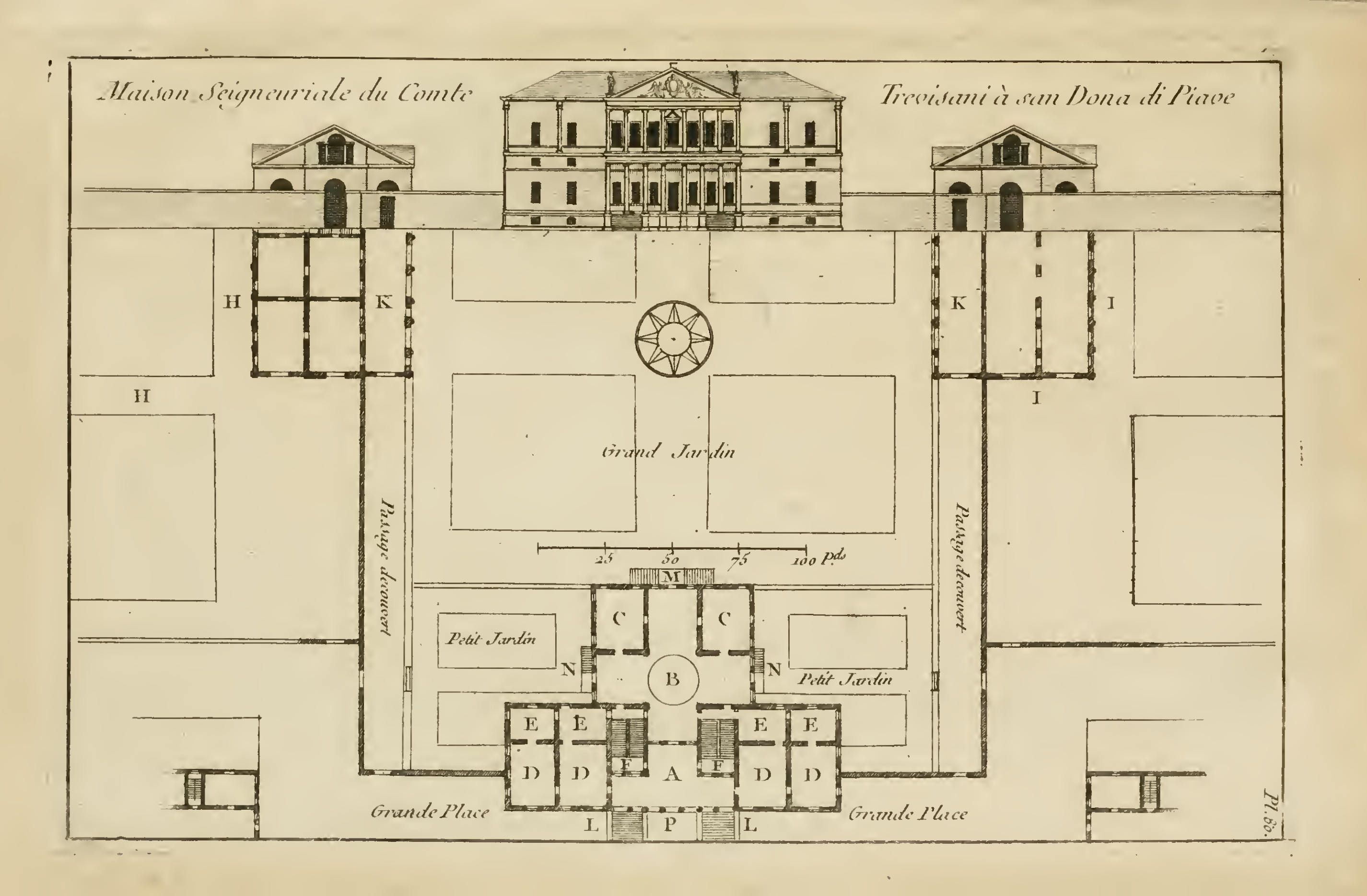
Au devant de cette maison, qui regarde l'ouest, il y a une grande place avec diverses maisons & boutiques, dans lesquelles se tient une foire tous les ans, à la saint *Michel*. Derriere la maison est un magnifique jardin, au de-là duquel passe un chemin. A gauche est une cour particuliere & un logement H pour le receveur ou fermier, proche duquel sont les écuries & des remises pour les carrosses. A droite est une maison champêtre I, destinée au service & à l'économie de la campagne. A côté de ces deux logemens sont des portiques K, K, servant de promenades couverres, & de communications pour les jardins potagers & fruitiers qui sont derriere le grand jardin, dans lesquels il y a des espaliers admirables pour la beauté & l'excellence des fruits. Le tout est accompagné de quantité de vignes produisant du vin excellent, sous lesquelles on peut se promener à l'ombre. On y trouve aussi un vivier abondant en poisson, avec de belle eau courante, qui coule au travers; un colombier bien peuplé, & une orangerie des plus considérables. Comme tous ces accessoires ne peuvent se représenter dans le petit espace renfermé sur cette planche, nous n'en ferons point ici la description.

Tout l'édifice est un peu élevé de terre, c'est pourquoi on monte pour y entrer par deux escaliers L, L, qui sont l'un à droite & l'autre à gauche, aux deux extrêmités de l'avant-

corps du milieu, par lesquels on arrive sur un palier P qui conduit à un vestibule A, d'où l'on entre dans une grande salle B, laquelle est en forme de croix & éclairée des quatre côtés, ayant vue par derriere sur le grand jardin, & par les côtés sur de petits jardins particuliers : on y descend par les escaliers M, N. Sur le derriere, à droite & à gauche de cette salle, il y a une chambre C : sur le devant, il y a pareillement à droite & à gauche du vestibule, deux grandes chambres D, D, accompagnées de deux autres moins grandes E, E. A côté de chaque appartement, on a pratiqué un escalier F, servant à monter & à descendre dans toute la hauteur du bâtiment. Les cuisines, offices, salles du commun, dépenses, & autres pieces nécessaires pour le service de la maison, sont placées dans l'étage souterrein qui sert de soubassement à cet édifice.

Toute la longueur de la façade principale est, comme on le voit sur cette planche, divisée en trois parties, dont celle du milieu forme un avant-corps : sa hauteur est partagée en deux parties décorées de deux Ordres. Celui de l'étage inférieur est Dorique, celui d'au dessus est Ionique : l'un & l'autre sont accompagnés de leurs entablemens, & l'avant-corps du milieu est terminé par un grand fronton avec tous ses ornemens. Les portiques qu'on voit à la droite & à la gauche du grand jardin, sont formés par des arcades dont les piliers sont ornés au devant de demi-colonnes d'Ordre Dorique, avec les ornemens qui y conviennent. Entre les deux grands étages on a pratiqué, suivant l'usage, des entre-sols ou *mezzanines*, pour l'habitation ordinaire des maîtres, ainsi que des principaux officiers de la maison.




Maison Seigneuriale du Comte Trevisani à san Dona di Piave
Pl. 80.
H
H
K
K
I
I
Grand Jardin
Passage decouvert
Passage decouvert
25 50 75 100 P.ds
M
C
C
N
N
B
Petit Jardin
Petit Jardin
E
E
E
E
D
D
D
D
F
F
A
Grande Place
Grande Place
L
P
L

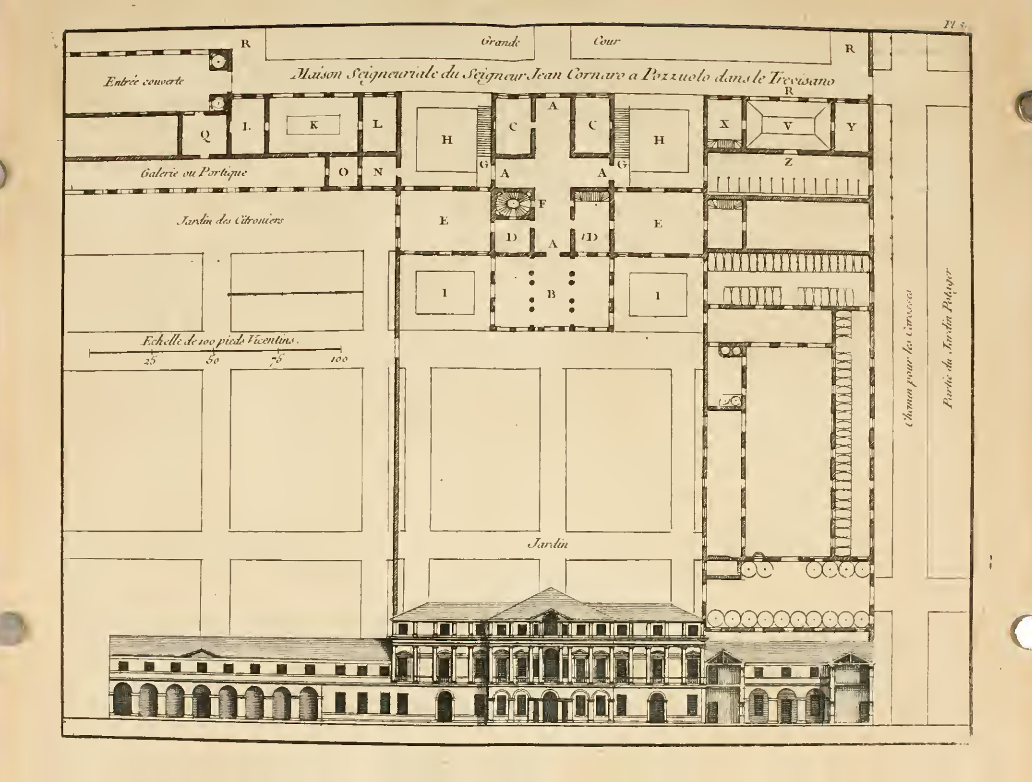
Maison seigneuriale du Seigneur Jean Cornaro, *à* Pozzuolo, *proche de* Castel-Franco, *dans le* Trevisano. Planche 81.

Cette maison, dont on voit ici le plan & l'élevation sur la même planche, est située à un mille de *Castel-Franco.* C'est un bien de patrimoine du Seigneur *Jean Cornaro*, Procurateur, dont le frere cadet est Cardinal. Ce Seigneur voulant augmenter & embellir cette maison, nous lui donnames les desseins rapportés sur cette planche, en 1588, lesquels furent exécutés ensuite sans y rien changer. L'entrée regarde le sud-sud-ouest: au devant est une grande cour verte: par derriere sont de magnifiques jardins: à chaque côté il y a de petites cours particulieres.

Tout le principal corps de logis est en forme de croix: la plus grande piece est un magnifique sallon de même figure, parfaitement bien éclairé de toutes parts, tirant son jour par devant de l'entrée A; sur les côtés, par des fenêtres qui y sont pratiquées; & sur le derriere de la maison par le vestibule B formant un avant-corps, lequel est orné de huit colonnes, soutenant l'étage qui est au dessus. Au pied de la croix il y a deux grandes chambres C, savoir une à chaque côté de l'entrée: au de-là des bras, il y a deux autres chambres D, à côté desquelles sont deux grandes salles E. Le principal escalier F est placé à la gauche: à côté des premieres chambres C, il y a des escaliers découverts G qui donnent dans chacune des cours collatérales H, outre un petit escalier dérobé qui se trouve entre le bras droit de la croix & la piece marquée D. Derriere les deux grandes salles E, aux deux côtés du vestibule, sont encore deux especes de cours I, d'où ces pieces tirent une partie de leur jour.

Aux deux côtés du principal corps de logis il y a deux autres bâtimens moins considérables, dont celui de la gauche a un vestibule d'entrée K, avec une chambre L à chaque côté, & deux petites chambres N, O, par derriere, suivies d'une galerie formée par un portique de neuf arcades, dont celle du milieu répond à l'entrée d'une chambre Q. Derriere ce logement est un jardin particulier pour les citronniers & autres arbres produisant des fruits exquis, ainsi que pour élever des fleurs très-rares. Au devant de toute la maison est une allée ou promenoir R autour de la grande cour, où sont distribuées quelques pieces de commodité. Le bâtiment de la droite renferme un vestibule V, à côté duquel est la cuisine X, & une autre piece Y. Derriere ce bâtiment est une grande écurie Z, & des remises pour les carrosses. On trouve de ce même côté les fouleries pour faire le vin, de grands celliers pour le conserver frais pendant les chaleurs de l'eté, ainsi que plusieurs autres pieces nécessaires pour l'économie de la campagne, & des logemens pour tous les domestiques. Plus loin, en dehors, est un chemin particulier pour les carrosses & autres voitures, le jardin potager, &c, le tout enclos de murailles. Nous ne donnerons point d'explication de la façade principale, chacun pouvant juger de ses ornemens & de sa décoration par l'élevation qui est au bas de cette même planche 81.




Pl. 5.
Grande
Cour
R
Maison Seigneuriale du Seigneur Jean Cornaro a Pozzuolo dans le Trevisano
Entrée couverte
Galerie ou Portique
Jardin des Citroniers
Echelle de 100 pieds Vicentins.
25
50
75
100
Jardin
Chemin pour les Carosses
Partie du Jardin Potager

Maison de plaisance des Comtes Francesco & Lodovico Trissini, *à* Meledo, *dans le Vicentin.* Planche 82 & derniere.

Cette magnifique maison de plaisance, que nous avons jugée digne d'être inserée à la suite des ouvrages de *Scamozzi*, est de la composition du célebre *Palladio*, son compatriote & son prédécesseur dans la place d'Architecte de la République de Venise. Il en fit les desseins pour les Comtes *Trissini*, qui les firent exécuter à *Meledo*, dans le Vicentin. Sa situation est des plus agréables, se trouvant dans le voisinage d'une petite riviere, sur le sommet d'une colline, au milieu d'une plaine extrêmement vaste, proche un grand chemin assez fréquenté. Le milieu du corps de logis est occupé par un grand sallon de forme circulaire entouré de plusieurs chambres, par dessus lesquelles il peut tirer son jour, au moyen de l'exhaussement de sa voûte, par des fenêtres pratiquées dans l'attique qui porte la coupole dont ce sallon est couvert. Il est décoré intérieurement de demi-colonnes engagées dans le mur, qui portent un corridor circulaire servant de communication aux diverses pieces de l'étage supérieur, en *mezzanine*, lequel a seulement sept pieds de hauteur.

Au dessus du principal appartement est un étage souterrein, où sont placées les cuisines & offices, les salles à manger, & autres pieces nécessaires pour le service. Comme chacune des faces de cet édifice est très-réguliere & bien proportionnée, on y a élevé autant de portiques d'Ordre Corinthien, couronnés d'un fronton au dessus duquel on apperçoit de toutes parts le dôme du sallon rond placé au milieu. La galerie qui regne intérieurement dans toute la circon-

férence de ce ſallon, forme un très heureux effet. Les caves, les écuries, les greniers à foin, le logement du receveur ou fermier, & ceux pour les domeſtiques, ainſi que toutes les autres commodités, ſont diſtribués dans des corps de logis paticuliers ſéparés de celui-ci. La colonnade circulaire & celle en retour, qui décorent l'entrée de cet édifice eſt d'Ordre Toſcan. On monte au principal étage par de magnifiques eſcaliers diſpoſés ſymmétriquement au milieu des quatre faces de ce bâtiment : ſous le perron de chacun de ces eſcaliers, on a ménagé des portes d'entrée pour la communication de l'étage ſouterrein. Le reſte s'appercevra facilement par la ſeule inſpection de cette planche.

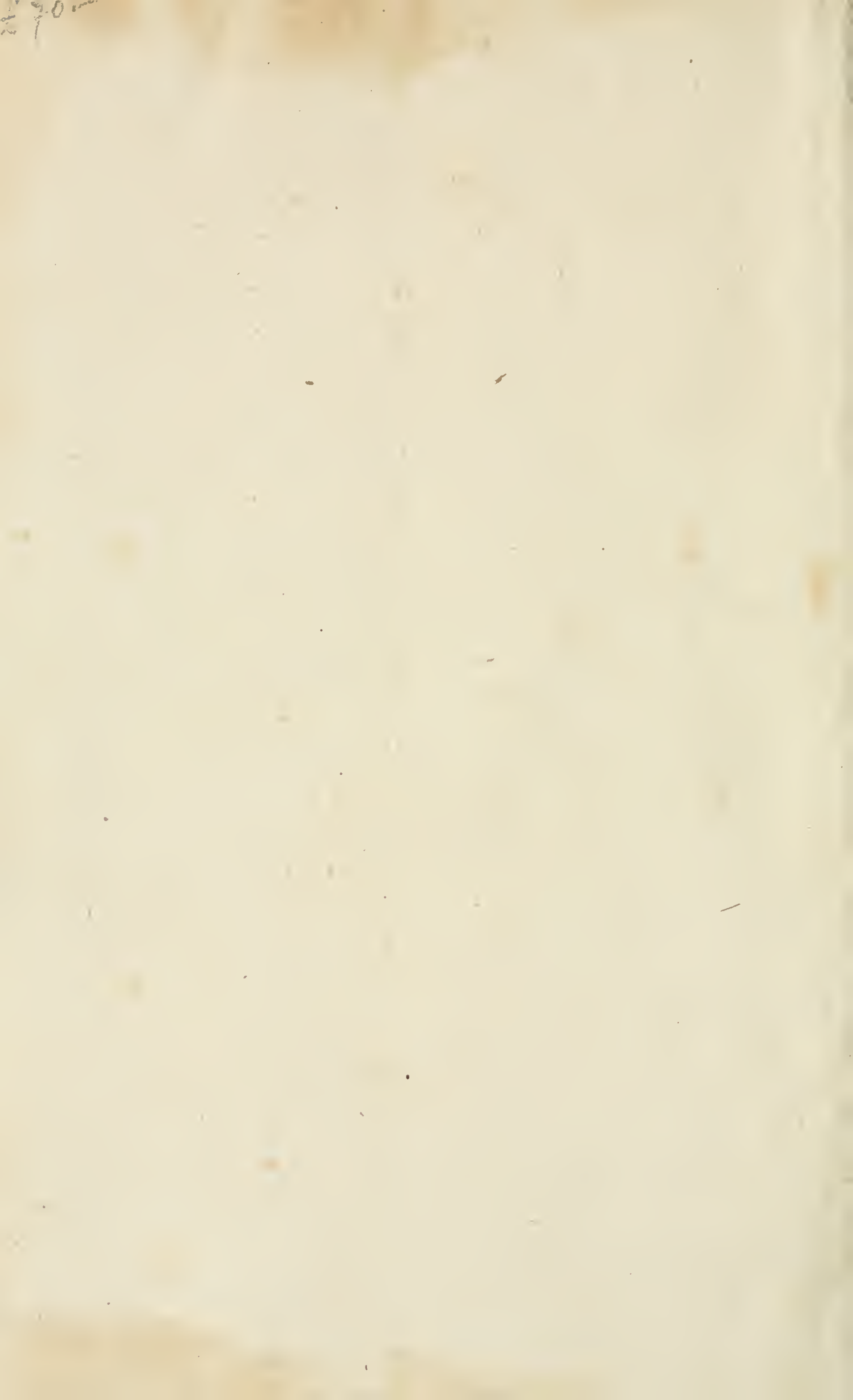
Fin du quatrieme & dernier Livre.

Plan, Profil et Eslevation Geomètrale, d'vne Maison tiré du Second liure de A Paladio Architecte Italien.

A

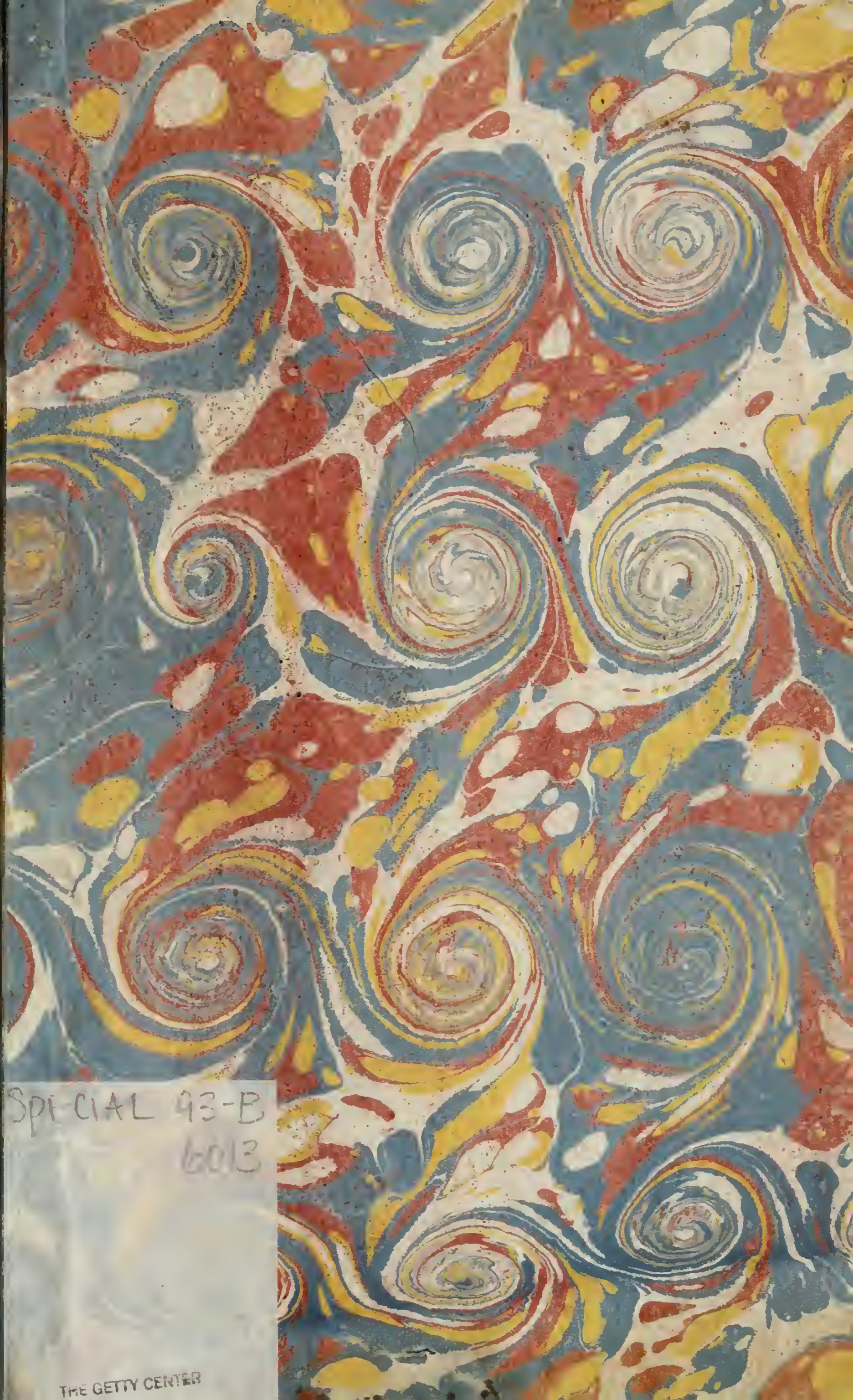
Eschelle de 6 Thoises.

B



12 xbre 1810 — ₤ 9 — di Milano




SPECIAL 93-B
6013
THE GETTY CENTER

